BnF Gallica

Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons

Source gallica.bnf.fr / Société historique de Soissons

Société archéologique, historique et scientifique de Soissons. Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons. 1850-1993.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS

Reverere gloriam veterem et hanc ipsam senectutem quæ in homine venerabilis, in urbibus sacra est.

PLINE LE JEUNE ; liv. VIII ; épit. XXIV.

TOME TROISIÈME

4e série. — 1927

SOISSONS

IMPRIMERIE DE L'*ARGUS SOISSONNAIS*

9 à 17, rue Saint-Antoine, 9 à 17

—

M.CM.XX.IX

Source gallica.bnf.fr / Société historique de Soissons

lu prêt

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE L'ANNÉE 1927

SEANCE DU JEUDI 13 JANVIER 1927

Présidence de M. Edmond Descambres, vice-président

En commençant la séance, M. Edmond Descambres, vice-président, invite Mgr Binet, évêque de Soissons, à prendre place au bureau à sa droite, puis il souhaite la bienvenue au docteur Paul Billon, élu membre titulaire le mois précédent, qui le remercie en quelques mots.

Il déclare ensuite ouvert le scrutin pour le renouvellement partiel du bureau, il sera fermé seulement vers la fin de la séance et les résultats en seront proclamés aussitôt.

Après la lecture, par le secrétaire, du procès-verbal, qui est adopté sans observations, M. Descambres donne connaissance de la correspondance reçue et signale notamment une lettre de Mme Eugène Bouchel, veuve de notre regretté collègue, qui remercie en son nom et au nom de sa famille, les membres de la Société de leur sympathie et une lettre

de Mme Majot de Guerne, proposant la vente d'une tête de Néron en marbre qui aurait été retrouvée jadis à Soissons, à l'emplacement du Château-d'Albâtre.

Les volumes reçus sont répartis pour étude entre les membres présents.

M. St. Leloutre n'ayant pas terminé la Notice qu'il doit consacrer à M. R. Firino, décédé président de la Société, la lecture en est ajournée.

M. le général P. Vignier lit une note très intéressante sur l'*in pace* de la ferme de Neuville-Saint-Jean, cachot souterrain sans air et sans lumière, et donne des souvenirs historiques et des réminiscences personnelles.

M. St. Leloutre présente une copie du manuscrit du chanoine Cabaret sur l'*Histoire de Soissons*.

Cabaret, ancien prieur de Vieil-Arcy, chanoine de la Cathédrale, conseiller du Roi au présidial de Soissons, l'un des échevins de cette ville, composa de précieux *Mémoires pour servir à l'Histoire de Soissons*, en deux volumes. Cabaret mourut en 1785 (1). Un autre auteur soissonnais, Louis Brayer, qui l'avait connu, son contemporain, dit de lui que « c'était un fort aimable homme » (2).

M. A. Waelès lit ensuite la table des matières du manuscrit *et le premier chapitre*.

M. Job fait circuler un volume sorti en 1691 à Paris de l'Imprimerie de la veuve de Claude Thiboust, c'est une *Nouvelle traduction des Bucoliques de Virgile ;* il a appartenu à David le Roux, tertianus

---

(1) Voir *Annales du Diocèse de Soissons*, par l'abbé PÉCHEUR, t. 7, p. 440 et 441.

(2) *Histoire de Soissons*, par Louis BRAYER et MÉZUROLLES.

in Sorbonnae, 1704 et à Nicolas Vigneux à Laon, 1746, qui tous deux ont inscrit leur nom sur la feuille de garde.

Le même membre signale dans le Bulletin du 3e trimestre de 1926 de la *Société des Antiquaires de l'Ouest*, un article intitulé :

« De la naissance de Jean Balue, cardinal d'Angers », par M. H. Gaillard.

On y relève le passage suivant :

« Des opinions très diverses ont été hasardées sur les origines du Cardinal Balue, sur son pays natal, « sur le rang social de sa famille.

« M. Henri Forgeot, en tête de la biographie très « documentée qu'il a consacrée en 1894 à Jean Balue, « Cardinal d'Angers, rappelle les suppositions écha- « faudées sur la naissance du Cardinal ».

Nous avons cru devoir relater ce passage parce que M. Henri Forgeot est un Soissonnais que nombre de nos conciloyens ont connu.

Elève de l'Ecole des Chartes, archiviste paléographe, M. Henri Forgeot, né à Soissons en 1869 et mort prématurément, était le frère de Mme Ferdinand Moreaux de Boncourt, et le cousin germain de M. le Docteur Laplace, membre de notre Société.

Mgr Binet remet à chaque membre une photographie du beau plan en élévation de la ville de Soissons dédié à la Reine (Marie-Antoinette) par son très humble et obéissant serviteur et très fidèle sujet N. A. Poincellier. Ce plan indique les principaux édifices et monuments de la ville.

M. Descambres, au nom de ses collègues, remercie Mgr Binet de son aimable pensée qui réjouit le cœur des archéologues soissonnais.

M. d'Arcosse présente un denier tournoi trouvé par M. Henri Guillemot dans son jardin de la rue des Miracles, faubourg Saint-Vaast, sur lequel on peut lire le nom de Charles, mais le reste de l'inscription comme le millésime sont malheureusement illisibles.

Le secrétaire fait connaître que la Société française d'archéologie fera une excursion à Soissons au printemps prochain. Bon accueil sera réservé à nos savants collègues.

La candidature de M. Albert Vignier, industriel, ingénieur E. C. P., lieutenant-colonel d'artillerie de réserve, chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre, à Saint-Germainmont (Ardennes), est présentée par MM. L. Brunehant et le général P. Vignier.

MM. Cyprien Muaux et Henry d'Arcosse, sont élus à l'unanimité membres titulaires de la Société.

Il est ensuite procédé au dépouillement du scrutin pour le renouvellement annuel du bureau qui se trouve composé de la manière suivante pour l'année 1927 :

Président : M. Edmond Descambres.
Vice-président : M. A. Waelès.
Secrétaire : M. Fossé d'Arcosse.
Bibliothécaire : M. S. Leloutre.
Archiviste : M. le chanoine P. de Larminat.
Trésorier : M. Louis Batteux.

***

LA FERME DE NEUVILLE-SAINT-JEAN

Au cours de la séance du lundi 5 novembre 1906, le très regretté président Colonel Lecer donnait

communication d'une notice de Monsieur Plateau, Président honoraire, sur la Ferme de Neuville-Saint-Jean et son « In Pace » (*Bulletin 3e S.* — XIII — 481).

C'est dans cette ferme que je suis né, ainsi d'ailleurs que notre sympathique collègue M. Emile Forzy, maire de Villemontoire et conseiller général d'Oulchy-le-Château et son frère Albert, député de l'Aisne. Enfant je l'ai parcourue en tous sens et puis apporter quelque complément à la communication de Monsieur Plateau.

Au sujet de l' « In Pace » il dit : « Dans un bâtiment quelconque, sous une dalle qu'on soulève, apparaît l'ouverture d'un puits ; ce n'en est pas un. On apporte une échelle, il faut descendre au fond. Arrivé là, on soulève une autre trappe et apparaît un escalier de quelques marches. Au bas, le visiteur se trouve dans un caveau voûté, sans aucune lumière ».

Monsieur Plateau aurait pu ajouter, ce qui aurait donné un caractère certain à l'objet de sa communication, qu'une niche, dans la paroi, formant siège et percée d'un trou avait dû servir de latrines.

D'autre part, il ne semble pas avoir connu ce qui recouvrait le puits et qu'il qualifie : « bâtiment quelconque. »

Jusqu'en 1884 et plus tard encore, l'entrée du puits se trouvait au centre d'une tour que l'on appelait « Le Petit Pigeonnier » pour le distinguer de l'autre : « le Grand » qui se trouvait isolé au milieu de la cour.

Cette tour, aux murs épais de moellons de grès et mortier de chaux, avait environ 6 mètres de hauteur et 2 m. 50 de diamètre à l'intérieur. Elle était surmontée d'un toit pointu couvert en tuiles.

Le local du rez-de-chaussée, auquel on accédait par 2 marches, était voûté comme celui du grand pigeonnier décrit par Monsieur Plateau ; il ne prenait jour que par la porte étroite lorsqu'on l'ouvrait; il était pavé de dalles de grés et entouré d'un banc de pierre qui régnait sur tout le pourtour de la pièce; au milieu, sur le pavage, deux dalles de grès mal taillées posées sur le sol, obstruaient l'orifice du puits pour éviter les accidents.

On ne peut gagner l'étage que par l'extérieur de la tour et y pénétrer que par une lucarne carrée qui, quand je l'ai connue, était fermée par une porte avec entrées pour les pigeons; il était voûté comme le rez-de-chaussée. Je n'y ai jamais vu de pigeons et rien à l'intérieur n'était disposé pour les recevoir.

Lors de la communication de la notice de Monsieur Plateau, un certain nombre de nos collègues ont pensé que le caveau du bas ne devait être qu'une cache destinée à mettre les objets de valeur à l'abri des pillards qui aux XV^e^ et XVI^e^ siècles infestaient la région. La présence de latrines démontre que c'était bien un cachot.

Maintenant, quel rapport y avait-il entre le cachot et le banc qui régnait autour de l'orifice de la descente ? On peut, probablement admettre que le banc était destiné à ceux qui du haut venaient exhorter celui du fond au calme, à la patience et à la méditation. Il ne semble pas que ce banc fut destiné à un personnel de garde, car alors il faudrait trouver trace d'un système d'éclairage ; or il n'y en avait pas.

A une époque beaucoup plus rapprochée, le caveau a néanmoins servi de cache ; ici, c'est ma mère qui m'a rappelé le fait il y a quelques jours.

En août 1870, après la déclaration de guerre,

restée seule à la direction de la ferme, aussitôt la récolte battue, connaissant la présence du caveau, le sachant bien sec, elle le fit remplir de sacs de blé jusqu'à l'orifice et replacer les dalles. Puis le sol fut recouvert de fumier.

Les nombreuses perquisitions faites en septembre et octobre au cours du siège de Soissons ne livrèrent pas le secret à l'ennemi ; la cache ne fut pas trouvée.

Dans la nuit du 16 au 17 octobre 1870, à la suite de l'échauffourée des Bois de St-Jean où une partie de la garnison de Soissons, emmenée en captivité, parvint à fausser compagnie aux Prussiens, douze mobiles du bataillon de Vervins se présentèrent a la ferme. Comme le grand Duc de Méklembourg et son Etat-Major se trouvaient alors au château de Buzancy, à moins de 5 kilomètres de là et qu'une perquisition était à craindre pour le matin, il fallait d'abord cacher les fugitifs, puis leur fournir ensuite des effets, des vivres et des guides pour leur permettre de regagner la région de Vervins. L'un d'eux, Monsieur G... de Vervins, plus fatigué, incapable de continuer avait besoin d'un long repos. On sortit un certain nombre de sacs de blé de la cache pour lui faire place et il y passa plusieurs jours. Quant aux autres, ils furent installés dans un local sans fenêtre au fond du bâtiment où se trouvait le manège de la batteuse, contigu à la grange et au petit pigeonnier. Il avait déjà servi de cache aux 12 bœufs de labour et n'avait pas été découvert non plus lors des perquisitions faites par les Prussiens. Pourvus d'effets et de vivres, les premiers fugitifs partirent aux champs le lendemain avec « l'attelée » du matin et gagnèrent la vallée de la Crise par Launoy ; les autres les suivirent avec « l'attelée » de midi.

Général Vignier.

***

La prochaine séance est fixée au jeudi 10 février, à deux heures de l'après-midi.

La séance est levée à 4 h. 15.

Le Président, Edm. DESCAMBRES

Le Secrétaire, FOSSÉ D'ARCOSSE.

SÉANCE DU JEUDI 10 FÉVRIER 1927

Présidence de M. Edmond Descambres, président

A l'ouverture de la séance, M. Edmond Descambres invite le comte Albert de Bertier de Sauvigny, qui fait partie de la Société depuis 1888 et se trouve être maintenant le membre le plus ancien, à prendre place à sa droite, puis il remercie ses collègues du témoignage d'estime et de confiance qu'ils lui ont donné, en l'appelant à la présidence, alors qu'un autre plus compétent que lui aurait dû accepter ces fonctions. Quoi qu'il en soit, il apportera toute sa bonne volonté et il s'efforcera de suivre les traditions léguées par son regretté prédécesseur, M. R. Firino ; en terminant, il se porte garant que ses collaborateurs assureront à ses côtés la bonne marche de la Société.

M. S. Leloutre répond en quelques mots, puis M. le Président souhaite la bienvenue aux deux membres élus le mois dernier, MM. Cyprien Muaux et Henry d'Arcosse, qui prennent séance aujourd'hui. Il donne ensuite la parole au secrétaire pour la lecture du procès-verbal qui est adopté sans observation.

Les ouvrages reçus sont répartis pour étude entre les membres présents, puis il est donné connaissance de la correspondance, notamment une lettre de notre collègue M. Eissen, qui s'excuse de ne pouvoir assister aux séances et se met à notre disposition pour faire des recherches, si besoin est, dans les Archives et Bibliothèques de Paris. Il est pris bonne note de cette aimable proposition.

M. le Secrétaire ayant écrit à Mme Majot de Guerne, qui avait proposé la vente d'une tête de Néron en marbre, qui aurait été trouvée jadis à Soissons, à l'emplacement du château d'Albâtre, a reçu de cette dame la photographie de ce buste, qu'il fait circuler. Quant au prix de vente il n'est pas fixé,le buste devant être adjugé au plus offrant.

M. le général Vignier donne lecture d'une étude très intéressante sur l'*Enceinte fortifiée de Vailly*.

M. le docteur Billon lit un extrait concernant le Soissonnais, tiré de l'*Histoire ecclésiastique et civile du diocèse de Laon*, par Nicolas Le Long, religieux bénédictin de la Congrégation de Saint Hydulphe, ouvrage imprimé à Châlons, chez Seneuze, en 1783.

C'est d'abord une notice historique de la ville et de son comté, puis des renseignements sur ses monuments religieux, ses nombreux couvents, les personnages célèbres nés à Soissons et dans la région et les divers monastères des environs.

M. L. Batteux a lu le tome dix-neuvième de la V^e^ série des Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans. S'il n'a rien trouvé concernant le Soissonnais, il signale une importante étude sur le poète Colardeau par M. A. Bouvier et de très curieuses lettres inédites de Napoléon 1^er^ communiquées par M. J. Baillet.

M. A. Waelès continue la lecture du manuscrit du chanoine Cabaret sur l'*Histoire de Soissons*.

M. le Comte A. de Bertier présente un petit volume imprimé à Soissons chez L. F. Waroquier, Imprimeur de S. A. S. Monseigneur le Duc d'Orléans, en 1786, et qui a pour titre :

Règlement concernant le service combiné de la Maîtrise et de la Capitainerie du Duché de Valois à Villers-Cotterets, registré au greffe des deux sièges, les 13 et 14 juin 1786.

M. Albert Vignier, dont la candidature avait été présentée par MM. L. Brunehant et le général P. Vignier, est élu à l'unanimité membre titulaire.

MM. Descambres et Job présentent la candiduture de M. Auguste Naudin.

Il sera procédé au vote d'admission à la prochaine séance, conformément aux statuts.

***

HISTORIQUE DE SOISSONS

TIRÉ

DE L'*HISTOIRE ECLLÉSIASTIQUE ET CIVILE DU DIOCÈSE DE LAON*

PAR

NICOLAS LE LONG

Religieux-Bénédictin de la Congrégation de Saint-Vanne et de Saint-Hydulphe

imprimé à Châlons chez Seneuze en 1783

(page 437)

(*Communication du docteur P. Billon*)

Soissons est une ville d'environ 1.000 maisons, située sur l'Aisne, dans un vallon fertile et très agréable : avant l'entrée de Jules César dans les Gaules,

elle avait déjà un roi très puissant nommé Divitiac, dont la domination s'étendit même en Angleterre, et quoique Noyon fût du temps des Romains la plus forte place du Soissonnais, Soissons était cependant la capitale et devint la première de la seconde Belgique après Reims, ayant eu également au IIIe siècle St Sixte pour premier évêque ; ce qui donne à celui de Soissons la préséance sur les autres suffragants de Reims, et le droit de sacrer nos Rois pendant l'absence de l'archevêque, droit confirmé par le consentement du chapitre même de Reims. Les Romains avaient à Soissons une légion, une fabrique d'armes, un amphithéâtre, des châteaux et d'autres édifices (1).

Syagrius leur dernier chef y faisait sa résidence. Cette ville a été la demeure de quelques-uns de nos Rois qui y avaient deux palais, l'un dans la ville, flanqué de grosses tours rondes, l'autre en dehors, qu'on appelait le château de Crouy, dans l'enceinte duquel Clotaire, fils de Clovis, jeta en 560 les fondements de l'abbaye de St-Médard. Les comtes de Vermandois se rendirent au 10e siècle maîtres de Soissons dont le comté passa ensuite à la maison de Nesle, puis par mariage, à celle de Chatillon de Blois, mais Guy de Chatillon, par contrat du 15 juillet 1367 le vendit à Enguerrand de Coucy. La partie que Marie de Coucy sa fille aînée avait vendue en 1404 au duc d'Orléans fut réunie à la couronne en 1566, l'autre partie, après être passée dans les maisons de Bar, de Luxembourg, etc., fut donné en apanage au prince de Condé, duc de Bourbon, dont le petit-fils Henri

(1) Les châteaux ruinés de Crise et d'Albastre, avec le pont de Saint-Médard, sont une occasion au peuple de débiter beaucoup de fables, qui prouvent simplement que Saint-Bandry et les premiers évêques de Soissons y extirpèrent l'idôlatrie.

vendit en 1630 ses droits à Charles de Bourbon, comte de Soissons tué à la bataille de Sedan. Sa sœur les porta alors à Thomas de Savoye, prince de Carignan.

Les saints évêques Sixte, Sinice, Divitien, Onésime, Edibe, Principe, frère de St-Rémi, Loup son neveu, Bandry, Ansery, Bettolen, Drausin, Adolbert, Gaudin, Arnoul de Palmèle, et plusieurs autres saints, parmi lesquels on distingue les B. martyrs Crépin et Crépinien, rendent célèbre l'évêché de Soissons dont les revenus ont été augmentés par la réunion de la mense abbatiale de Val-Sery (1). Le diocèse comprend 380 cures, 26 abbayes et plusieurs prieurés. La cathédrale dédiée à St-Gervais et St-Protais a un chapitre de plus de 50 chanoines dont les prébendes peuvent valoir 12 à 1500 livres. St-Pierre et St-Vaast forment deux autres chapitres séculiers, le premier fondé en 660 par Ebroin et Letrade, son épouse, de même que l'abbaye des bénédictines de Notre-Dame, le second établi vers 1176 par la générosité du roi Louis le jeune, de l'évêque Nivelon de Chérisy et d'autres seigneurs. On voit dans l'église abbatiale de Notre-Dame deux tombeaux de marbre dont la sculpture donne lieu à des conjectures. La tradition est que l'un fut érigé à la mémoire de St Drausin et l'autre à l'honneur de St Voué, confesseur ; mais Spiridion Poupart Picpus fit en 1700 une dissertation pour prouver que le dernier ne peut convenir qu'à un militaire.

L'abbaye des Bénédictins de Soissons, nommée St Crépin le Grand est du 6e siècle, celle des chanoines réguliers de St-Augustin, dite de St Crépin en Chaie, est de 1131, celle de St Léger du même ordre de 1139,

---

(1) Val-Sery est une maison de Prémontrés de la commune observance. Ces religieux, dès 1124, occupaient l'église de Vivier et en 1153 ils ont été transférés à Val-Sery, sur un terrain que leur céda un nommé Jean le Roux.

l'abbaye des chanoines réguliers de St Victor appelée St Jean du Mont ou des Vignes, fut fondée en 1076 ; celle de St Paul près de Soissons est occupée par les Augustines depuis 1628. Les Cordeliers furent établis en 1228, les Célestins en 1390 par Enguerrand de Coucy, les Minimes en 1582. Le B. Pierre Moreau inhumé dans leur église l'an 1626 se fit religieux parmi eux et fit tant de bien à leur couvent qu'il en est regardé comme fondateur. Les Feuillants furent introduits en 1633, les Dominicains en 1695, les Pères de la Mission depuis 1773 dirigent le séminaire qui était fondé en 1675, et de trois collèges établis au 13e et 14e siècles, il n'en reste plus qu'un régi par les Pères de l'Oratoire. Les filles de la Congrégation sont de 1622 ; elles occupent la chapelle de St Crépin le petit où fut la première sépulture des saints Crépin et Crépinien.

L'hôpital général, quoique commencé en 1188 ne fut proprement établi qu'en 1661. Il y avait à Soissons des Béguines de même qu'à Guise, St-Quentin, etc. ; ces filles vivaient en commun, sans toutefois renoncer au mariage, ni à leurs biens ; elles disparurent après le concile de Vienne.

Soissons n'a plus que onze paroisses, depuis que celle de St Pierre à la Chaux fut changée en 1106 par l'évêque Manassès en un prieuré de Clugny, dépendant de Coincy. Ses curés prennent le titre de cardinaux, parce qu'ils servirent de ministres au pape Jean VIII, lorsqu'il officia. L'évêque Gérard de Courtonne établit en 1330 dans son palais épiscopal le chapitre de St Louis, composé de six chanoines. Le petit séminaire et les écoles gratuites pour l'instruction des filles sont de l'an 1694.

Le comté de Soissons comprend trente-huit villa-

ges ; on l'a démembré du gouvernement de Picardie pour l'unir à celui de l'Isle de France, Soissons en bailliage ou présidial, généralité et bureau de finances créé en 1696, élection, grenier à sel, juridiction de consuls, maréchaussée commandée par un prévôt général, maîtrise des eaux et forêts, et corps de ville. Il y avait dès 1650 assemblée littéraire une fois la semaine et en 1674 le Roi la changea en une société composée de vingt académiciens. Cette académie doit envoyer tous les ans une de ses productions à l'Académie française où elle se choisit un protecteur, ce qui donne droit aux académiciens de Soissons d'assister et d'opiner aux séances de l'Académie française : le sceau de celle de Soissons représente en conséquence un aiglon qui s'élève vers le soleil sur les traces d'un aigle et porte ces paroles, *maternis ausibus audax*.

Un arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 7 septembre 1761 a établi de plus une société d'agriculture composée de deux bureaux, l'un à Laon, l'autre à Soissons.

Cette ville a produit plusieurs scavants : de ce nombre étaient Pascase Radbert, à la louange duquel Engelmond, évêque de Soissons, composa un poème, l'évêque Hugues de Champ-fleury, chancelier de France, Hugues Varfitus, Gonnelieu, Julien et Louis d'Héricoudt, Dormans, Bertin, Sturie, Sussaneau, Regnaut, Ruel, médecin célèbre, Goye, etc. Pierre Le Chantre, connu par son mérite et ses ouvrages de littérature, est mort à Longpont en 1197. Le scavant Hayman enseigna à Soissons la théologie. Bocquillon, auteur de l'éloge de Mᵉ de Scudéry et d'autres pièces en prose et en vers, était de l'Académie de Soissons : il est mort en 1734, âgé de 69 ans, Jean de Gaichie,

théologal de cette ville et membre de son académie, mort en 1731, a laissé plusieurs discours académiques.

La partie du diocèse de Soissons dont j'écris l'histoire a aussi fourni des hommes célèbres par leur éloquence et leur érudition. Nicolas de Nancel, ainsi nommé de ce bourg du Soissonnais lieu de sa naissance, enseigna les humanités dans l'université de Douay, établie en 1562, fut professeur au collège de Presles à Paris, se fit recevoir docteur en médecine et exerça son art à Soisons et à Tours. Devenu médecin de Fontevraut, il y décéda l'an 1610, âgé de 71 ans.

On a de lui plusieurs ouvrages latins, entre autres *Psicologia græca latinaque*, *Petri Rami vita*, *declamationes*, etc. Le Cat, autre docteur en médecine, membre de plusieurs académies, né à Blérancourt en 1700 et mort à Rouen en 1768, a publié des ouvrages de médecine, de métaphysique, de morale et d'histoire naturelle. Doni d'Attichy, naquit en 1597 du seigneur de bourg de ce nom, se fit minime, devint provincial de son ordre, dont on le tira pour être évêque de Riez en 1628, puis d'Autun en 1652. Il a donné ou publié les annales des Minimes et l'histoire des cardinaux français. M. Dupin lui a attribué un in-4° intitulé *collectio gravium autorum.*

D. Charles Valentin de la Barre, bénédictin de la congrégation de St-Maur, naquit à Vic-sur-Aisne, prononça ses vœux à St-Faron en 1709 et mourut à St-Denis le 2 mai 1766. Il a donné deux tables générales, l'une de l'histoire ecclésiastique de l'abbe Fleury, l'autre des mémoires de Tillemont. Pierre Ramus ou La Ramée, né à Cutz, en 1502 de parents nobles, mais réduits par les guerres à la plus grande misère, fut domestique au collège de Navarre où il exerça ses talents pour les sciences, obtint le degré

de maître ès-arts et prit pour sujet d'une de ses thèses que tous les principes d'Aristote étaient faux et chimériques, ce qui lui attira des persécutions. Il enseigna au collège de Presles, remplit au collège royal la chaire de réthorique (*sic*) et de philosophie, réforma Aristote et plusieurs abus, corrigea Euclide et composa une grammaire latine et française.

Le zèle ardent qu'il témoigna pour les nouvelles erreurs, dont il était partisan, lui coûta la place qu'il occupait à l'université : il périt à l'âge de 69 ans, dans le massacre de la Saint-Barthelemy, après avoir mené une vie dure, soulagé de ses épargnes ses disciples indigents et fondé une chaire de mathématiques.

Il a laissé deux livres d'arithmétique et de géométrie, un traité *De militia Caesaris* et un autre *De moribus veterum gallorum*.

Vers cette époque de la St-Barthélemy (1568) Guillaume d'Orange, fit des ravages dans le Soissonnais. Liesse fut pillé et brûlé ainsi que la chapelle, dont on conserva cependant l'image de la Vierge. Le prince de Condé distribua ses troupes en quartiers d'hiver à *Vic-sur-Aisne*, *Vailly*, *Braine*, *Coucy*, *Nesle* et *Chauny* et la cavalerie qu'il avait à Soissons et lieux voisins, mit en déroute la garnison catholique de Guise et de St-Quentin, sortie pour faire des courses.

* *

SAINT-MÉDARD

(Page 52). St-Médard était mort à Noyon vers 546 L'éclat de ses miracles décida Clotaire à transférer son corps par *Attichy* sur le territoire de Crouy où ce prince avait un palais: il érigea sur son tombeau une

chapelle qu'il changea ensuite en Monastère. Sigebert acheva cet édifice et ce fut le lieu de sépulture de Clotaire, mort à Compiègne l'an 561. Sigebert, roi d'Austrasie, fixa sa résidence à Reims.

(Page 279). L'abbaye de St-Médard est donc due au roi Clotaire, elle était célèbre et décorée du titre d'archi-monastère. Elle avait autrefois de grands biens et de beaux privilèges : les revenus suffisaient à l'entretien des 400 religieux qui tenaient des écoles publiques.

Deux cents vingt neuf fiefs, 7 prieurés et autant de prévôtés en dépendaient. Elle était fortifiée de tours et de fossés et avait une sorte de souveraineté sur ses vassaux, une autorité qui approchait de la juridiction épiscopale, droit de battre monnaie et exemption de charges publiques. Il s'y tint dix conciles et des papes se firent honneur d'en consacrer l'église. Innocent II accorda à ce sujet des indulgences que l'on nommait les pardons de St-Médard.

Cette église, le lieu de sépulture de quelques rois, était un asile où ceux même qui étaient accusés de crime de lèse-majesté pouvaient se purger par serment. On y conservait les corps de plusieurs saints, entr'autres ceux de St-Médard, de St-Sébastien et de St-Grégoire. Le pape Eugène en 826 envoya les deux derniers à l'abbé Hilduin. Le corps de St-Sébastien a donné lieu à un pélerinage et à la confrérie des Chevaliers de l'Arc, qui ne peuvent être reçus que par lettres signées de l'abbé ou du supérieur, seul juge né de tous les différents qui s'élèvent dans cet ordre. Indépendamment de l'église principale, il y avait encore celle de la Sainte Trinité et une autre dédiée à Ste-Sophie. Cette dernière était desservie par des prêtres séculiers qui administraient les sacrements aux pélerins pour qui il y avait un hôpital.

L'Eglise de Ste-Sophie subsiste encore. Les chanoines de cette collégiale croiraient à tort qu'ils étaient dans l'origine les chapelains du roi Clotaire dans son palais de Crouy, puisque l'église de Ste-Sophie et celle de la Ste-Trinité étaient plus récentes et construites dans le 9e siècle par l'abbé Hilduin.

L'abbaye de St-Médard reçut en 1637 la réforme de la congrégation de St-Maur. Les Normands l'ont souvent ruinée, de même que les comtes de Vermandois et de Roucy, les Anglais, les Calvinistes et les bourgeois de Soissons, qui élevèrent contre elle une forteresse que le roi Philippe fit détruire. Des évêques même de Soissons et quelques abbés lui portèrent de grands préjudices. Ces malheurs contribuèrent à lui faire perdre une partie de ses biens et de ses privilèges. Près de St-Médard est la paroisse de St-Laurent dont un religieux est curé en titre.

L'église actuelle de St-Médard a été bâtie en 1662 en forme de prêche par un calviniste.

Le prieuré de Chivres dépendait de St-Médard, on attribue son origine à Nicolas de Chivres, abbé de St-Médard en 1313.

***

SAINT-CRÉPIN-EN-CHAIE

L'abbaye de St-Crépin en Chaie, voisine de celle de St-Médard fut construite en 1135 par les chanoines réguliers de St-Augustin. L'évêque Joslen prit à ce dessein le fond d'un nommé Viard près de l'Aisne, où était un amphithéâtre de Romains qui servit de prison aux B. martyrs Crépin et Crépinien. Ce monastère n'était pas riche, en 1198 il avait d'autant plus besoin

de secours qu'on éprouvait une grande famine. Le chapitre de St-Jean de Laon lui accorda dans le Laonnais le prieuré de St-Lambert, où l'on voit encore une chapelle qui donne lieu à un pélerinage. St-Crépin en Chaie était fille d'Arouaise, mais en 1660, il fut uni à la congrégation des chanoines réguliers de France.

***

VIC-SUR-AISNE

(Page 278). L'abbaye de St-Médard établit un couvent à Vic-sur-Aisne, où elle envoya de ses religieux. Le prieuré prit le nom de Ste-Léocade, parce que le corps de cette sainte ayant été volé et retrouvé dans la rivière d'Aisne en 1219 le chef fut donné à Vic et déposé par l'abbé de St-Médard dans un reliquaire d'argent. Le prieuré de Vigneux doit être à peu près du même temps, car il appartient également à St-Médard sous le nom de Ste-Léocade.

Vic-sur-Aisne est un bourg que le roi Eude fortifia en 898 contre les Normands. La princesse Berthe, fille de Charlemagne donna à St-Médard ce lieu qui est si ancien qu'on y trouve une pierre milliaire portant l'inscription de l'empereur Marc Aurèle. En 1188 un prêtre nommé Christophe et sa sœur Odeline de Bucy y fondèrent un hôpital.

(Page 451). En 1589 sous Henri IV, Richemont, capitaine des arquebusiers de Soissons, montra beaucoup d'ardeur pour conserver cette ville à la Ligue, et reprendre Vic-sur-Aisne, où le duc de Bourgogne eût une conférence avec le duc de Féria, ambassadeur d'Espagne, à qui il demanda un secours capable de faire lever le blocus de Paris.

***

NOTES DIVERSES

(Page 571). L'église de Missy-sur-Aisne obtint en 1415 un doigt de Ste-Radegonde et cette relique a donné lieu à un pélerinage.

(Page 58). Radegonde avait été demandée en mariage pour Clotaire par St-Germain d'Auxerre et St-Médard, venait de Thuringe et avait été élevée à Athies-en-Vermandois.

***

ATTICHY

(Page 245). Doni d'Attichy, bienfaiteur de l'abbaye d'Orcamp prieuré près de Rethondes, nommé quelquefois Ste-Claire à cause des reliques de cette sainte qu'on y vénère.

Ursi campus avec un ours pour armes ou *Auri campus* ou *urbs campus*.

La prochaine réunion est fixée au jeudi 10 mars, à deux heures de l'après-midi.

La séance est levée à 4 h. 15.

Le Président, — Edm. DESCAMBRES

Le Secrétaire, — FOSSÉ D'ARCOSSE.

SÉANCE DU JEUDI 10 MARS 1927

Présidence de M. Edmond Descambres, Président

Après la lecture du procès-verbal de la séance du 10 février dernier, qui est adopté sans observation,

M. Edmond Descambres, président donne communication de la correspondance, notamment d'une lettre de M. Albert Vignier, récemment élu, qui remercie ses nouveaux collègues de l'honneur qu'il lui ont fait, puis il est procédé à la présentation et à la distribution des volumes reçus.

M. le chanoine P. de Larminat signale, dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie* (deuxième et troisième trimestre de 1926) deux articles intéressants à des titres divers.

Le premier, de M. Octave Thorel, est sur les fers à chevaux préhistoriques.

Alors que, paraît-il, ni les Grecs ni les Romains n'ont connu le fer à clous, mais seulement l'hippo-sandale, sandale de cuir armée d'une semelle de fer fixée par des courroies autour des paturons et des sabots de l'animal, les populations habitant nos pays, à l'époque de Hallstatt, 900 à 500 avant Jésus-Christ, et de la Tène de 500 à l'ère chrétienne, auraient connu le fer à clous, ainsi que l'attestent, non pas une trouvaille faite à Verly (Aisne), par M. Pilloy, de quatre spécimens de 0,11 de long sur 0,10 de large avec sept étampures, au lieu de six, nombre courant, et rectangulaires, car cette trouvaille, semble remonter à la période mérovingienne, mais une autre, faite par le comte Beaupré, de Nancy, dans l'enceinte dite du Camp d'Afrique (bois de la Voivre ?) où, au fond d'une cabane, fut trouvé, avec des poteries, haches, etc., un fer à cheval à six étampures et une septième incomplètement perforée. Au lieu d'être carrées elles sont rectangulaires. Cette cabane était d'âge Hallstattien.

On a trouvé également en Espagne, dans les nécropoles de l'âge du fer (période de la Tène) trois fers à chevaux à dix trous.

Le second, de M. Josse, est intitule : Bois et loups de Picardie du XV^e^ au XIX^e^ siècle.

L'auteur y remarque que la Picardie était couverte de grandes forêts jusque vers 1840 ou 1850. La seule forêt d'Arrouaise, près Guise, avait près de 50 kilomètres d'épaisseur et, dit-il, jusque vers 1850, le gros gibier, les bêtes fauves, les charbonniers, les contrebandiers, les braconniers et autres hôtes habituels des bois pouvaient, à l'aide de quelques détours, circuler depuis Saint-Quentin et même depuis Laon et Soissons jusqu'à la Manche, à l'ombre protectrice des hautes futaies .

Les loups en profitaient largement et il y eut encore des loups tués en Picardie, même après 1870.

L'auteur note qu'en 1766 un loup enragé fit mourir près de soixante personnes aux environs de Soissons.

M. C. Muaux a lu le Bulletin de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin (n° 50), ce qui lui a fait faire la connaissance de ce dernier.

Le Vexin, en latin *Vulcassinus pagus*, était le pays des Véliocasses, peuplade de la Gaule romaine qui eut pour capitale Rothomagus, aujourd'hui Rouen. Cette région, composée de plateaux ondulés et fertiles, s'étendait depuis la rivière d'Andelle jusqu'à l'Oise et formait une petite contrée de l'ancienne France, qui se divisait en Vexin français et Vexin normand, séparés par la rivière de l'Epte ; le premier dépendait de la province de l'Ile de France, le second de la Normandie. Le Vexin français, qui avait pour capitale Pontoise, est aujourd'hui compris dans les départements de l'Oise et de Seine-et-Oise, le second, avec Gisors pour capitale, fait actuellement partie des départements de l'Eure et de la Seine-Inférieure. Le

Vexin fit partie du domaine de la couronne jusqu'au moment où Dagobert 1er le donna à l'abbaye de Saint-Denis. Vers 720 il reçut le titre de comté, dont une partie passa aux ducs de Normandie par le traité de Saint-Clair-sur-Epte en 912 ; le reste fit retour à la couronne. Cette dernière partie, aliénée en 1126 par Louis VI, en faveur de Guillaume Cliton fut définitivement réunie à la couronne de France, en 1128, à la mort de Cliton.

L'Andelle est une petite rivière longue de cinquante kilomètres se jetant dans la Seine, en amont de Pont-de-l'Arche (Eure).

L'Epte est une rivière qui naît dans le département de la Seine-Inférieure, entre Serqueux et Compainville. Elle baigne Forges-les-Eaux, Gournay, sépare la Seine-Inférieure de l'Oise, puis l'Oise de l'Eure, arrose une délicieuse vallée couverte de prairies et de peupliers, passe à Gisors, à Néaufles-Saint-Martin, à Saint-Clair-sur-Epte, et se jette, en deux bras dans la Seine, à Givernay et à Port-Villiers, à quatre kilomètres en amont de Vernon, après un cours de 102 kilomètres. Elle servait jadis de limite à la Haute Normandie et à l'Ile de France.

M. Muaux signale un article relatif à une plaque commémorative apposée à Pontoise sur les vestiges de l'ancien couvent des Cordeliers, qui rappelle les événements dont cet édifice fut le théâtre : Etats généraux (1561), Parlement (1652, 1720-1753), Assemblées générales du Clergé (1656, 1660, 1665, 1670), sacre de Bossuet comme évêque de Condom (21 septembre 1670).

(On sait que Soissons possédait avant la révolution un couvent des Cordeliers, venus, dans notre ville dès 1228, et situé, en dernier lieu, près de la Grand'Place,

dans le quadrilatère formé aujourd'hui par les rues des Cordeliers, Richebourg, Plocq et Matigny, dont la première partie s'appelait rue des Pieds-Déchaux. On sait que Rubens y fut soigné en 1635. Le grand artiste ayant peint à Anvers pour le compte de la reine Marie de Médicis les toiles qui devaient orner la galerie du Luxembourg, passait à Soissons pour aller à Paris faire la pose de ses tableaux, lorsqu'il tomba malade à l'hôtel où il était descendu. Les Cordeliers s'offrirent à le prendre dans leur couvent pour l'y soigner. Pour les remercier de leur hospitalité, Rubens leur fit don d'un magnifique tableau l'*Adoration des Bergers*, qui se trouve actuellement à la Cathédrale, dont il est le joyau, à gauche de l'autel du Rosaire. Ne pourrait-on pas faire apposer une plaque rue des Cordeliers relatant le séjour de Rubens à Soissons.)

Dans ce Bulletin on y annonce la mort de deux membres de la Société historique et archéologique du Vexin qui se rattachent à notre région par des liens de famille: le marquis de Chaumont-Quitry, oncle de notre collègue le marquis de Lubersac, et M. Adrien Robert, maître de conférences à la Faculté des sciences de Paris, membre de la Société historique de Haute-Picardie, auteur notamment d'une Notice sur le Château de Pierrefonds, cousin germain de notre secrétaire.

M. Pressoir relève dans les fascicules de Romania de janvier-avril 1926 des études relatives à notre veiille langue et aux chansons de geste. On y parle de notre compatriote Gautier de Coincy, à propos de vers mal interprétés par M. Foulet, auteur d'un article sur le Roman de Guillaume de Dôle, et que M. Jeanroy traduit ainsi :

« Mes chansons fournirent distraction et délasse-

ment à ceux qui vont dodelinant de la tête, baissant les paupières et ronflant dès qu'on leur parle de ce qui importe au profit de leurs âmes ; car on trouve au sermon plus qu'aux caroles des gens du lignage des ronfleurs ».

Un long et savant article est consacré à une œuvre célèbre, la Chanson de Raoul de Cambrai, dont l'action se passe dans le Vermandois au x^e^ siècle. Il y est question de Roculfe de Soissons, Bartholomé de Laon. On y décrit le siège et la prise de la ville et de l'abbaye d'Origny-Sainte-Benoîte.

Ce poème a amené une polémique entre MM. Joseph Bédier et Longnon.

M. M. Buffenoir lit une étude des plus intéressantes sur les *médailles à l'effigie du général Foy,* qui ont pour auteurs Caurrois, Pingret, Peuvrier, Donadio et un anonyme qui n'a mis que ses initiales R. G.

Sur l'une des médailles de Peuvrier, qui montre le général sur son lit de mort, d'après un dessin d'Horace Vernet se trouvent sur le revers en exergue les vers suivants :

La France en le voyant sur sa couche étendu
Implorait un accent de cette voix chérie
Hélas ! au cri plaintif jeté par la Patrie
C'est la première fois qu'il n'a pas répondu.

Ces vers si touchants sont de Delphine Gay.

M. Job a relevé dans le Bulletin de la Société d'archéologie champenoise diverses communications sur des fouilles méthodiques pratiquées sur quelques points du département de la Marne qui ont amené la découverte de vases, urnes, outils, ornements de bronze ressemblant plus ou moins à ceux trouvés par notre collègue M. Emile Lengelé au cimetière des Longues Raies de Soissons.

La plus importante et la plus intéressante de ces fouilles est celle du cimetière celtique de la Mortelle de Germiny, qui a permis d'explorer vingt-cinq fosses dont deux « à char » de plus de quatre mètres de longueur, fosses de grands chefs guerriers inhumés avec leur char de combat et leurs armes.

Sur les 25 fosses explorées il a été constaté que onze avaient été fouillées à une époque antérieure, dont sept de femmes et les deux fosses à char.

M. Simonet attribue ces violations de sépultures aux Celtes eux-mêmes. Il est en désaccord avec l'opinion courante qui en rend les Francs responsables.

Ces constatations de violations de sépultures sont particulièrement intéressantes et nous ne doutons pas que de pareilles constatations puissent être faites au cimetière des Longues Raies de Soissons, où l'on a pu remarquer à diverses reprises, lors de certaines fouilles, que les parties de plusieurs squelettes n'étaient pas à leur place.

Au nom du comte Albert de Bertier de Sauvigny, M. Descambres lit une communication concernant une lettre du célèbre chimiste Lavoisier (Antoine-Laurent), né en 1743, mort sur l'échafaud en 1794, lettre adressée à M. Parisis fils, à Villers-Cotterets, datée de Paris ce 22 février 1791. Cette lettre est relative à l'achat de la ferme de Vaubéron qu'il désire acquérir. Il prie son correspondant de prendre des informations sur la ferme de Valsery et les bâtiments de l'abbaye car il pourrait se déterminer à faire une soumission à un prix avantageux.

Lavoisier n'acheta pas Vaubéron ni Valsery, mais il avait acheté précédemment à Vivières les fermes de l'Epine et de l'Essart, dont sa veuve hérita. Ses descendants collatéraux les vendirent quelques années

avant la dernière guerre à M. Clément, le constructeur de dirigeables et d'automobiles.

M. de Bertier donne la copie d'une lettre signée Lavoisier-Rumford, adressée à M. Cauchemé, son fermier à Vivières pour la ferme de l'Epine, par Mme Lavoisier qui s'était remariée à un savant américain Thompson, comte de Rumford, dont elle se sépara pour incompatibilité d'humeur, mais elle continua à porter les noms réunis de ses deux maris !

Un des descendants du fermier de Mme Lavoisier, officier aussi instruit que brave, fut colonel du 4e zouaves et termina sa carrière comme général de brigade et grand officier de la Légion d'honneur.

M. le général Vignier communique deux pièces de monnaie trouvées dans le terrain de l'ancien Presbytère de la Cathédrale, où l'on vient de construire le bâtiment destiné à la Goutte de lait. L'une est un double de Sedan de 1640; on y lit l'inscription: F. M. DE LA TOUR, DUC DE BOVILLON. Il s'agit de François-Maurice de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, prince de Sedan, frère de Turenne. Entré au service de la France, il complota contre Richelieu avec le comte de Soissons, en 1641 et avec l'aide des Espagnols battit les troupes royales à la Marfée. Il passa ensuite en Italie, abjura le protestantisme et reçut le commandement des troupes pontificales. De retour en France en 1649, il se jeta dans le parti de la Fronde. Il dut faire sa soumission en 1650 et échanger ses principautés de Sedan et de Raucourt pour les duchés-pairies d'Albret et de Château-Thierry et les comtés d'Evreux et d'Auvergne et les vicomtés de Breteuil, Conches, etc.

L'autre pièce représente un empereur romain couronné portant la barbe. On lit distinctement le nom de *Tetricus*.

Pevusius Tetricus fut un de ceux que l'on a appelé les trente tyrans romains au IIIe siècle de notre ère. Il était sénateur et préfet d'Aquitaine lorsque, après la mort de Victorinus, il se fit proclamer empereur. Il associa son fils à l'empire avec le titre de César, prit la pourpre impériale à Bordeaux, en 268, fut reconnu empereur par les Gaules, l'Espagne et la Grande-Bretagne. Il repoussa victorieusement les Barbares sur les frontières du Rhin et se maintint sous le règne de Claude II et une partie de celui d'Aurélien. Mais l'indiscipline de ses troupes lui faisant craindre de ne pouvoir se maintenir davantage au pouvoir, il négocia avec Aurélien, simula un combat contre ce dernier dans les plaines de Châlons-sur-Marne en 273 à la suite duquel il se livra à son soi-disant vainqueur, qui ne l'en fit pas moins, ainsi que son fils, figurer comme captif à son triomphe. Après quoi, Aurélien le combla de biens et lui confia l'administration d'une partie de l'Italie. Tetricus mourut paisiblement vers 276.

M. d'Arcosse fait circuler une pièce de monnaie trouvée par M. Henri Guillemot, dans son jardin situé près de l'Abattoir. C'est aussi un double de Sedan moins bien conservé que celui dont il est parlé plus haut et qui porte pour inscription : Maurice de Bouillon.

Au nom de M. Marcel Caffin, M. d'Arcosse présente un curieux vase chinois trouvé dans une petite rivière près de Shangaï, vase qui daterait de l'époque de l'empereur Yao, qui monta sur le trône du céleste empire l'an 2357 avant l'ère chrétienne. Ce vase est parfaitement conservé.

M. d'Arcosse communique un portrait du dernier intendant de la Généralité de Soissons : Charles-

Esprit-Marie de La Bourdonnaye, comte de Blossac, qui exerça ses fonctions de 1785 à 1789.

Ce portrait, superbement gravé, est l'œuvre d'Albert Bessé, second grand prix de Rome ; c'est la reproduction d'un portrait conservé dans la famille et qui a déjà été publiée dans le Bulletin de notre Société.

M. Auguste Naudin est élu membre titulaire à l'unanimité des votants.

MM. Emile Forzy et S. Leloutre présentent la candidature de M. Lucien Débruyère et MM. les Chanoines P. de Larminat et Clairambaux celle de M. le Chanoine Lebergue.

La prochaine séance est fixée au jeudi 7 avril, à deux heures de l'après-midi.

La séance est levée à quatre heures.

Le Président, — *Le Secrétaire,*

Edm. DESCAMBRES — FOSSÉ D'ARCOSSE.

SÉANCE DU JEUDI 7 AVRIL 1927

Présidence de M. Edmond Descambres, président

En ouvrant la réunion, à deux heures de l'après-midi, M. Edmond Descambres, président, souhaite la bienvenue à M. A. Naudin, qui a été élu le mois dernier et prend séance aujourd'hui, puis il donne la parole au secrétaire pour la lecture du procès-verbal, qui est adopté sans observations.

Il est ensuite donné connaissance de la correspondance reçue.

Les ouvrages arrivés depuis la dernière réunion sont répartis pour étude.

M. Etienne Job, au nom de son gendre, M. le docteur A. Laplace, communique un curieux volume en latin, daté de 1692, intitulé:

Selecta numismata antiqua ex musæ Jocobi de Wilde.

Cet ouvrage, qui appartient à M. Pierre-Alphonse Garnier, chef de dépôt honoraire de la Compagnie du Chemin de fer du Nord, 41, rue Jean-La Fontaine, à Soissons, est offert par lui pour la bibliothèque de notre Société.

M. le Président charge M. Job de transmettre ses remerciements au donateur et à l'intermédiaire.

M. le général Vignier signale dans le *Bulletin de la Société historique de Haute-Picardie* (tome IV) quatre notes de notre regretté collègue M. Eugène Bouchel :

1° Courcelles et l'auberge du Point du Jour ;

2° Le culte de saint Crapard à Lhuys ;

3° Le calvaire de Courcelles ;

4° Le prieuré de Saint-Guislain à Vaudesson.

M. le chanoine P. de Larminat communique de la part de M. l'abbé Saincir, curé de Montigny-Lengrain, deux chansons du temps de la Révolution : la première sur *les prêtres jureurs et constitutionnels de Soissons* (sur des airs divers de l'époque) ; la seconde sur l'*Election de l'évêque constitutionnel du département de l'Aisne* (sur l'air : *V'là c' que c'est qu' d'aller au bois !*)

Ces deux chansons furent composées par le dernier doyen des chanoines de Notre-Dame des Vignes de Soissons, pendant sa détention au château de Clermont de l'Oise.

M. de Larminat relate que dans le *Bulletin de la Commission des Antiquités et des Arts du département de Seine-et-Oise* (XLIII^e^ et XLIV^e^ vol. 1926, p. 106 à 108),

M. Georges Courty dit avoir trouvé, sur les parois intérieures de cavités naturelles de blocs gréseux, situés dans l'arrondissement d'Etampes, des séries de lignes cunéiformes qui lui paraissent être des graffites préhistoriques, sorte d'écriture primitive, prototype de signes d'idées, et dont l'étude devrait prendre place près de celles des sculptures et peintures préhistoriques. Certains de ces graffites auraient même été effacés à demi pour en superposer d'autres des palempsestes préhistoriques. Ces graffites seraient apparentés avec d'autres trouvés en Espagne, en Italie, dans la France du Sud, comme en Ecosse et en Scandinavie. Il dit être arrivé à saisir le sens des principaux prototypes.

Ces trouvailles, déjà signalées, il y a plus de vingt ans, dans le Congrès de l'A. F. A. S. à Montauban, auraient été louées par Elisée Reclus et Adolphe Reinach.

M. le Président communique la liste des livres brochures et plans se trouvant en double à la Bibliothèque de la Société, avec l'indication du prix auquel chacun d'eux pourrait être cédé.

Il est décidé que cette liste sera imprimée et adressée à tous les membres d'abord et ensuite aux libraires et bouquinistes.

Au nom de M. le comte Albert de Bertier de Sauvigny, M. le Président signale un manuscrit intéressant, annoncé dans le catalogue de la librairie Emile Nourrit, de Paris :

C'est « le plan de la Forest de Retz, exécuté en 1743 par les soins et sur les dépouillements et recherches de M. de Bauclas, pour la réformation de cette forest ordonnée par lettres patentes de Sa Majesté du 18 décembre 1742, par P. F. Mombrun, géomètre et arpenteur, commis de la Maîtrise. »

Le libraire a cru devoir accompagner l'annonce de ce plan d'une petite notice remplie d erreurs ! confondant notamment la forest de Retz avec Raiz, qui est un pays de Bretagne et en faisant le séjour du fameux alchimiste nécromant Gilles de Retz ou de Raiz, plus connu sous le nom de Barbe-Bleue ! Ce Gilles de Raiz était breton et habitait Machecoul, aujourd'hui dans la Loire-Inférieure.

M. l'abbé Emile Lebergue, ancien curé-doyen de Ribemont, chanoine titulaire de la Cathédrale, et M. Lucien Débruyère, minotier à Soissons, sont élus à l'unanimité.

La prochaine réunion est fixée au jeudi 12 mai, à deux heures de l'après-midi.

La séance est levée à 4 h. 05.

Le Président, Edm. DESCAMBRES

Le Secrétaire, FOSSÉ D'ARCOSSE.

SÉANCE DU JEUDI 12 MAI 1927

Présidence de M. Edmond Descambres, Président

A deux heures de l'après-midi, M. Edmond Descambres, président, déclare la séance ouverte et salue la présence des deux nouveaux membres élus récemment : M. l'abbé Lebergue, ancien curé-doyen de Ribemont, chanoine titulaire de la Cathédrale, et M. Lucien Débruyère, minotier à Soissons, qui, en quelques mots, remercient M. le Président et leurs collègues de leur accueil en leur donnant l'assurance qu'ils apportent de tout cœur leur bonne volonté et leur grande sympathie à la Société archéologique dont ils sont heureux de faire désormais partie.

Après la lecture, par le secrétaire, du procès-verbal de la réunion du 7 avril, qui est adopté sans observation, il est procédé au dépouillement de la correspondance et à la présentation d'ouvrages des sociétés correspondantes qui sont distribuées pour étude.

Mentionnons la belle brochure offerte par M. le chanoine G. Landais, relatant les cérémonies de ses Noces d'or sacerdotales et du trentième anniversaire de ses fonctions de curé-archiprêtre de la Cathédrale de Soissons.

Parmi les lettres reçues, il convient de signaler celle de M. R.-W. Pasques de Chavonnes Vrugt, de la Haye, adressée à M. le Maire de Soissons qui l'a transmise à la Sociélé, demandant des renseignements sur l'ancienne seigneurie de Chavonnes et ses propriétaires et demandant également si Hugues de Chavanes, chevalier vivant en 1152, est apparenté à la famille de Chavonnes.

Le village de Chavonne fut érigé en commune en 1186. Il a appartenu jusqu'à la Révolution aux Archevêques de Reims qui ne paraissent pas en avoir jamais aliéné la seigneurie.

M. Stanislas Leloutre fait remise à la Société d'un plan reconstitué de l'ancienne Abbaye royale de Notre-Dame de Soissons, dressé par M. Marcel Lépicier, qui, depuis huit ans, est l'habile appareilleur des travaux de restauration à la Cathédrale et à St-Jean des Vignes. De vifs remerciements seront adressés au donateur.

M. le Docteur Paul Billon signale que de nombreux Picards sont allés peupler jadis le Canada.

M. le Docteur Lomier vient de publier un intéressant travail sur cette émigration.

M. Buffenoir lit une très intéressante étude sur *Braine au temps de la comtesse d'Egmont.* Il retrace de main de maître le genre de vie de cette époque si brillante, nous promène à travers les vastes jardins et les bois qui environnaient le château de Braine, dont il montre divers plans, notamment un plan du parc et du château dessiné en 1741 par Charpentier.

M. d'Arcosse lit une courte notice nécrologique sur M. Etienne Moreau-Nélaton.

***

M. Etienne MOREAU-NÉLATON

Depuis notre dernière réunion, un nouveau deuil a atteint notre société.

M. Etienne Moreau-Nélaton, qui en faisait partie depuis 1911, est décédé en son domicile à Paris, 73, rue du Faubourg-Saint-Honoré, à l'âge de 68 ans.

Ancien normalien, artiste peintre, écrivain, archéologue, économiste, M. Moreau-Nélaton, qui passait chaque année une partie de l'été, dans sa belle propriété de Fère-en-Tardenois, a écrit de nombreux ouvrages artistiques et littéraires.

Petit-fils du célèbre docteur Nélaton, c'était un travailleur infatigable. Il avait publié les Maîtres « racontés par eux-mêmes », monographies parfaites de Corot, Delacroix, Milot, Jongkin, Daubigny et Manet.

Une étude sur les Clouet et les croyances du XVI^e^ siècle eût suffi à elle-même pour constituer un bagage littéraire d'une véritable maîtrise.

Il avait publié en outre avec un soin tout parti-

culier avec de nombreuses et artistiques illustrations les *Eglises de chez Nous* et une *Histoire de Fère-en-Tardenois*, sa petite patrie qu'il aimait tant.

Il avait eu la douleur de perdre son fils, mort glorieusement pour la France dans un des derniers combats de la guerre.

M. Moreau-Nélaton avait fait don à l'Etat d'une magnifique collection.

Reçu à l'Académie des Beaux-Arts en 1925, il avait été nommé récemment officier de la Légion d'honneur.

Ses obsèques ont été célébrées le 29 avril en l'église Saint-Philippe du Roule.

De magnifiques couronnes avaient été offertes par la Société nationale des Beaux-Arts, la Société des Amis du Louvre, les Archers de la Ronde des vallées, Marne, Ourcq et du Clignon à leur cher président.

La levée du corps a été faite et l'absoute donnée par le chanoine Colombel, curé de la paroisse.

L'inhumation a eu lieu au cimetière de Montmartre, où des discours ont été prononcés par M. Henri Rabaud, au nom de l'Académie des beaux-arts, et M. Raymond Kœchlin, directeur des musées nationaux.

La Société archéologique, historique et scientifique de Soissons s'associe au deuil de la famille de l'éminent défunt dont elle gardera fièrement et fidèlement la mémoire.

***

M. Paul Waendendries communique divers documents de 1521, 1639 et 1748. On remarque sur l'un d'eux la signature du roi Louis XIV.

M. Henry Luguet fait circuler un intéressant

document relatif à Charlotte des Ursins qui fut célébrée par Racan.

Il est pris acte de la candidature de :

M. Louis Beauchamps fils, présenté par M. le général P. Vignier et M. St. Leloutre.

M. Henry, pharmacien, présenté par MM. L. Batteux et Job.

M. Leroy, docteur en pharmacie, présenté par MM. Descambres et Job.

La prochaine séance est fixée au jeudi 16 juin.

Plusieurs membres demandent qu'elle soit remplacée par une excursion.

M. le Chanoine P. de Larminat et M. d'Arcosse sont chargés d'étudier un projet d'excursion à Villers-Cotterets et à La Ferté-Milon soit par chemin de fer, soit par auto-car.

Il est ensuite procédé à l'examen des demandes d'achats des livres, brochures et plans se trouvant en double à la bibliothèque de la Société.

La séance est levée à 5 h. 30.

Le Président, Edm. DESCAMBRES

Le Secrétaire, FOSSÉ D'ARCOSSE.

SÉANCE DU JEUDI 21 JUILLET 1927

Présidence de M. Edmond Descambres, président

Après la lecture, faite par le secrétaire, du procès-verbal de la séance du 12 mai, qui est adopté sans observation, M. le Président communique la correspondance et répartit, entre les membres présents, pour

étude, les divers ouvrages reçus depuis la dernière réunion.

M. le général Vignier lit plusieurs passages du dernier ouvrage de M. André Tardieu, *Devant l'Obstacle*, l'*Amérique et nous*, où l'auteur dépeint avec un talent remarquable, deux mille ans de vie française dans le pays entre Oise et Aisne et rend un juste hommage à ces vaillantes populations qui ont subi près de deux cents sièges et batailles rangées, sans compter les menus combats et les dévastations chroniques dont le détail échappe à l'histoire et qui, sans se lasser, ont chaque fois relevé courageusement leurs ruines.

M. Henry Luguet signale ce qu'il a trouvé concernant le Soissonnais dans le *Bulletin de la Société historique de Compiègne*, Tome XVIII^e^ 1924-1926.

C'est d'abord une étude du général de Seroux sur la famille d'Esgrigny dans laquelle il est fait mention des familles de Beauval, de Vismes et Fossé d'Arcosse.

Puis un travail de M. Carolus Barré, membre de notre Société, consacré à Jehan Esmery de Boislogé et à sa famille. Parlant d'un de ses oncles, Nicolas de Canlers, il n'a garde d'omettre le nom de son ami Michel le Pelletier, garde général de l'artillerie. Tous deux furent les héros d'une aventure qui leur survint à Soissons et que Louis-Auguste le Pelletier, petit-fils du précédent, a relaté dans ses *Mémoires* (page 7).

Un descendant de Michel le Pelletier, Antoine le Pelletier de Liancourt acquit la vicomté de Villers-Hélon et celle de Crécy-au-Mont. Sa femme, née Louise-Luce de Longvilliers de Poincy, décédée le 23 septembre 1784, a été inhumée dans l'église de Villers-Hélon, où se trouve encore son tombeau. Un autre membre de cette famille se fixa à Silly-la-Poterie, où sa descendance vit encore.

Enfin M. Boutanquoi publie dans ce même Bulletin une importante étude sur le conventionnel Saint-Just et sa famille, qui habita toujours la même région : Chelles, Attichy, Nampcel, Morsain, Blérancourt.

Charles-Adam de Saint-Just (1636-1696), bisaïeul du conventionnel, laboureur à Chelles, était fermier des biens du Chapitre de Saint-Gervais de Soissons, aussi Messire Christophe Quinquet, chanoine de ce Chapitre, est-il parrain d'un de ses enfants.

Devenu veuf, il se remaria avec Marie-Jeanne Vuarel, fille de Claude Vuarel, laboureur à la ferme de la Carrière-l'Evêque. Le contrat est passé le 22 février 1683 devant Me Roullye, notaire royal à Soissons. De ce second mariage il eut une fille, Marie-Antoinette, née le 19 janvier 1685, dont le parrain fut Messire Antoine Pioche, chanoine de Saint-Gervais de Soissons.

Charles de Saint-Just (1676-1728), aïeul du conventionnel, eut onze enfants de son mariage avec Marie-Françoise Adam.

Citons Charles-Nicolas, né à Nampcel le 15 mars 1706, qui eut pour parrain Nicolas de Nelle, advocat au Parlement, conseiller du Roi, receveur du grenier à sel de Soissons et bailli de la seigneurie de Nampcel, et Pierre, né à Morsain le 30 janvier 1707, qui eut pour parrain Pierre Leclère, fermier de La Grange, à Longpont.

Le père du conventionnel Louis-Jean (1715-1777), naquit à Morsain, et sa marraine fut Françoise Roger, fermière de Longpont.

Le conventionnel Louis-Antoine (1767-1794), naquit dans la Nièvre, où son père était officier de la maréchaussée. A la fin de 1776, la famille Saint-Just revint à Nampcel puis se fixa à Blérancourt. Louis-Antoine

fut mis en pension au collège Saint-Nicolas de Soissons, que dirigeaient alors les Pères de l'Oratoire. On prétend qu'il ne donna guère de satisfaction à ses premiers maîtres qu'il quitta pour entrer au collège Louis-le-Grand, à Paris, grâce à une boūrse fournie par la ville de Soissons.

Les prénoms du conventionnel sont Louis-*Antoine* et non Louis-*Léon*, ainsi que l'indiquent à tort certains auteurs, notamment l'abbé Pécheur, dans ses *Annales du Diocèse de Soissons*, tome VIII.

Voici d'ailleurs l'acte de baptême que publie M. Boutanquoi :

« Le vingt-cinquième août mil sept cent soixante-sept, a été baptisé *Louis-Antoine*, né cejourd'hui, fils légitime de Messire Louis-Jean de Saint-Just de Richebourg, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine de cavalerie, ancien maréchal des logis de gendarmerie, compagnie d'ordonnance de Monseigneur le duc de Berry, et de dame Jeanne-Marie Robinot ».

Du berceau passons à la tombe et prenons connaissance du registre des décès de la municipalité de Paris pour l'an 2e :

« Saint-Just 28 juillet 1794. — Du vingt-sept thermidor de l'an deuxième de la République, acte de décès de Antoine Saint-Just du dix de ce mois, âgé de vingt-six ans, natif de Lisé (?). Vu l'extrait du jugement du tribunal révolutionnaire et du procès-verbal d'exécution en date de ce mois. »

Comme on peut le constater, ce n'est que dix-sept jours après l'exécution capitale que l'acte de décès fut établi.

Une sœur puinée du conventionnel, Louise-Marie-

Anne (1768-1857), eut pour marraine Anne-Elisabeth Lasnier, épouse de Adam, conseiller du Roi et président de l'élection de Soissons (1). Elle épousa à Blérancourt, le 11 février 1790, Emmanuel-François Decaisne, notaire royal au bailliage de Coucy, puis juge de paix à Blérancourt, où il mourut le 6 août 1829 ; elle mourut à Chauny le 10 avril 1857.

De leurs neuf enfants, il convient de citer Marie-Anne-Constance-Emelie, née à Blérancourt le 6 avril 1792. Elle y épousa le 5 décembre 1818. Séraphin-Etienne-Joseph Rohart. Tous deux décédèrent à Braine, le mari en 1864, et sa veuve en 1883.

M. Emile Gailliard, membre de notre Société et de la Société historique de Haute-Picardie, a publié récemment dans l'*Argus Soissonnais*, pour être reproduite ensuite dans le Bulletin de cette seconde Société, une étude sur Saint-Just dans laquelle il se montre plus sévère que M. Boutanquoi sur le compte du sanguinaire conventionnel, puisqu'il termine son travail par ces vers empruntés à une chanson thermidorienne :

Tyran, voleur, assassin,
Par un seul mot cela s'exprime,
Et, ce mot-là, c'est Jacobin.

***

M. d'Arcosse signale que M. l'abbé Saincir, curé de Montigny-Lengrain, à la séance tenue le 24 juin 1927

---

(1) On appelait *élection* l'étendue de pays payant la taille et sur laquelle les officiers qu'on appelait *élus* avaient juridiction.

On sait que la taille était la taxe que l'on prélevait, sous l'Ancien Régime, sur tous ceux qui n'étaient ni nobles, ni ecclésiastiques, ni protégés par quelque exemption accordée par le Roi.

par la Société historique de Compiègne, a continué la lecture de son travail sur *Notre-Dame des Vignes de Soissons* (750-1791).

Avant la Révolution, Notre-Dame des Vignes, fille aînée de la Cathédrale de Soissons, était considérée comme la première église de la ville et du diocèse.

La primitive église de ce nom avait été détruite en 1552, sur l'ordre de la Cour, pour renforcer la défense de Soissons. Réédifiée en 1564, elle a disparu au début du XIX^e^ siècle, et le théâtre municipal élevé sur son emplacement, vient d'être détruit lui-même à la suite de la Grande Guerre.

La paroisse comprenait l'élite de la société d'alors. Le curé était le Doyen de la collégiale, qui comptait 15 membres : 10 chanoines, 4 chapelains et 1 vicaire.

A la Révolution, les chanoines ayant refusé de prêter le serment à la constitution, durent émigrer.

Les péripéties vécues par l'un d'eux, Traizet, curé d'Ormoy, au cours de son exil, sont très curieuses à suivre.

***

Le même membre rapporte qu'au mois de juin a eu lieu l'inauguration du musée de la *Société d'histoire et d'Archéologie de Senlis,* installé dans une maison ancienne, rue du Haubergier.

M. Paul Vitry, conservateur du musée du Louvre, avait été délégué pour représenter le ministre de l'Instruction publique à cette cérémonie. Un certain nombre de notabilités se pressaient autour de lui, notamment MM. Paulvé, sous-préfet ; Escavy, maire ; Mgr Dourlent, archiprêtre ; Gustave Macon, conservateur du musée de Chantilly, président de la Société d'Archéologie de Senlis ; André de Maricourt ; Louat,

Abrand, membres du bureau ; Colin, architecte en chef des monuments historiques ; le colonel André, commandant le 5e chasseurs ; l'abbé Cavillon, aumônier de l'hôpital ; d'Epenoux, de Pontalba, divers archéologues, etc...

MM. Macon, Vitry, de Maricourt et Abrand, ont rendu un hommage à l'art et salué la mémoire de ceux qui ont coopéré à la fondation de la Société d'histoire et d'archéologie de Senlis.

La cérémonie s'est terminée par examen des collections que le public est maintenant admis à visiter.

Quand nous sera-t-il donné de voir la reconstitution du Musée de Soissons ?

***

EXCURSION

A VILLERS-COTTERÊTS ET A LA FERTÉ-MILON

Le secrétaire rappelle qu'il avait été décidé, lors de la séance du mois de mai, qu'une excursion à Villers-Cotterets et à La Ferté-Milon serait organisée pour le mois de juin. Elle eut lieu le jeudi 23 juin.

Le petit nombre des adhérents ne permit pas d'organiser cette excursion en autocar, comme il en avait été question, aussi c'est par leurs propres moyens que deux aimables collègues, MM. Waelès et Valentin, emmenèrent les excursionnistes.

Ces derniers furent reçus à Villers-Cotterets par le secrétaire, qui s'y trouvait alors en villégiature.

Après leur avoir fait remarquer au passage le monument élevé près du chemin de fer à Alexandre Dumas le 6 juillet 1902, il les conduisit successive-

ment à l'ancien château royal, aujourd'hui maison de retraite du département de la Seine, à l'église Saint-Nicolas (ancien prieuré de chanoines de l'Ordre de Prémontré), au Presbytère-Mairie (ancien logis abbatial) et au Musée Alexandre Dumas.

Le Château

Le château de Villers-Cotterets fut construit sur les plans du célèbre architecte Philibert de l'Orme, sur l'ordre de François I^er^, ami, restaurateur et protecteur des lettres et des arts, et commencé l'année même où ce souverain monta sur le trône en 1515. Il ne fut terminé que sous le règne de Henri II.

Dès le XII^e^ siècle, les rois de France possédaient un domaine, rendez-vous de chasse et château à Villiers col de Retz, comme l'indiquent d'anciennes Ordonnances royales.

Il ne reste plus aucune trace du premier château royal nommé la Male-Maison.

Les séjours passagers mais assez fréquents des rois dans leur châeau de Villers contribuèrent beaucoup aux accroissements de leur domaine.

La seigneurie du lieu était morcelée en une infinité de portions.

Louis VIII et Louis IX en réunirent un grand nombre, de sorte que les portions de fiefs qui divisaient le pays furent presque toutes réunies à la seigneurie du château dans le cours du XIII^e^ siècle.

Dès l'an 1268, deux ans avant sa mort, le saint Roi la donna comme apanage à son second fils : Jean.

Charles de France, comte de Valois, fit plusieurs séjours à Villers et même plusieurs auteurs rapportent à ce prince l'origine de cette ville. C'est lui qui

fit rebâtir plus grandement la Male-Maison et, écrit Bergeron, « se plut tant au Valois qu'il postposa toute autre demeure et y fit son principal séjour des champs, séjournant souvent en son château de Villers-Cotterets, le convertissant de Male-Maison en heureuse demeure, la rendant un séjour délicieux par les embellissements qu'il y fist. »

Philippe de Valois fit aussi de longs séjours à Villers-Cotterets, surtout avant son avènement au trône.

On peut donc dire que c'est au commencement du XIV^e^ siècle, au règne de Louis X dit le Hutin (qui fut emporté à la fleur de l'âge par une pleurésie, victime imprudente de sa passion pour le jeu de paume), qu'il faut rapporter l'origine et l'accroissement très rapide de cette petite ville.

Déjà, avant lui, les historiens racontent que le roi Philippe le Hardi avait établi un marché qui devait se tenir et qui se tient encore, le jeudi de chaque semaine.

Un demi-siècle après la mort de Louis X (1356), le roi Jean II, surnommé le Bon, le même qui disait que si la bonne foi était bannie de la terre, elle devrait se réfugier dans le cœur des rois, y établissait à son tour un règlement fort étendu sur la profession des marchands drapiers, ce qui prouve que la petite ville, formée primitivement du village de Saint-Georges, qui avait été dévasté par les guerres et qui s'était rapproché du château royal et groupé autour de lui, commençait à se peupler d'habitants et à prendre une certaine importance.

Lors des guerres des Bourguignons et des Armagnacs, le château de la Male-Maison, qui n'était pas fortifié, fut facilement emporté, ainsi que la petite ville naissante, par le comte de Saint-Paul en 1411.

Un peu plus tard, ce même château fut pillé et dégradé par l'armée anglaise ainsi que la ville ; elle ne laissa que des ruines après son passage.

***

Péniblement la vie reprit peu à peu pour s'épanouir avec François Ier, lequel, ainsi qu'on l'a vu plus haut, fit construire le nouveau château, pour en faire une maison de plaisance, une des plus belles qu'il y eut de ce genre en France, agréable, commode et propre au divertissement de la chasse. Des eaux furent captées en forêt pour les amener au château et en ville.

Dès 1535, François Ier occupa le château ; il y fit toute sa vie, de fréquents séjours. Il y publia plusieurs actes importants de son règne, entre autres l'ordonnance si célèbre de 1539 qui a prescrit de rédiger « tous actes et jugements au language maternel françois et non autrement », et d'en faire des dépôts dans les Archives. Ce fut là l'origine de notre état-civil.

L'empereur Charles-Quint, son vainqueur à la fameuse bataille de Pavie (1525) à la suite de laquelle François Ier écrivit à sa mère Louise de Savoie une longue lettre qui se terminait par cette phrase : « Il n'y a que la vie et l'honneur qui furent saufs » et que l'on a résumée par la formule si connue et qui semble un message télégraphique : « Tout est perdu fors l'honneur », l'empereur Charles-Quint, vint loger en 1544 au château de Villers-Cotterets, pendant que son armée occupait la plaine, avant que la paix fut conclue à Crépy-en-Laonnois et non en Valois, comme le prétendent certains auteurs.

Cette question, comme celle de l'emplacement de *Noviodunum*, passionna jadis nos collègues qui s'étaient divisés en deux camps.

Après la mort de François I^er^, Henri II fit continuer les travaux et si la Salamandre et les F couronnées du principal corps de bâtiment rappellent la mémoire du fondateur du château, les initiales de Henri II et de Catherine de Médicis, comme les croissants, signalent les constructions postérieures au roi chevalier.

François II, comme son frère, vint plusieurs fois à Villers-Cotterets et fit terminer les travaux.

Depuis l'avènement de Charles IX la reine mère Catherine de Médicis fit de fréquents voyages à Villers-Cotterets afin d'avoir l'occasion de correspondre plus facilement avec le connétable de Montmorency qui habitait Chantilly et avec le duc de Guise qui résidait habituellement au château de Nanteuil.

Charles IX y reçut lui-même en personne en 1571, une ambassade des princes protestants de la confession d'Augsbourg, venue par le complimenter à l'occasion de son mariage avec Elisabeth d'Autriche. L'histoire rapporte que, dans cette entrevue, fort délicate d'ailleurs, ces princes étrangers essayèrent de lui demander la liberté de conscience en faveur de leurs coreligionnaires de France, mais que le Roi leur répondit sèchement :

« Je ne me mêle pas de vos affaires, ne vous mêlez pas des miennes ».

Quelques années plus tard, en 1575, le même Roi, pour combattre la vie chère — déjà ! ! ! — défendit, dans une ordonnance datée de Villers-Cotterets, l'exportation des blés et des grains et le port d'habits somptueux.

Henri IV au cours de son règne, séjourna plusieurs fois au château de Villers-Cotterets, alors que la belle Gabrielle habitait le château de Vierzy.

Louis XIII semble avoir négligé quelque peu Villers-Cotterets, mais Louis XIV y vint souvent au début de son règne, il fit faire divers travaux d'embellissement et dessiner les jardins par Le Nôtre ; puis il en fit don à son frère unique Philippe, duc d'Orléans.

Cet apanage demeura dans la famille d'Orléans jusqu'à la Révolution, c'est-à-dire pendant plus de 120 ans. Les princes de cette maison venaient passer chaque année une partie de la belle saison et de l'automne, amenant avec eux le bruit, l'agitation, la splendeur d'une cour presque royale. « On ne rencontrait partout, dit un historien local, que mouvement, animation, riches équipages qui se croisaient dans tous les sens ; de grands seigneurs, de hauts personnages qui venaient au château visiter les princes et se mêler aux parties de chasse si animées, si bruyantes, poursuivaient avec eux le chevreuil ou le cerf, ou le lancer au milieu des étangs de la Ramée. C'est alors que Villers-Cotterets, aujourd'hui calme et silencieux, était comme environné d'une auréole de gloire ».

Mme la marquise de Montesson, épouse en secondes noces légitimes, mais par mariage morganatique, de l'aïeul du roi Louis-Philippe affectionnait tout particulièrement Villers-Cotterets. En 1778, le duc d'Orléans lui offrit une fête de nuit si brillante que les anciens de Villers en conservèrent longtemps le souvenir.

Devenu bien national à la révolution, ce château vit toutes ses richesses dispersées ; il servit de prison pour des officiers étrangers, puis de casernement pour des troupes françaises : fantassins, chasseurs, hussards, dragons y tinrent garnison tour à tour jusqu'en 1805.

Un arrêté rendu le 27 floréal an XII, désigna le château pour servir de dépôt de mendicité au département de la Seine. Depuis ce dépôt a été transformé en maison de retraite.

Après trois siècles de gloire, ce château, qui abrita tant de rois et de personnages illustres, est devenu le refuge de la vieillesse. *Sic transit gloria mundi !*

Loin de nous la pensée de blâmer l'œuvre philanthropique du département de la Seine, qui rend d'incomparables services à notre pauvre humanité, œuvre si bien dirigée ici par M. Beaufort et ses collaborateurs, mais nos cœurs d'archéologues regrettent toutefois que les besoins des divers services aient modifié la majesté des lieux et fait disparaître forcément d'intéressants souvenirs historiques.

Quoi qu'il en soit, la salle principale que l'on visite a servi de chapelle assurément, les colonnes de l'autel subsistent encore, les murs sont ornés de salamandres, d'F couronnées et de fleurs de lys.

Le grand escalier à gauche est admirable d'ornementation et de sculptures ; celui de droite, présente aux regards des sujets mythologiques, des combats, les amours des dieux et des déesses.

Les appartements royaux et princiers s'étendaient sur toute la galerie du premier étage. Le logis du Roi était dans l'aile droite s'avançant vers le parc.

Une grande et belle salle à manger, deux salons magnifiques et décorés avec beaucoup de goût et un grand luxe, ainsi qu'une salle de billard, se trouvaient au rez-de-chaussée.

Il y avait encore au premier deux salles : la salle de spectacle et la salle dite des francs-maçons.

On assure que les deux premiers actes du *Tartufe*

de Molière, interdits à Versailles, furent joués pour la première fois dans la salle de spectacle du duc d'Orléans au château de Villers-Cotterets.

On descendait au parterre par un perron fort élégant et à double face orné de grands vases de fleurs ; on ne voyait pas comme aujourd'hui ce grand mur qui étrangle le château, cache ses formes si sveltes et les tourelles si gracieuses. Le parc était grandiose et magnifique.

La porte monumentale, on peut le constater, a été en partie respectée malgré les restaurations successives. Vous avez pu admirer la voûte dont les bandeaux reposent sur une corniche ornée de rinceaux, de têtes et de modillons sculptés.

A droite et à gauche s'étendaient jadis d'importantes constructions dont il n'existe plus qu'une partie. On peut remarquer les fenêtres mansardées en briques avec fronton et des colonnettes supportant une urne de pierre.

La grande façade de la cour, de quarante mètres de long, est encore très décorative ; elle est divisée en plusieurs parties par des colonnes d'ordre corinthien s'élevant jusqu'à une grande corniche formant console.

Au-dessus de la porte est un avant-cintre avec des niches sculptées qui devaient abriter des statues. Des fenêtres longues et étroites, sont disposées deux à deux. Une coquille accompagnée de statuettes d'enfants couronne la façade.

Un élégant clocher qui a disparu s'élevait jadis sur la toiture.

De chaque côté du bâtiment principal partent deux ailes entourant une seconde cour plus petite et rejoi-

gnant un autre corps de bâtiment dont la façade est sur le parterre.

Malgré toutes les modifications subies, le château de François 1er, dans ses parties de la Renaissance, offre encore de beaux vestiges, notamment les gracieuses sculptures dues à Jean Goujon.

L'Eglise

L'église paroissiale dédiée à Saint-Nicolas, toute proche du château, présente plusieurs époques.

Le sanctuaire, par ses formes ogivales, semble être du XIIIe siècle.

L'église eut beaucoup à souffrir des guerres et des dévastations des XVe et XVIe siècles. Le portail est même du XVIIe siècle.

Le chœur est entouré de beaux lambris sculptés.

Le banc d'œuvre est à signaler.

Mais c'est surtout la chaire, de la Renaissance italienne, qui est remarquée des connaisseurs. Le Samson qui la porte sur ses épaules est taillé avec une vigueur digne de Michel-Ange.

Quatre statues en pierre, artistement travaillées, proviennent d'autres édifices.

La flèche qui surmonte l'église, et qui est assise sur le chœur, est jolie, fort élégante, bien effilée et ne manque ni de hardiesse ni de grâce.

La cloche remonte au règne de François II. Son parrain fut Jehan de Longueval, écuyer tranchant ordinaire du Roi, capitaine de ce lieu de Villers et de la forêt de Retz ; il la nomma Jehanne (1560).

Le Presbytère

C'est l'ancien logis abbatial du monastère fondé en 1671 par les Prémontrés venus de l'abbaye de Clairefontaine, située dans l'ancien diocèse de Laon, aujourd'hui dans le canton de La Capelle, détruite par les guerres. Une bulle du Pape datée de 1679 approuva cette translation autorisée dès 1671 par lettres patentes de Louis XIV. Mgr de Bourlon, alors évêque de Soissons, et le duc d'Orléans, seigneur du lieu, donnèrent également leur agrément.

La cure de Villers-Cotterets, qui était séculière, devint régulière et fut accordée aux chanoines réguliers de l'Ordre de Saint Norbert.

Le premier abbé fut Louis Hély, qui venait de Clairefontaine et se contenta du modeste presbytère pour se loger. Il installa ses religieux dans une maison voisine de l'église.

Mais en 1749 l'abbé Richard, qui avait pu recueillir une somme importante en vendant les bois de l'ancienne abbaye de Clairefontaine, fit construire le superbe logis abbatial qui subsiste encore aujourd'hui et sert à la fois de mairie et de presbytère et qui coûta soixante mille livres à édifier.

Rien ne fut négligé pour rendre le logis du R. P. Abbé aussi élégant que possible. Deux petites ailes en avant, au milieu un perron large et fort beau donne accès dans un vestibule en forme de demi-cintre, voûté, ayant à sa gauche une grande salle à manger, à sa droite un magnifique salon avec un petit balcon.

Un vaste et élégant escalier orné d'une rampe en fer forgé fort ouvragée et fort riche conduit aux appartements du premier ornés avec opulence. S'il y a à Villers-Cotterets une maison qui porte avec soi

le cachet du style Louis XV le plus pur, c'est bien assurément la maison abbatiale que fit élever le R. P. Abbé Richard. Ce dernier mourut à Villers et fut inhumé dans l'église.

M. de Saissevale lui succéda. Il fit embellir encore sa demeure en y faisant peindre ses armoiries et son chiffre et en y faisant placer divers ornements, notamment une riche et brillante guirlande dans sa chambre.

En 1791, cet abbé élégant et prudent remit la cure entre les mains de l'évêque de Soissons et partit avec six de ses religieux. Il finit ses jours à Amiens, où il était devenu chanoine titulaire de la Cathédrale. Ses religieux furent répartis après la Révolution dans différents diocèses comme prêtres séculiers ; aucun n'apostasia.

M. le chanoine Grimblot, curé-doyen de Villers-Cotterets, avec sa grande bienveillance coutumière, avait tenu à recevoir lui-même les excursionnistes.

Le Musée Alexandre-Dumas

Projeté en 1902, lors des Fêtes du Centenaire d'Alexandre Dumas, il fut officiellement inauguré en mai 1905. Il est placé sous le patronage de la ville de Villers-Cotterets et la conservation de la Société historique et régionale. On y remarque:

Le portrait équestre du général Alexandre Dumas, peint par Olivier Pichat, et donné par le comte Gabriel du Chaffault. — Les bottes que portait Alexandre Dumas lorsqu'il se présenta à la députation en 1848; don du même.

Plusieurs portraits et souvenirs d'Alexandre Dumas : autographes nombreux.

L'uniforme d'Académicien d'Alexandre Dumas fils, donné par sa fille Mme Ernest d'Hauterive.

Le portrait et une bague de la Marquise de Montesson, qui épousa le duc d'Orléans.

Plusieurs toiles intéressantes de Mme Drapier, née Marie Nicolas (née à Villers-Cotterets en 1845 + Paris en 1903).

Des souvenirs de Charles-Albert Demoustier, l'auteur des *Lettres à Emilie sur la mythologie.*

Une collection d'armes du colonel Senart.

De nombreux silex taillés et polis, des poteries gallo-romaines trouvées sur le terroir de Villers-Cotterets ou dans la forêt de Retz.

Des gravures représentant des vues locales, etc., etc....

Après avoir déjeuné à l'*Hôtel de la Pomme d'Or,* on partit pour La Ferté-Milon.

On salua de loin au passage l'ancienne Chartreuse de Bourgfontaine.

De cet antique et vaste couvent fondé au XIV^e^ siècle il ne reste plus que les murs d'enceinte et la porte d'entrée fortifiée avec ses meurtrières et ses machicoulis.

Dans l'intérieur on voit encore le pignon et quelques parties de l'église, l'entrée de profonds souterrains et quelques bâtiments de l'ancien cloître qui ont conservé leur cachet.

LA FERTÉ-MILON

Mais, pressés par le temps, les excursionnistes continuèrent jusqu'à La Ferté-Milon, où ils eurent la bonne fortune d'avoir comme *cicerone* M. le cha-

noine Félix Devigne, le curé aussi érudit que savant, de cette charmante petite bourgade de 1.600 habitants, située sur la rivière d'Ourcq, à 80 kilomètres de Paris, dans le canton de Neuilly-Saint-Front.

C'était autrefois une importante châtellenie dépendant du comté puis du duché de Valois, région enserrée entre la Champagne, la Brie, l'Ile de France et le Soissonnais.

L'origine historique de La Ferté-Milon ou La Ferté-sur-Ourcq est féodale et remonte à l'époque franque.

L'une des plus anciennes mentions de cette localité est dans la relation du passage des reliques de sainte Geneviève en 851 et 884.

Une charte du roi Henri, datant de 1035, appelle ce pays : *Firmitas quae vocatur Urc* (La Ferté qui est appelée Ourcq) ; une autre charte, de 1110 porte : *Firmitas Milonis* : La Ferté de Milon.

En arrivant par la route de Villers-Cotterets, la petite ville apparaît nettement divisée en trois parties bien distinctes : la Chaussée, le Bourg et le Château.

Le premier monument qui se présente est, dans la Chaussée, l'église Saint-Nicolas, qui aurait été dédiée en 1491. Cette date semble un peu antérieure à l'époque réelle de la construction que nous avons devant les yeux, car il ne nous semble pas que l'édifice appartienne à la fin du XV^e^ siècle.

La porte principale a d'ailleurs été fortement modernisée : un fronton triangulaire est supporté par deux colonnes d'ordre dorique.

La petite porte n'offre aucun intérêt.

Une petite rose à rayons perce la façade sur laquelle on remarque en outre quelques niches.

La tour, carrée, avec un clocher bâtard. peu élevé,

est plantée à l'angle nord-ouest, étagée par de doubles contreforts. Ils sont agrémentés de niches à petites colonnes doriques.

Deux longues baies cintrées éclairent chaque face de la tour. A l'entablement se trouve une balustrade ajourée. Aux quatre angles il y a une petite tourelle, au centre on remarque une petite flèche couverte en ardoises.

Des pignons, sur les flancs de l'église, marquent les travées.

L'édifice se compose d'une nef principale et de deux bas-côtés finissant avec elle.

Les cinq colonnes qui les séparent sont monostyles, sans chapiteaux et supportent la retombée d'arc en ogive.

La maîtresse voûte, ogivale, est en plâtre avec poutrelles apparentes.

Les voûtes des bas-côtés sont en berceaux perpendiculaires à l'axe de la nef, pour chaque travée. Elles sont ogivales et composées de bandeaux ; toutefois la cinquième travée (la dernière) de chaque collatéral forme chapelle et est plafonnée. L'abside du vaisseau principal est polygonale et de forme allongée.

L'éclairage de l'église est fait par la rose de la façade et les cinq fenêtres du chœur et, sur les côtés, par une fenêtre à chaque travée et par une fenêtre à meneaux percée dans le mur qui sert de fond à chaque collatéral.

La chapelle des fonts baptismaux, à gauche de la porte principale, montre un font du XVIII^e^ siècle en marbre brun, sur un pied de marbre noir.

On remarque dans le chœur un beau lutrin en fer

forgé et deux statues en bois, représentent saint Pierre et saint Paul, qui viennent de la Chartreuse de Bourgfontaine.

L'autel, le tabernacle, les deux anges d'entrée du chœur, le banc d'œuvre Louis XV orné des statues de saint Michel et de sainte Claire, comme le tableau représentant l'Adoration des bergers, proviennent du Couvent de Saint-Michel.

Le panneau oblong, placé au-dessus du banc d'œuvre et représentant Jésus disant à ses disciples : « Laissez venir à moi les petits enfants » a été donné par le général Dumas.

Certains attribuent ce tableau à Martin de Fréminet, né à Paris en 1567 et mort en 1619, peintre des rois Henri IV et Louis XIII.

D'autres prétendent que c'est un tableau de l'Ecole flamande et l'attribuent à Michel van Coxcyen ou à l'un de ses élèves.

Mais ce quil y a de plus curieux et de plus intéressant dans l'église ce sont les magnifiques vitraux datant de 1598, 1542 et 1575.

Les couleurs sont chaudes, les rouges et les jaunes flamboient.

A la révolution le sonneur Dubois les avait blanchis à la chaux pour les dissimuler et ils échappèrent ainsi à la fureur révolutionnaire.

Ils eurent beaucoup à souffrir au cours de la dernière guerre, mais ils furent sauvés au prix de multiples fatigues et de grands dangers par M. le chanoine Devigne, qui les fit ensuite habilement restaurer.

Malheureusement, comme pour la Cathédrale de Soissons, une caisse contenant une verrière a été égarée.

Les vitraux représentent les scènes de l'Apocalypse ; la vie de la Sainte Vierge, celle de N.-S. J.-C., la résurrection générale et le jugement dernier ; saint Joachim, sainte Anne, la Vierge Marie, Marie Salomée, Marie, mère de Jacques, leurs époux et leurs enfants.

Il y avait huit verrières magnifiques qui remplissaient la dernière fenêtre latérale, la fenêtre du fond du collatéral nord, les cinq fenêtres absidales et la fenêtre du fond du collatéral sud. Il manque actuellement une verrière de l'abside.

On raconte qu'en 1654, lorsque Louis XIV et sa suite vinrent visiter l'église, le Roi se montra surpris et fâché d'entendre des rires étouffés. Il en demanda la cause. On dut lui avouer que c'était la vue du diable rouge du 7e vitrail qui avait fait penser au cardinal de Mazarin. Le Roi se mit à rire à son tour et se trouva désarmé.

En quittant l'église, nous nous rendons au Presbytère, qui est un véritable musée d'art : tableaux, faïences, ivoires, étains, etc., sans compter une splendide bibliothèque où l'on remarque l'édition princeps des *Pensées* de Pascal, car M. le Chanoine F. Devigne est, on le sait, l'animateur de la Société des Amis de Pascal. Il faudrait demeurer plusieurs journées dans ce presbytère pour en admirer toutes les merveilles, mais l'heure nous presse et nous traversons la rivière et le canal, quittant ainsi la Chaussée pour pénétrer dans la ville proprement dite par la rue du Bourg.

A gauche se trouve la Mairie, construction du XIXe siècle, au mur de laquelle est adossée la statue de Racine, entre deux colonnes d'ordre dorique, soutenant un fronton triangulaire.

Cette statue en marbre blanc, œuvre de David d'Angers, fut donnée par le roi Louis XVIII et inaugurée le 29 septembre 1833.

Racine est né, en effet, à La Ferté-Milon, le 22 décembre 1639. Il était d'une ancienne famille du pays.

On signale dès 1508 un Jean Racine, notaire à La Ferté-Milon. A la fin du XVI^e^ siècle un autre Jean Racine, marié à Anne Gosset, est receveur des greniers à sel de La Ferté et de Crespy-en-Valois.

Ces époux eurent quatre enfants dont un fils, Jean, qui de son mariage avec Marie Desmoulins, eut huit enfants.

Le troisième Jean, épousa Jeanne Sconin, le 13 septembre 1638.

De cette union naquirent Jean, le poète immortel, le 22 décembre 1639, et une fille, Marie, plus tard Mme Rivière.

Plusieurs maisons se disputent l'honneur d'avoir vu naître notre glorieux compatriote : 3, rue Saint-Vaast (on y voit un bas-relief en pierre), elle appartint à Sconin, l'aïeul maternel ; 17 et 25, rue Jean-Racine ; 4, rue Jules-Girbe, ancienne rue des Juifs ; 21, rue de Meaux, et 3, rue Pomparde ; à l'emplacement de l'Hôtel-Dieu ; 4, rue Saint-Vaast.

Notre savant guide est lui-même fort embarrassé pour trancher le débat !

On ne peut parler de Racine sans parler de Port-Royal, c'est, qu'en effet, il y eut des rapports très étroits entre La Ferté-Milon et la célèbre abbaye de Port-Royal des Champs.

Au XVIII^e^ siècle, plusieurs habitantes de La Ferté-Milon : Suzanne Desmoulins, Marie Barillon et Anne Passart, entrent en religion à Port-Royal.

Lorsque Lancelot, Antoine Le Maître et Sericourt sont exilés, c'est à La Ferté-Milon, en juillet 1638 et

août 1639, qu'ils trouvèrent asile dans la famille Vitart. L'année suivante, en 1640, Nicolas Vitart, conseiller du Roi et procureur à La Ferté-Milon, se retira à Port-Royal avec sa femme et ses enfants. En 1648, Agnès Racine, nièce de Suzanne Desmoulins, y fait profession sous le nom d'Agnès de Sainte-Thècle.

Près de l'abside de l'église Notre-Dame se trouve une petite place où, quelques années avant la guerre, a été érigé, à l'instigation de M. le chanoine Devigne, une statue de Racine enfant.

L'église Notre-Dame

Elevée à mi-côte dans la grande enceinte du château, l'église Notre-Dame a été classée comme monument historique en 1843. Commencée au XIII^e^ siècle, elle a conservé de cette époque son portail à six colonnes disposées en retrait et quelques piliers carrés du collatéral gauche. Ceux du collatéral droit, qui sont à base octogone datent de 1528. C'est à cette date que l'on construisit en partie l'église, mais la nef, le chœur, les collatéraux en restèrent aux entablements. En 1562, les habitants de La Ferté-Milon s'adressèrent à Catherine de Médicis qui, depuis la mort de son mari, le roi Henri II, avait été investie du duché de Valois, pour lui demander de les aider à terminer l'église Notre-Dame.

La Reine Mère fut touchée de ce message et répondit qu'elle ferait construire l'église à ses frais. Par ses ordres un nouveau plan fut tracé et immédiatement mis à exécution. Les travaux commencèrent par le sanctuaire, partie qui manquait à l'édifice. C'était, il est vrai, la plus difficile à exécuter, car une pente rapide s'opposait de ce côté au prolon-

gement de l'église dans la direction du levant. Mais l'architecte des Médicis fit servir cette difficulté vaincue, c'était probablement Philibert de l'Orme, à l'embellissement de son œuvre. Au lieu d'élever un énorme soubassement, il eut l'heureuse idée de construire une chapelle basse, aux voûtes tourmentées de nervures, qui existe encore aujourd'hui et se trouve sous le sanctuaire. Sur cette base cintrée il éleva alors le chevet de l'église, percé de trois larges fenêtres. Mais le duché de Valois étant passé dans les mains de Marguerite reine de Navarre, cette dernière sembla se désintéresser des travaux commencés et on s'efforça de greffer le sanctuaire du mieux possible aux parties de l'ancien édifice.

Le portail, du XIII^e^ siècle, est flanqué de chaque côté de trois colonnettes séparées par des pilastres angulaires en retraite, présentant des chapiteaux à crochets. Une rosace se trouve au-dessus de l'ogive.

A droite du portail, une tour carrée d'une hauteur totale de 26 mètres, de style flamboyant, que la Renaissance a couronnée de quatre jolies tourelles suspendues à ses angles.

M. l'abbé F. Lecomte, auquel nous avons fait de larges emprunts, dans cette relation, écrit à ce propos:

« On ne saurait dire la grâce de leurs troits pointus, de la balustrade qui les relie entre elles, et l'élégance des cordons de choux frisés aux feuilles bouffantes que l'on voit enguirlandés sur chaque face autour des deux ouvertures cintrées où s'enfoncent de nombreux auvents. Cette tour m'a paru symboliser, d'une manière frappante, la lutte prolongée de deux styles en présence ; car le flamboyant, pur d'abord dans la base, à mesure que monte le monument, semble sortir peu à peu de son calme, se tourmenter, et, après

plusieurs transformations, expirer dans le plein cintre pour disparaître sous les lourdes consoles de la corniche. Au-delà domine sans rivale la Renaissance victorieuse. »

La construction date de 1563.

Le cimetière des Innocents, qui entourait en partie l'église, avait été bénit le 8 mai 1661 par Charles III de Bourlon, 85e évêque de Soissons. Il a été interdit dès le 1er janvier 1812.

L'église Notre-Dame possède, elle aussi, de beaux vitraux qui, pour être moins éclatants que ceux de l'église Saint-Nicolas, n'en sont pas moins d'une exécution très franche et d'un coloris très pur. Ils sont pour la plupart du XVIe siècle.

Vitraux

Dans le collatéral nord on remarque deux évêques ou abbés debout, mîtrés et crossés, portant leurs chasubles à la manière antique, ce qui ferait remonter le vitrail au XIIIe ou XIVe siècle.

Le second vitrail inscrit dans une fenêtre flamboyante divisée par un seul meneau prismatique est surmonté d'une petite rosace qui vient s'appuyer sur l'extrémité de deux ogives trilobées. L'état parfait de conservation de cette verrière, la vivacité du coloris, l'heureuse disposition du sujet, forment un ensemble remarquable.

La légende de saint Hubert en fait le sujet. Au-dessus, dans la rosace, figure le Père Eternel.

Des trois verrières du sanctuaire une seule est intacte, celle qui occupe le fond ; les deux autres n'ont plus que des fragments anciens.

Ces vitraux représentent la vie de Jésus, saint

Nicolas, une sainte martyre, Abraham et Isaac ; un anachorète qui est peut-être saint Vulgis de Troesnes, l'anachorète de la forêt de Retz.

En sortant du sanctuaire on pénètre dans la chapelle de la Sainte Vierge, anciennement chapelle Sainte Anne. Neuf sujets sont répartis dans une fenêtre flamboyante, divisée en trois baies ogivales par deux meneaux prismatiques surmontés d'accolades. Le Père Eternel en haut, puis deux anges portant la colonne de flagellation et la croix du Sauveur ; Jésus descendu de la croix sur les genoux de sa Mère ; saint Jérôme et un lion ; Jésus tombé à la sortie de Jérusalem, à laquelle l'artiste a donné l'architecture militaire du Moyen Age ; Jésus en croix entre les deux larrons ; la résurrection ; enfin un chevalier priant près de Jacques de Compostelle et une noble dame accompagnée de l'apôtre saint Jean.

Le chevalier est Jacques de Vendôme, chambellan de François I^er^, gouverneur du Valois et du Vendômois; on voit des armoiries : de France, brisé de deux bâtons de gueules croisés en sautoir, avec la date de la pose du vitrail: 1525. Ces armoiries sont un peu fantaisistes, car le bâtard de Vendôme portait: de France à la barre de bâtardise de gueules chargée de trois lionceaux d'argent, brisé d'un filet mis en barre, qui est la brisure des bâtards de Ligny, légitimés de Vendôme.

La noble dame est sa femme, Jeanne de Rubempré, avec son écu losangé mi-partie Bourbon-Vendôme, mi-partie Rubempré : *d'argent à trois jumelles de gueules.*

Le troisième panneau représente sept jeunes gens et sept jeunes filles. On n'a pu identifier ces person-

nages, car Jeanne de Rubempré, mariée trois fois, n'a eu que huit enfants : une fille de son premier mari, François de Crévecœur, et sept enfants de Jacques de Vendôme : quatre fils et trois filles, et aucun de son troisième mari, Perceval de Chépoy, vicomte de Cluny.

Le Château

Ce château fort, qui présente des ruines fort belles, fut construit par Louis d'Orléans, au XIV^e^ siècle, selon les plans militaires de l'époque, comprenant trois enceintes fortifiées.

Un château fort comprenait en effet un donjon, demeure du seigneur et de sa famille, refuge suprême de la défense.

Ce donjon était entouré d'une cour ou bourg, habité par des hommes libres attachés à la personne du seigneur et formait sa garde ordinaire de gens d'armes, qui vivaient avec lui, même à sa table, et de ses serviteurs de confiance.

Tout autour venaient se grouper, dans une enceinte extérieure, basse-cour, faux bourg, avant-cour. Les paysans et les artisans de la seigneurie, en cas de danger, y trouvaient un abri, ils payaient même à cet effet un droit de sauvegarde au seigneur (salvatum). Cette basse-cour était même habitée d'une manière permanente par des artisans de tous genres qui vivaient du luxe de la maison seigneuriale. Les uns et les autres devaient, en cas de danger, contribuer à la défense du château.

Sur un ancien plan du château on distingue fort bien ces divisions : le château proprement dit (*cingulum breve*) situé sur la rive gauche de l'Ourcq, — la

cour (*cingulum minus*) et la basse-cour (*cingulum majus*).

Comme nous l'avons dit, c'est Louis d'Orléans qui fit « rebastir et eslever sur les vieux et anciens fondemens.... un assez beau chasteau », et maintenir et consolider un grand mur d'enceinte autour duquel on comptait 24 tourelles occupant chacune 70 mètres carrés.

Cette ceinture présentait quatre portes flanquées de deux tours ; à l'entrée de la ville basse, sur la rivière ; à l'entrée du faubourg de la Pescherie ; vers la plaine, au chemin haut de Bourneville.

Les quatre portes étaient précédées de fausses portes : une à Saint-Vaast, une en haut du marché ; trois dans la Chaussée.

Des 24 tourelles il en reste treize.

Les ruines du château de La Ferté-Milon, telles qu'elles se présentent au regard du visiteur, permettent de se rendre compte de l'importance de la reconstruction entreprise par Louis d'Orléans de 1393 à 1407.

Ces travaux affectent un caractère monumental et se distinguent par l'extrême perfection de l'appareil de pierre de taille qu'on ne retrouve pas dans les murailles, tours et courtines de l'ancienne enceinte de la ville.

La façade extérieure de cette construction monumentale, dont l'aspect grandiose frappe les voyageurs qui viennent de Villers-Cotterets, est demeurée à peu près intacte, sauf son couronnement. Au centre se trouve la porte d'entrée comprise entre deux puissantes tours reliées par un grand arc ogival. A droite et à gauche des tours de l'entrée et, sur le même plan, on voit des portions de courtines flanquées par

des tours d'angle. Ces quatre tours, formant la façade qui porte une étendue de 102 mètres, sont demeurées en entier, sauf la tour du nord, dite tour du Roi, éventrée de la base au sommet et qui mesure 65 mètres d'élévation. L'arcature, qui relie les deux tours de la porte d'entrée, se présente dans un plan avancé par rapport à la façade générale ; au fond, on voit sur le plan même de cette façade, la porte d'entrée au-dessus de laquelle se dessinent les encadrements verticaux destinés à recevoir les flèches d'un pont-levis.

Une courtine relie la tour de droite à une tour de moindre importance qui forme l'angle sud-ouest du château et d'où part un mur d'enceinte qui parcourt un' kilomètre en dessinant un triangle et rejoint la Tour du Roi.

Aux quatre tours on remarque quatre niches fleuronnées renfermant des statues mutilées, en pierre, représentant des Preuses. On peut d'ailleurs déchiffrer encore le nom de Sémiramis sur la tour située à gauche de l'entrée. Au-dessous des statues se trouve l'écu de Louis d'Orléans, supporté par deux génies : de France au lambel à trois pendants d'argent, qui est la brisure des d'Orléans.

On sait que les Preuses, au nombre de neuf, comme les Muses, sont des héroïnes légendaires des romans chevaleresques. Louis d'Orléans avait une grande prédilection pour les Preux et les Preuses. A Pierrefonds, cinq Preux figurent sur les tours et les Preuses sur une cheminée. A Coucy, il y avait la salle des Preux et la salle des Preuses.

Au frontispice de l'entrée principale du château, on admire un beau morceau de sculpture très richement encadré. Le sujet est le couronnement de la

Vierge. Louis d'Orléans semble avoir voulu mettre ses places fortes sous la protection de la Vierge, car une autre scène de l'histoire de la Mère de Dieu, l'Annonciation, figure à Pierrefonds.

On attribue la sculpture de La Ferté-Milon à Jean de Liège ; cette belle œuvre, la première de la Renaissance française, serait antérieure à ce qu'a produit la Renaissance italienne.

Les appartements du château comprenaient un rez-de-chaussée et deux étages ; la division horizontale est encore visible.

A 28 mètres de hauteur, sommet des courtines et des tours, on voit un étage de mâchicoulis, couvert autrefois d'un chemin de ronde fermé et d'un étage de créneaux et de meurtrières.

Les murs ont à la base 18 mètres d'épaisseur, rapporte le général Wauwermans (1).

Des barbacanes ouvertes à l'extérieur prouvent qu'il existait une vaste galerie sous les courtines.

Deux étages de salles et de galeries se trouvaient dans le sous-sol. Le second en profondeur est en partie comblé. Les salles étaient dallées ; elles ont 3 m. 50 de hauteur sous les voûtes ogivales.

Le château a été construit avec de belles pierres tirées des carrières voisines, vers Marolles, au lieudit le Fossé Rouge.

L'assassinat de Louis d'Orléans par Jean sans Peur, rue Barbette, à Paris, le 23 novembre 1407, au sortir d'un souper galant chez la reine Isabeau de Bavière, interrompit les travaux et le château de La Ferté-Milon ne fut pas terminé.

---

(1) Le château de La Ferté-Milon en Valois par le Général Wauwermans (Congrès archéologique de France, 54e session (1887).

En 1589, il fut pris par une troupe de bandits. Les bourgeois les en délogèrent. Les Ligueurs s'y établirent et leur chef Antoine de Saint-Chamans, refusa de le livrer au duc d'Epernon, envoyé au mois de mars 1591 par Henri IV pour soumettre La Ferté-Milon. Quelques mois après, Gontaut Biron fut également repoussé. Le 11 janvier 1594, le Roi lui-même vint attaquer La Ferté-Milon mais ne fut pas plus heureux. Enfin le 14 septembre, après avoir subi un véritable siège, Saint-Chamans se rendit à Henri IV qui fit démanteler la forteresse. La ville conserva les murs d'enceinte. Pendant la Fronde, en 1652, elle fut assiégée par le duc de Lorraine, qui s'en empara et la pilla.

Mais le moment étant venu de reprendre le chemin du retour, l'on quitta avec regret l'érudit chanoine qui avait si bien servi de guide aux excursionnistes soissonnais.

Cette journée fut, pour tous ceux qui y prirent part, une promenade aussi agréable qu'intéressante, dont ils garderont un excellent souvenir. — F. A.

***

Il est procédé au vote pour l'élection de nouveaux membres.

Sont élus à l'unanimité :

Mme Firino, née de Rivocet, veuve de notre regretté Président, présentée par MM. Edm. Descambres et St. Leloutre ;

M. Louis Beauchamps fils, présenté par MM. le général Vignier et St. Leloutre ;

M. Henry, pharmacien, présenté par MM. Batteux et Job ;

M. Leroy, docteur en pharmacie, présenté par MM. Descambres et Job.

Selon l'usage, il n'y aura pas de séance pendant les mois d'août et de septembre.

La prochaine réunion est fixée au jeudi 6 octobre.

La séance est levée à quatre heures de l'après-midi.

Le Président, — *Le Secrétaire,*

Edm. DESCAMBRES — FOSSÉ D'ARCOSSE.

SÉANCE DU JEUDI 6 OCTOBRE 1927

Présidence de M. Edmond Descambres, Président

Si le mois d'octobre est le mois de la rentrée des Cours et des Tribunaux comme des Ecoles, Collèges et Lycées, il l'est également pour les Sociétés savantes.

C'est ainsi que notre Société a repris ce jour le cours de ses séances, en se réunissant à quatorze heures, sous la présidence de M. Edm. Descambres, président.

Après la lecture par le secrétaire, du procès-verbal de la séance du jeudi 21 juillet, qui est adopté sans observation, M. le Président annonce qu'il a reçu de Mme Firino et de M. Paul Firino-Martell, une généreuse subvention, en souvenir de leur regretté mari et père, pour aider la Société dans la publication de son Bulletin.

M. Descambres s'est empressé de faire parvenir aux donateurs les remerciements de la Société.

MM. Louis Beauchamps fils et J. Pressoir, empêchés d'assister à la séance, ont fait parvenir leurs excuses.

Il est procédé au dépouillement de la correspondance, à la présentation des ouvrages des Sociétés correspondantes.

M. Henry Luguet fait don d'un tirage à part élégamment relié de son remarquable travail sur l'*Invasion de 1544 dans le Soissonnais*, qui a paru dans le dernier Bulletin de la Société historique de Haute-Picardie.

M. Truchy a complété la collection des églises et monuments de la région qu'il avait offerte avant la guerre, en remplaçant les trente-six dessins qui manquaient, il a même été obligé d'en refaire plusieurs à la main.

M. le Président remercie MM. Luguet et Truchy.

Avant de donner lecture de son étude sur *la comtesse d'Egmont ; Hôtes et visiteurs du château de Braine* 1756-1773, M. Maximilien Buffenoir adresse l'expression de ses vifs remerciements à notre collègue, M. le comte Albert de Bertier de Sauvigny, grâce à l'aimable concours duquel les lettres de la comtesse d'Egmont à Gustave III, roi de Suède, ont pu être photographiées ; puis il fait passer sous nos yeux, tant ces portraits sont vivants, la comtesse d'Egmont, douairière, née Henriette-Julie de Durfort de Civrac ; sa belle-fille, la comtesse d'Egmont née Richelieu, la duchesse de Chevreuse, la comtesse de Brienne, la princesse de Ligne, la marquise de Mesme, Miss Farwell, la comtesse de Genlis, la marquise de Puisieux, Adélaïde de Meillan marquise de La Grange, l'abbesse de Lorraine princesse d'Elbœuf, les ducs de Richelieu, d'Aiguillon, de Fronsac, les Pignatelli, le comte de Fuentès, ambassadeur du Roi d'Espagne, le comte Creuz, ambassadeur du Roi de Suède, les Talleyrand Périgord, etc., etc...

Cette présentation, si bien conçue, est agrémentée de la communication de photographies de tableaux anciens qui complètent à merveille cette étude si documentée.

M. le général Vignier, dans un récit à la fois simple et poignant, commence à retracer avec une émotion communicative, d'après des *Documents et Souvenirs*, la vie de Vailly et de ses habitants de 1914 à 1918.

Il rend en passant un juste hommage au regretté M. Cadot, adjoint au maire en 1914, et à Mlles Crochard et Heinrich, les infirmières si dévouées de la Croix-Rouge.

En terminant la première partie de son travail, M. le général Vignier signale l'ouvrage si complet de M. Georges Gromaire, sur l'*Occupation allemande en France de 1914 à 1918.*

Trois candidatures, pour lesquelles il sera voté ultérieurement, sont inscrites ; ce sont celles de :

M. Bria, ancien instituteur, présenté par MM. Descambres et St. Leloutre ;

M. l'abbé Leroy, curé de Saint-Vaast, présenté par M. le chanoine Clairambaux et M. St. Leloutre.

M. Francis Ferté, agriculteur à Cuiry-Housse, présenté par MM. le général Vignier et Fossé d'Arcosse.

Il est décidé que la prochaine réunion aura lieu le jeudi 17 novembre.

La séance est levée à 16 heures 40.

Le Président, Edm. DESCAMBRES

Le Secrétaire, FOSSÉ D'ARCOSSE.

SÉANCE DU JEUDI 17 NOVEMBRE 1927

Présidence de M. Edmond Descambres, président

En ouvrant la séance, M. Edmond Descambres, président, prononce les paroles suivantes :

« Depuis notre dernière réunion, nous avons eu le bonheur d'apprendre que notre savant et éminent collègue Mgr Binet venait d'être élevé au trône archiépiscopal de Besançon.

« J'ai tenu à ne pas attendre notre réunion de ce jour pour le prier d'agréer les respectueuses félicitations de la Société.

« Je suis certain d'avoir été l'interprète des sentiments de tous les membres et si j'ai encouru un reproche ce ne peut être que celui de les avoir exprimés trop faiblement.

« Toute joie humaine est mélangée d'amertume. La nôtre est tempérée par le regret de voir Mgr Binet s'éloigner de Soissons et je formulais le vœu que cet éloignement ne fût pas la cause, non pas d'une rupture, c'est un mot qu'il ne faut pas prononcer, mais d'un simple relâchement des liens qui unissent notre aimable et éminent collègue à la Société, qui sera toujours si fière de le compter parmi ses membres. »

Tous les membres présents s'associent aux sentiments qu'a si bien exprimés M. le Président.

La parole est ensuite donnée au secrétaire, pour la lecture du procès-verbal de la séance du jeudi 6 octobre, qui est adopté sans observation.

Il est alors procédé au dépouillement de la correspondance qui comprend notamment diverses réponses des Sociétés correspondantes auxquelles on avait demandé de vouloir bien nous faire l'envoi des volumes manquant à nos collections.

La collection des églises et monuments de la région, offerte avant la guerre par notre aimable collègue M. Truchy est revenue de la reliure et va prendre place dans notre bibliothèque. M. le Président remercie à nouveau M. Truchy d'avoir bien voulu remplacer les trente-six dessins qui manquaient, ce qui l'a même obligé à en refaire plusieurs à la main

M. Buffenoir continue la lecture de son étude sur *Hôtes et visiteurs du château de Braine* (1756-1773).

M. le général Vignier reprend la suite des extraits de *Documents et Souvenirs sur Vailly et ses habitants de 1914 à 1918.*

Un membre, au nom d'un anonyme, offre à la Société une affiche concernant la vente d'une maison à Reims, le 27 vendémiaire an IX, et la feuille de la taille d'une paroisse du Soissonnais pour l'année 1777.

M. le Président le prie de transmettre les remerciements à qui de droit.

M. Bria, instituteur honoraire, présenté par MM. Descambres et S. Leloutre ; M. l'abbé Leroy, curé de Saint-Vaast, présenté par M. le chanoine Clairambaux et M. S. Leloutre ; M. Francis Ferté, agriculteur à Cuiry-Housse, présenté par M. le général Vignier et M. Fossé d'Arcosse ; M. Mettling, artiste peintre, 28, rue du Collège, à Soissons, présenté par M. Truchy et M. Batteux, sont élus à l'unanimité membres titulaires.

MM. Descambres et Muaux présentent la candidature de M. C. Prost, huissier à Soissons, pour laquelle il sera procédé au vote à la prochaine réunion, qui est fixée au jeudi 8 décembre.

MM. Descambres et Naudin présentent aussi la candidature de M. Maurice Crépaux, entrepreneur à Soissons, et MM. G. Deviolaine et Paul Firino celle de M. de Pennart, propriétaire à Chevreux, près Soissons.

La séance est levée à 15 h. 45.

Le Président, Edm. DESCAMBRES

Le Secrétaire, FOSSÉ D'ARCOSSE.

SÉANCE DU JEUDI 12 DÉCEMBRE 1927

Présidence de M. A. Waelès, vice-président

Après la lecture du procès-verbal, adopté sans observation, M. A. Waelès, vice-président, qui préside la séance, en l'absence de M. Edmond Descambres, président, éloigné de Soissons actuellement, fait remarquer que depuis la dernière réunion, notre savant collègue, Monseigneur Binet, archevêque élu de Besançon, a reçu la notification officielle de sa promotion au Cardinalat, déjà annoncée par les journaux, au Consistoire du 19 décembre. Il propose de faire parvenir à leur éminent collègue l'expression des hommages et des félicitations des membres de la Société ; ils seront tous assurément très fiers de voir figurer sur leur liste un prince de l'Eglise, qui a

toujours aimé sa petite patrie et ne l'oubliera pas certainement malgré l'éloignement.

Il est décidé qu'un extrait du procès-verbal sera envoyé à S. E. le Cardinal Binet.

Puis M. le Vice-Président souhaite la bienvenue aux nouveaux sociétaires qui prennent séance aujourd'hui : M. Bria, instituteur honoraire, M. l'abbé Leroy, curé de Saint-Vaast et M. Mettling, artiste peintre.

Le dépouillement de la correspondance fait connaître l'envoi de divers volumes par quelques-unes des Sociétés correspondantes auxquelles nous avions demandé de compléter nos collections si possible. Jusqu'à présent, les Sociétés de Château-Thierry, Senlis, Lyon et Troyes ont répondu à notre appel.

Des remerciements leur sont votés.

Après la présentation des ouvrages reçus et leur répartition pour étude, la parole est donnée à M. Buffenoir.

Notre collègue continue la lecture de son très intéressant ouvrage sur *Braine et la Comtesse d'Egmont.*

M. d'Arcosse communique une brochure de 118 pages, publiée en 1779 à Lille, chez C.-F.-J. Lehoucq, libraire, rue de Saint-Nicolas. C'est un DISCOURS QUI A REMPORTÉ LE PRIX A LA SOCIÉTÉ ROYALE D'AGRICULTURE DE SOISSONS EN L'ANNÉE 1779 ; *sur cette question proposée par la même Société: quels sont les moyens de détruire la Mendicité, de rendre les Pauvres valides utiles et de les secourir dans la ville de Soissons, par M. l'Abbé de Montlinot.*

La candidature de M. Albert Pérona, ingénieur à Soissons, est présentée par MM. d'Arcosse et Muaux.

Il sera procédé au vote à la prochaine réunion de janvier, dont la date sera fixée après entente avec M. le Président.

La séance est levée à 15 h. 35.

Le Vice-Président,
A. WAELÈS.

Le Secrétaire,
FOSSÉ D'ARCOSSE.

LISTE

des Présidents et des Membres du Bureau

de la Société Archéologique, Historique et Scientifique

DE SOISSONS

depuis son origine

(1847)

ABRÉVIATIONS

Grand officier de la Légion d'honneur .... G O ✲
Commandeur de la Légion d'honneur .... C ✲
Officier de la Légion d'honneur ..... O ✲
Chevalier de la Légion d'honneur ..... ✲
Croix de guerre ..... 
Médaille militaire ..... 
Officier de l'Instruction publique ..... I 
Officier d'Académie ..... 
Commandeur du Mérite agricole C
Officier du Mérite agricole ..... O
Chevalier du Mérite agricole .....
Autres décorations françaises ..... ♁
Décorations étrangères ..... ✠

Présidences honorifiques

Président d'honneur

S. G. Monseigneur Deramecourt, Evêque de Soissons, Laon et Saint-Quentin, ancien Président de l'Académie d'Arras 1898

S. E. le Cardinal Binet, Archevêque de Besançon, ancien Evêque de Soissons ✻ ✠ 1929

Présidents honoraires

MM.

Leclercq de la Prairie (Jules) I ✠ 1884

Choron (Etienne) 1891

Comte de Barral ✻ ✠ 1901

Plateau (Jules) 1903

Membres d'honneur

Comte de Bertier de Sauvigny ✻ 1888

Composition du Bureau

depuis l'origine en 1847

Présidents

MM.

Leclercq de la Prairie I ✠	1847 à 1866
———	1871 à 1883
Perin (Charles) ♁	1867 à 1870
Choron	1884 à 1890
Comte de Barral ✲ ✠	1891 à 1900
Plateau	1901 à 1902
Lieutenant-colonel Leger O. ✲	1903 à 1915
Firino ✲	1920 à 1926
Descambres (Edmond) ✲	1927

Vice-Présidents

MM.

Deviolaine (Paul) ✲ ✠	1847
Lemaire	1848
Williot	1849
———	1851 à 1860
de Vuillefroy ✲	1850
Suin	1861 à 1869
Piette	1870 à 1883
Deviolaine (Emile) ✲	1884 à 1886

Fossé d'Arcosse (Emilien) ✲ I ۞ ..	1887
Branche de Flavigny	1888 à 1896
Plateau	1897 à 1900
Michaux (Alexandre)	1901 à 1904
Collet (Emile) I. ۞	1905 à 1906
Burel (André)	1907 à 1911
Firino ✲	1912 à 1919
Descambres (Edmond) ✲	1920 à 1926
Waelès (Alphonse)	1927

Secrétaires

MM.

Chanoine Poquet	1847 à 1856
Abbé Pécheur ۞	1857 à 1896
Michaux	1897 à 1900
Collet I ۞	1901 à 1904
Blanchard (Fernand) ۞	1905 à 1912
Hennequin (René), ✲ I ۞	1912 à 1919
Fossé d'Arcosse (André) I ۞ ✝ ✠ ✠	1920

Archivistes

MM.

Williot	1847 à 1848
Decamp	1849 à 1862
Perin ✝	1863 à 1866
Galland	1867 à 1868
Watelet I ۞	1869 à 1871
Truchy	1872
Branche de Flavigny	1873 à 1886
Michaux	1887 à 1896
Collet I ۞	1897 à 1904
Brucelle	1905 à 1908
Bouchel (Eugène)	1909 à 1911

Bibliothécaires

MM.

Lieutenant-Colonel MAQUET O ✻ ⁂ .. 1912 à 1919
LELOUTRE (Stanislas) 1920

Archiviste

M. le Chanoine DE LARMINAT ✻ ⁂ .. 1912

Trésoriers

MM.

RIGAUX (Louis) 1847
SUIN ..... 1848 à 1860
LEROUX ..... 1861 à 1869
DILLY 1870
COLLET I ❦ ..... 1871 à 1890
DELORME ..... 1891 à 1908
BATTEUX (Louis) 1909

Vice-Trésorier

BATTEUX (Louis) ..... 1907 à 1908

LISTE des MEMBRES

de la Société Historique, Archéologique et Scientifique

DE SOISSONS

1927

Bureau

Président ..... Ed. DESCAMBRES ✲.

Vice-Président ..... Alphonse WAELES.

Secrétaire ..... FOSSÉ D'ARCOSSE I ♔ ♱ ✠ ✠.

Bibliothécaire ..... Stanislas LELOUTRE.

Archiviste ..... Chanoine Pierre DE LARMINAT ✲ ⁂.

Trésorier ..... Louis BATTEUX.

Membres perpétuels

ANNÉE
DE L'ÉLECTION

MM.

1888 Bertier de Sauvigny (comte A. de) ✻ 15, rue Montaigne, Paris (VIIIe) et villa Saint-Sébastien, 21, rue de l'Aigle, Compiègne (Oise).

1908 Waelès (A.-G.-G.), ingénieur des Arts et Manufactures, juge au Tribunal de Commerce de Soissons, 6, rue Deflandre, à Soissons.

1920 Firino-Martell (P.), ⚜ à Cognac (Charente).

1922 Luguet (H) ⚜ ✠ 25, rue du Général-Pille, à Soissons.

1926 Vignier (Général P. H. J.) C. ✻ ⚜ ♁ ✠ ✠ du Cadre de réserve, 18, Grand'Place, à Soissons et La Belle Porte, à Vailly-sur-Aisne.

1927 Beauchamps fils (L. E. M.), 72, Boulevard Jeanne-d'Arc, à Soissons.

1927 Firino (Madame née de Rivocet), 11 bis, rue Saint-Dominique, à Paris VIIe et Fontenoy (Aisne).

1929 Mignot (E.) O ✻, 41, avenue du Bois-de-Boulogne, à Paris, XVIe et 17, boulevard Lundy, à Reims.

1929 Moreaux (Madame Lucien, née Louise Ferté, 17, boulevard Jeanne-d'Arc, à Soissons.

Membres à vie

MM.

1905 Guillemot (G.) ✲ ⛧ agriculteur, Sainte-Geneviève, par Soissons.

1907 Waendendries (P.-F.) ✲ ⛧ ❦ ✠ administrateur de la Banque de France, membre de la Chambre de Commerce de l'Aisne, 1, rue du Commerce à Soissons.

1928 Noel (G.), ancien officier, 18, rue Richebourg, à Soissons.

1929 Hermand (G. E.), O. ❁ maire de Vierzy, 8, rue de l'Hôpital, à Soissons.

1929 Maurice (D.), Directeur honoraire de la Banque de France, 1, rue Deflandre, à Soissons.

Membres titulaires

MM.

1897 Landais (chanoine G.), 17, place Mantoue, à Soissons.

1900 Arcosse (A.-F.-A.-E. Fossé d') I ⚘ ✠ ✠ président du Tribunal de Commerce de Soissons, 15, rue Saint-Antoine, à Soissons, et Villa Sainte-Anne, 1, rue de la Faisanderie, à Villers-Cotterets (Aisne).

1901 Job (E.-L.), 14, rue du Mont-Revers, à Soissons.

1901 Batteux (L.), 10, avenue de Paris, à Soissons.

1903 Gosset (A.), maire d'Acy, Acy, par Vénizel (Aisne).

1904 Jacquelet (chanoine L.-A.-O.), curé de Vaux-buin, par Soissons.

1904 Le Pelletier (baron L.-M.-H.), archiviste paléographe, Silly-la-Poterie, par La Ferté-Milon (Aisne).

1904 Bayeux (J.-E.) ✲ ⚘ architecte, 39, boulevard Jeanne-d'Arc, à Soissons.

1905 Ferrey (M.) ⚜ commissaire-priseur, 24, rue Racine, à Soissons.

1905 Leloutre (S.), 16, boulevard Pasteur, à Soissons.

1905 Brunehant (L.) ✲ O ❁ président du Comice agricole de Soissons, membre de l'Académie d'Agriculture, 19, boulevard Pasteur, à Soissons.

MM.

1906 Dulong (L.), notaire, 10, rue Deflandre, à Soissons.

1906 Macherez (A.), Saint-Paul, par Soissons.

1906 Lubersac (marquis G. de), O ✲ ⚜ sénateur de l'Aisne, maire de Faverolles, 23, Parc de Montretout, à Saint-Cloud (Seine-et-Oise).

1906 Hennequin (L.-R.) ✲ ⚜ I ❁ avocat, ancien sous-préfet, 23, boulevard du 14-Juillet, à Troyes (Aube).

1906 Rouzé (H.) C. ❁ Cœuvres-et-Valsery (Aisne).

1907 Lerondeau (commandant J.-J.-A.) ✲ I ❁ ♁ ♁ ♁ C ✠ adjoint au Maire de Soissons, inspecteur départemental des Services d'incendie, 38, rue Porte-Crouy, à Soissons.

1907 Broche (L.-A.-E.), I ❁ ✠ archiviste départemental de l'Aisne, président de la Société académique de Laon, conservateur du Musée de Laon, conservateur des antiquités et objets d'art du département de l'Aisne à Laon.

1908 Chaleil (A.-A.), ❁ architecte diplômé par le Gouvernement, architecte des Monuments historiques, 4, rue de l'Echelle-du-Temple, à Soissons.

1908 Henry (L.), 35, boulevard Jeanne-d'Arc, à Soissons.

1908 Dubuquoy (H.), ❁ président du Tribunal civil, 35 rue de Meneau, à Soissons.

1910 Larminat (chanoine P.-A.-M. de) ✲ ⚜ professeur au Grand Séminaire, 8, rue Matigny, à Soissons.

MM.

1910 Duez (R.), 59, avenue Kléber à Paris et Château de Bellevue, par Soissons.

1910 Deviolaine (G.) ✲ C ✠, 5, rue Frédéric-Bastiat, Paris (VIIIe) et 9, place Mantoue, à Soissons.

1910 Rabourdin (C.) ✲ ❦ directeur de la Succursale de la Banque de France à Laon.

1910 Buttet (commandant X.-P.-M. de) ✲ ⁂ 5, rue Lemerchier, à Amiens.

1910 Kretzschmar (C.) ✲ ⁂ ingénieur des Arts et Manufactures, 35, rue Mahieu, à Soissons.

1910 Aubineau (J.), Ciry-Salsogne (Aisne).

1910 Lhotte (H.-F.), 82, boulevard Jeanne-d'Arc, à Soissons.

1911 Cornu-Langy (A.-J.-P.) ✲ ⁂ ❁ ancien officier, président du Syndicat d'Initiative de Tourisme de Soissons et président de la Société hippique, 57, rue Saint-Christophe, à Soissons.

1911 Marchand (J.-A.), architecte des Monuments historiques, 10, rue des Feuillants, à Soissons.

1911 Deviolaine (L.), président de la Société d'Horticulture de Soissons, 63, rue de Vaugirard, à Paris.

1911 Moreau-Nélaton (E.) O ✲ membre de l'Académie des Beaux-Arts, propriétaire à Paris 73, faubourg Saint-Honoré (VIIIe) et à Fère-en-Tardenois.

1912 Lengelé (E.-D.) ❦ 26, avenue de Compiègne, à Soissons.

1912 Vergnol (A.), 9, rue du Collège, à Soissons.

MM.

1913 Baudier (L.-E.) docteur en droit, suppléant du juge de paix de Braine, à Braine (Aisne).

1913 Cauderay (E.) ✲ 72, avenue Victor-Hugo, à Paris (XVIe) et Fermes de la Motte et Saint-Guislain (Aisne).

1913 Descambres (Edm.) ✲ ancien avoué, 23, boulevard Jeanne-d'Arc, à Soissons.

1913 Depondt (Albert) ancien architecte départemental diplômé par le Gouvernement, 18, rue Saint-Remy, à Soissons.

1913 Eissen (F.-C.-M.) ✲ ✠ 127, boulevard Malesherbes, à Paris (XVIIe) et avenue des Châtaigniers, Nogent-sur-Marne (Seine).

1913 Jouy (M.), notaire, rue des Minimes, à Soissons.

1913 Truchy (C.-F.), conservateur du Musée de Soissons, 21, rue d'Héricourt, à Soissons.

1920 Parmentier (Monseigneur le vicaire-général, doyen du Chapitre, G.-A.-H.-J.), 6, rue de la Trinité, à Soissons.

1920 Chênebenoit (L) ✲ sénateur de l'Aisne, 17, Chaussée de la Muette, à Paris (XVIe) et Château-Thierry (Aisne).

1920 Valentin (E.-F.), I licencié ès-lettres (anglais), professeur honoraire du Collège, 31, boulevard Jeanne-d'Arc, à Soissons.

1920 Montesquiou-Fézensac (Comte F. de) 107, rue de la Pompe, à Paris (XVIe) et château de Longpont (Aisne).

1920 Poniatowski (Prince) ✲ 15, rue Berton, à Paris (XVIe) et château de Rilly, par Chaumont-sur-Loire (Loir-et-Cher).

MM.

1921 Gailliard (V.-E.), ✵ ♁ publiciste, Hangest-en-Santerre, Grand'Place (Somme).

1921 Sabatié Garat (Baron) ✲ 132, avenue Victor-Hugo, à Paris (XVIe) et Vauxbuin, par Soissons.

1921 Albufera (Suchet L.-J., duc d') ✲ ⁂ ✠ ✠ 40, avenue Hoche, à Paris (VIIIe).

1921 Bureau (H.), notaire, 7, rue de l'Hôpital, à Soissons.

1921 Fourrey, notaire honoraire, 3, place Saint-Christophe, à Soissons.

1921 Pleuvry (P.-H.), notaire, 3, rue de Panleu, à Soissons.

1921 Marquigny (F.) ✲ I ✵ ❁ C ✠ avoué, conseiller général, maire de Soissons, 11, rue Deflandre, à Soissons.

1921 Bague (J.), ✲ adjoint au Maire de Soissons, 1, rue Coligny, à Soissons.

1921 Buffenoir (M.-H.-A.), ✵ licencié ès-lettres, diplômé d'Etudes supérieures, professeur au Collège, 31, boulevard Jeanne-d'Arc, à Soissons.

1921 Foy (comte), carrefour Napoléon, à Compiègne (Oise) et 8, rue du Cirque, à Paris.

1921 Marandon (P.), avoué, 14, rue Saint-Remy, à Soissons.

1921 La Rochefoucauld (comte O. de) ⁂ 16, avenue de la Bourdonnais, à Paris (VIIe), et château de Villeneuve, par Soissons.

1922 Delloue (chanoine (A.-P.), aumônier du Pensionnat de La Croix, 10, rue Saint-Jean, à Soissons.

MM.

1922 Billon (J.), 9, rue de l'Echelle-du-Temple, à Soissons.

1922 Pavot (F.), architecte diplômé par le Gouvernement, 5, avenue Perrichont, à Paris (XVIe).

1922 Florand (P.), architecte diplômé par le Gouvernement, 2, rue du Griffon, à Soissons.

1922 Forzy (E) ✻ O ❁ conseiller général, maire de Villemontoire, 24, rue Saint-Remy, à Soissons.

1922 Ladouce (J.-A.) ✻ ⁂ I ❁ inspecteur de l'Enseignement primaire, 8 bis, avenue de Reims, à Soissons.

1922 Zilbermann ❁ architecte, 48, boulevard Alexandre-Dumas, à Soissons.

1922 Marcé (baron M. de) ✻ ⁂ ancien officier, château de Lizy, par Anizy-le-Château (Aisne).

1922 Delorme (Monseigneur, vicaire général L.), 3, rue des Feuillants, à Soissons.

1922 Boosère (abbé J.-P. de), curé de Margival (Aisne).

1922 Méra (doyen G.), licencié ès-lettres, Aubenton (Aisne).

1923 Britisch Muséum, London, England.

1923 Lemoine (M.) ✻ ⁂ O ❁ ♁ G ✠ sous-préfet de Soissons.

1923 Laplace (A.-A.) ⁂ docteur en médecine, 3, place de l'Hôtel-de-Ville, à Soissons.

1923 Raviart (abbé J.), curé de Sainte-Eugénie, à Soissons.

1923 Rouzé (L.), Œuvres-et-Valsery (Aisne).

MM.

1924 Rigault ✻ château du Montois, à Ressons-le-Long, par Vic-sur-Aisne (Aisne).

1924 Pécoul (G.), juge de paix des cantons de Braine et Vailly-sur-Aisne, à Sermoise, par Ciry-Salsogne (Aisne).

1924 Perrin (A.) ✻ 🎖 🏵 architecte-expert, 12, rue Plocq, à Soissons.

1924 Duvivier (P.), 1, rue Saint-Remy, à Soissons.

1924 Béreux (J.) 🏵 🎖 archiviste départemental de l'Oise, 16, rue Jules-Ferry, à Beauvais (Oise).

1924 Ferté (H.), maire de Ressons-le-Long, par Vic-sur-Aisne (Aisne).

1925 Taine (abbé), curé de Connigis, par Condé-en-Brie (Aisne).

1025 Pressoir (J.-E.) ✻ agrégé des lettres, professeur honoraire du Lycée Louis-le-Grand, Acy, par Vénizel (Aisne).

1925 Morval (F.), Braine (Aisne).

1925 Clairambaux (chanoine P.), 4, rue Saint-Remy, à Soissons.

1925 Barré (C.-A.), 14, rue des Marronniers, à Paris, (XVI^e^) et Rémy (Oise).

1926 Moinet (N.-E.), directeur de la Succursale de la Banque de France, 5, place de la République, à Soissons.

1926 Renard (L.-A.) ✻ ✠ ingénieur des Mines, directeur de l'Usine à Gaz, 6, place d'Alsace-Lorraine, à Soissons.

1926 Vignier (général P.-H.-J.), C ✻ 🎖 🏵 ♁ ✠ ✠ du cadre de réserve, 18, Grand'Place, Soissons, et la Belle-Porte, à Vailly-sur-Aisne.

MM.

1926 Billon (P.) ✲ I ❁ ✠ docteur en médecine, membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique, 9, rue de l'Echelle-du-Temple, à Soisons.

1926 Champion (H.), libraire, 5, quai Malaquais, à Paris (VI^e^).

1927 Muaux (C.-I.-J.) ❀ juge de paix de Soissons, licencié en droit, 8, boulevard de Strasbourg, à Soissons.

1927 Arcosse (H. Fossé d'), imprimeur, éditeur de l'*Argus soissonnais*, à Mercin-et-Vaux (Aisne) et 15, rue Saint-Antoine, à Soissons.

1927 Vignier (A.-E.-H.) ✲ ⚜ ingénieur des Arts et Manufactures, Saint-Germainmont (Ardennes) et la Belle Porte, à Vailly-sur-Aisne).

1927 Naudin (A.-L.), ingénieur des Arts et Métiers, 28, boulevard Jeanne-d'Arc, à Soissons.

1927 Lebergue (chanoine J.-C.-E.) ♁ 12, rue Carnot, à Soissons.

1927 Débruyère (L.) C ❁ 36, avenue de la Gare, à Soissons.

1927 Beauchamps (L.-E.-M.), 72, boulevard Jeanne-d'Arc, à Soissons.

1927 Henry (J.-L.-E.), ⚜ ♁ pharmacien de 1^re^ classe, 2 rue des Cordeliers, à Soissons.

1927 Leroy (J.), docteur en pharmacie, 84, rue Saint-Martin, à Soissons.

1927 Bria (A.), ❀ instituteur honoraire, 3 bis, avenue de Reims, à Soissons.

1927 Leroy (abbé H.), curé de St-Vaast, à Soissons.

MM.

1927 Ferté (F.), agriculteur à Cuiry-Housse, par Braine (Aisne).

1927 Mettling (R.), artiste peintre, 17, rue de l'Echelle-du-Temple, à Soissons.

1927 Crépaux (M.), 10, boulevard Gambetta, à Soissons.

1927 Pennart (J. de) ✲ ⁂ ancien officier, château de Chevreux, par Soissons.

1927 Prost (C.), huissier, 1, place Mantoue, à Soissons.

1928 Perona (A.), ❁ ✠ ingénieur des Travaux publics, 7 ter, boulevard Jeanne-d'Arc, à Soissons.

1928 Lebel (G.), entrepreneur, boulevard Jeanne-d'Arc, à Soissons.

1928 Monestès (E.), architecte diplômé par le Gouvernement, 47, boulevard de Grenelle, Paris XV^e^.

1928 Peter (Commandant C.) O ✲ ♁ ♁ O ✠ ✠ 10, rue Saint-Remy, à Soissons.

1928 Grasse (Général J. E.) C ✲ ⁂ commandant le 2^e^ groupe des subdivisions de la 2^e^ région, 16 bis, rue Richebourg, à Soissons.

1928 Mennechet (S. G. Monseigneur E. V.), docteur en philosophie, en théologie et en droit canon des Facultés de l'Institut catholique de Paris, Evêque de Soissons, Laon et Saint-Quentin.

1928 Delbez (vicaire général E.), archidiacre de Soissons, 12, rue de la Trinité, à Soissons.

MM.

1928 ANFRAY (M. C.) ✠ professeur au Collège de Soissons.

1929 MONVOISIN (Docteur G.) ✠ † à Vron (Somme).

1929 RICHARD (Madame la générale, née LEGER), 9, rue Saint-Remy, à Soissons.

1929 CHAZOT (C. R.) ✠ ✠, directeur de la succursale de la Banque de France de Soissons, Place de la République.

1929 DUVILLIER, à l'Abbatiale de Braine.

1929 LOUIS, agent d'assurances, avenue de Compiègne, à Soissons.

Membres correspondants

MM.

1906 Riomet ( ), 25, rue des Chesneaux, à Château-Thierry.

1928 Louis, , professeur à l'Ecole Saint-Félix de Valois, à Soissons.

LISTE DES SOCIÉTÉS

avec lesquelles celle de Soissons est en correspondance

Sociétés françaises

Aisne

Société Académique de Laon.
Société Académique de Saint-Quentin.
Société Archéologique de Vervins.
Société Historique et Archéologique de Château-Thierry.
Société Historique régionale de Villers-Cotterets.
Société Historique de Haute-Picardie, Soissons.
Société Industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne.

Algérie

Académie d'Hippone, de Bône.
Société Archéologique de Constantine.

Allier

Société d'Emulation du Bourbonnais, à Moulins.

Alpes (Hautes-)

Société d'Etudes des Hautes-Alpes.

Aube

Société Académique d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube, à Troyes.

Aveyron

Société des Sciences, Lettres et Arts de l'Aveyron, à Rodez.

Bouches-du-Rhone

Société de Statistique, d'Histoire et d'Archéologie de Marseille.

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Marseille.

Provincia. — Histoire et Archéologie provençales, à Marseille.

Calvados .

Société française d'Archéologie à Caen.

Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.

Charente

Société Archéologique de la Charente, à Angoulême.

Charente-Inférieure

Revue de Saintonge et d'Aunis, Charente-Inférieure, à Saintes.

Cher

Société des Antiquaires du Centre, à Bourges.

Cote-d'Or

Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon.
Commission des Antiquaires de la Côte-d'Or, Dijon.

Finistère

Société Académique de Brest.

Gard

Académie du Gard, à Nîmes.

Garonne (Haute-)

Société d'Archéologie du Midi de la France, à Toulouse.

Gironde

Société Archéologique de Bordeaux.

Ille-et-Vilaine

Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine, à Rennes.

Hérault

Société Archéologique de Montpellier.

Jura

Société d'Emulation du Jura, à Lons-le-Saulnier.

Loiret

Société Archéologique de l'Orléanais, à Orléans.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Orléans.

Maine-et-Loire

Société des Sciences et Beaux-Arts de Cholet.

Marne

Académie Nationale de Reims.

Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne, à Châlons.

Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François.

Société Archéologique Champenoise à Reims.

Marne (Haute)

Société Historique et Archéologique de Langres.

Meuse

Société Philomathique de Verdun.

Nièvre

Société Nivernaise des Sciences, Lettres et Arts, à Nevers.

Nord

Commission Historique du Nord, à Lille.

Société d'Emulation de Cambrai.

Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai.

Société Dunkerquoise pour l'encouragement des Sciences à Dunkerque.

Société d'Emulation de Roubaix.

Oise

Société Académique d'Archéologie de l'Oise, à Beauvais.

Société Historique de Compiègne.

Comité Archéologique de Senlis.

Comité Archéologique de Noyon.

Société d'Etudes historiques et scientifiques de l'Oise, à Beauvais.

Pas-de-Calais

Académie des Sciences d'Arras.
Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
Société Académique de Boulogne-sur-Mer.

Pyrénées (Basses)

Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau.

Rhone

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, à Lyon.
Société Littéraire, Historique et Archéologique de Lyon.

Saone-et-Loire

Société Eduenne d'Autun.
Académie des Sciences et Lettres de Mâcon.
Société d'Histoire et d'Archéologie de Châlon-sur-Saône.

Sarthe

Société Historique et Archéologique du Maine, au Mans.

Savoie

Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, à Chambéry.

Seine

Société des Etudes grecques.
Société des Antiquaires de France.
Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France.
Société d'Anthropologie.
Société Philomathique de Paris.
Société française de Numismatique et d'Archéologie.

Société des Etudes historiques.
Bulletin du Comité des Travaux historiques.
Romania.

Seine-Inférieure

Comité des Antiquités de la Seine-Inférieure, à Rouen.
Société Havraise d'Etudes diverses, au Havre.
Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen.

Seine-et-Oise

Société Archéologique de Rambouillet.

Somme

Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.
Société Linnéenne du Nord de la France, à Amiens.
Société d'Emulation d'Abbeville.
Société d'Histoire et d'Archéologie du Vimeu.

Tarn-et-Garonne

Société Archéologique et Historique de Montauban.

Seine-et-Marne

Société Littéraire et Historique de la Brie, à Meaux.

Var

Académie du Var, à Toulon.

Vienne

Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

Vienne (Haute)

Société Archéologique et Historique du Limousin, à Limoges.

Yonne

Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.

Société Archéologique de Sens.

Sociétés étrangères

Belgique

Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, à Bruxelles.

Société Royale Belge de Géographie, à Bruxelles.

Société royale zoologique de Belgique, à Bruxelles.

Norvège

Nork historisk-vindenskap à Oslo.

DEUXIÈME PARTIE

TRAVAUX

ET

COMMUNICATIONS

Documents et Souvenirs

POUR SERVIR

A

L'HISTOIRE

de la VILLE de VAILLY-SUR-AISNE

RASSEMBLÉS

par

le Général Paul VIGNIER

Il a été tiré à part cinquante exemplaires numérotés



Général VIGNIER

Madame Alexandre VIGNIER,

La Belle Porte

Faubourg de Sommecourt

VAILLY-SUR-AISNE

Aisne — France

Dortmund, le 2 Mai 1923

Ma chère Maman,

C'est aujourd'hui mon anniversaire, j'ai 57 ans ; mais nous sommes bien loin l'un de l'autre et ne pouvons nous porter nos vœux. Des vœux, j'en fais une brassée pour toi et te les envoie.

Je te dédie ce RECUEIL de SOUVENIRS. A toi, qui, pas plus en septembre 1870 qu'en septembre 1914, n'a douté un seul instant des destinées de la Patrie. Et cependant... te souviens-tu, quand tu écrivais : « A 44 « ans de distance, je suis couchée à la même place, « dans la même chambre, peut-être sur le même « matelas, avec encore des Allemands plein la mai- « son occupant tout, sauf ma chambre.

« Alors, j'étais étendue, avec mon petit Paul qui
« avait quatre ans et demi, sur un matelas, sans
« drap et sans couverture, mon gros Albert, 6 mois,
« dans un panier à linge près de moi ; papa et
« maman Vignier sur le sommier du lit et la bonne
« dans un fauteuil. Alexandre était alors à l'armée,
« je ne savais où, et aujourd'hui ce sont mes fils !
« A la grâce de Dieu, j'ai confiance en lui. »

Par la pensée, je te vois, dans la soirée du 31 Octoble 1914, au moment où tu quittes ta maison pour l'exil tu ne sais où, jetant tes trousseaux de clés dans les jambes du Capitaine Allemand qui porte ta valise jusqu'à la porte de la rue. Je te vois aussi, avec ton bon sourire, quand dans l'horrible nuit du 2 Novembre 1914, dans la salle du Théâtre de Tergnier, dont le parquet est couvert de fumier et où se trouve entassée toute la population de Vailly, tu distribues du chocolat aux 300 enfants qui sont là. Et puis encore, le 11 janvier 1918, dans la soirée, à Etreux quand au Major Allemand qui te notifie que tu es désignée comme otage et que prisonnière tu partiras le lendemain pour l'Allemagne, tu dis, en le regardant les yeux dans les yeux et levant haut la tête : « Commandant, vous espérez avoir mes os, je reviendrai ici embrasser mes fils victorieux. »

Et maintenant, tes prévisions se sont réalisées : l'ennemi est chassé ; tu es revenue du camp de prisonniers d'Holzminden ; la maison rasée est reconstruite ; tu assistes à la résurrection de Vailly ; les enfants auxquels tu distribuais du chocolat à Tergnier sont devenus des hommes vigoureux et de belles jeunes filles et moi à la tête de l'Infanterie de la 3e Division je suis au cœur de la Rhur tenant la région Lünen, Castrop, Bochum et Dortmund.

"Tu vois que ta foi dans les destinées de la France a servi à quelque chose et a été exaucée.

Je t'embrasse de grand cœur.

Ton fils affectueux,

PAUL.

Voici ma nouvelle adresse : Colonel Vignier, commandant l'Infanterie de la 3me Division. Secteur Postal 2 (Kaiser Wilhelm Allée, Dortmund).

NOTE DE L'AUTEUR

Le cataclysme qui s'est abattu sur Vailly, au cours de la Guerre de 1914 à 1918, l'a complètement aplati. Avec les maisons, les souvenirs et les archives ont disparu. Il ne restait rien.

Lors de la reconstruction, l'aspect de la ville a été entièrement changé. Quant aux légendes, aux archives, aux souvenirs ils sont encore à rechercher, à reconstituer ou à rappeler.

Le caractère, les goûts, les habitudes, les mœurs même des habitants ont aussi été modifiés grandement :

D'abord, du fait de l'existence menée pendant quatre années en dehors de chez elle par la totalité de la population dispersée : partie aux Armées ; partie, la plus considérable, évacuée par les Allemands dans les régions occupées par eux ; et partie émigrée à l'intérieur de la France ;

Ensuite, par l'afflux, après l'armistice, de tout le personnel, venant de tous les points de la Métropole, surtout du Midi et de Paris, des Colonies, de l'Etranger, qui était nécessaire pour l'évaluation des dommages, la reconstruction de la ville, la récupération du matériel, la destruction des obus, la réunion des pauvres cadavres dans les cimetières militaires nationaux, la remise en état du sol et la mise en ordre de l'énorme paperasserie administrative qui était la conséquence de ces travaux ;

Enfin, par le contact permanent, pendant les années qui ont suivi, des anciens et nouveaux habitants avec une masse d'ouvriers de nationalités diverses : terrassiers anamites et chinois, maçons italiens, menuisiers et peintres portugais, ouvriers agricoles polonais, manœuvres arabes et kabyles.

A ces causes, spéciales à toutes les localités des régions entièrement dévastées par la lutte, il faut ajouter pour la Nation entière le bouleversement économique et social qui suit toute guerre de longue durée.

Appartenant à une génération qui a connu Vailly d'avant-guerre, voulant tenter d'en conserver le souvenir aux Vailliciens qui ont vécu cette époque et qui alors ne se doutaient pas de leur bonheur, de la douceur de leur existence et le faire connaître aux nouveaux venus, j'ai recherché et rassemblé tous documents ayant trait à l'Histoire de Vailly, j'y ai joint les souvenirs de personnes dignes de foi qui connaissent bien l'histoire de leur cité depuis un siècle.

Ce travail n'est simplement qu'un recueil de *documents* et de *souvenirs* qui ont été raccordés pour en rendre la lecture plus facile. Je remercie de tout cœur tous ceux qui ont bien voulu m'aider de leurs conseils ou me guider dans mes recherches. Merci aussi à ceux qui, sortant de leur réserve, m'ont apporté l'appui si précieux de leurs souvenirs :

A S. G. Monseigneur Binet, Evêque de Soissons, Laon et St-Quentin, brancardier pendant la guerre (1) ;

---

(1) Nommé Archevêque de Besançon, puis créé Cardinal en 1927.

A M. Stanislas Leloutre, bibliothécaire de la Sociélé Archéologique, Historique et Scientifique de Soissons ;

A M. Paul Balier, ancien Maire de Vailly, Président de la Coopérative de Reconstruction de Vailly ;

A Madame Albert Cadot, veuve de l'adjoint au Maire de Vailly en 1914 ;

à Madame Borgoltz-Borgoltz, veuve de l'ancien Maître de la Poste aux Chevaux de Vailly ;

A M. Alfred Charpentier, vigneron à Sommecourt ;

Au Médecin-Major Barbier, du 306e d'Infanterie ;

A Mademoiselle Crochard, Directrice de l'Ecole libre des filles de Vailly ;

A M. Bruneaux, Géomètre à Vailly ;

A M. Maurice Michel, fils du Commandant Charles Michel ;

A mon frère Albert, Lieutenant-Colonel d'Artillerie ;

A ma mère.

Général VIGNIER.





A SAINT-PRÉCORD

La Rue de l'Église. — Une noce en 1895

INTRODUCTION

VAILLY-SUR-AISNE (1), Chef-lieu de canton depuis 1790, d'abord du District, ensuite de l'Arrondissement de Soissons, est une très ancienne petite ville du Vermandois. Elle est située sur la rive droite de la rivière d'Aisne à une lieue environ en amont de Condé où se trouve le confluent de cette rivière avec la Vesle, à 16 kilomètres à l'Est de Soissons, à 20 au Sud de Laon, à 8 à l'Ouest de Pontarcy et à 7 au Nord de Braine.

La Ville, adossée face au Midi aux dernières pentes du coteau des *Grands Riez* (2) appelé aussi *Montagne de Rouge-Maison,* qui l'abrite des vents du Nord, est dominée à l'Est par le mamelon qui porte le hameau de *St-Précord* avec au pied le *Faubourg de Sommecourt* et à l'Ouest par la croupe descendant de la *Justice.* Celle-ci se prolonge jusqu'à l'Aisne et est couverte à son extrêmité par le *Bois du Moulin à Vent,* appelé aujourd'hui *Bois de St-Pierre.* Plus loin, à l'Est, la *Montagne de l'Abondin* et à l'Ouest la *Montagne de Colombes* forment la conque au fond de laquelle ville s'abrite des vents froids et dans un site charmant y jouit d'un climat privilégié.

La Ville proprement dite se trouve à environ 500 mètres de la rivière, séparée d'elle par une légère

---

(1) Annexe n° 1.

(2) Riez. Savart, terrain non cultivé au sommet des pentes sur lesquels ne poussent que des *pétérots* (genièvriers), domaine des lapins.

ondulation du sol que suit le *Chemin du Roy* et la route de Soissons, ancien *Voyeux de Vailly*. Ce bourrelet a toujours pu abriter la ville des inondations.

Un marais, alimenté par les nombreuses sources qui sortent des pentes des *Grands Riez* et de la *Justice*, s'étendait à l'Ouest entre la ville et le coteau du *Bois de Saint-Pierre*. A l'origine, ce marais protégeait l'enceinte de la cité sur toute la face du couchant et en interdisait l'approche. Il est maintenant asséché tout entier et transformé en jardins maraîchers et en prairie. On l'a appelé le *Jardinet* et maintenant les *Jardiniers*.

Toutes les pentes des coteaux et plus particulièrement celles qui entourent *St-Précord*, *l'Abondin*, et descendent du *Bois de Saint-Pierre* étaient il y a encore 50 ans, couvertes jusqu'au sommet de vignes et d'arbres fruitiers, pommiers, pruniers, cerisiers et pêchers de vigne. En 1848, la récolte de vin fut tellement abondante que quinconque se présentant chez un vigneron avec deux futailles pouvait en faire remplir une sans bourse délier en faisant l'abandon de l'autre.

L'inclémence des printemps a amené la disparition presque totale de la vigne dont la culture a été remplacée par celle des légumes et plus particulièrement des haricots dits de Soissons, bien que Vailly en soit le centre de production. Quant aux arbres fruitiers, qui, au printemps, lorsqu'ils étaient en fleurs formaient un véritable tapis blanc et rose étendu au soleil sur le coteau, ils sont persque tous morts ou disparus au cours de la dernière guerre, soit coupés par les Allemands à un mètre du sol, soit empoisonnés par les gaz, soit déchiquetés par les éclats d'obus ou mitraillés par les balles.

Le morcellement de toutes les terres des pentes des coteaux en parcelles très étroites, dont beaucoup encore, en raison de leur faible largeur ne peuvent être cultivées qu'à la bêche dessine des mosaïques aux couleurs les plus vives et les plus variées, changeantes avec les saisons. Aux pieds des coteaux, entre la ville, le faubourg de Sommecourt et l'Aisne, *la Prée* est une grande plaine fertile qui s'élend vers l'amont et a de tous temps été utilisée pour la culture des céréales.

Sur les plateaux qui dominent la Ville, coupés par le *Chemin des Dames*, se trouvent les grosses fermes à blé et à betteraves de Chimy, Mennejean, Vauxrains, Colombes, La Malmaison, la Royère, Rouge Maison, Folemprise, la Cour-Soupir, dont les terres sont des plus fertiles du Soissonnais.

En face, de l'autre côté de l'Aisne, les pentes des coteaux de la rive gauche, entièrement boisées, ont un caractère sauvage qui contraste avec celui si riant de celles de la rive droite.

Jusqu'à l'écrasement de Vailly et de ses faubourgs et leur incendie de 1914 à 1918, d'abord par les projectiles allemands, puis après leur prise par l'ennemi, par les obus français, la Ville avait une forme à peu près circulaire. Sur la moitié de son pourtour, de superbes promenades ombragées par une quadruple rangée d'ormes presque centenaires et sur le reste des jardins fleuris et bien plantés avaient remplacé les anciens fossés comblés et nivelés de la fortification. A l'intérieur de cette enceinte de verdure et dominant l'enchevêtrement des toits presque tous couverts de tuiles, la vieille *Eglise Notre-Dame* dressait sa masse surmontée de son clocher pointu, au toit d'ardoises. Les maisons, dont certaines dataient du XV^e^ siècle, tassées les unes contre les autres avec leurs pignons

à redans qui semblaient des escaliers permettant de grimper dans le ciel, des places biscornues bordées de maisons qui se chevauchaient, les rues toutes pavées, étroites et tortueuses, les ruelles avec escaliers qui conduisaient au rempart pour le cas de danger, conservaient à la Ville tout son caractère du Moyen-Age, sérieux, coquet et pittoresque.

Au-dessus de Vailly, le dominant, le vieux hameau de *St-Précord,* peuplé exclusivement de vignerons, avec ses maisons trapues, sans étage et leurs petites portes de cour à dessus cintrés, avait des ruelles encore plus étroites et plus cahoteuses que celles de la Ville. Leurs gros pavés arrondis au cours des siècles par le passage des fers de roues de brouettes et de voitures à ânes n'admettaient que difficilement le passage des chaussures des citadins. Une petite place en pente, oh ! si petite : garde un grand calvaire formé d'un fût en pierre surmonté de la croix et du coq du clocher de l'ancienne Eglise de Saint-Précord démolie à la Révolution.

Mais, au Midi, de la *Plaine du Lud* couverte d'une herbe fine, qui formait une jolie terrasse en avant des maisons du hameau, quelle vue superbe sur la ville et la vallée !

Sur les pentes qui la supportent des vignes pleines d'arbres fruitiers, mieux soignées que des jardins, séparées par des chemins herbeux, justes larges pour permettre le passage des voitures à baudets. Celles-ci transportent vignerons, vigneronnes coiffées de la *marmotte* et les hottes qui serviront aux charrois à l'intérieur des vignes.

Au pied de la terrasse, *Sommecourt* lui aussi peuplé de vignerons, avec ses *clos* entourés de murs en pierres liées avec du mortier de terre; puis le

Nouveau Cimetière dont les tombes sont groupées autour de quatre grands sapins, voisins de la *Croix du cimetière* que recouvre maintenant le petit pied de lierre rapporté du cimetière de Strasbourg par les soins d'une mère dont le fils, tué au cours de la guerre de 1870, y était enterré. Puis la Ville, dont on ne voit que les toits des maisons, masse compacte entourée de verdure ; derrière, la ligne du Chemin de fer qui sinue dans *la Prée* ; dans le fond l'Aisne, les ponts et les grands peupliers des digues du canal et du *Large*, dominés par les coteaux d'un vert sombre du *Château de Bois Morin* et de *Chassemy* ; plus loin, au-dessus des bois et de la *Plaine de Chassemy*, la vallée de la Vesle ; puis *Sermoise* au pied des coteaux *d'Acy-le-Haut* ; vers la droite *Celles*, puis *Condé*, dont les églises de l'époque romane et les clochers se détachent dans le soleil couchant ; vers la gauche, au-delà de la *Prée* et des arbres du canal, *Saint-Audebert* au milieu de sa clairière, *Presles*, *Cys-la-Commune*, et dans le fond *Saint-Mard* avec son église du XIII^e^ siècle restaurée entièrement par les soins de la bonne *Mademoiselle Rostand* ; sur les pentes : *les Boves* et *les Bovettes* (1) avec en haut la coupole d'aspect byzantin, couverte en pierres imbriquées, de la *Chapelle de Notre Dame des Boves*, but de pélerinages.

En raison de la situation de la Ville, de son exposition et de la vigueur de sa population, à part la peste de 1668, jamais aucune épidémie ne s'est déclarée ou n'a tenu à Vailly.

Le Plan d'alignement pour la reconstruction de la

---

(1) Boves, bovettes dans les environs de Vailly ; creuttes dans les environs de Laon ; creuttes dans les environs d'Oulchy et de Fère-en-Tardenois : lieux souterrains sans soupirail, voûtés sans aucun mortier.

Ville et de ses Faubourgs, proposé par une Commission, visé par celle d'Hygiène et approuvé par le Préfet du département, a mis bon ordre au pittoresque et dissipé les dernières « ténèbres du Moyen-Age » dans la Ville de Vailly.

Le clinquant des villas de stations balnéaires et de banlieues de grandes villes a séduit nombre d'habitants. Les constructions tarabiscotées, avec murs d'une brique d'épaisseur et charpentes légères en sapin, clouées, couvertes en tuiles mécaniques, avec auvents pour nids à pierrots, ont remplacé les maisons trapues, chaudes l'hiver et fraîches l'été avec murs épais, surmontés de redans aux pignons, sur lesquelles s'appuyaient des charpentes séculaires en chêne savamment assemblées et chevillées ; les unes, les plus anciennes, couvertes en tuiles moussues, les autres en ardoises et sur beaucoup d'entre elles, grinçant aux vents des girouettes qui toutes représentaient une idée ou le métier du propriétaire :

Diligence attelée à quatre chevaux avec le postillon, le conducteur et son chien ;

Chasseur et son chien « boulant » un lièvre ;

Zouave de Magenta chargeant ;

Forgeron frappant sur son enclume ;

L'Empereur à cheval ;

Boucher tirant un bœuf ;

Tonnelier cerclant une barrique ;

Drapier aulnant du drap ;

Laboureur tenant les mancherons de sa charrue attelée de deux chevaux, etc...

Du Vailly ombragé, original, pittoresque, propre et coquet, il ne restera qu'une partie de la *Porte de*

Sommecourt et l'*Eglise*, classée « monument historique » et protégée de ce fait par les Architectes des Beaux-Arts, qui, au milieu des ruines, reconstruisent l'ancienne église d'après les plans, les photographies et même les débris qu'ils ont pu retrouver.

Chapitre premier

PÉRIODE GAULOISE

Le « De Bello Galicco », de J. César est le premier document écrit qui soit parvenu jusqu'à nous et nous donne des précisions sur ce qu'étaient la Gaule et les Gaulois au moment de la conquête par les Romains. Mais d'autres monuments subsistent encore dans notre région (dolmens de Taux, Vauxrezis, Arcy-Ste-Restitue) et des découvertes de toutes natures (armes, monnaies, bijoux, poteries, chars, gravures), faites dans des fouilles, nous ont fourni d'autres renseignements sur la vie, les mœurs, les habitudes des habitants bien avant la conquête.

Pendant des siècles, les creutes qui se trouvaient dans le Soissonnais au haut des plateaux furent les logis des habitants. De ces hauteurs, les agglomérations des habitants descendirent dans les vallées.

A Vailly, ce ne fut pas une émigration du haut vers le bas qu'il faut constater, mais deux. Vailly a sa station de creutes ou boves auprès de l'ancien *Couvent des Picpus*. Des boves du haut, les habitants sont descendus sur la butte de *St-Précord* où existe une sépulture mixte des Romains et des Mérovingiens et enfin vers les bords de la rivière d'Aisne où

ils étaient établis au moment de la conquête romaine (1).

En l'an 57 avant Jésus-Christ, les Romains appelés par leurs alliés les Rèmes (Rémois), sont arrivés dans la Gaule Belgique pour y briser une coalition formée contre ces derniers. Cette coalition avait pour chef Galba, roi des Suessiones (Soissonnais) et pouvait mettre sur pieds 300.000 combattants (2).

Les Suessiones avaient pour capitale Noviodunum (Soissons), et leur territoire, dont les frontières sont assez vagues, était approximativement borné à l'Est et au Sud par les limites orientales et méridionales de ce qui forme l'arrondissement de Château-Thierry; au Sud-Ouest elles s'étendaient au-delà de Senlis ; à l'Ouest au-de'à de Compiègne ; vers le Nord, au-delà de Noyon, Chauny et Laon (3).

Ils pouvaient mettre 50.000 hommes sous les armes et avaient 12 bourgades fortifiées (oppida). Vailly comptait-elle parmi ces 12 oppida ? C'est possible et même certain si l'on en croit un archéologue éminent (4).

D'après un autre archéologue du Soissonnais (5), la forme arrondie de la Ville serait une preuve qu'elle fut fondée par les Gaulois. Elle aurait été alors entourée d'une enceinte construite partie en pierre, partie en bois, superposées alternativement l'une sur l'autre, dans la forme d'un échiquier allongé.

C'étaient des poutres jumelles d'environ 40 pieds de longueur, posées à plat, maintenues par des tra-

---

(1) Edouard FLEURY. *Les léproseries dans les creuttes.*

(2) Alex. MICHAUX. *Population de « Civitas Suessionnum ».*

(3) CHORON. *Recherches historiques sur l'instruction primaire dans le Soissonnais.*

(4) Abbé LEBŒUF. *Dissertations sur les anciens habitants du Soissonnais.*

(5) Docteur GODELLE.

verses à la distance de deux pieds entre elles, et dont on comblait le vide avec de la terre. Entre cette assise de bois et ses voisines de chaque côté, il y avait un intervalle de même largeur environ, qui était construit en grosses pierres. Cette assise terminée sur toute la ligne, on recommençait de la même manière, en changeant la disposition des matériaux, c'est-à-dire en mettant cette fois les pierres dessus les poutres et les poutres dessus les pierres, et ainsi de suite jusqu'à la hauteur voulue. Ces assises alternatives de pierre et de bois n'étaient pas désagréables à la vue et cette construction convenait mieux à la défense parce que les pierres résistaient à l'incendie et les pièces de bois aux efforts du bélier; outre cela les poutres, ordinairement attachées ensemble dans l'intérieur, ne permettaient pas d'enfoncer ni de démolir entièrement la muraille.

LA BATAILLE DE BERRY-AU-BAC

Il est probable que, en cette année 57 avant Jésus-Christ, vers la fin d'une journée de juillet, le surlendemain même de la bataille de Berry-au-Bac, les guetteurs de Vailly ou les guerriers envoyés en éclaireurs virent passer l'Armée de César. D'abord la cavalerie et les troupes légères numides, puis les archers et les frondeurs et enfin la masse des 8 légions ; la colonne des bagages et du matériel traînés par des attelages de bœufs suivant à une certaine distance.

César avait rejeté de la rive gauche de l'Aisne, avec sa cavalerie et ses troupes légères, l'armée des Belges qui franchissait la rivière à gué à Berry-au-Bac. On était en été et les points de passage étaient nombreux sur l'Aisne qui n'avait pas de barrages comme aujourd'hui pour en élever le niveau.

Pour une raison inconnue, au cours de la nuit, l'armée des Confédérés se disloqua et les Belges évacuèrent leur camp. César fut surpris par cette décision et seulement au lever du jour les fit poursuivre sur la rive droite, dans les directions de Soissons, d'Anizy et de Laon, par toute sa cavalerie, sous la conduite de Q. Pedius et d'Arunculeius Cotta, appuyée par trois légions, sous le commandement de Labienus.

Après une poursuite de plusieurs milles, les détachements rentrèrent pour la nuit au camp de *Mauchamp*. Le lendemain, par une marche rapide, César se porta sur *Noviodunum,* espérant s'en emparer sans coup férir (1).

Où se trouvait exactement ce Noviodunum, capitale des Suessionnes ?

Les avis sont très partagés sur ce point. Les uns veulent que ce soit Noyant près de Septmonts, d'autres le camp de Pommiers, d'autres le Soissons actuel et d'autres enfin Noyon sur la rive droite de l'Oise (2). Quelles sont les bases certaines que nous possédons pour répondre à la question ? Les écrits de César et les résultats des fouilles.

A Mauchamp (3) à 2 kilomètres et demi en amont du pont de Berry-au-Bac, l'Empereur Napoléon III fit exécuter des fouilles qui, habilement conduites, permirent de déterminer d'une façon précise l'emplacement du camp romain, adossé à l'Aisne et protégé sur son front par le Marais de la Miette. On put mesurer exactement la largeur des fossés qui

---

(1) Lieutenant-Colonel MAQUET. *Les opérations de César sur les bords de l'Aisne en l'an 697 de l'ère de Rome.*

(2) MOET DE LA FORTE MAISON. *Antiquités de Noyon.*

(3) Edouard FLEURY. *Le camp de César à Mauchamp — Visite de S. M. l'Empereur au camp de Mauchamp.*

entouraient le camp et retrouver leur profil, chose facile, car ils étaient taillés dans la craie. Au cours des fouilles, on découvrit des armes, des ustensiles, des monnaies, tous romains.

Déjà en 1842, lors que l'on avait dû déplacer le lit de la rivière au cours du creusement du canal latéral à l'Aisne, pour permettre à celui-ci de passer entre la rivière et le coteau de la rive gauche dont elle venait ronger le pied. (La croupe de la côte 108, de sinistre mémoire, une des positions les plus disputées pendant la guerre de 1914 à 1918). Au cours des travaux on avait mis à jour de jolis bronzes romains qui furent envoyés au Musée du Louvre (1) et une quantité considérable de débris de toutes espèces, lous romains (2).

Les résultats donnés par les fouilles concordent absolument avec la description et les dires de César. C'est donc bien là qu'il avait son réduit et sa position de déploiement protégés par la Miette, sur la rive droite de laquele se trouvait le camp des Belges répandu sur un front considérable. Le camp de César était relié par un pont avec la rive gauche de l'Aisne, il était gardé sur cette rive par Q. Titurius Sabinus avec 6 cohortes. Les communications avec les Rèmes qui ravitaillaient l'armée Romaine étaient donc bien assurées.

A Pommiers, sur le coteau, à 4 kilomètres en aval de Soissons, des fouilles analogues à celles de Mauchamp, parfaitement conduites, décelèrent avec précision la présence d'une ancienne ville gauloise,

---

(1) Joseph VIGNIER. *Souvenirs inédits.*
(2) Abbé POQUET. *Emplacement du camp de César.*

bien fortifiée, et mirent au jour quantité de monnaies, de bijoux, de tombes gauloises (1).

Dans le Soissons actuel, on a trouvé de nombreux vestiges gallo-romains, surtout à l'emplacement du *Château-d'Albâtre*. De vestiges gaulois, aucun (2).

A Noyant, près de Septmonts, rien ne décèle la présence de gaulois ou de romains.

Du camp de César de Mauchamp à Soissons il y a 45 kilomètres à vol d'oiseau, ce qui représente une étape très forte (*magno itinere confecto*) pour une armée de 75.000 hommes partant rassemblés du Camp de Mauchamp pour gagner un ou plusieurs points de rassemblement aux abords immédiats de Soissons. Elle ne suivait vraisemblablement qu'une seule piste. Les voies gauloises n'étaient pas préparées ; elles ne consistaient le plus souvent qu'en une trouée percée dans les bois et se divisaient fréquemment en embranchements parallèles (3). Dans les encaissements profonds, elles se réduisaient à un passage pour les roues d'un char dont l'écartement était de 1m05 alors que celui des chars romains était de 1m35 (4).

En 1914, l'aile gauche de la Ve Armée française, après la bataille de Saint-Quentin, se porta de la vallée de l'Oise dans la vallée de la Marne.

Le 31 août, la 69e Division (5), précédée d'autres divisions, sans être gênée par l'ennemi, sur de bonnes routes, a mis 26 heures pour se rendre du Nord de

---

(1) Octave VAUVILLÉ. *L'enceinte de Pommiers (Noviodunum des Suessionnes)*.

(2) Lieutenant-Colonel MAQUET. *Au sujet de l'emplacement du Noviodunum des Suessionnes.*

(3) DE CAUMONT. *Cours d'antiquités monumentales.*

(4) PEIGNÉ-DELACOURT. *Chemins du Pays des Sylvanectes.*

(5) 251e, 267e, 284e, 287e, 306e, 332e Régiments d'infanterie, 42e Régiment d'artillerie recrutés dans la région.

la forêt de Saint-Gobain au Sud de la Vesle en franchissant l'Ailette et le canal à Anizy, l'Aisne à Condé et la Vesle à Braine. Les différents corps n'avaient fait qu'une moyenne de 45 kilomètres.

Les écrivains, qui admettent que Noyon sur l'Oise était le Noviodunum de César, ne semblent pas se douter de ce qu'est la durée d'écoulement d'une armée ayant l'effectif donné par César pour la sienne sur l'étape Mauchamp-Noyon : 80 kilomètres à vol d'oiseau, ce qui représente près de 100 kilomètres sur une mauvaise piste, par *le Chemin des Dames* et *l'Orme de Montécouvé*.

Tout ceci nous a un peu éloigné de notre sujet et de Vailly, mais prouve qu'à cette époque, bien qu'il y eût des parties bien marécageuses dans certains fonds, des pentes bien raides pour franchir les coteaux et que le pays fût couvert d'épaisses forêts, il existait cependant au moins une piste relativement facile soit dans la vallée de l'Aisne, soit sur les plateaux qui la bordent, pour qu'une armée de 75.000 hommes avec ses impédimenta put en une étape aller de Berry-au-Bac à Soissons.

SIÈGE DE NOVIODUNUM

César avait pensé, par sa marche rapide, surprendre Noviodunum vide de ses défenseurs et s'en emparer. Il n'en fut rien. La ville était entourée de larges fossés et d'une haute muraille et ses défenseurs, ou au moins une partie, avait quitté Berry-au-Bac avec une avance de plus de 30 heures sur l'armée romaine y rentrèrent à temps pour défendre leurs foyers.

César décida alors de préparer une attaque de vive force, il fit retrancher son camp et mettre immédiate-

ment en position tout le matériel nécessaire pour un siège en règle.

Les Gaulois, intimidés par tout cet appareil qu'ils ne connaissaient pas, offrirent leur soumission à César. Celui-ci leur accorda la vie sauve mais exigea la livraison des armes de la Place, de hauts personnages comme otages et entre autres les deux fils du roi Galba, chef de la Confédération des Belges.

Après avoir reçu leur soumission, il conduisit son armée contre les Bellovaques vers Brantuspontium.

Le contingent des 50.000 hommes qui constituaient l'armée des Suessionnes dans l'armée de Galba, s'était disloqué au sortir de leur camp de la rive droite de la Miette et chacun était rentré dans son *oppidum* pour y défendre sa famille et ses biens. Du fait de la reddition rapide de Soissons et de la soumission du roi Galba, les autres *oppida* n'eurent très probablement pas à souffrir du passage de l'armée romaine à travers le territoire des Suessiones. Vailly et ses habitants échappèrent donc à la destruction.

Cinq ans après, les Suessiones, voulant secouer le joug des Romains, répondirent à l'appel de Vercingétorix, pour dégager Alesia, puis, se rendant compte que toute lutte était inutile, ils firent leur soumission définitive.

BIBLIOGRAPHIE

César — *Commentarii de bello gallico.*

de Caumont — *Cours d'antiquités monumentales.*

Abbé Devic — *Etude sur les 2e et 8e livres des Commentaires de César.* Bulletin S. A. H. S. S. 1 S. Tome xx.

L. Falluc — *Le passage de l'Aisne par César*. Bulletin S. A. L.

Edouard Fleury — *Le camp de César à Mauchamp*. Bulletin S. A. L. Tome xi.

Visite de S. M. l'Empereur au Camp de Mauchamp. Bulletin S. A. L. Tome xiv.

Les léproseries dans les creutes. Bulletin S. A. L. Tome xii.

Abbé Lebœuf — *Dissertation sur les anciens habitants du Soissonnais*.

Lieutenant-Colonel Lecer — *Recherche de l'itinéraire suivi par César pour marcher de son camp de Berry-au-Bac sur Noviodunum*. Bulletin S. A. H. S. S. 3 S. Tome xii.

L'enceinte de Pommiers (Noviodunum). Bulletin S. A. H. S. S. 3 S. Tome xiii.

Melleville — *Passage de l'Aisne par César*. Bulletin S. A. L. Tome x.

Lieutenant-Colonel Maquet — *Les opérations de César sur les bords de l'Aisne en l'an 697 de l'ère de Rome*. Bulletin S. A. H. S. S. 3 S. Tome xx.

Au sujet de l'emplacement de la Noviodunum des Suessionnes. Bulletin S. A. H. S. S. 4 S. Tome i.

Alexandre Michaux — *Population de la « civitas Suessionnes »*. Bulletin S. A. H. S. S. 3 S. Tome iii.

Moet de la Forte Maison — *Antiquités de Noyon*.

Abbé Poquet — *Emplacement du camp de César*. Bulletin S. A. H. S. S. 1 S. Tome xvii.

C. Perrin — *Recherches bibliographiques sur le département de l'Aisne*.

Octave Vauvillé — *L'enceinte de Pommiers (Noviodunum des Suessionnes)*. Bulletin S. A. H. S. S. 3 S. Tome xii.

1° *Preuves de l'occupation de l'oppidum de Pommiers (Noviodunum) à l'époque de la conquête romaine par César*.

2° *Noviodunum Pommiers.* Bulletin S. A. M. S. S. 3 S. Tome XIII.

PEIGNE-DELACOURT — *Supplément aux recherches sur l'emplacement de Noviodunum.* Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie. Tome XVII.

Pays des Sylvanectes.

Etudes sur les anciens chemins gaulois, romains, etc...

CHORON — *Recherches historiques sur l'Instruction primaire dans le Soissonnais.* Bulletin S. A. H. S. S. 1 S. Tome XX.

Chapitre II

PÉRIODE GALLO-ROMAINE

S'il peut y avoir quelque incertitude sur l'existence de Vailly au temps de l'époque gauloise, il n'en est plus de même pour la période de l'occupation romaine.

En 1820, Vailly était encore enveloppée d'une enceinte fortifiée continue avec trois portes militaires (*de Sommecourt, de la Rivière* et *de Saint Vincent*) et fossés profonds. Il ne reste plus qu'une partie de la *Porte de Sommecourt* que l'on étudiera plus loin.

Le Moyen-Age avait assis cette fortification sur les ruines d'édifices Gallo-romains dont il avait alors détruit une partie. Des fossés profonds bordaient, à l'intérieur, les lignes des Boulevards actuels (*Carra Saint-Cyr, des Thermes, Pierret*).

MONUMENTS GALLO-ROMAINS

En démolissant les remparts de Vailly en 1828, on a trouvé, dans la partie à gauche de la *Porte de Sommecourt*, en sortant de la ville, des pierres encore peintes provenant de la destruction d'un édifice important. Ces pierres étaient ornées de sculptures

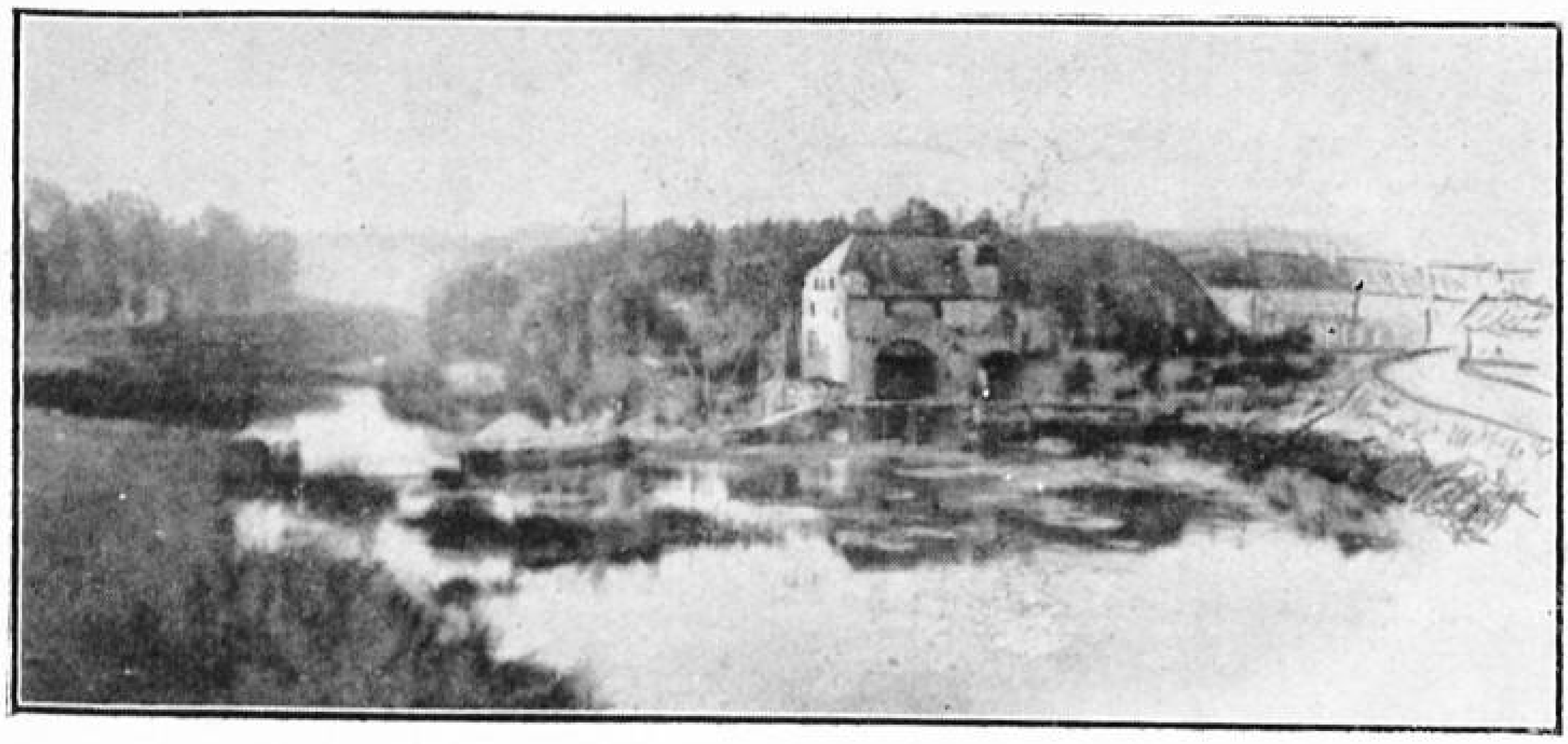
représentant des têtes d'aigles. Sous ce même rempart, on a trouvé des statues mutilées en pierre dure grossièrement sculptées, mais dont les formes et les contours étaient agréables et élégants ; on voyait parmi les fragments de ces statues des morceaux intacts et d'autres mutilés, dont un ayant 30 centimètres de hauteur semblait représenter un grand prêtre ou un évêque, et les couleurs dont il était peint étaient très vives. Une grande partie de ces objets précieux ont été enterrées par le sieur *Bocquillon* qui les a placés dans les fondations d'une maison. On les retrouvera peut-être un jour !

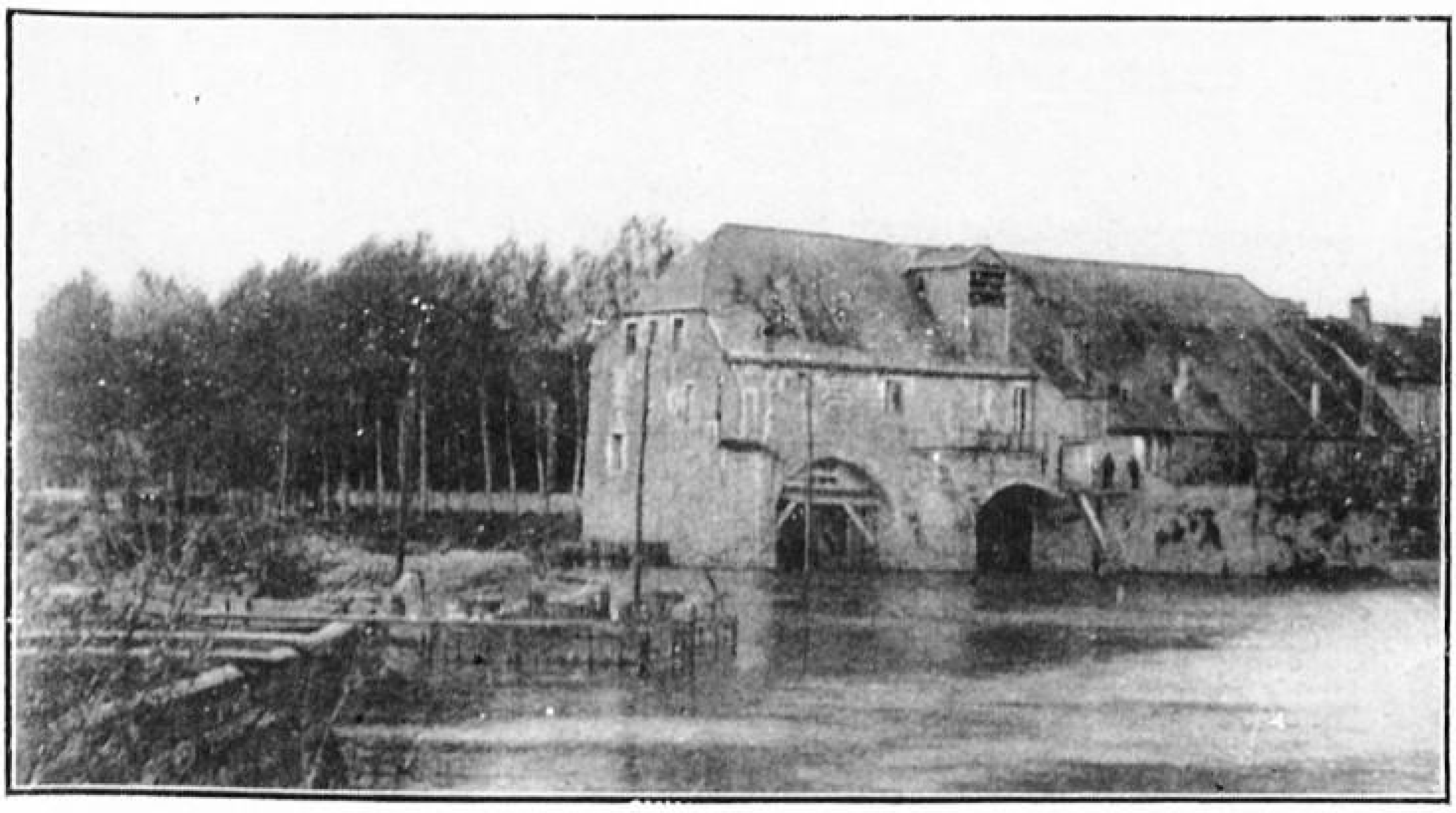
En 1838, lors du nivellement des fossés d'enceinte au Nord de la ville, on a découvert sous les remparts, près de la *porte de Saint Vincent*, l'angle d'une construction qui par son grand appareil, devait être assez considérable.

LA MOSAÏQUE DE VAILLY

A la même époque, un établissement thermal était découvert sur le chemin de ceinture, presque à la surface du sol, composé de 4 pièces contiguës ayant chacune 4 mètres carrés environ ; sur le côté Sud de ces 4 pièces, le long du fossé d'enceinte, était un aqueduc en pierres dures solidement cimentées. De grands fragments de mosaïques qui se trouvaient dans ces pierres ont été extraits et sont actuellement au Musée de Laon.

Un savant archéologue, Edouard Fleury, a étudié de très près toute cette question et en a tiré des conclusions intéressantes. Il nous dit : « Pendant qu'on « s'occupait à remplir ces fossés pour leur substi- « tuer un jeu de paume, il sortit de dessous les





L'AISNE

Le Moulin rebâti en 1626

« terres, à l'aide desquelles on voulait obtenir un « terre-plein, un pavage de mosaïque que les ouvriers « se mirent à démolir à grands coups de pioches et « de pics. Le hasard amena au milieu d'eux M. Ri- « baut, curé, Doyen de Vailly, qui prit la mosaïque « sous sa protection, prévint le Maire, le Docteur « Destrez, et obtint de lui l'ordre de continuer les « fouilles avec plus de précautions. On ne prit alors « ni plans, ni calques à l'aide desquels pourraient « plus tard être opérée la reconstitution de ce pavage « artistique et cependant M. le Doyen avait manifesté « le désir d'en orner une des chapelles de la belle « église de Vailly.

« Empilés dans un coin de la *Halle*, ces fragments « y demeurèrent délaissés jusqu'en 1840, époque à « laquelle, démolie, elle fit place à un Hôtel de Ville. « Ils furent abandonnés au Curé, recueillis dans « une chapelle de l'église.

« Comme il ne pouvait les employer utilement, on « les fit disparaître parce qu'ils gênaient et ils « allèrent s'enfoncer sous des autels en bois où on « les avait oubliés. C'est là que je les retrouvais avec « assez de peine au mois de novembre 1860 lorsque « je voulus étudier la *Mosaïque de Vailly* pour la « comparer à toutes celles que les précédentes années « avaient rendues à l'histoire de l'art romain dans « la Gaule septentrionale.

« Découverts, préparés et étendus dans le latéral « droit de l'église par les soins de M. le Maire et de « M. le Doyen de Vailly, celui-là même qui les avait « sauvés d'une ruine certaine 25 ans auparavant, « ces fragments, dont certains ont une assez grande « dimension, ne peuvent ni se raccorder entre eux, « ni même donner une idée approximative de l'en-

« semble auquel ils ont appartenu. Il y a des mor-
« ceaux multiples de formes très diverses dont les
« lignes, tantôt droites et se raccordant à angles
« droits, tantôt formant des polygones irréguliers,
« tantôt courbes et sans raccords supposables, auto-
« risent à penser qu'en 1832 les ouvriers ont mis à
« jour le pavage de plusieurs ou au moins de deux
« chambres.

« Des plates-bandes blanches comme à Bazoches
« et à Reims venaient mourir contre les murs de
« l'appartement et en fermaient le tableau multico-
« lore. Entre des filets noirs, blancs et rouges, se
« combinant diversement entre eux, l'éternel câble
« de la mosaïque romaine apparaît comme raccorde-
« ment. Les brins de cette corde sont noirs, blancs
« ou plutôt jaune clair, rouge clair, rouge foncé et
« noir. Toutes ces couleurs provenant des terres
« argileuses du pays et de la pierre ardoisière des
« Ardennes. Une autre bordure, rappelant à peu près
« les entrelacs qui entouraient la piscine de marbre
« de Blanzy, a des cubes de silex ou cailloux roulés
« de couleur bleu ou pluôt gris clair et d'une jolie
« nuance. Le fond du tableau ou d'un des tableaux
« se composait de rinceaux ou enroulements se
« combinant en un dessin rendu sans fin par des
« anneaux qui reliaient entre eux ces rinceaux.

« Voici la gamme des couleurs : noir, rouge foncé,
« jaune clair, bleu clair, gris et blanc jaunâtre pour
« les champs.

« Ce pavage, à en juger par la multiplicité des
« bordures et de leurs motifs, par la largeur des
« combinaisons linéaires du principal dessin, par la
« grosseur des cubes, devait être de grande dimen-
« sion et d'un certain effet. Cet effet, l'artiste ne l'a

« point cherché dans la perfection de la ligne, ses « courbes sont dures, incorrectes, mal menées, ses « fleurons mal dessinés. A mon avis, on a voulu « faire vite et beaucoup et à peu de frais, ou cette « mosaïque serait aux belles mosaïques romaines du « beau temps ce que les cypes funéraires de Nizy « sont aux cypes qui leur servirent de types, ou elle « date de l'extrême décadence, ou bien elle est l'œuvre « d'un élève, d'un gallo-romain peut-être.

« Le ciment dans lequel sont assis les cubes est « épais, solide, compact, composé de chaux germée « dans laquelle ont été noyés du sable et quelques « petits fragments de calcaire. Il offre presque autant « de résistance, de cohésion et de chance de durée « que les mortiers rouges de Blanzy auxquels il peut « aussi être comparé pour l'épaisseur.

« L'édifice qui enfermait cette table ou ces tables « de mosaïque a aussi péri par l'incendie dont les « ravages sont attestés par les larges places noires « et profondément calcinées que l'on remarque sur « plusieurs fragments.

« A Vailly, je serai encore plus affirmatif qu'à « Reims sur l'époque de la ruine que j'attribue sans « presque craindre de me tromper aux invasions du « cinquième siècle, celle de 406 ou celle d'Attila « en 451.

« Voici les raisons sur lesquelles je m'appuie :

« Parmi les morceaux réunis dans l'Eglise de Vailly « et dont je signale la dissemblance, il en est un « qui mérite une attention toute particulière. C'est « un des plus grands et il affecte la forme d'un carré « long délimité au bas par une bordure d'encadre- « ment. Sur cette bordure s'appuient trois personna- « ges dont on n'a ni la tête ni les bras, ni la poitrine,

« mais seulement les robes et pour un seul les « jambes et un pied. La robe du premier à gauche « est blanche, à larges plis, elle est ornée en bas d'un « médaillon circulaire dont on ne peut déchiffrer « l'ornementation polychrome et qui ressemble à « certaines pièces d'orfèvrerie ou de broderie dont « le bas de la tunique des évêques et prêtres de nos « pierres tombales du XIII^e^ siècle était orné. Le « second personnage porte une espèce d'étole blanche « tombant sous le genou et ornée de deux de ces « médaillons. Les jambes se détachent sur le ton « brun de la doublure d'un manteau qui pend jus- « qu'à terre. Du troisième on n'a que deux morceaux « de la robe à dessins rouges et partagée par un « raccord grossier de ciment. Ce qui prouve qu'avant « même sa ruine, cette mosaïque avait eu besoin de « restauration. Comme on ne savait plus manier « les cubes probablement, on les a remplacés tout « simplement par un peu de mortier.

« Le dessin raide de ces personnages, leur maintien « empesé, la coupe de leurs vêtements, l'étrangeté de « ces médaillons ne rappellent rien de l'art et des « habillements romains.

« La jambe et le pied font songer aux miniatures « des premiers évangéliaires, la raideur des person- « nages, leur disposition de face, leur juxtaposition « rappellent certaines peintures bizantines (1). L'art « du mosaïste durait encore au IX^e^ siècle; les primi-

---

(1) Quand l'étude de la mosaïque a été faite, une grande partie de la mosaïque avait disparu et l'Auteur, qui ne s'occupait pas alors d'archéologie, en a vu encore, avant la guerre, des morceaux importants dans des maisons de Vailly ; le kiosque du jardin de M. Venet, pharmacien, était pavé par une partie de la mosaïque ainsi que le vestibule de la maison de son beau-père, M. Lannez, dans la rue des Francs-Archers, qui avait recueilli des morceaux et les avait lui-même fait assembler.

« tives églises lui firent appel, et la mosaïque trouvée « dans l'Archevêché de Reims et rétablie dans la « Cathédrale de cette ville est probablement Méro- « vingienne. C'est à l'époque où furent bâtis les pre- « miers monuments que les Francs élevèrent dans « nos contrées, c'est-à-dire probablement à la fin du « quatrième siècle, que je reporterai sinon toutes ces « mosaïques de Vailly, du moins celle où se voient « les trois figurines dont la coupe, l'attitude et le « dessin n'ont d'équivalents nulle part et sa ruine « daterait alors, pour moi, ou des Vandales ou des « Huns, les derniers envahisseurs de la France avant « les Normands (1) ».

AQUEDUC ROMAIN

En 1849, on retrouve un aqueduc romain remontant de la *Plaine Saint-Vincent* aux sources sur l'ancien *Chemin d'Aizy* (2).

LIMITES DE LA *CIVITAS SUESSIONUM*

Les limites de la *Civitas Suessionum* (le Soissonnais) des Gallo-romains dont dépendait Vailly, sont connues. Elles étaient moins étendues que celles des Suessionnes des Gaulois, car après la conquête de César, elles avaient été restreintes, au profit des Rèmes à qui fut donné Laon, au profit des Vermandois qui eurent Noyon, au profit des Sylvanectes qui formèrent une tribu distincte.

Elles s'accrochaient au Nord à la rivière de l'Ailette, vers l'Est en avant de Fismes, dépassaient au Sud Château-Thierry, Montmirail, touchaient à

---

(1) Edouard Fleury. *La Mosaïque de Vailly.*
(2) Docteur Détrez. *Aqueduc de Vailly.*

l'Ouest Crépy-en-Valois et s'étendaient un peu au delà de Compiègne. Ces limites sont devenues celles de l'Evêché de Soissons jusqu'en 1789 (1).

VOIES ROMAINES

Nous avons vu qu'à la période gauloise il existait un chemin qui fut parcouru par César et son Armée et qu'il suivait approximativement la Vallée de l'Aisne.

Les Romains, pour assurer les communications de leur vaste Empire créèrent des chemins parfaitement entretenus, les traces de quelques-uns existent encore dans le Soissonnais d'aujourd'hui.

Ces chaussées très bien établies étaient souvent dallées et bordées de bornes, distantes les unes des autres de quelques mètres, sur lesquelles les piétons pouvaient s'asseoir ou se décharger de leurs fardeaux et les cavaliers grimper pour remonter à cheval, les Romains ne connaissant pas les étriers.

De distance en distance des bornes militaires un peu plus élevées portaient des inscriptions et donnaient les distances.

L'une de ces chaussées, Rome-Milan-Boulogne, passait par Reims, Braine et Soissons. En partant de Soissons vers Reims, elle se confondait avec la route nationale actuelle jusqu'à *Sermoise*. A sa sortie du village, la route dévie à droite, tandis que la chaussée se dirige au milieu de la plaine vers *Quincampoix* où elle franchissait la Vesle à quelque distance du moulin actuel.

---

(1) CHORON. *Recherches historiques sur l'Instruction primaire dans le Soissonnais.*

On a découvert en ce lieu célèbre par le martyre de Saint Rufin et de Saint Valère, des restes de constructions romaines. On y voit sur la Vesle les vestiges de l'ancien Pont romain. La chaussée est encore reconnaissable dans le parc de Braine (1).

Le chemin, qui aujourd'hui encore en ligne droite, va à travers le *Bois de Chassemy* du Pont de Vailly au *Moulin de Quincampoix*, mettait à l'époque romaine, Vailly en communication avec la grande chaussée.

On franchissait l'Aisne sur un bac qui a existé de tout temps à l'extrémité du *Chemin du Bac* dont la légende nous a conservé le nom.

Ce bac a fonctionné jusqu'en 1234 (2), époque à laquelle fut construit le pont (peut-être sur des ruines romaines), dont il existe encore deux arches qui ont résisté de 1914 à 1918, aux obus tirés sur l'édifice qui les surmontait.

Une autre chaussée, de Soissons à Roucy partait de Vailly, traversait *Presles*, puis les hauteurs entre Dhuizel et Vauxtin, puis Roucy et Berry-au-Bac où elle rejoignait le chemin de Reims à Saint-Quentin (3); aujourd'hui route nationale n° 44 que tous les belligérants de la guerre 1914 à 1918 ont connue.

Le chemin gaulois de crête permettant d'aller de Craonne à Noyon par ce qui fut plus tard le *Chemin des Dames* et passant par l'*Orme de Montécouvé*, ne semble pas avoir été amélioré par les Romains.

---

(1) Clouet. *Voies romaines dans le Soissonnais.*
(2) Melleville. *Dictionnaire historique du département de l'Aisne.*
(3) Stanislas Prioux. *Civitas Suessionum.*

BIBLIOGRAPHIE

CLOUET — *Voies romaines du Soissonnais.* Bulletin S. A. H. S. S. 1 S. Tome 1.

Général CREULY — *Quelques mots sur le camp de Mauchamp.* Bulletin S. A. L. Tome XV.

Docteur DESTREZ — *Origine de Vailly et de Pontarcy.* Bulletin S. A. H. S. S. 1 S. Tome III.

Aqueduc de Vailly. Bulletin S. A. H. S. S. 1 S. Tome III.

Edouard FLEURY — *La Mosaïque de Vailly.* Bulletin S. A. L. Tome XII.

LECOMTE — *Vandalisme dans le Soissonnais.* Bulletin S. A. H. S. S. 1 S. Tome 1.

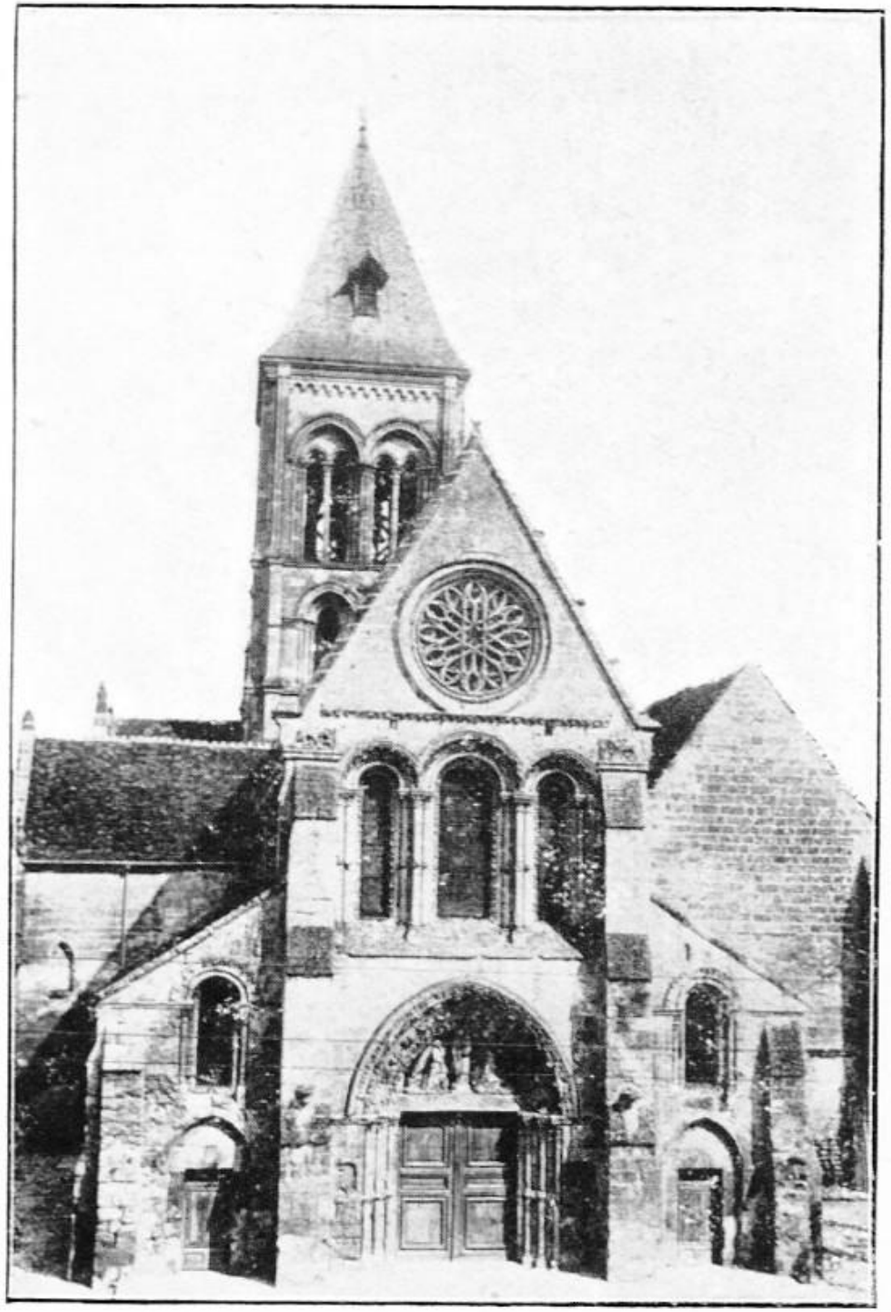
MELLEVILLE — *Dictionnaire historique du Département de l'Aisne.*

Amédée PIETTE — *Les voies romaines dans le département de l'Aisne.* Bulletin S. A. L. Tome XI.

Stanislas PRIOUX — *Répertoire archéologique du Canton de Vailly.* Bulletin S. A. H. S. S. 1 S. Tome XVIII.

Civitas Suessionum.

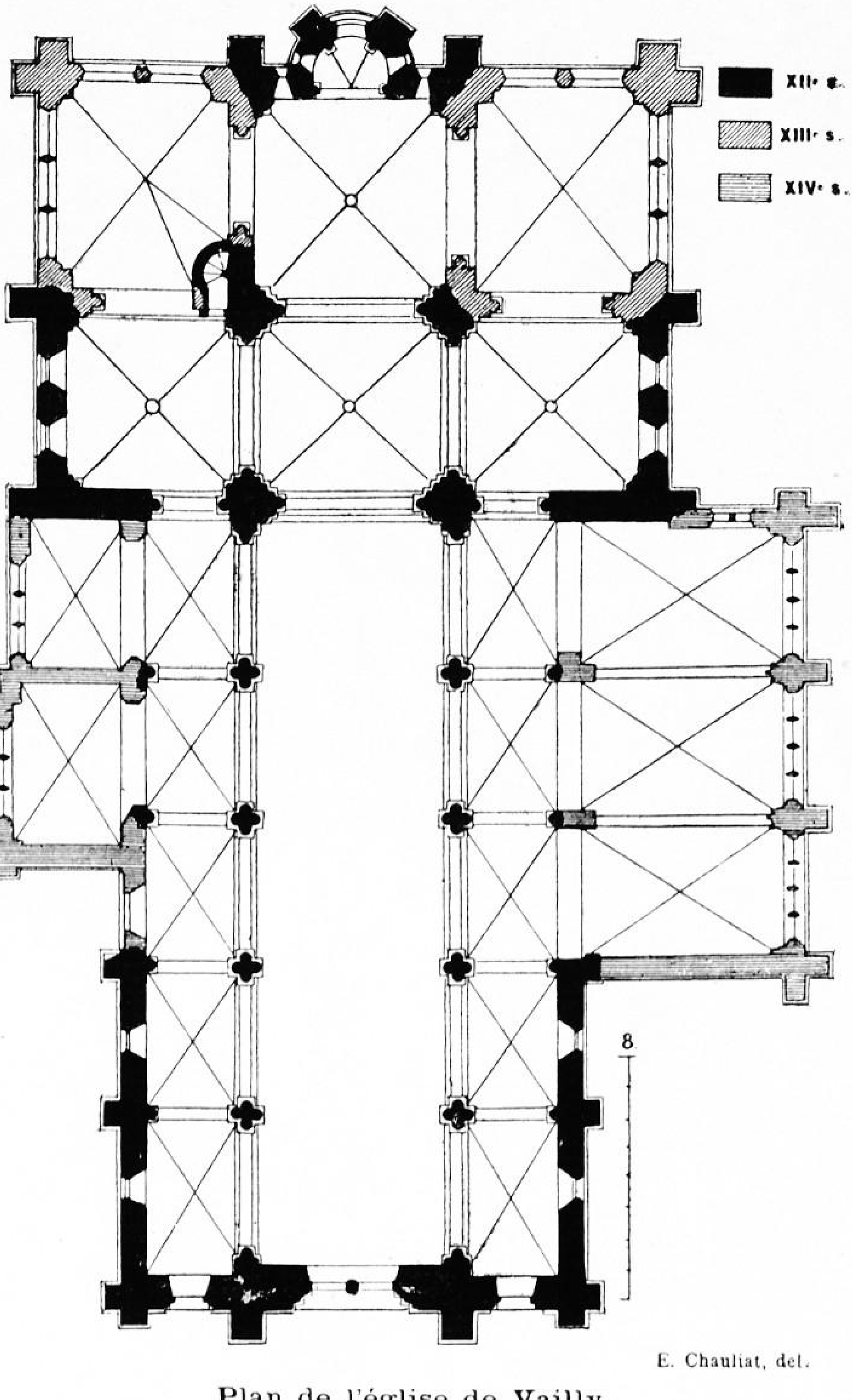
CHORON — *Recherches historiques sur l'Instruction primaire dans le Soissonnais.* Bulletin S. A. H. S. S. 1 S. Tome XX.



L'ÉGLISE NOTRE-DAME. — Le Portail



L'Intérieur



E. Chauliat, del.

Plan de l'église de Vailly.

Chapitre III

LES PREMIÈRES INVASIONS : BARBARES, HUNS, FRANCS, NORMANDS

LES VANDALES

La grande cohue des Barbares franchit le Rhin le 31 décembre 406 et se répandit dans la Gaule, qui fut dévastée deux années entières: Mayence, Worms Spire, Théroüane, Amiens, Tournai, Reims voient successivement les Barbares (1).

Il est plus que probable que Vailly eut à souffrir de leur passage. C'est à ce moment que vraisemblablement furent incendiés les monuments dont les mosaïques calcinées sont parvenues jusqu'à nous.

LES HUNS

Moins de 50 ans après, en 451, les Huns font leur apparition ; certains chroniqueurs fixent à 600.000 bouches l'effectif de la population qui se déplace. C'est beaucoup.

D'après Grégoire de Tours, les Huns arrivèrent à Metz la veille de Pâques, VII des Calendes d'Avril

---

(1) Lavisse et Rambaud. *Histoire générale du IV^e^ siècle à nos jours.* Tome I — A. Berthelot. *L'Invasion.*

(26 Mars). Ils la saccagèrent, puis Attila se dirigea vers l'Ouest.

Igitur cum hic Attila, exercitu pramisso ad urbes Rhemansium et Trecensium, imperante Moreiano regnante que super Francos Merovoeo, per Ulcheium (Oulchy) et Cungiacum (Coingy) oppida transiret misit que partem exercitus sui ut Suessionum everteret, oliam tenuit tertiem ad Castrum Théodorici (Château-Thierry) subvertendum destinavit.

Attila se tenait donc à Oulchy à mi distance entre Soissons et Château-Thierry, menaçant ces deux villes.

Oulchy est au point de croisement du vieux chemin de Paris à Reims par Meaux, Gandelu, la Croix et Crugny et de la Chaussée de Soissons à Château-Thierry et il y passe aussi un troisième chemin allant de Reims sur Paris, appelé encore aujourd'hui le *Chemin de Reims* ou *Chemin du Sacre* (1).

Des détails fournis par le « *Vita sanctorum* », il résulte qu'Attila n'est allé en personne ni devant Soissons ni à Château-Thierry, ni devant Paris.Il s'est borné à y envoyer de forts détachements. Cette façon d'opérer lui facilitait le ravitaillement de sa horde qui ne pouvait rester sur place sous peine d'y mourir de faim. Il a ensuite rappelé ces détachements à lui, pour marcher sur Troyes, püis sur Orléans, qu'il quitta le 14 juin 451 pour rentrer en Allemagne. C'est au retour qu'il fut battu dans les plaines Catalauniques.

Il est évident qu'au moment du stationnement d'Attila à Oulchy, toute la région dans un rayon de plusieurs journées de marche fut pillée, ravagée et

---

(1) Abbé Pécheur. *Les Huns d'Attila à Reims, Soissons et Oulchy.*

incendiée. Il fallait ravitailler la horde par les moyens employés par la suite et que tous nous avons connus au cours de la guerre de 1914 à 1918. Vailly fut certainement atteint et la population, sinon détruite complètement, certainement bien amoindrie et dépouillée de tout.

LES FRANCS

Les Francs Saliens occupaient la Flandre et le Brabant en 486. Clovis, l'un de leurs chefs, vint battre à Soissons Syagrius qui exerçait sa domination dans la région comprise entre la Loire, la Somme, la Moselle et l'Yonne. De ce fait, il est certain que Vailly eut àsubir les exigences de ce nouveau Chef. L'usage pour le vainqueur, élait à celle époque, d'égorger le plus possible de vaincus et tout au moins les plus hauts placés.

Clovis fut baptisé le jour de Noël 496 avec une partie de son Armée. Il avait alors comme capitale Soissons et par conséquent son armée élait près de lui. La présence de celle armée à portée de Vailly ne fut certainement pas sans désagréments pour les habitants de la cité.

LES NORMANDS

En 880, Vailly fut prise par *escalade* et *eschellement* par les Normands qui l'occupèrent plusieurs années (1).

A cette époque la ville était donc encore entourée d'une enceinte qui avait été probablement construite par les Romains, car la muraille gauloise, en raison du bois qu'elle contenait, n'a pas tenu plus de 800 ans.

---

(1) Docteur Destrez. *Origine de Vailly et de Pontarcy.*

La muraille militaire gallo-romaine était à petit appareil, avec des cordons de briques et sa base était composée de blocs énormes, débris souvent de gros édifices déjà ruinés ou détruits pour reconstruire l'enceinte (1).

A Vailly, les Carrières n'étaient pas loin et pouvaient fournir toute la pierre nécessaire.

L'Aisne et la Vesle étaient navigables pour les barques des Normands qui étaient assez légères pour pénétrer dans les plus petites rivières. Ces hardis marins, sur des barques non pontées qu'ils manœuvraient à la voile et à la rame, venaient de Suède, de Norvège, du Danemarck à l'embouchure des fleuves. Remontant la Seine, l'Oise, l'Aisne, la Vesle, nous les voyons ravager la région de Braine en 882 (2).

Cette même année, ils s'emparent de Reims qu'ils pillent et en chassent l'Archevêque Hincmar. Ils se fortifient à Amiens et occupent Soissons et Laon (3).

Malgré les victoires remportées sur eux, Carloman leur paye 12.000 livres d'argent pour qu'ils s'en aillent.

En 924, nous les retrouvons encore incendiant le *Château de Pontarcy*. Il est probable que Vailly qui était sur le chemin, ne fut pas épargné.

---

(1) Moet de la Forte Maison. *Antiquités de Noyon.*
(2) Stanislas Prioux. *Histoire de Braine.*
(3) Lavisse et Rambaud. *Histoire générale du IV^e siècle à nos jours.* — A. Berthelot. *Destruction de l'Empire Carolingien.*

BIBLIOGRAPHIE

Docteur Destrez — *Origine de Vailly et de Pontarcy.* Bulletin S. A. H. S. S. 1 S. Tome III.

Lavisse et Rambaud — *Histoire Générale du IV^e siècle à nos jours.* — A. Berthelot — *L'Invasion. Destruction de l'Empire Carolingien.*

Abbé Pêcheur — *Les Huns d'Attila à Reims, Soissons, Oulchy et Château-Thierry.* Bulletin S. H. S. S. 2 S. Tome XIII.

Pilloy — *La question franque.* Bulletin S. A. H. S. S. 3 S. Tome 1.

Moet de la Forte Maison — *Antiquités de Noyon.*

Stanislas Prioux — *Histoire de Braine.*

CHAPITRE IV

MOYEN-AGE

SITUATION DES HABITANTS DES CAMPAGNES

Au début du Moyen-Age, on désignait sous le nom de *vilains* toute la population des campagnes. Les habitants des villes et bourgs s'appelaient les *bourgeois*.

Le sens attaché en France au mot *vilain* montre assez que les autres classes de la nation ne distinguaient pas entre les paysans et les englobaient tous dans le même mépris. Pourtant, dans cette classe inférieure, se trouvaient mélangés des gens dont la condition, à l'origine, avait été parfaitement différente, et de cette différence il restait assez pour former encore deux catégories, marquées dans les actes français du temps par des noms différents: les *serfs* et les *francs*.

Les *serfs* étaient les descendants ou du moins les successeurs, des anciens esclaves romains. Mais, dans le cours des siècles, leur condition s'était graduellement améliorée. Le maître était en même temps propriétaire : il ne voyait dans l'esclave qu'un instrument de culture et ne lui demandait que de mettre en valeur son domaine. Les esclaves ruraux ayant

cessé d'être vendus, purent se marier et restèrent sur le même domaine, y faisant souche de cultivateurs. Chaque famille reçut du maître une maison et un lot de terres qu'elle se transmit de génération en génération et que le maître renonça à reprendre. Le serf était devenu un tenancier. Par le fait seul que les esclaves avaient été réduits au rôle de cultivateurs et que le maître ne leur demandait plus de service personnel, l'esclavage s'était transformé en servage : de même qu'en sens inverse, dans la Russie du XVIII^e^ siècle, les seigneurs, en imposant aux serfs de leurs terres les rôles de laquais et de femmes de chambre, ont reconstitué un esclavage semblable à l'esclavage antique.

Le serf n'avait pas reçu sa tenure en don gratuit ; le propriétaire resté son maître, exigeait de lui des redevances et des corvées, souvent à discrétion. Il était « taillable et corvéable à merci » suivant l'expression énergique du temps. Toutefois, la *coutume* était si forte au Moyen-Age, qu'elle finit par fixer même les charges des serfs; le propriétaire ne pouvait plus rien leur réclamer au delà de ce qu'ils avaient toujours payé. Il semble bien que les charges particulières au serf et caractéristiques de sa condition étaient, au Moyen-Age, celles qui marquaient encore une dépendance personnelle : la *capitation*, le *formariage*, la *main-morte*.

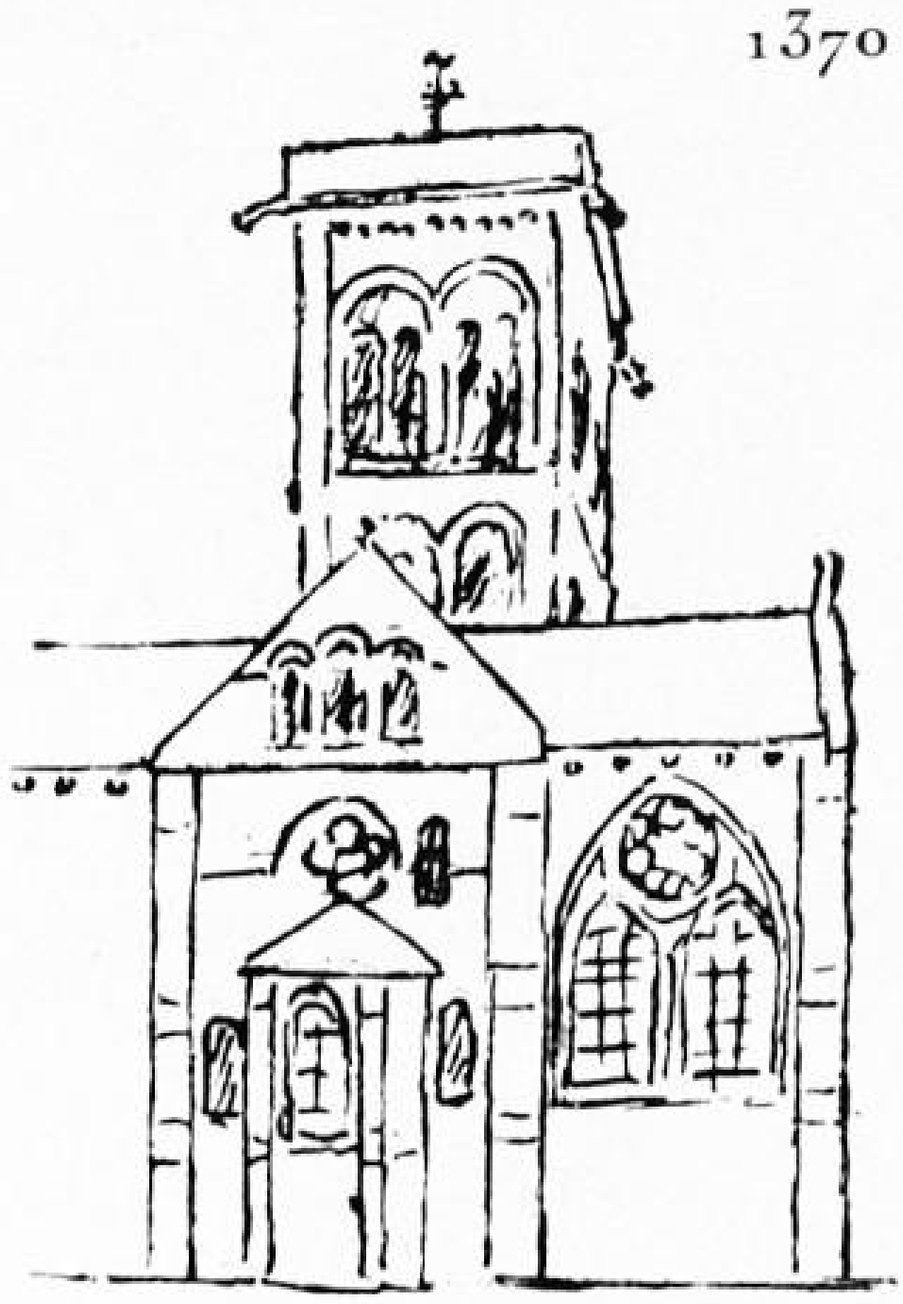
La *capitation* est une redevance dûe par tête et payée d'ordinaire annuellement, le maître l'a imposée à ses serfs en vertu de son droit absolu ; c'est un souvenir de la servitude.

Le *formariage* est une redevance payée au seigneur propriétaire par le serf ou la serve qui épouse une personne étrangère à la seigneurie. Tant que les tenanciers du même propriétaire se marient entre

1555



1370



1914



1918



Le Clocher de l'Eglise Notre-Dame à différentes époques

eux, ils ne sortent pas de sa dépendance, leur mariage lui est indifférent. Mais en se mariant en dehors, la femme serve échappait à son maître: elle ne peut le faire qu'avec son autorisation. Le formariage est apparemment le prix payé au maître pour obtenir son consentement au mariage.

Le *main-morte* est le droit du maître de prendre possession de la succession de son serf quand il meurt sans laisser d'enfant vivant avec lui.

De tout temps sur les grands domaines, étaient établis des hommes libres. Au temps de l'Empire, à côté des esclaves c'étaient les colons.

Les chartes, pour désigner les habitants d'un domaine disaient : « Les hommes tant francs que serfs ».

Les hommes *francs*, au contraire des serfs, ne devaient rien au maître; ils ne dépendaient de lui qu'en tant que propriétaire parce qu'ils demeuraient sur ses terres. Leur tenure était un fragment du grand domaine. Ils le cultivaient à leur profit, à condition soit de payer une redevance fixe analogue à nos prix de fermage, soit de remettre une partie de la récolte comme nos métayers. Au contraire du fermier ou d'un métayer, leur condition était fixée pour toujours: le propriétaire ne pouvait ni leur reprendre la terre, ni augmenter leur redevance. A conditions d'acquitter les charges anciennes, ils pouvaient disposer librement de leur tenure. la léguer à leur volonté, l'aliéner, même la morceler.

Les plus favorisés ne devaient qu'une somme annuelle, *le cens*, fixée anciennement et devenue très faible par l'avilissement de l'argent (1).

---

(1) Lavisse et Rambaud. *Histoire générale du IV^e^ siècle à nos jours.* — Charles Seignobos. *Le régime féodal.* Tome II.

LA COMMUNE

Vailly appartint d'abord au domaine royal. Il passa ensuite aux Religieux de Corbie par le don que leur en fit le Roi Charles le Chauve en l'année 857. Mais il rentra plus tard dans la main des rois de France qui la gardèrent jusqu'en 1379.

Vers 1130 sous le règne de Louis le Gros, les habitants de Vailly, unis à ceux de Condé, Chavonne, Celles, Pargny et Filain, obtinrent du Roi une *commune*, c'est-à-dire une organisation municipale de tous points calquée sur celle de Soissons. Ils eurent un Mayeur (Maire) et des Jurés (conseillers municipaux) électifs, tant pour gérer les affaires de la Confédération que pour rendre la justice dans les causes qui s'élevaient entre les bourgeois ; ils jouissaient en un mot des avantages de l'Association et de l'organisation municipale ; mais, de même que les Soissonnais, ils ne furent point affranchis et restèrent serfs, assujettis à la main-morte et aussi au formariage, tempéré toutefois comme à Soissons par la faculté de rachat moyennant une amende de cinq sous. Ils ne furent définitivement affranchis qu'en 1185, par Philippe Auguste, lorsque ce prince confirma leurs libertés en y mettant comme condition qu'ils lui paieraient une rente annuelle de cent sous.

« Philippus, Dei Gratia, Francorum Rex : Noverint universi proesentes, pariter et futuri, quod carissimus avus noster Ludovicus VI, heminibus de Vailly, de Condé, de Chavonne, de Celles, de Peneigniaco, de Filain, communiam inter se habendam concessit, et sigilli sui autoritate confirmavit. »

Philippe Auguste rappelle en même temps que Louis VII a tenu la main à l'observation des droits

accordés par son prédécesseur et il ajoute qu'il veut à son tour les rappeler et les confirmer. Nous n'indiquerons ici que ceux qui ont paru les plus importants.

Le premier de tous est la permission octroyée à tous les habitants des lieux ci-dessus désignés de s'entendre entre eux pour se prêter secours dans le cas où leurs propriétés seraient attaquées. Cet article permet de supposer que les bourgeois de Vailly avaient dès cette époque des propriétés, terres ou maisons, meubles ou immeubles, mais il en résulte en même temps que la libre possession de ces propriétés leur était souvent contestée par leurs seigneurs qui continuaient à les regarder comme des serfs taillables et corvéables à merci.

Un article non moins important permet à chaque habitant d'avoir recours aux Magistrats ou Jurés de la Commune pour se faire rendre justice. Ainsi, à côté et en quelque sorte au-dessus de la justice seigneuriale, se trouvait une justice communale qui avait sa force publique aussi bien que ses tribunaux.

Un autre article, inséré dans le but de corroborer les deux précédents, défend à qui que ce soit, c'est-à-dire aux différents seigneurs, d'opérer aucune saisie sur le territoire sans l'assentiment du Maire et des Jurés qui, seuls, ont le droit de procéder à la saisie.

Enfin, le Roi lui-même prend soin de s'interdire tout autre acte arbitraire en déclarant que si quelqu'un de la Commune *se forfait envers lui,* le coupable ne pourra être jugé qu'avec l'assentiment des notables du pays et il indique le tribunal qui seul devra prononcer la sentence. Ce tribunal est désigné sous le nom de *Curia Beati Petri Corbiensis apud Vaislu* — Cour du Bienheureux Pierre de Corbie siégeant à Vailly.

Dès ce moment, la *commnion* de Vailly devint une véritable commune à laquelle s'affilièrent encore en 1232, les habitants d'Aizy et de Jouy. Ces villages réunis, présentèrent dès lors l'image d'une petite république confédérée, régie par des lois communes, ayant une seule et même administration municipale, mais offrant cet arrangement singulier, dû sans doute à quelque rivalité de terroir, qu'on y voyait deux tribunaux composés chacun de 22 jurés, dont l'un siégeait à Vailly et l'autre à Condé.

Cette anomalie produisit bientôt des tiraillements qui dégénérèrent peu à peu en querelles. De telle sorte que vers la fin du XIII^e^ siècle, Condé demanda au roi et obtint sa séparation d'avec Vailly. Bientôt après, cette ville fut elle-même privée de sa charte par le roi Charles IV, à l'occasion de méfaits dont la nature ne nous est pas connue, mais qui paraissent avoir eu leur source dans ses querelles avec Condé ; et depuis elle ne put jamais obtenir du roi que cette institution lui fut rendue (1).

C'est à cette époque que fut rebâti le Pont de pierre sur l'Aisne (2).

MILICE COMMUNALE

La milice était chargée de veiller à la sécurité des habitants de la commune et à l'occasion de servir le roi en cas de danger.

---

(1) MELLEVILLE. *Dictionnaire historique du Département de l'Aisne.*

(2) La plus grande partie du pont a été détruite ou emportée par les eaux, car il n'existait plus au XIV^e^ siècle. Rebâti, il est à nouveau détruit à la fin du XVI^e^ siècle. Deux arches intactes, sur la rive droite, sont restées jusqu'à nos jours. Sur la partie de tablier du pont correspondant

Les premières milices des communes furent établies sous Louis le Gros ; et c'est de cette époque que datent les Compagnies d'Archers. Elles furent pour ainsi dire la base des milices.

La première convocation générale eut lieu en 1124 sous Louis le Gros, alors que la France était menacée par Henri V, empereur d'Allemagne.

Voici comment Suger raconte l'assemblée de cette armée dans la plaine de Reims.

« Les Seigneurs du royaume distribuèrent devant le roi les bataillons qui devaient s'assembler. Ils firent une première Division des habitants de Reims et de Chalons qui passaient 60.000 combatants, tant à pied qu'à cheval; la seconde qui n'était pas moins nombreuse, comprenait ceux de Laon et de Soissons, la troisième..... »

Le cri de guerre de cette armée nationale était *Montjoie, Saint-Denis.*

Les Communes furent convoquées solennellement pour la deuxième fois en 1214 (1).

BOUVINES

A Bouvines se trouvaient non seulement les milices des Communes, mais encore les guerriers amenés par les barons et envoyés par les Couvents.

« A l'aile droite, dit Guillaume le Breton, et à une grande distance du roi, le Corps des Champenois menace les gens de Flandre, avec eux sont le duc

---

à ces deux arches ont été construits d'abord des moulins, puis une usine pour le polissage des glaces, ensuite une minoterie et enfin une usine électrique. La force motrice était donnée par la chute d'eau provoquée par un barrage. Au cours de la dernière guerre, l'usine fut détruite et les arches très endommagées par les obus.

(1) Alexandre MICHAUX. *Les milices soissonnaises.*

de Bourgogne, le comte de Saint-Pol, Jean de Beaumont et ceux qui avait envoyé l'Abbé de Saint-Médard, bourgeois illustrés par une grande valeur et qui étaient au nombre de 300. Chacun d'eux monté sur un cheval, était transporté de joie en allant à la guerre et brandissait avec ardeur son glaive et sa lance. Ils étaient tous venus de la Vallée de Soissons où s'élevait des hommes pleins de vigueur...

Comme les gens de Flandre attendaient toujours, ne daignant pas s'avancer à découvert dans la plaine, ni sortir de leurs rangs, la troupe des gens de Soissons impatientés et entraînés par le discours de Garcin, Evêque élu de Senlis, lance ses chevaux de toute la rapidité de leurs jambes et attaque les ennemis ».

Chaque corps, chaque commune, combattait pour ainsi dire à son profit personnel. Il avait son butin de guerre et ses prisonniers. On ne faisait prisonnier que les seigneurs dont on savait tirer une bonne rançon, les autres étaient tués sur place.

A la suite de cette journée, la Commune de Soissons ramena 10 prisonniers ; celle de Noyon 5 ; Crépy 4; Craonne 4; Vesly 6; Compiègne 5; Amiens 10 et Beauvais 12.

COMPTES COMMUNAUX

Un compte communal pour l'année 1260 et une analyse sommaire du compte pour l'année 1262 sont parvenus jusqu'à nous (1). Ils avaient été établis en exécution des prescriptions de l'Ordonnance de 1256 du Roi Saint-Louis. Ces comptes sont du plus haut intérêt car ils nous livrent dans tous ses détails l'organisation municipale des Villes, des Communes du Soissonnais au XII[e] siècle.

(1) Annexes n[os] 2 et 3.

Les recettes communales consistaient dans la *taille* impôt direct, dans un droit de péage sur les chemins, la *chaucié ;* dans les droits de place les *estaux des bouchiers*, dans les *amendes* de police. Aujourd'hui, on retrouve dans les budgets de Vailly à peu près les mêmes natures de recettes : droit sur les patentes, amendes de police rurale, location des places sur les foires et marchés, droits de pesage, etc...

Les dépenses étaient, indépendamment du service des rentes viagères et des intérêts des capitaux empruntés, le salaire annuel des divers employés de la commune, et ils étaient nombreux. Il n'était pas jusqu'au Maire qui ne reçut une sorte de rétribution: « en don le maieur por son service ».

La ville avait encore à faire face aux frais de voyage du Maire et de ceux qui l'accompagnaient quand ils allaient à Paris présenter les comptes de la Commune ou, dans un autre intérêt communal, aux dépenses des voyages des Jurés qui allaient payer les rentes et les intérêts dûs par la Ville.

Ce que, dans le langage moderne, avant la séparation de l'Eglise et de l'Etat, on appelait les frais du culte, est représenté dans le comple de 1260 par deux articles : rétribution de 100 sols au marguiller et achat d'un livre du prix de 62 sols.

Le compte de 1260 fait aussi connaître la rétribution qui était donnée à l'Ecrivain de la Commune, aujourd'hui le Secrétaire de la Mairie, et aux trois gardes champêtres, dont le nombre était porté à six à l'époque des moissons et de la vendange.

Les malades ont aussi leur petite place au budget de 1260. « Prêt de 21 livres fait en ladite année par la Commune de Vailly à la Maladrerie de la Ville ».

Et le même compte constate l'existence d'avances antérieures faites par la Ville à la même Maladrerie.

Il n'y est pas fait mention de l'instruction qui est donnée gratuitement aux garçons par un clerc et aux filles par deux religieuses de l'hôpital.

ORGANISATION DE LA MUNICIPALITÉ

Quant à l'organisation de la municipalité, ces documents nous la montrent à peu près telle qu'elle est aujourd'hui. A la tête de l'Administration, le Maieur (le Maire); près de lui, les Jurés (ils étaient 22), aujourd'hui Conseillers Municipaux.

La ville a son Hôtel de Ville, le Beffroy; elle a ses impôts, sa justice haute, moyenne et basse.

La haute justice comprenait toutes les forfaitures capitales, comme celles qui s'attaquent à la chose publique, aux personnes, aux propriétés, tous les crimes graves que jugent aujourd'hui nos cours d'assises et qui entraînent après eux des peines afflictives et infamantes.

La moyenne justice s'étendait à peu près sur tous les délits de juridiction correctionnelle qui sont plutôt le résultat de l'égarement que de la perversité, tels que noises et batailles, les coups sans guet-apens, les larcins non capiteux et les autres faits que la Loi ne punit pas du talion ou de la mutilation du membre.

Quant à la *basse justice* elle connaissait des infractions à la police, des dégâts commis par les animaux, des injures légères et de tous les menus méfaits dont la répression se borne à une amende de quelques sous (1).

---

(1) Melleville. *Histoire de Laon.*

Elle a son gibet qui est à *la Justice* et qui domine la Ville.

Le sceau du maieur nous montre qu'elle a aussi sa milice (1).

Les franchises municipales étaient alors bien plus grandes qu'aujourd'hui. Les Communes avaient la libre disposition d'elles-mêmes et la démocratie, pour parler le langage d'aujourd'hui, y était pleinement organisée.

Non seulement la Ville élit ses Jurés, mais elle nomme et choisit elle-même son Maire et l'élection de ce Maire a lieu tous les ans.

La publicité des séances du Conseil des Jurés apparaît dans le compte de 1260 « c'est au Beffroy, par devant tous les Jurés en plein siège (2) qu'a été rendu ce comple le lundi d'après la Saint-Martin d'hyver ».

VALEUR DE LA LIVRE PARISIS

En Picardie, au XIII^e^ siècle, la livre parisis élait la livre des comptes, elle pesait 4 onces et valait 27 de nos francs argent. Ceci n'est qu'une valeur nominale, mais de calculs que l'on peut croire exacts, il résulte que l'argent avait un pouvoir d'achat 6 fois plus considérable à cette époque qu'en 1914. En d'autres termes, une livre parisis permettait d'acheter des marchandises en six fois plus grande quantité qu'on aurait pu le faire avec 27 francs argent en 1914 et 230 francs papier en 1926 auraient été payés 4 francs argent au XIII^e^ siècle.

---

(1) Annexe n° 5.

(2) Le compte de Péronne de 1259 est encore plus net. « Par devant le Conseil de la Ville et les maieurs des mestiers et ciex qui oir le vanrent ».

LES ANGLAIS ET LES NAVARRAIS

En 1337, Vailly fut pris par les Navarrais qui s'étaient joints à Edouard III, roi d'Angleterre, pour ravager la France. Ils étaient commandés par leur roi Charles le Mauvais.

La même année Pontarcy subit le même sort que Vailly.

En 1339, l'Abbaye de Vauclère ayant été prise, saccagée et brûlée par Rabigeois de Dury, capitaine Irlandais qui commandait les Navarrais qui avaient pris Vailly et y tenaient garnison depuis deux ans, ayant fait prisonnier don Tavery, supérieur de cette abbaye, le fit enfermer dans la prison de Vailly et plus tard l'envoya dans celle de Pontavert.

En 1348 et 1349, la famine fut terrible et en 1348 la peste sévit particulièrement à Vailly (1). Il fut de nouveau pris en 1359 par les mêmes troupes qui y séjournèrent pendant plusieurs années, en réparèrent les fortifications et y mirent une bonne garnison.

Cette petite ville, selon le rapport de Froissard et du Père Le Long, portait alors le nom de *forte*, tant elle était fortifiée. Froissard dans ses chroniques ajoute : « Vailly était le repaire, la souveraine garnison de ce pays, de ces pillards (les Navarrois) ; ils allaient de là ravager le pays jusqu'à Soissons. » (2).

« Si couraient ceux de Vailly partout où ils voulaient où nul ne leur contredisait; car les Chevaliers

---

(1) Edouard *Fleury*. *La peste de* 1348.

(2) Docteur DESTREZ. *Origines de Vailly et de Pontarcy*.

NOTA. — Dans son *Dictionnaire historique du département de l'Aisne*, MELLEVILLE donne 1358 comme date de cette prise de Vailly.

BOUCHEL, dans : *Une épisode de la guerre de cent ans*, donne la même date de 1358.

et les Ecuyers étaient tous embesognés de garder leurs forteresses et leurs maisons. Et allaient ces Navarrais et ces Anglais et chevauchaient ainsi qu'ils voulaient une fois armés ou désarmés et s'abattaient de fort en fort tout ainsi comme si le pays fut en paix. »

« D'autre part, entre Laon et Reims, se trouvoient autres pillarts et robeurs, qui rançonnoient tout le pays de là entour ; et estoit la souveraine garnison de ces pillarts Velly. Si l'avoient malement réparé et fortifié, et étoient bien dedans 600 combattants. Estoit leur Capitaine Rabigois de Dury, Anglois, lequel retenoit toute manière de compaignons et les payoit si bien, que tous le servoient volontiers.

« ..... En ce même temps, advint que ceux de la garnison de Velly et ceux de la garnison de Roussy se mirent ensemble, et vinrent prendre par assaut la ville de Sissone; ils y firent une garnison, qui avait pour Capitaine Hennequin, Français, qui estoit si cruel en ses chevauchées, qu'il n'avait nul merci ; si ardoit tout le pays, et occioit hommes, femmes et enfants, qui ne pouvoient se rançonner à sa volonté. »

En 1359, la *Ferme de Saint-Audebert* fut entièrement détruite par la garnison Navarroise de Vailly (1).

L'archidiacre, Robert de Vailly, en avait eu la jouissance (2).

---

(1) Bouchel. *Une épisode de la guerre de cent ans.*

(2) Annexe n° 4.

Note de l'Auteur. — Les historiens locaux ne sont pas d'accord avec A. Coville, dans l'*Histoire générale du IV^e siècle à nos jours* de Lavisse et Rambaud, sur la date à laquelle les Navarrais sont entrés en ligne contre les troupes royales.

Le Docteur Destrez, dans ses *Origines de Vailly et de Pontarcy*, dit : « Encore en 1337, Vailly fut pris par les Navarrais, qui s'étaient joints à Edouard III, roi d'Angleterre, pour ravager la France, ils étaient

En 1379, Charles V échangea Vailly avec l'Archevêque de Reims, Richard Pique, contre les Villes de Mouzon et Beaumont (1).

Ce qui frappe tout d'abord à l'examen de l'acte d'échange, c'est le profond changement qui s'est opéré, en un siècle et demi, dans la situation politique des habitants de Vailly. Toute trace des anciennes franchises, tout souvenir de l'organisation communale a disparu.

En 1379, il n'est plus question ni de magistrats élus par la Commune, ni de tribunaux formés par les

---

commandés par leur roi Charles le Mauvais. Il fut encore pris en 1359 par les mêmes..... »

MELLEVILLE, dans son *Dictionnaire historique du Département de l'Aisne*, donne 1358 comme date de la prise de Vailly par les Navarrais.

BOUCHEL, dans *une épisode de la guerre de cent ans*, fixe la même date pour la prise de Vailly et en 1359 la destruction de la *Ferme de Saint-Audebert*.

Or, d'après A. COVILLE, le défi présenté par Edouard III, roi d'Angleterre, à Philippe le Bel, est remis à ce dernier le 1^er^ novembre 1337. C'est seulement en août 1338 qu'Edouard débarque sur le continent et en juillet 1339 que son armée est prête. Il fait sa première tentative d'invasion la même année en Thiérache, « très cruellement » et « ardit, pilla et gasta le pays ».

Ce n'est qu'en 1356 que Charles le Mauvais, roi de Navarre et comte d'Evreux, conspirant avec les Anglais et les Flamands contre le roi de France, son cousin, Jean le Bon, fût arrêté le 6 avril par ce dernier et enfermé au Château d'Arleux, en Picardie. Philippe de Navarre, son fils, prit alors les armes contre le roi de France. C'est le commencement de la « Guerre Navarraise ».

En 1357, Charles le Mauvais s'échappa de sa prison et vint à Paris s'allier avec Etienne-Marcel contre le Dauphin, régent de France. Le roi Jean était prisonnier des Anglais depuis le 19 septembre 1356 où à Poitiers il était tombé entre leurs mains.

Le 21 août 1358, Charles le Mauvais signe la paix avec le Dauphin.

En fait, la guerre contre le roi de Navarre n'a donc duré que du 6 avril 1356 au 21 août 1358 ; mais, comme son armée se composait surtout de Normands, le nom de Navarrais fut donné vraisemblablement aux troupes du roi d'Angleterre, composées de gens de toutes nationalités que l'on rencontre un peu partout en France, de 1359 jusqu'à la fin de la « Guerre de Cent ans ».

La légende et les chroniqueurs ont mis au compte des Navarrais, quantité de méfaits qu'il y a lieu d'attribuer à d'autres.

(1) Annexe n° 42.

Jurés pour défendre les droits des Vailliciens, ni même de la Cour du Bienheureux Pierre de Corbie destinée à arrêter les empiètements des agents royaux.

Tous les magistrats sont nommés par le Roi, seul seigneur, vrai domainier et propriétaire du territoire. C'est ce pouvoir absolu que Charles V cède aux Archevêques de Reims.

Cet échange comprenait les seigneurie, châtellenie, ville, prévôté, justice haute, moyenne et basse, ressort fiefs, arrière fiefs, patronnage d'églises, collation des bénéfices, hommes et femmes de corps, eaux et forêts, rente de grains, argent et autres, péages, passages de rivière, épaves, main morte, taille, forage, mesurage de grains, la vicomté, les poids et généralement tous droits, noblesse, émoluments et profits que le roi avait d'héritage sur le terroir de Vailly, ainsi que les villes de Chavonnes, Pargny, Jouy, Aizy et Filain de ladite Prévôté, plus sa maison de Vailly, En même temps le roi établit deux foires franches par an dans cette ville aux fêtes de Saint Denis et de Sainte Madeleine, de deux jours chacune sous la charge d'une rente annuelle de mille livres tournois.

Sous ces seigneurs fonciers ou suzerains, Vailly eut des seigneurs particuliers qui relevaient d'eux et dont quelques-uns seulement sont connus (1).

Dans le même traité d'échange, il y est dit que pour compléter les fortifications et emparements de Vailly, on avait été obligé de détruire des monuments.

D'autre part, pour exécuter les travaux de réfection des fortifications, il avait fallu faire des acqui-

---

(1) Melleville. *Dictionnaire historique du département de l'Aisne.*

sitions de terres et de maisons sujettes à certains impôts et redevances. Les redevances disparurent naturellement avec les maisons et les terres. L'Archevêque de Reims, gardien vigilant des droits de son Eglise, dont la seigneurie devait être à jamais, aux termes de l'acte de 1379, « le propre héritage et domaine amorti » aurait bien voulu que le déficit fût couvert par quelques centimes additionnels comme on dit aujourd'hui; mais les habitants se montrèrent peu disposés à subir ce surcroît d'impôts, l'affaire fut portée devant le Parlement de Paris. Le Parlement apaisa sagement ce commencement de discorde entre les Vailliciens et leur Seigneur, en leur faisant signer une transaction dont les dispositions principales peuvent se résumer ainsi:

Monseigneur Guy de Roye, Archevêque de Reims, cède aux habitants de Vailly, tous ses droits sur les fossés, remparts, bastilles et fortifications de la ville.

Les habitants pourront tirer parti des tours et habitations adhérentes aux dits remparts, soit en les louant, soit autrement.

Ils auront la faculté d'appoisonner les fossés et d'y pêcher quand bon leur semblera, le tout à condition d'entretenir les fortifications à leurs frais, de rendre compte des travaux, dépenses et recettes à leur seigneur et de lui payer annuellement à la Saint-Remi la somme de quatre livres parisis.

Cette transaction fut signée en 1394 (1).

Il est à croire que l'établissement thermal fut détruit alors, car il se trouvait dans la zone des fortifications nouvelles. Plus tard, en 1407 et selon le Père Le Long, en 1401, Vailly fut pris et brûlé. Le

---

(1) XXX. *Notice sur Vailly.*

traité d'échange dit par les Navarrais, mais le Père Le Long veut que ce soit par les Allemands. En effet, à cette époque, Charles le Mauvais, roi de Navarre, était mort depuis longtemps et avec lui étaient éteintes toutes ses contestations avec la France. Henri V de Lancastre avait succédé à Edouard III et s'était fait proclamer roi de France à Paris, il s'était allié à Jean de Hainaut et plusieurs autres seigneurs de Flandre, qui vinrent fondre sur le Nord de la France; ils prirent et brûlèrent Vailly qui eut à souffrir pendant 60 années de l'occupation Anglaise, Navarraise et Allemande. Ce qui restait de la population fut contraint de fuir et les terres restèrent sans culture et sans propriétaires (1).

En 1411, il s'était formé dans le Laonnois, un parti nombreux de paysans qui couraient la campagne sous le nom d'*Enfans du roi ;* ils s'emparèrent de Pontarcy, au Seigneur de Roucy, qui commandait les Armagnacs, et enhardis par ce succès continuèrent leurs voyages et prirent d'autres Châteaux (2).

L'année 1416 fut la période la plus pénible entre toutes, pour le Soissonnais, le Valois et le Laonnois qui à deux reprises différentes furent saccagés. Les Anglais, les partisans du roi et ceux du Duc de Bourgogne, rivalisaient pour piller et mettre le pays à feu et à sang.

« Par telles manières de gens, dit Froissart, demeuraient les terres vagues: car nul ne les osait labourer, ni ouvrer, dont depuis un très cher temps en naquit au royaume de France ».

En août 1427, Henri IV, roi d'Angleterre, avait décidé de réduire les Places de Mouzon, Beaumont,

---

(1) Stanislas Prioux. *Histoire de Braine.*
(2) Docteur Destrez. *Origine de Vailly et de Pontarcy.*

Vaucouleurs et Passavant. Le 13 janvier 1428, il fit lever un corps de troupe de 600 hommes d'armes et 1.000 hommes de trait qui devait mettre le siège devant Beaumont. Pour assurer son entretien, on leva une contribution de guerre à Reims, Châlons, Laon, Soissons, Vailly, Château-Thierry et Noyon. Les Commissaires du roi d'Angleterre se transportèrent successivement dans ces villes pour le recouvrement de la contribution imposée par Henri VI.

En 1429, passage de Jeanne d'Arc et remise de la ville au roi. Nous le verrons plus loin (1).

En décembre 1436, par Ordonnance de Monseigneur le Connétable de Richemont « fut abattu et desmoly » le Château de Vailly, un des repaires de Guillaume de Flavy dont les méfaits accablaient la région.

En 1443, les Picards s'emparent de Vailly (2).

BIBLIOGRAPHIE

BOUCHEL — *Essai historique sur Presles-et-Boves.* Bulletin S. A. H. S. S. 3 S. Tomes III, IV et VI.

Une épisode de la guerre de Cent ans. Bulletin S. A. H. S. S. 2 S. Tome XX.

Félix BRUN — *Guillaume de Flavy dans le Soissonnais.* Bulletin S. A. H. S. S. 3 S. Tome XIII.

Pierre CHAMPION — *Guillaume de Flavy.*

CHORON — *Comptes communaux de Vailly au XIII^e siècle.* Bulletin S. A. H. S. S. 2 S. Tome I.

---

(1) Pierre CHAMPION. *Guillaume de Flavy.*

(2) MELLEVILLE. *Dictionnaire historique du département de l'Aisne.*



La Roche d'Ostel

Docteur Destrez — *Origine de Vailly et de Pontarcy*. Bulletin S. A. H. S. S. 1 S. Tome III.

Edouard Fleury — *La Peste de* 1348. Bulletin S. A. L. Tome XXI.

Lavisse et Rambaud — *Histoire du IV^e^ siècle à nos jours*. Tome II.

Melleville — *Dictionnaire Historique du Département de l'Aisne*.

Histoire de Laon.

Alexandre Michaux — *Les milices Soissonnaises. Convocation des milices*. Bulletin S. A. H. S. S. 2 S. Tome XIV.

Stanislas Prioux — *Histoire de Braine*.

Ch. Perrin — *Recherches Bibliographiques sur le département de l'Aisne*.

XXX — *Notice sur Vailly* (Manuscrit).

CHAPITRE V

L'ÉGLISE NOTRE-DAME

L'église a été construite vers la fin du XII^e^ siècle. D'anciens titres donnent pour fondateurs les Bénédictins de Saint-Crépin-le-Grand de Soissons dont le Couvent était au faubourg de Reims.

L'Eglise de l'époque, sous le vocable de Saint Michel, menaçait ruine. Nivellon I, de Cérizy, Evêque de Soissons, presse la Commune de faire les réparations. Elle n'en avait pas le moyen. Alors il offrit la Cure à la riche Abbaye de Saint-Crépin qui s'obligeait à la dépense. La donation n'est pas antérieure à 1187. L'édifice fut commencé aussitôt et achevé en quinze années (1).

Il mesure 41 mètres de longueur, 20 mètres de largeur au transept et 23^m^90 aux Chapelles ajoutées à la nef (2).

Le plan primitif comprenait une nef, deux bas-côtés, un transept flanqué de niches d'autel et un chœur reclangulaire terminé par une absidiale.

Vers 1230, deux chapelles s'élevèrent dans les angles du chœur et du transept, puis au XIV^e^ siècle on ajouta d'autres chapelles dans les bas-côtés.

---

(1) RIBAUT, curé-doyen. *Notice sur l'Eglise de Vailly.*
(2) Stanislas PRIOUX. *Histoire de Vailly.*

La nef, qui se divise en cinq travées, est recouverte d'un berceau lambrissé du XVI^e^ siècle. Ses grands arcs en tiers point, appareillés dans la seconde moitié du XII^e^ siècle, comme les voûtes du transept et du chœur, et garnis d'un bandeau entre deux tores, retombant sur des piles très minces flanquées de quatre colonnes. Les chapiteaux, ornés de feuilles d'acanthe, de fruits d'arum, de chimères, de lézards ou de centaures, sont l'œuvre de sculpteurs très habiles. Les moulures des tailloirs se composent d'un listel et d'une baguette reliés par un cavet. Dix baies en plein cintre sont percées au-dessus des grandes arcades et trois fenêtres s'ouvrent dans la façade.

Le bas côté nord, dont la toiture reposait au XII^e^ siècle sur des arcs-diaphragmes en tiers point, comme à Aizy, à Urcel et à Vorges (Aisne), est voûté par quatre coisées d'ogives datées de 1701, mais la cinquième dont les liernes et les tiercerons se recoupent sous des clefs ornées des animaux symboliques, est une œuvre du XIV^e^ siècle. On voit encore dans les deux premières travées, des fenêtres et des arcatures en plein cintre. Au XIV^e^ siècle, deux chapelles, voûtées d'ogives, furent bâties à l'angle, du bas côté Nord et du transept, mais le remplage rayonnant des fenêtres fut remanié au XV^e^ siècle dans la première chapelle.

Le bas côté Sud a conservé ses arcs-diaphragmes primitifs, les fenêtres et les arcatures en plein cintre de ses premières travées, mais il faut attribuer au commencement du XVIII^e^ siècle toutes ses voûtes d'ogives. La grande chapelle latérale, recouverte de trois voûtes d'ogives dont le tore en amande est rehaussé d'un filet saillant, remonte au XIV^e^ siècle. Les fines colonnettes des piles et les arcatures tréflées

qui passent sous les grandes baies à remplage flamboyant se font remarquer par leur élégance.

Le transept, qui ressemble à celui de l'Eglise d'Oulchy-le-Château, fut bâti d'un seul jet vers 1160. Un doubleau en tiers point, garni de six boudins et d'un cordon de feuillages, encadre la voûte d'ogives centrale à triple tore, très légèrement bombée : l'agneau divin se détache sur la clef. Les piles d'angle sont cantonnées de colonnes dont les chapiteaux se couvrent de palmettes et d'entrelacs. Les croisillons dont la voûte présente le même profil, furent défoncés à l'Orient pour les faire communiquer avec les grandes chapelles gothiques, mais dans le bras Nord, on voit encore l'amorce du cordon torique qui encadrait l'ancienne niche d'autel en tiers-point, à côté de l'escalier du XII^e^ siècle bâti à l'angle du chœur et du transept. Deux fenêtres en plein cintre surmontées d'une baie de la même forme s'ouvrent dans le mur de fond.

Le chœur dont le doubleau à cinq tores retombe sur six colonnes conserve sa voûte d'ogives du XII^e^ siècle à trois boudins, ses formerets en tiers-point et la petite absidiale en hémicycle qui renfermait l'autel. Le plan de cette niche est une véritable exception dans le Soissonnais ; sa voûte en cul-de-four s'appuie sur deux nervures toriques. Une fenêtre en plein cintre s'ouvre au fond entre deux oculi modernes. Le chevet plat du sanctuaire était ajouré par deux fenêtres bouchées et par un quatre feuilles, comme à Aizy, à Nanteuil-Notre-Dame et à Oulchy-le-Château.

Au XII^e^ siècle, les murs latéraux furent démolis pour faire communiquer le chœur avec les grandes chapelles. L'architecte fut obligé de soutenir la voûte

d'ogives de celle du Nord par cinq nervures en amande, à cause de la tourelle d'escalier primitive qui occupe l'angle Sud-Ouest. Les chapiteaux à crochets et les culs-de-lampe à feuillages confirment la date de cet agrandissement. Les verrières latérales, dont le remplage est anormal, sont divisées par deux meneaux qui supportent les arcs trilobés flanqués de grands trèfles. A l'Orient, l'unique meneau des fenêtres est surmonté d'une rose à six lobes.

La façade romane, du plus beau style, est épaulée au centre par deux contreforts. Au-dessus de leur dernier glacis, on voit un cerf qui broute des feuilles et un loup qui dévore un petit animal. Le grand portail en tiers-point, dont le tympan est décoré de statuettes modernes, s'ouvre entre six colonnettes à bague centrale. On remarque sur les tailloirs des chapiteaux à feuillages, des petits animaux qui se jouent dans des rinceaux, comme au portail du croisillon Nord à la Cathédrale de Noyon. La première voussure renferme des tiges recourbées qui portent trois fruits d'arum, la seconde douze anges mutilés qui encensent le Christ, la troisième des palmettes qui se recourbent autour d'un fruit d'arum. Les portes latérales en tiers-point, sont surmontées de fenêtres en plein cintre à deux colonnettes, dont l'archivolte moulurée suit un cordon de palmettes ou de fleurs à quatre pétales.

Les trois baies de la même forme, qui éclairent la nef, sont beaucoup plus riches. Flanquées de fûts en délit à bague centrale avec rinceaux et petites feuilles intermédiaires, elles peuvent se comparer à celles de Notre-Dame de Soissons. Leur archivolte est revêtue de fruits d'arum, de rinceaux, d'un tore évidé et de grandes palmettes à nervures perlées qui

retombent sur des chapiteaux ornés de feuillages et de chimères. Le pignon, souligné par un bandeau de palmettes primitif, est ajouré par une rose à remplage flamboyant du XVI^e^ siècle : des crochets de mauve frisée se profilent sur les rampants.

A l'extérieur, il faut signaler les modillons de la corniche de la nef, dont les masques alternent avec des palmettes du côté Nord, les cordons toriques des fenêtres en plein cintre, l'excellente conservation du croisillon Nord et les petites portes en tiers-point, qui s'ouvraient sous les grandes baies des chapelles latérales du chœur. Le chevet de l'église se trouve limité par un grand mur droit, mais les contreforts d'angle de l'abside primitive sont englobés dans les murs du XIII^e^ siècle. Trois arcatures décorent l'ancien pignon : celle du centre qui décrit une courbe en tiers-point, encadre une baie cintrée, mais les deux autres, en plein cintre, renferment deux statues surmontées d'un dais à tourelles : leurs pieds reposent sur un monstre et leurs vêtements sont plissés au petit fer. L'absence de nimbes et d'attributs me fait hésiter à les identifier avec St-Précord et St-Crépin.

Le clocher central, dont l'étage inférieur, du XII^e^ siècle, est percé de quatre baies en plein cintre, qui font communiquer la cage avec les combles, ne fut achevé qu'au XIII^e^ siècle. Le premier architecte avait appareillé des trompes d'angle pour porter les poutres du beffroi. Son successeur monta, vers 1220, le second étage ajouré sur chaque face par deux baies en cintre brisé. Leur archivolte moulurée et rehaussée d'un cordon de trous carrés retombe sur six colonnettes et sur chapiteaux à crochets plats. Au niveau du dernier étage, un bandeau mouluré passe sous les huit baies au tiers-point élancées, qui sont recoupées

par deux petites arcades soutenues par un long fût en délit. Les colonnes engagées dans les jambages, les moulures des archivoltes, les chapiteaux à crochets, les bases à tore aplati sont bien conservés. Entre les contreforts d'angle, une longue colonnette monte jusqu'à la corniche (1).

En 1505 une flèche en charpente a remplacé l'ancien toit en bâtière du XIII^e^ siècle. Ce toit avait été emporté par une violente tempête, la grande nef fut fortement endommagée et 25 personnes périrent. Cette flèche était entourée d'une balustrade ajourée par des fleurs de lys. La flèche pourrie dût être supprimée vers 1840, le clocher est alors apparu surmonté de la balustrade seule. En 1880, le clocher fut couronné d'une nouvelle corniche et d'un toit en pavillon.

Le chœur et le sanctuaire étaient garnis de superbes boiseries Louis XV qui provenaient de l'Abbaye de Vauclerc et qui furent posées après la Révolution.

Ces boiseries volées par les Allemands au cours de la guerre 1914-18, furent restituées par la Commission de Wiesbaden.

Le tabernacle en bois sculpté datait du XVI^e^ siècle. La voûte de la nef en bois a été refaite.

Les sculptures et figurines de la façade furent mutilées au cours des mauvais jours de la Révolution. Une des chapelles, érigée en l'honneur de Ste-Anne, avait comme chapelain le Curé de la paroisse de Chavonne, résidant à Chavonne.

En 1784, ce chapelain loue des vignes qui appartiennent à cette Chapelle: 1° à la Petite Tour; 2° à la Grosse Tour ; 3° Aux Muriens (2).

---

(1) E. LEFÈVRE-PONTALIS. *Guide du Congrès de Reims en* 1911.
(2) *Archives départementales de l'Aisne* G. 1831.

La Chapelle Nord du XIII^e^ siècle était dédiée à Saint-Sébastien, patron des Archers, et garnie par les *bouquets* et *fleurs cantonales* remportées par les Compagnies d'Arc (1).

La Chapelle Sud à St-Vincent, patron des Vignerons.

La première du XIV^e^ siècle, dédiée d'abord à Ste-Anne, l'a été ensuite au Sacré-Cœur ; la voisine contenait les fonts baptismaux et était dédiée à Saint-Joseph.

L'autel du rosaire en bois sculpté se trouvait dans la grande chapelle du XIV^e^ siècle. L'autel était surmonté d'une statue de la Vierge en bois doré. Après la guerre, en 1919, cette statue fut reconnue, retrouvée en Belgique et ramenée dans la Baraque-Eglise.

Une tribune au-dessus de la porte du portail garnissait une partie de la première travée.

La sacristie avait son entrée dans le pignon Sud du transept et était installée entre ce pignon et la grande chapelle.

Le jeu d'Orgue avait été brûlé sur la voie publique au cours de la Révolution sur l'ordre de la Commune, dont M. Gabriel Floquet s'intitulait le Procureur.

BIBLIOGRAPHIE

BLANCHARD — *Excursion à Vailly.* Bulletin S. A. H. S. S. 3 S. Tome XII.

E. LEFÈVRE-PONTALIS — *L'architecture religieuse dans l'ancien diocèse de Soissons aux XI.^e^ et XII^e^ siècles.*
Guide du Congrès de Reims en 1911.

---

(1) MOREAU-NELATON. *Fleurs et bouquets.*

MOREAU-NELATON — *Les Eglises de chez nous.*
Du Laonnois à la Brie.
Fleurs et bouquets.

Stanislas PRIOUX — *Histoire de Vailly.* Bulletin S. A. H. S. S. 1 S. Tomes V et VIII.

Doyen RIBAUT — *Notice sur l'Eglise de Vailly.* Bulletin S. A. H. S. S. 1 S. Tome IV.

Abbé PÉCHEUR — *Note sur l'Eglise de Vailly.* Bulletin S. A. H. S. S. 1 S. Tome XIX.

Edouard FLEURY — *Antiquités et Monuments du département de l'Aisne.*

C.-F. TRUCHY — *Croquis archéologiques et pittoresques.*

Chapitre IV

JEANNE D'ARC A VAILLY

Le Dauphin venait d'être sacré à Reims où Jeanne l'avait conduit. Il avait ensuite gagné Corbeny pour y faire, suivant l'usage de ses prédécesseurs, son pèlerinage au Prieuré de Saint-Marcoul et y recevoir l'investiture de l'étonnant et particulier pouvoir de toucher les malades scrofuleux en vue de les guérir « Le Roi te touche, Dieu te guarisse ».

De Corbeny, le 22 juillet 1429, le cortège et la petite armée se mettaient en marche pour gagner Vailly.

De Corbeny à Vailly il y a cinq lieues, on est aux plus longs jours de l'année, le Roi et Jeanne sont donc arrivés vraisemblablement avant midi par le *Chemin du Roy*, dont le souvenir et le nom ont été conservés par la légende (1).

Le Roi est reçu à la *porte de la Rivière* par Renault de Chartres, Archevêque de Reims, chancelier du royaume et Seigneur de Vailly, qui vient de le sacrer il y a quelques jours et est venu lui faire l'honneur et l'hommage de sa bonne Ville.

Il entre en ville et suit la *rue d'Aisne* où les habitants massés peuvent voir « chevauchant, la Pucelle

(1) Annexe n° 7.

devant le Roy, toute armée, pleine de harnois, à étendard déployé ».

Au milieu des acclamations des habitants et du pauvre peuple espérant la fin de leurs misères, criant « Noël Noël » et chantant le « Te Deum laudamus » (1), le Maieur de Vailly guide le Roy et la Pucelle à leurs logements situés près de la *Tour du Beffroy* et des *Boucheries* (2), et, suivant la légende, à la *Maison du Coin Thierry* qui se trouvait devant le portail de l'Eglise et qui a été incendiée par les Allemands le 31 octobre 1914. (Certains archéologues prétendent que cette maison ne datait que du XVI^e^ siècle).

L'après-midi, le Roy reçut la délégation des Echevins de Soissons qui lui apportait les clés de la Ville et une de Braine qui fit sa soumission.

Le Comte de Braine était alors Robert de Sarrebrück, Sire de Commercy, qui en était entré en possession par suite de son mariage avec Jeanne de Pierrepont, fille de Jean VI de Pierrepont et de Roucy, à qui appartenait Roucy et Braine.

Il dût lui en coûter de se rallier à Charles VII dont les partisans avaient détruit quelques années auparavant son *Château de la Folie* à Braine (3).

Le même jour, le Roy envoya sommation aux habitants de Laon d'avoir à se mettre en son obéissance, ce qu'ils acceptèrent très volontiers (4).

---

(1) CARLIER. *Histoire du Duché de Valois.*

(2) Le Beffroy et les Boucheries furent démolis en 1757 avec l'autorisation de l'Archevêque de Reims, Pierre-Armand de Rohan, pour assainir le quartier et dégager la vieille église (Terrier de Vaisly, Archives nationales). Ils occupaient l'emplacement du Presbytère et de l'ancienne *Maison Commune* appelée aussi *Chambre de ville*, démolis par les Allemands en 1914, à l'angle de la *rue de la Vieille Prison* et de la *rue de l'Eglise.*

(3) Chanoine LE DOUBLE. *Passage de Jeanne dans nos régions de l'Aisne.*

(4) DE VALET DE VIRIVILLE. *Chronique de la Pucelle.*

Au cours de cette après-midi, les bourgeois de Vailly virent certainement passer, allant à l'Eglise pour y prier ses Saintes, ou en revenant, Jeanne vêtue comme un chevalier : « Souliers lacés dehors piés, pourpoint et chausses justes, et un capulet sur la tête et portait très nobles habits de drap d'or et de soie bien fourrés ».

Au combat, elle portait une armure d'acier à elle donnée par le Roi (1).

Il est probable qu'en cette nuit de juillet, beaucoup d'habitants passèrent la nuit hors de chez eux, les logements n'étant pas suffisants pour abriter le Roi, sa suite et son armée.

Le lendemain, le Roy et son ost (armée), partirent pour Soissons. Allant directement de Vailly à Soissons, le Roy a pris de peu s'en faut, le même chemin que celui que l'on prend actuellement, à savoir celui qui, sur la rive droite de l'Aisne traverse ou longe les villages de Celles, Condé, Missy, Ste-Marguerite et Bucy-le-Long.

On a prétendu que Jeanne s'était arrêtée pour prier à l'*Eglise de Ste-Marguerite*, l'une de ses patronnes; c'est possible, d'autant que cette Eglise n'était éloignée que de quelques centaines de mètres du « Voyeux de Vailly » (2).

En 1909, une Fête en l'honneur de Jeanne d'Arc amène à Vailly une foule considérable (3).

---

(1) Cette pièce précieuse aurait été conservée, dit-on, au Musée créé dans la Tour du Château de Pinon, par M. le Vicomte de Courval. Qu'est-elle devenue en 1914 ?

(2) Félix Brun. *Jeanne d'Arc à Soissons.*

(3) Annexe n° 8.

BIBLIOGRAPHIE

Félix Brun — *Jeanne d'Arc est-elle passée par le Chemin des Dames.*

Jeanne d'Arc à Soissons.

Carlier — *Histoire du Duché de Valois.*

Jean Chartier — *Procès IV.*

Charpentier et Cuissard — *Journal du siège d'Orléans et du voyage à Reims. Procès IV.*

Chanoine Le Double — *Passage de Jeanne d'Arc dans nos régions de l'Aisne.*

Leroux — *Histoire de Soissons.* Tome II.

La Semaine religieuse du Diocèse de Soissons, Laon et Saint-Quentin. 1909.

de Vallet de Viriville — *Chronique de la Pucelle.*

Abbé Pécheur — *Annales du Diocèse de Soissons.*

Terrier, de la Châtellenie de Vaisly (Archives nationales).

Chapitre VII

LA GUERRE DE RELIGION
HENRI IV — LA LIGUE

Nous avons vu combien fut précaire et douloureuse l'existence des habitants de Vailly à la fin du XIV^e^ et au commencement du XV^e^ siècle. Cent ans plus tard, nous allons retrouver, avec les guerres de religion, une situation peut-être encore plus pénible.

Dans nos contrées, la lutte religieuse est surtout signalée par la prise de Soissons le 27 septembre 1567 (1). Les Calvinistes aux ordres de Genlis enlevèrent Chauny, Coucy, Vailly, brûlèrent Bruyères et saccagèrent la contrée. Vailly fut pris le 9 octobre (2) et le *couvent de Picpus* détruit (3).

L'écrivain calviniste Fromentin, dans son *Secret des Finances de France*, nous donne une terrible statistique de ce que les guerres de religion coûtèrent au Diocèse de Soissons. Il dit qu'elles ont, pour cette petite portion de la France, amené la mort de 12.723 personnes, savoir : « chanoines, curés et prêtres occis

---

(1) Abbé Callay. *Etude sur Charles de Roucy, Evêque de Soissons.*
(2) Annexe n° 9.
(3) Annexe n° 10.

et noyés, 25 ; moines occis, 22 ; gentilshommes catholiques occis, 112; gentilshommes de la religion, 5.700; exécutés par la justice à l'occasion des troubles, 209; hommes et femmes massacrés, on n'a pu encore en retrouver le nombre; espagnols, anglais, etc... on n'a pu retrouver l'état; villages, bourgades et maisons, 230; maisons détruites, 700; femmes et filles violées le nombre est de 30 » (1).

En 1567, le Pont de pierre existe encore sur l'Aisne à Vailly, les Protestants le traversent ; en 1575, ce sont les Anglais (2).

La peste ravage Braine, Vailly, Missy et Bucy en 1578 et 1579.

LA LIGUE

Après la bataille d'Ivry, le 14 mars 1590, le Duc de Mayenne vint reformer son armée aux environs de Soissons et établit son camp devant Vailly où il séjourna. Il y rendit même des Ordonnances.

Une enquête faite en 1596 au nom du Clergé du diocèse de Laon, dans le but d'être déchargé de toute participation dans la contribution de un million trois cent mille livres que le Clergé devait payer au Roi Henri IV, donne l'état de la population à cette époque (3).

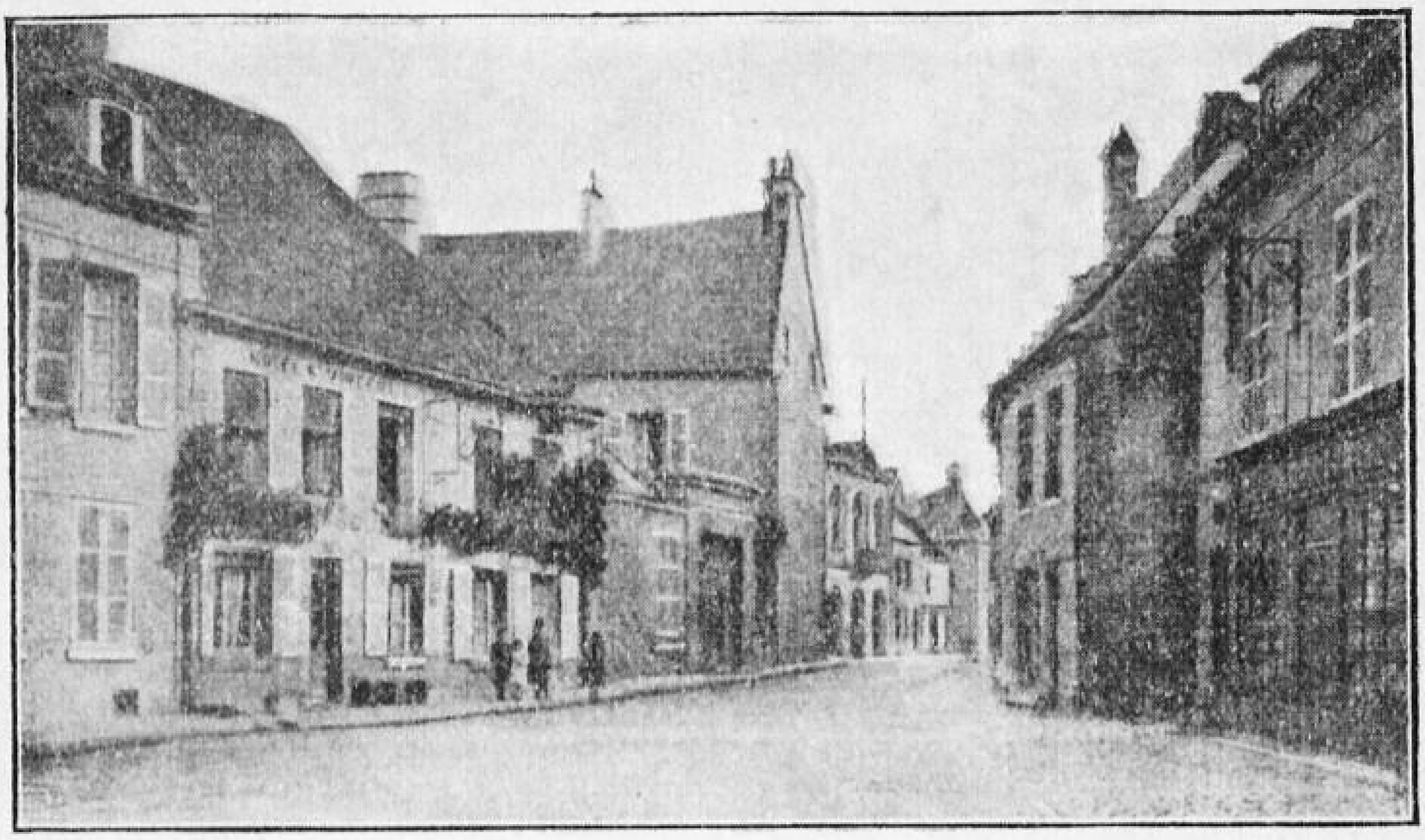
Nous n'avons rien trouvé sur Vailly ; mais il est évident que la situation était la même que dans le doyenné de Mons-en-Laonnois et à Anizy.

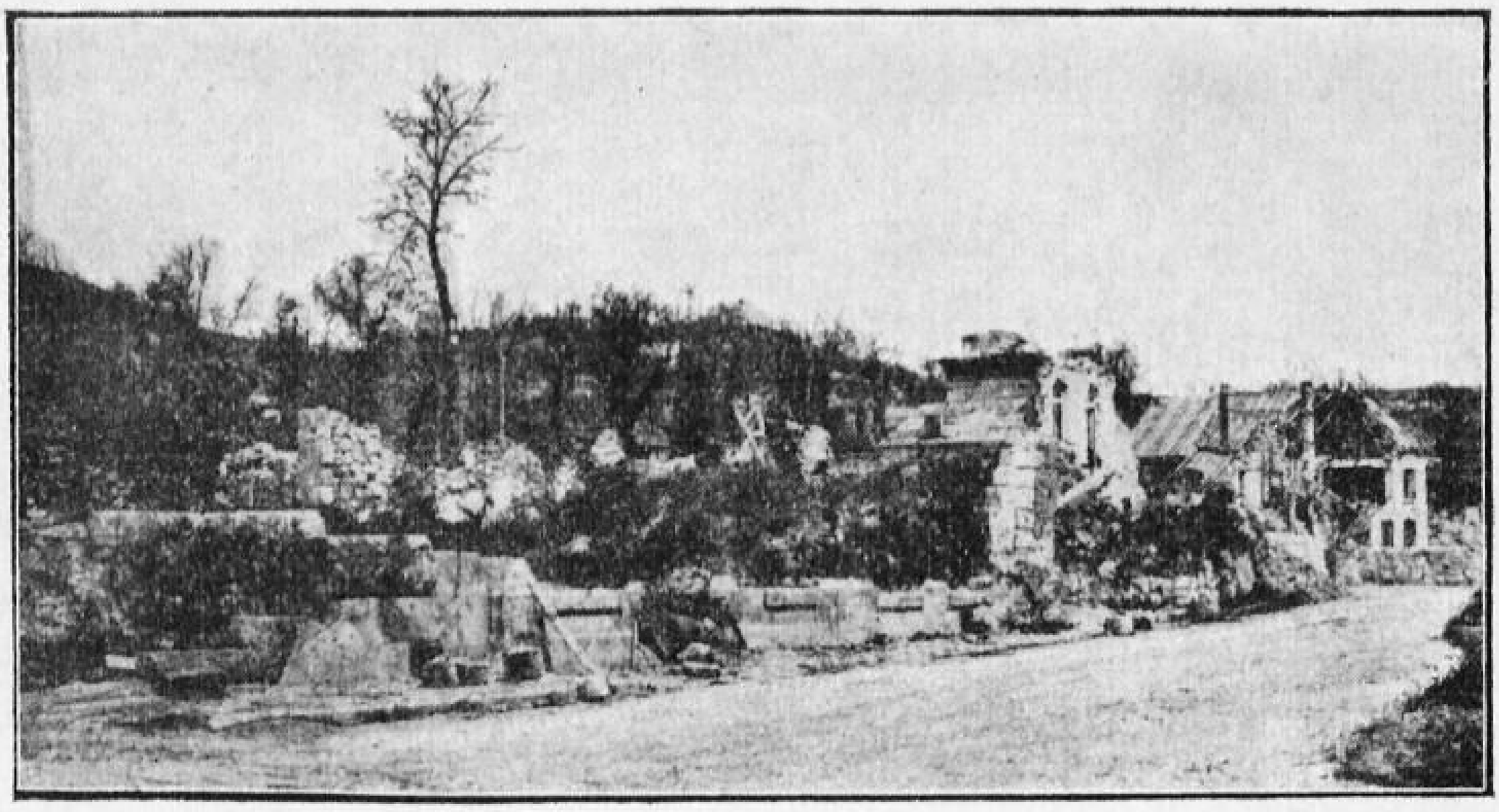
---

(1) Edouard FLEURY. *Histoire du protestantisme dans le département de l'Aisne.* Bulletin S. A. L. Tome XI.

(2) MELLEVILLE. *Dictionnaire historique du département de l'Aisne.*

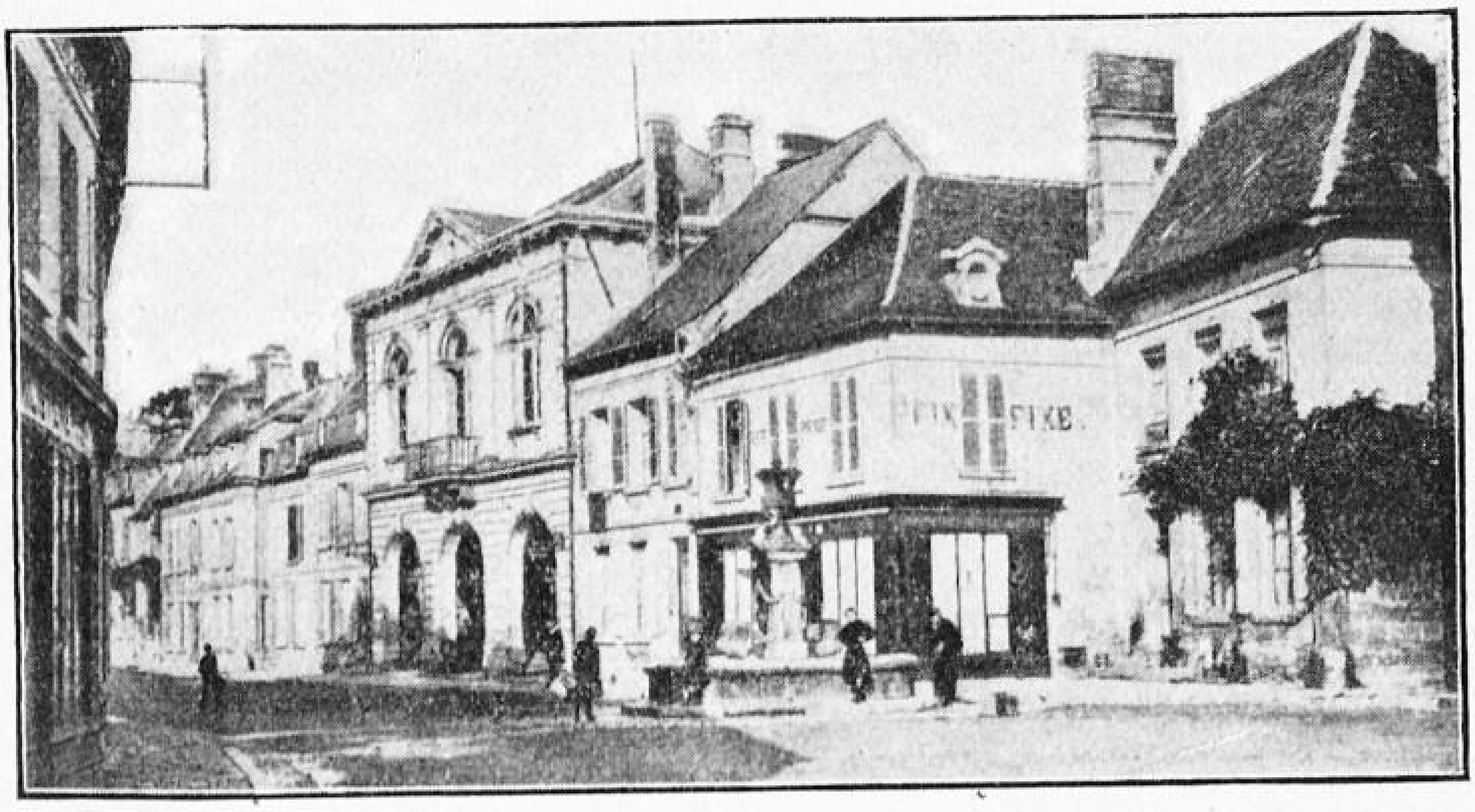
(3) Annexe n° 11.

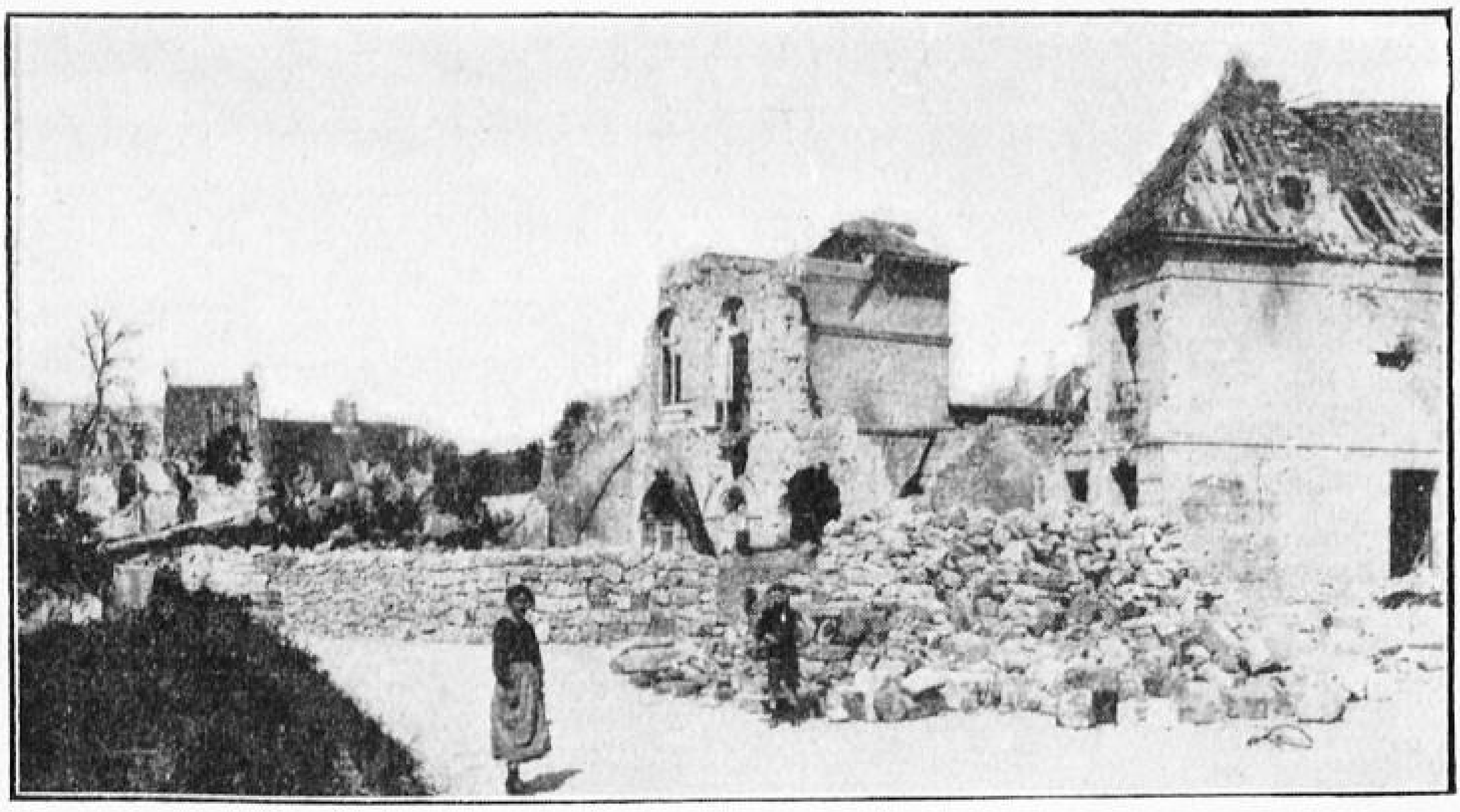




La Place des Jacobins

En 1914 et en 1918





La Place de l'Hôtel-de-Ville en 1914 et 1918

S'il fallait s'en tenir seulement à ce que disent les historiens, on ne pourrait avoir qu'une imparfaite idée des malheurs que les guerres de la Ligue occasionnèrent dans le Laonnois. Ils parlent bien de luttes acharnées, impitoyables ; mais ils se taisent sur leurs horribles suites. Cependant, les manuscrits du XVI^e^ siècle rappellent à chaque instant, outre les égorgements et les meurtres qui eurent lieu pour cause de religion, la peste et la famine qui réduisirent à une misère affreuse cette petite province. Les historiens ne disent pas, qu'après tous les désastres subis, les habitations étaient désertes, les vignes en savarts, les pâturages sans bestiaux ; ils ne disent pas que les hommes, amaigris par les plus dures privations, n'osaient plus aller dans les champs qu'en troupe et bien armés, pour se défendre contre les loups qui, faute de proie, venaient les attaquer pour les dévorer; et pourtant rien n'est plus vrai.

Les riches paysans et les bourgeois donnaient à vil prix leur propriétés, leurs créances, leurs bijoux, et jusqu'à leurs habits, pour se procurer les aliments nécessaires à leur famille (1).

---

(1) MATTON. *Enquête de* 1596 *sur l'état du Diocèse de Laon.*

BIBLIOGRAPHIE

Abbé Callay — *Etude sur Charles de Roucy, Evêque de Soissons.* Bulletin S. A. H. S. S. 3 S. Tome x.

Edouard Fleury — *Histoire du protestantisme dans le département de l'Aisne.* Bulletin S. A. L. Tome xi.

Dom Lepaulart — *Journal.* Bulletin S. A. H. S. S. 1 S. Tome xiii.

Leroux — *Histoire de Soissons.*

Matton — *Enquête de* 1596 *sur l'Etat du Diocèse de Laon.* Bulletin S. A. L. Tome 1.

Chapitre VIII

LES ESPAGNOLS EN CHAMPAGNE
LA FRONDE — LOUIS XIV

Le début du règne de Louis XIV, avec la fin de la guerre de Trente Ans et la Fronde, fut encore une période où les habitants de la Région de Vailly eurent beaucoup à souffrir de la guerre et du passage incessant des troupes (1).

Le 16 novembre 1648, le Roy ordonne d'infliger un châtiment exemplaire à des soldats d'un Régiment polonais qui se sont introduits par le toit dans l'Eglise de St-Précord et y ont commis des vols et un sacrilège.

En 1649, les Espagnols, maîtres des Pays-Bas, s'avancèrent jusqu'à la rivière d'Aisne. Les Maréchaux Praslin et d'Estrées les arrêtèrent à Pontavert; mais les soldats du roi ravageaient les lieux qu'ils traversaient comme s'ils eussent été en pays ennemi; cela était d'autant plus désastreux qu'en cette année la récolte de grains fut très mauvaise.

En 1650, l'année suivante, l'Archiduc Léopold parut en France avec une armée espagnole ; il prit d'abord La Capelle et Rethel et traversa l'Aisne.

---

(1) Annexe n° 12.

Le Maréchal d'Hocquincourt ne put l'arrêter et l'ennemi traversant Fismes, vint camper devant Bazoches (25 août). Pendant un mois qu'il occupa cette position, les soldats portèrent de tous côtés le fer et le feu. Les malheureux habitants, dépouillés de leurs biens, furent contraints de s'enfuir dans les forêts voisines. C'est pendant ce mois qu'eut lieu l'incendie des tours de Mont-Notre-Dame et la prise de Braine.

Cette ville, attaquée le 26 août, fut pillée le 27 ; le 28, les portes de l'Abbaye sont forcées ; le 29, après le pillage et la destruction des tombeaux de l'Eglise Sainte-Yved, on y mit le feu.

Une hostie miraculeuse qui avait été cachée tomba entre les mains des Espagnols qui la portèrent à Fismes, de là à Vailly, puis enfin à Soissons.

Les Confédérés levèrent le camp vers le 15 septembre ; l'hostie fut rapportée processionnellement à Braine le 7 octobre (1).

Un auteur contemporain nous dépeint les troupes royales sous un jour qui peut expliquer la facilité avec laquelle l'ennemi pouvait ravager la région : « Or, durant ce temps que les ennemis pillaient et ravageaient le pays, iceux gens du Roy de France ne furent pas plus pitoyables, ni favorables aux pauvres gens que les ennemis: car, après que comme fuyarts et couarts, ils se furent mis à l'abri des murailles et des fossés de Soissons, pour l'assurance de leurs vies, ils feirent mille voleries et pilleries, extorsions et ravagements, ne laissant à trois ou quatre lieues aucune grange qu'ils n'ayent aucunement battue et pillée ; et ruinant et volant tout, tellement que je n'ai jamais vu de plus soigneux, diligens, valeureux, courageux et hardis voleurs que ceux-là, mais aussi

(1) Stanislas Prioux. *Histoire de Braine.*

de plus peureux et couarts, poltrons et coyons, qu'ils étaient à soutenir et revancher leur patrie et à s'opposer aux bravades de l'ennemi ».

A la même époque, le Prince de Condé poursuivi par Turenne, vint camper près de Béthisy.

Les troupes ne se contentaient pas du pillage, elles exerçaient des cruautés qu'on rencontre rarement dans les expéditions militaires et dont la vue faisait frémir. A chaque pas on rencontrait des gens mutilés, les membres épars, des femmes coupées par quartiers après avoir été violées ; des hommes expirant sous les ruines des maisons incendiées, d'autres conservant encore le souffle de vie dans un corps déchiré, d'autres enfin percés avec des broches ou des pieux aigus. Un pauvre cultivateur des environs de Braine ayant refusé à des soldats une somme d'argent qu'il n'avait pas, fut attaché par les pieds à la queue d'un cheval fougueux. On frappa à coups de fouet l'animal qui se mit au galop dans les sentiers tortueux. Les membres du malheureux furent déchiquetés et mis en pièces, on les retrouva épars ; les pieds étaient encore attachés à la queue du cheval quand il fut repris.

CORPS DE GARDE

Pour la défense de notre frontière contre les incursions des ennemis, Louis XIV avait ordonné certaines mesures et notamment des postes militaires échelonnés le long des rivières de l'Aisne et de l'Oise.

Tous les ponts, gués et portes de ville étaient gardés.

Il y avait donc au passage de Vailly un poste dont nous retrouvons l'emplacement dans le lieudit « *Le Corps de Garde* », qui se trouve sur la rive gauche de

l'Aisne à l'emplacement du pont actuel du canal. Il n'est plus fait mention du pont de pierre qui existait encore en 1575.

Ces Corps de Garde n'avaient pas seulement à nous garder contre de hardies entreprises de partis ennemis, ils avaient aussi à surveiller les allées et venues des faux sauniers et dans la région de Vailly c'était leur rôle principal, la partie la plus active de leur service. Ils n'y suffisaient plus.

Les faux sauniers opéraient par bandes armées de vingt à trente individus et des rencontres, où la force armée n'avait pas toujours le dessus, avaient souvent lieu (1).

LA PESTE

En 1668, le « *mal contagieux* », la peste, sévit dans la Vallée de l'Aisne, ayant été apportée à Soissons par 2 bataillons venant d'Orléans.

Vailly est atteint. Ceux qui communiquent avec cette ville paieront 10 livres et seront confinés dans leur maison.

La peste sévit avec fureur, surtout dans la *rue d'Aisne*. Pour préserver le reste de la ville, on imagina d'établir aux deux extrêmités de la rue une double clôture de planches, que personne ne pouvait franchir. Cette étrange précaution n'empêcha pas le fléau d'étendre ses ravages sur la Ville toute entière.

Les victimes étaient transportées à la hâte dans les Carrières situées au-dessus des *Picpus*, à gauche du chemin qui monte de Vailly à la Ferme du *Château de Rouge-Maison*. Et ce fut pour perpétuer le

---

(1) Brun. *Trois notes relatives au Soissonnais en* 1709 *et* 1710. *Habitants, soldats et faux sauniers.*

souvenir de ce douloureux évènement qu'on planta au-dessus des carrières une croix qui est encore appelée aujourd'hui, la *Croix des Pestiférés* et aussi la *Croix du Grand Bon Dieu*. Elle a survécu à la dernière guerre et est seulement blessée par un éclat d'obus.

A Laon, on garda tous les passages sur la rivière l'Ailette pour supprimer les communications avec la Vallée de l'Aisne (1).

A Soissons, les mesures suivantes étaient ordonnées et sévèrement observées :

Etablissement de baraques pour recevoir les malades au Champ des Pestiférés, et dans la Plaine de St-Crépin en Chaye.

Utilisation des bâtiments de l'Abbaye de St-Crépin que les religieux ont désertée.

Défense de s'assembler et de conférer en nombre de 4 ou 5, dans les Eglises, rues, places publiques à peine de prison et d'amende.

Obligation de n'aller à la messe qu'aux heures et églises indiquées par les Capitaines de quartiers, avec interdiction de se parler, de s'approcher les uns des autres de plus de un ou deux pas.

Ordre de rentrer chez soi avant neuf heures du soir et rester chez soi les dimanches et fêtes.

Défense aux mendiants de se tenir aux portes des Eglises, aux coins des rues, sous peine du fouet, et en outre amende de 10 livres à ceux qui leur feraient l'aumône.

Ordre aux vagabonds et aux personnes n'ayant pas leur domicile dans la ville, d'en sortir immédiatement.

---

(1) Archives départementales de l'Aisne. B. 1903. Liesse.

Prison infligée à ceux qui fréquenteraient cabarets et jeux de paume.

Défense aux marchands de tenir boutique ouverte, et obligation de vendre sur le pas de leurs portes.

Interdiction de tout rapport avec les malades. Défense d'entrer dans les maisons pour les voir.

Interdiction de laisser aux portes ni décombres, ni fumiers, ordre de balayer exactement et d'arroser deux fois par jour le devant des maisons et des portes.

Ordre de tuer tous les pigeons, chiens et chats et défense de laisser les bêtes à laine circuler dans les rues.

Destruction des hardes et nippes de gens de guerre.

Défense aux médecins, chirurgiens et apothicaires de recevoir aucun présent, d'exiger aucune promesse, sous peine d'être privés de leurs gages. Il leur était interdit de sortir de la ville, et ceux qui l'avait quittée devaient y rentrer dans les trois jours, sinon ils seraient condamnés à 200 livres d'amende et à la dégradation de leur art et maîtrise.

Les marchés ordinaires devaient continuer à avoir lieu à chaque Porte, mais hors des remparts et à une certaine distance de la ville.

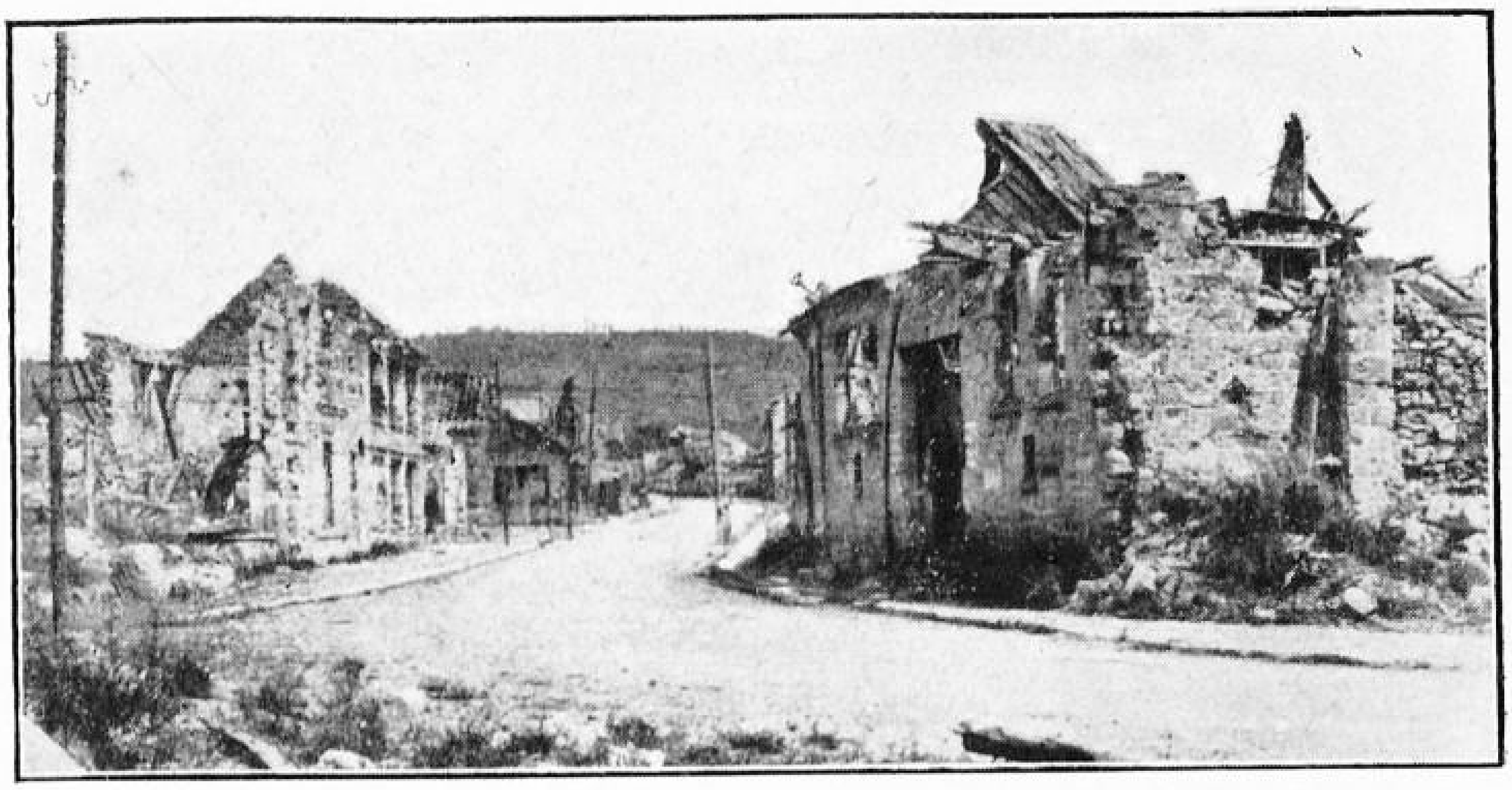
Les bouchers ne devaient vendre qu'aux Portes où la Poissonnerie devait aussi se tenir.

Quatre femmes étaient proposées à chaque porte pour enlever tout ce qui restait, la vente finie et le distribuer, à la porte de leur logis, aux indigents.

Trois fois par semaine le Prévôt des Maréchaux montait à cheval avec sa Compagnie pour obliger les habitants des villages sis à deux lieues à la ronde à apporter leurs denrées au marché (1).

---

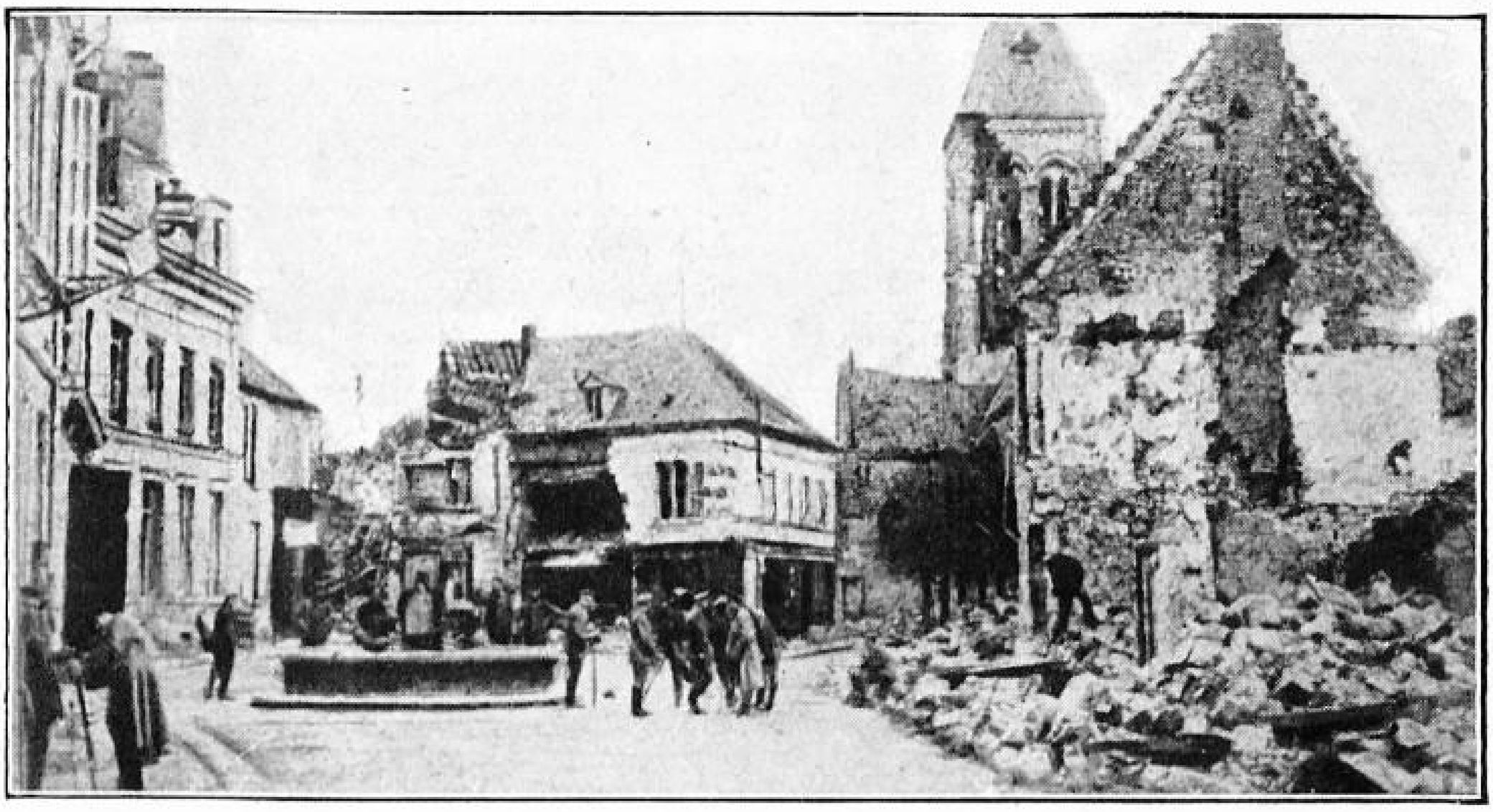
(1) Firino. *La Peste à Soissons en* 1668.

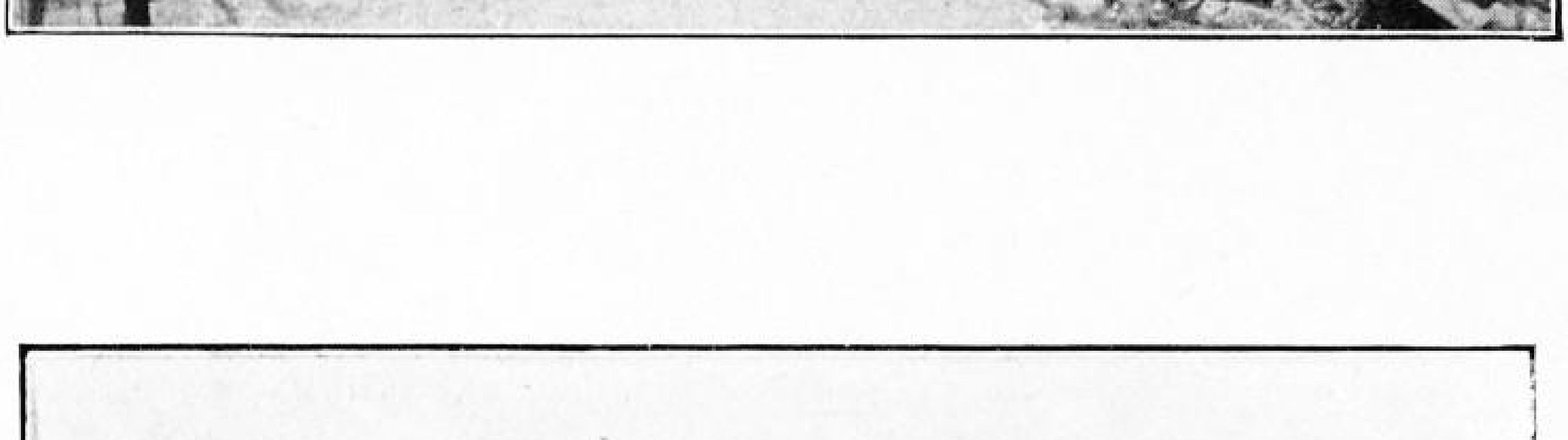


Le Faubourg de la Rivière en 1918



Le Cimetière Militaire





La Place de l'Hôtel-de-Ville

En 1915 avec les allemands

En 1918

De plus un cordon sanitaire établi autour de Soissons et gardé par des postes de cavalerie passait par Pommiers, Pontarcher, Chaudun, Leschelles, Roziè-res, Mont de Soissons, Quincampois, Missy, Chivres, Margival, Sorny, Juvigny et Epagny.

Soissons était bien isolé, mais le fléau franchit le barrage malgré les précautions prises.

Après la peste, en 1709, un hiver terrible détermina une famine effroyable (1).

BIBLIOGRAPHIE

Félix Brun — *Lettres inédites concernant le Soissonnais et les pays voisins pendant la guerre de la Fronde.* Bulletin S. A. H. S. S. 3 S. Tome v.

Lettres et documents sur le Soissonnais. Bulletin S. A. H. S. S. 3 S. Tome ix.

La Peste de 1668 *à Soissons.*

Note sur Soissons et le Soissonnais 1709.

Trois notes relatives au Soissonnais en 1709 *et* 1710. Bulletin S. A. H. S. S. 3 S. Tome xii.

Note sur le Soissonnais à la fin du règne de Louis XIV. Bulletin S. A. H. S. S. 3 S. Tome XIII.

Note historique sur Bucy-le-Long à propos d'un plan en 1670. Bulletin S. A. H. S. S. Tome xix.

R. Firino — *La Peste à Soissons en* 1668. Bulletin S. A. H. S. S. 3 S. Tome xviii.

Marvlle — *L'épidémie de* 1668 *et la Chambre de Santé de Laon.* Bulletin S. A. L. Tome xiv.

---

(1) **Annexe n° 13.**

Stanislas Prioux — *Histoire de Braine.*

Wuaflart — *Documents sur une peste en* 1668 *à Soissons.* Bulletin S. A. H. S. S. 1 S. Tome xix.

Joffroi — *L'hiver de* 1709. *Bulletin S. A. H. S. S.* l *S.* Tome xi.

Chapitre IX

LA RÉVOLUTION

LES ORIGINES

A maintes reprises au cours des siècles, les Vaillitiens avaient contesté aux Archevêques de Reims l'exercice des droits que leurs avait donné l'acte d'échange de 1379 et toujours leurs réclamations avaient échoué à cause de l'obligation qui leur était imposée de n'en appeler qu'au Parlement des sentences rendues contre eux par les Baillis de leur ville. Cette obligation les gênait beaucoup. En 1646, ils essayèrent encore une fois de s'y soustraire en portant leurs plaintes au Présidial de Soissons, qui se crut autorisé à les recevoir. Mais l'Archevêque Léonce d'Etampes déclina la compétence de ce tribunal et obtint un arrêt du Conseil privé du Roi qui déclarait que les sentences du Bailli de Vailly devaient ressortir « *surement au Parlement de Paris, sans moyen, lorsqu'il était question desdites sentences* du domaine et des droits domainiaux de la *Ville de Vailly et des villages* y annexés comme aussi *des matières criminelles relativement au dit arrêt* ».

Il ne faut pas oublier que les Baillis de Vailly étaient nommés par les Archevêques qui pouvaient

aussi les destituer et que, par conséquent, ils étaient les gardiens obligés des droits du Seigneur.

Nous remarquons en même temps, comme l'indique la dernière partie de l'arrêt du Conseil privé du Roi, que les Baillis de Vailly jugeaient au criminel. Leur pouvoir allait-il jusqu'à condamner un accusé à mort ? Rien ne prouve le contraire. Il serait même permis de répondre affirmativement, en se basant sur l'appellation de « la Justice » donné au monticule situé au Nord de la Ville et sur lequel, au début du XIX^e^ siècle, existaient encore des dalles percées de trous dans lesquels s'appuyaient les gibets où étaient pendus les condamnés.

Ce qui est certain, c'est que les Baillis de Vailly prononçaient les sentences de bannissement. L'étendue de leurs pouvoirs judiciaires nous est rappelée par les limites des terroirs de Vailly et de Chassemy vers la Vesle, qui s'appellent encore aujourd'hui « *La Fosse des Bannis* ».

Les nombreux échecs subis par les habitants de Vailly dans leurs luttes contre la seigneurie ne les décourageaient point. Ils s'adressaient à toutes les juridictions. C'était tantôt au Conseil privé ou au Conseil d'Etat, tantôt à Messieurs du Bureau des Finances de Soissons, au Présidial ou à l'Intendant de la Généralité de cette ville, tantôt au Bailliage du Vermandois. Mais leurs efforts étaient stériles. Cependant, à force de persévérance, ils obtinrent en 1733 un Edit qui leur octroyait une Municipalité, bienfait dont ils étaient privés depuis plusieurs siècles. L'archevêque Jules-Armand, Prince de Rohan, auquel l'acte d'échange attribuait les nominations de tous les Officiers de Justice et autres, protesta contre cet Edit, mais ses protestations furent repoussées par

deux Arrêts du Conseil d'Etat, l'un du 10 décembre 1746, l'autre du 9 mai 1747.

La Municipalité était composée d'un Maire, de deux Echevins, d'un Procureur Syndic receveur des revenus communaux, d'un Secrétaire greffier et de quelques Conseillers auxquels on adjoignit parfois cinq ou six Notables. Ainsi à la date de 1771, il y eut une délibération de la Municipalité qui est signée par deux échevins, trois conseillers et six notables. La Municipalité se renouvelait tous les trois ans. Cette dernière circonstance nous est révélée par une lettre curieuse de Monsieur Jean-Louis Boujot, maire de Vailly, lettre dont le brouillon était aux Archives de la Ville. Cette lettre, datée de 1761, nous apprend en même temps:

1° Que les habitants de Vailly se divisaient en plusieurs corps. Il y avait le corps des officiers du baillage, le corps des officiers du grenier à sel, le corps des artisans, celui des marchands, etc...

2° Que pour être électeur il fallait payer 10 livres de taille.

3° Que le nombre de ceux qui payaient cet impôt était de 33.

4° Que les électeurs étaient aussi désignés sous le nom de vocaux. Il y avait là le germe de l'élection populaire substitué à la nomination des Officiers municipaux par le Seigneur Archevêque de Reims. Aussi, on comprend que l'Archevêque ait protesté contre cette innovation qui lui enlevait la prévôté, c'est-à-dire le droit d'instituer les Gouverneurs de la Ville, maire, échevins, etc...

Un autre droit dont les Archevêques furent encore privés, on ne sait ni à quelle époque, ni dans quelles circonstances, c'est le droit de lever « les tailles de

toute nature » qui étaient prélevées sur les habitants de Vailly avant 1379, droit qui lui avait été formellement cédé par le contrat d'échange. En effet le collecteur dont il est question dans tous les actes du XVIII^e^ siècle est évidemment un officier royal qui reçoit la taille au nom du roi. Cela est si vrai que, lorsqu'on veut soumettre à la collecte ou taille un individu qui ne la paie pas, ce n'est pas au Seigneur de Vailly ni à son bailli qu'on s'adresse: mais bien à Monseigneur l'Intendant de la Généralité de Soissons. Nous avons encore du 22 novembre 1761, un tableau des habitants de Vailly soumis à la collecte et ce tableau est fait en exécution d'un jugement rendu par Messieurs les Présidents élus en l'Election de Soissons, c'est-à-dire par un tribunal dont les membres choisis par l'Intendant étaient chargés de connaître les contestations relatives aux impôts perçus pour le compte de l'Etat. D'ailleurs, dans la charte de 1757, qui n'oublie aucun des droits des seigneurs Archevêques de Reims, le mot taille n'est pas une seule fois prononcé. Le tableau dont nous venons de parler nous apprend qu'il y avait à Vailly, à cette époque, 132 chefs de famille qui payaient la taille, c'est-à-dire l'impôt foncier, ce qui prouve, comme l'a si bien remarqué M. de Tocqueville dans son livre intitulé « *La Révolution et l'ancien Régime* », que la propriété appartenait dès lors en grande partie à la bourgeoisie et aux habitants de la campagne.

Il y avait à Vailly, à cette époque, plusieurs autres officiers, fonctionnaires ou possesseurs de charges, dont la nomination appartenait encore à l'Etat. C'étaient les Officiers du Grenier à Sel, les Receveurs contrôleurs, les Commis à pied et à cheval des aides et gabelles, les Huissiers et les Notaires royaux. Restaient à la nomination de l'Archevêque, les officiers

du baillage, les huissiers au baillage, le lieutenant de police et les sergents qui l'assistaient, les agents voyers, les receveurs des droits seigneuriaux et les préposés chargés de faire rentrer ces droits dans la caisse du Seigneur. On voit, par ce rapide aperçu, que Vailly avait alors un nombreux Etat-Major de magistrats, officiers et employés de toutes sortes.

Le Baillage dont la juridiction était aussi étendue que celle de nos tribunaux de première instance, comprenait :

1° Le Bailli.

2° Le Lieutenant du bailli.

3° Le Procureur fiscal.

4° Le Greffier.

5° Le Lieutenant de police et 2 sergents.

On se demande naturellement si le bailli avait des assesseurs lorsqu'il s'agissait de juger une cause grave ; aucun document ne nous éclaire sur ce point, nous savons seulement que le Bailli était le grand juge du pays et que le droit de haute, basse et fonCière justice lui était dévolu le jour où il entrait en charge ; que le Lieutenant du baillage était destiné à le remplacer lorsqu'il ne pouvait assister aux audiences; que le Procureur fiscal, comme l'indique ce dernier mot, devait surtout défendre les intérêts du fisc ou du trésor seigneurial, et que le Greffier devait rédiger les faits relatifs aux procès et enregistrer la sentence rendue par le Bailli ou son Lieutenant, que le Lieutenant de police et les Sergents au baillage étaient chargés de l'exécution de cette sentence.

L'administration du Grenier à Sel se composait aussi d'un Président, d'un Lieutenant et d'un Procureur ; elle avait, de plus, un Contrôleur et plusieurs employés qu'on appelait « grenettiers ».

Le Gouvernement avait alors dans plusieurs provinces le Monopole du sel et il était défendu, sous les peines les plus sévères, de s'en procurer ailleurs que dans les greniers de l'Etat, qui retirait de ce commerce un profit considérable. Aucune pièce ne nous indique quand fut créé le grenier à sel de Vailly ; mais il est probable que sa fondation est postérieure à l'acte d'échange, car il n'en est fait aucune mention dans cet acte. A l'Administration du grenier à sel, se rattachaient les deux Bureaux des aides et des gabelles.

Ainsi il y avait à Vailly, vers le milieu du XVIII^e^ siècle, trois administrations qui avaient chacune leur origine particulière :

1° L'Administration municipale éluc depuis 1733 par un certain nombre de notables ;

2° L'Administration du Grenier à Sel, dont les membres étaient nommés par l'Etat ;

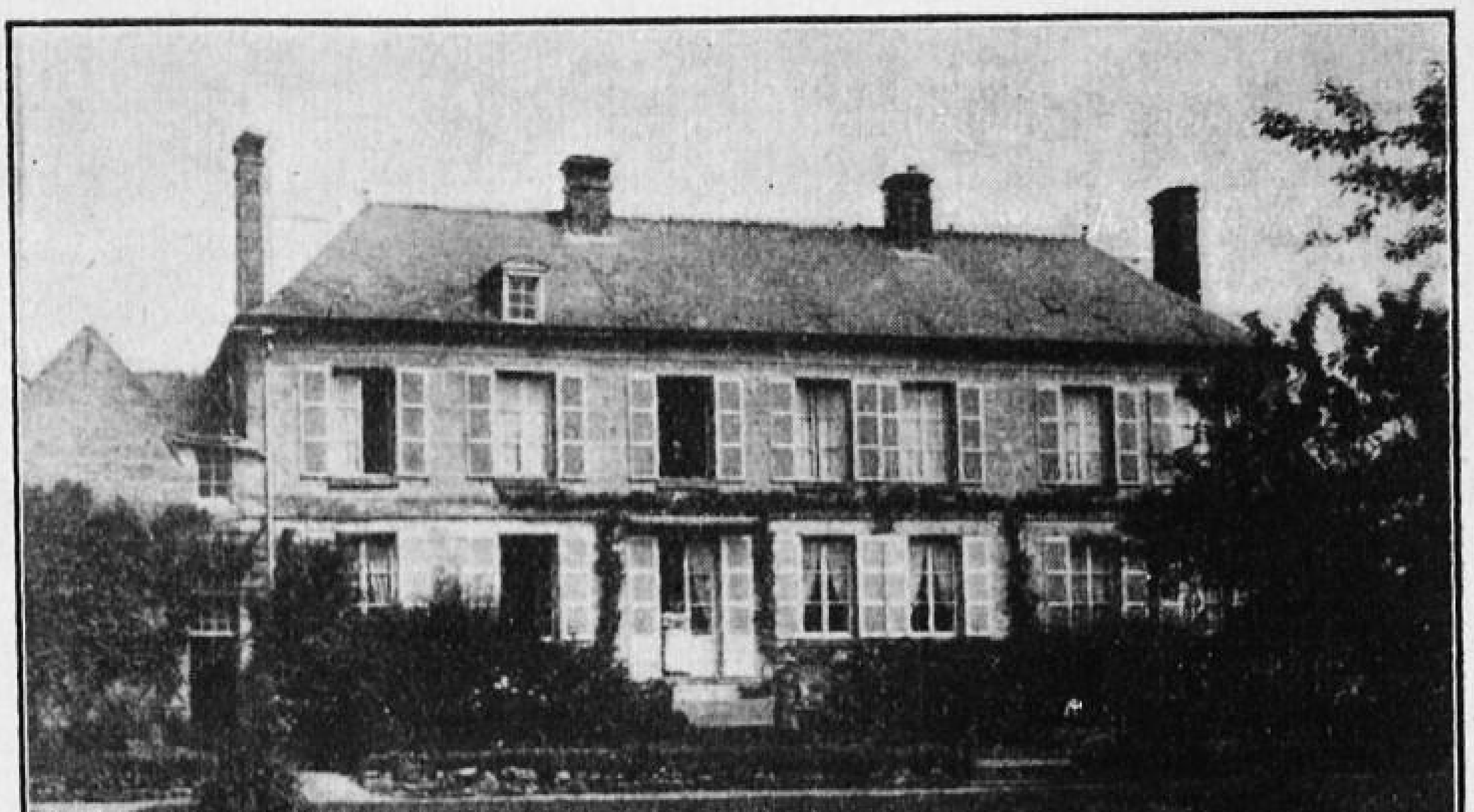
3° L'Administration de la Seigneurie qui comprenait :

Le baillage.

Les divers employés seigneuriaux désignés sous le nom de receveurs fermiers et préposés de Monseigneur l'Archevêque de Reims.

On a remarqué que dans chacune de ces administrations, il y avait un Procureur. La Municipalité a son Procureur Syndic ; le Grenier à Sel a son Procureur du Roi et le Baillage son Procureur fiscal.

D'ailleurs ces officiers n'étaient pas les seuls qui prissent le nom de Procureur, ce titre était encore porté par la plupart des notaires de Vailly, qui cumulaient ainsi la charge de notaire-tabellion ou garde-notes avec celle d'avoué ou d'avocat. Il n'était pas



La Belle Porte



Château de Vauxcelles

(Ancien Couvent)

rare alors de voir un notaire se présenter devant les tribunaux pour y plaider la cause d'un client. Il y avait même des notaires qui étaient aussi arpenteurs. Les nécessités du temps exigeaient sans doute le cumul, car on trouve, dans les registres de l'Etat Civil, des indications telles que celles-ci:

Charles *Leclerc*, Conseiller du Roi, Prévôt Civil et Criminel de Ribemont, Bailli, Maire et Lieutenant de Police de la Ville, pairie, terre et seigneurie de Vailly (1752).

Jean-Louis *Boujot*, Conseiller du Roi, Président du Grenier à Sel, Maire et Lieutenant du baillage de Vailly (1758).

Henri-Charles *Charpentier*, Maître particulier des Eaux et Forêts, Avocat au Parlement et Bailli de Vailly.

François *Carrier*, élu en l'Election de Soissons, Bailli de Vailly, susdélégué de Monseigneur l'Intendant de la Généralité de Soissons au Département dudit Vailly.

Comment ces Messieurs s'y prenaient-ils pour remplir des fonctions si diverses et à certains points de vue si incompatibles ? Il serait difficile de répondre à cette question si l'on ne savait que la plupart de ces titres, comme celui de Conseiller du Roi, par exemple, étaient des titres purement honorifiques, souvent obtenus à prix d'argent.

Les Archevêques de Reims avaient protesté contre l'établissement d'une Municipalité indépendante, mais leurs protestations avaient été inutiles ; n'ayant pu briser le nouveau pouvoir, ils le flattèrent ; voilà pourquoi nous voyons assez fréquemment des maires qui sont en même temps baillis. Comme maires ils devaient défendre les intérêts de la commune ;

comme baillis, ils devaient défendre ceux de la seigneurie. Il fallait, à ceux qui étaient revêtus de cette double magistrature, une bien grande habileté pour tenir un juste équilibre entre ces deux intérêts rivaux.

Jean-Louis *Boujot,* Président du Grenier à Sel, était Maire de Vailly lorsque Jules-Armand, Prince de Rohan, Archevêque de Reims, à l'exemple de quelques-uns de ses prédécesseurs, fit publier et afficher par Pierre *Mezières,* l'un des sergents au baillage, le tarif des droits qu'il déclarait appartenir à son Archevêché avec commentaires et pièces à l'appui. De là, des rumeurs et des plaintes. Tel droit, disait-on, était reconnu, tel autre exagéré ou énoncé en termes ambigüs. La question fut rejetée à plusieurs reprises par la Municipalité et l'on fut trois ans sans pouvoir s'entendre. Enfin, le 21 octobre 1757, le Maire, un des deux échevins, le procureur syndic et le greffier, accompagnés de sept notables, se rendirent à Reims pour présenter à l'Archevêque un projet de transaction. Ce projet fut accepté et signé par devant notaire par l'Archevêque, le Curé Prieur de Vailly et les délégués de la Ville. Le 13 novembre suivant, il fut ratifié par 36 notables représentant les différents corps d'état de la Ville. C'est cette transaction, à laquelle nous avons déjà fait tant d'emprunts, qui a été imprimée sous ce titre: « *Charte de la Chatellenie de Vailly du 21 octobre* 1757 » et dont voici un extrait :

« Monseigneur l'Archevêque de Reims est le seul seigneur de Vailly ; il a tous les droits de haute, basse et foncière justice, tous droits de police et de voirie, de tenir et faire tenir assises et plaïds généraux, de créer, d'instituer et destituer un bailli, lieutenant procureur fiscal et autres officiers nécessaires

pour l'exercice des dites justices, police et voirie, les appellations des jugements desquels officiers doivent en relever au Parlement de Paris sans moyen.

« Au dit Seigneur appartient seul le droit d'instituer et destituer à sa volonté des sergents priseurs et vendeurs de biens par autorité de justice, comme aussi tous les biens demeurés vacants et incultes sans qu'aucuns propriétaires les réclament, toutes les épaves, deshérences, confiscations, banardises, aubaines, les amendes de toutes espèces, la chasse et tous les autres droits accessoires et émolumentaires des dites justice, police et voyrie, dans toute l'étendue de la ville, bois et terroir de Vailly ».

L'Archevêque fut si satisfait de Monsieur Boujot qu'il le nomma l'année suivante Lieutenant du Baillage. Monsieur Boujot, de son côté, pour remercier l'Archevêque, lui envoya une lettre dans laquelle les habitants de Vailly sont appelés, suivant l'usage des temps : les vassaux de son Altesse. L'Archevêque ne payait vraiment pas trop cher les services que Monsieur Boujot avait pu lui rendre dans cette circonstance car, pour peu que l'on compare la Charte de 1757 avec le contrat d'échange de 1379, on se convainc que les droits de la seigneurie de Vailly n'ont pas subi, de Charles V à Louis XV, d'altération sensible. Nous avons du reste donné de cette charte, des extraits suffisants pour en faire juger l'esprit.

Les habitants de Vailly partagèrent-ils la satisfaction de leur Seigneur et de leur Maire ? On peut en douter. Ce qu'il y a de certain, c'est que le Maire de Vailly paraissait peu rassuré sur leurs dispositions. En 1761, le mandat de la Municipalité était sur le point d'expirer et il craignait que les Membres qui

la composaient ne fussent pas réélus. Ses craintes sont exprimées dans une lettre qu'il écrit à Monseigneur l'Intendant de la Généralité de Soissons. Il redoute, dit-il, des brigues pouvant amener « de mauvaises choses ». En conséquence, il supplie l'Intendant d'intervenir dans l'élection et de la diriger. Le procédé à suivre pour obtenir de bons choix est nettement indiqué ; il s'agit :

1° De prendre le Maire et le 1er Echevin dans le Corps des Officiers du Grenier à sel ou dans le Corps des Officiers du baillage. Or, Monsieur Boujot était Président du Grenier à sel et Lieutenant du baillage ;

2° De choisir le second échevin dans le Corps des Marchands, le Procureur syndic dans le Corps des artisans ; le Greffier dans l'un ou l'autre de ces deux Corps ;

3° D'envoyer des Commissaires pour présider l'élection et la surveiller.

Grâce à ces précautions on obtint le choix que l'on voulait.

La famille des Boujot, l'une des plus anciennes du pays, a du reste eu l'honneur de fournir plusieurs maires ou baillis à la Ville de Vailly. Les hommes qui vivaient au commencement du XIXe siècle ont tous connus comme Maire, comme notaire et ce qui vaut mieux, comme homme de bien, l'un des membres de cette famille.

LA PLACE DE L'ÉGLISE

La *rue d'Aisne* actuelle n'a qu'une rangée de maisons dans sa partie supérieure. La deuxième rangée située en face de la première, a été supprimée en 1841 pour l'agrandissement de la *Place de l'Eglise*. En 1757,

ce terrain était occupé par une « halle aux bouche-ries », une portion de maison mal bâtie et très incom-mode pour un locataire, et une vieille tour sans ouverture, de temps immémorial appelée le Beffroi, ne composant qu'un même tenant avec ladite Halle. Le tout appartenait aux Archevêques de Reims. Cette Halle située sur le Passage de l'Eglise, cette masure et cette vieille tour déplaisaient aux habitants de Vailly ; l'Archevêque de Reims, Prince de Rohan, consentit à les leur céder, moyennant 36 livres de rente annuelle. Les Vailliciens détruisirent la halle et la remplacèrent par des maisons qui ont disparu comme nous venons de le dire en 1841.

Dans la transaction de 1757, le Prince Archevêque se montrait fort gracieux envers les Vailliciens. Il vint à Vailly l'année suivante pour y baptiser une cloche et je soupçonne qu'il ne fut pas étranger à l'érection de la fontaine qui se trouvait sur la *Place de l'Hôtel-de-Ville*.

LE SEIGNEUR D'OSTEL

Sous l'influence des idées nouvelles qui circulaient de toutes parts au XVII^e^ siècle, la bonne intelligence ne pouvait pas durer bien longtemps entre les Vailli-ciens et leur Seigneur. Aussi, fatigué sans doute des luttes qu'il avait à soutenir contre ses vassaux devenus indociles, le nouvel Archevêque, Monseigneur de Tal-leyrand-Périgord, céda en 1782 sa Seigneurie à Mon-seigneur Bellanger, Seigneur d'Ostel, Conseiller d'Etat, moyennant une redevance annuelle.

Les prétentions des Seigneurs d'Ostel sur Vailly remontent, comme nous l'avons dit plus haut, jus-qu'au XII^e^ siècle. Les aînés de la Maison de Nesles,

qui s'intitulaient Seigneurs de St-Paul de Soissons, Missy, Condé, Celles, Vailly, Ostel, Vicomte et Quarcomte de Soissons, transmirent leurs droits à la maison de Béthune, et nous voyons en 1400, vingt-et-un ans après l'acte d'échange, un Robert de Béthune prendre le titre de Vicomte d'Ostel, de Vailly, de Chavignon, etc... En 1452, l'Archevêque de Reims Juvénal des Ursins, essaya de lui faire abandonner le titre de Seigneur de Vailly, mais ses efforts furent inutiles. Une petite fille de Robert de Béthune porta ce titre dans la maison de Choiseul-Praslin et les Sires de Bellanger en héritèrent au XVIII^e^ siècle. Dans les actes de l'Etat-Civil, on trouve, à la date du 27 Mai 1771, le nom de Messire Louis Bellanger, Chevalier, Seigneur Vicomte d'Ostel, Nanteuil-la-Fosse, Laffaux, le Moulinet, Essenlis, Quarcomte de Soissons, Seigneur Châtelain de Vailly, Pargny, Filain, Chavonne, et autres lieux, Conseiller du Roi en tous ses conseils, son Premier Avocat général de la Cour des Aides de Paris. Ce fut lui sans doute qui acheta à l'Archevêque de Reims, Alexandre de Talleyrand-Périgord, moyennant une rente annuelle, la seigneurie de Vailly sur laquelle les Vicomtes d'Ostel avaient toujours eu des prétentions.

Nous avions dans nos archives une seconde pièce imprimée avec le titre suivant: « Arrêt de la Cour du Parlement, portant homologation de la délibération des habitants de la ville de Vailly au sujet du droit de cuerlage sur les vins qui se vendent dans la dite ville, 26 mai 1784 ». Dans cette pièce, l'Archevêque de Reims est qualifié d'ancien seigneur de Vailly.

Ainsi, en 1784, les Ecussons et les Armes de Bellanger, remplaçaient partout ceux des Archevêques de Reims, mais les nouveaux titulaires ne devaient pas jouir longtemps de leur seigneurie.

Six ans plus tard, leurs armoiries étaient partout effacées ou brisées et le citoyen Obé, vannier, préparait le panier qui devait « traîner les papiers féodal », destinés à être brûlés le 10 août 1793. Je tiens ce détail dans un curieux mémoire qui rappelle les dépenses faites pour célébrer dignement à Vailly ce hideux anniversaire. Ledit panier fourni par Obé, le jour de la Fête de l'Unité et de l'Indivisibilité de la République, a élé payé au dit Obé deux francs (1).

SITUATION A LA RÉVOLUTION

A la veille de la Révolution, Vailly était Chef-lieu de Prévôté, vicomté, doyenné rural, subdélégation et grenier à sel (2).

La *Prévôté* (Division judiciaire et administrative) était composée de Vailly, Aizy, Chavonne, Filain, Jouy et Pargny. Comme nous l'avons vu, elle avait été cédée en 1379 à l'Archevêque de Reims (3).

La *Comté* de Soissons avait autour d'elle quatre *vicomtés* : Buzancy, Cœuvre, Fromentel et Ostel. Cette dernière comportait Bucy, Condé, Aizy, Vailly, Chavonne.

La *Vicomté* appartient au Seigneur d'Ostel par bail à surcens de l'Archevêque de Reims.

Le *Doyenné rural* qui dépendait de l'Archidiaconé de Soissons, comptait 22 cures: Aizy, Braine, Celles, Chassemy, Chavignon, Chavonne, Condé, Cys-la-Com-

---

(1) XXX. *Notice sur Vailly-sur-Aisne* (Manuscrit).
(2) Matton. *Dictionnaire topographique du département de l'Aisne.*
(3) Layette 34, liasse 116. Ville de Reims.

mune, Dhuizel, Filain, Jouy, Laffaux, Nanteuil-la-Fosse, Ostel, Pargny, Pinon, Pontarcy, Presles, Saint-Mard, Sancy, Vailly et Vaudesson.

La *Généralité* (division financière) de Soissons, avait 23 *subdélégations* ayant *élection* à Soissons, Château-Thierry, Crépy, Laon, Guise, Noyon, Clermont, Vailly était siège d'une subdélégation et avait une circonscription beaucoup plus étendue que celle de la *Prévoté*.

Le *Grenier à sel* (division pour la fourniture du sel), avait des limites encore plus étendues.

Jusqu'en 1696, Vailly possédait une *maladrerie*, qui fut réunie à cette date à l'Hôtel-Dieu de Soissons par ordonnance de Louis XIV. La lèpre avait alors presque disparu en France.

L'époque de la fondation de l'Hôtel-Dieu est inconnue. On voit seulement qu'il existait déjà au XIII^e^ siècle.

Il contenait une chapelle domestique ainsi que l'*Ecole des Filles* dirigée par deux sœurs. La fondation qui leur permettait de vivre avait été faite en 1655 par Antoine Moreau, originaire de Vailly, Principal du Collège de Presles de l'Université de Paris, pour l'instruction gratuite des filles. Leur revenu était un muid de bled méteil et 50 livres.

Un *Couvent* de Jacobins, un de *Picpuciens*, à Vaux-celles le couvent appartenait à l'*Ordre de Citeaux*.

Un *bureau de Postes* pour les lettres. On écrit à Vailly par Soissons.

3 Eglises : Notre-Dame, St-Michel et St-Précord.

Notre-Dame possédait un carillon de 5 belles cloches, St-Précord était une cure qui fut réunie à celle

de Vailly à la fin du XVII^e^ siècle, elle avait 2 cloches (1)..

St-Michel se trouvait sur la Place du même nom rue d'Aisne. L'Ecole du Père Thumery vers 1834 se trouvait dans ce qui restait de l'Eglise.

La justice haute, moyenne et basse n'est que seigneuriale ; est composée d'un Bailly, d'un Lieutenant, d'un Procureur fiscal, de plusieurs huissiers et sergents de justice et 4 notaires.

La ville compte 330 feux, 1.000 communiants, 1.500 âmes environ. A St-Précord, 30 feux et environ 100 communiants.

On y produit beaucoup de bon vin, du bled et autres grains, foin et fruits.

Il y avait une Compagnie d'Arc et une Compagnie d'Arquebuse.

Les Corporations y étaient réunies en communautés qui avaient des armoiries particulières (2).

En 1789 ce sont : *Warlet* marchand, *Boujot* notaire, *Menot* notaire, *Vuigner* notaire, qui sont les représentants de Vailly pour le Tiers-Etat qui devaient élire les députés aux Etats Généraux (3).

La crise de la Révolution semble n'avoir eu à Vailly même que peu de conséquences graves. La tradition ne nous en a apporté aucun écho et les documents nous font à peu près entièrement défaut.

Cependant, une délibération des Municipalités de Presles, Cys et St-Mard, en date du 19 septembre 1790, nous donne d'une façon très nette le discrédit des institutions nouvelles dans l'administration des anciennes *Communes* :

---

(1) Etat ecclésiastique et civil du diocèse de Soissons en 1783.
(2) Annexe n° 6.
(3) Ch. PERRIN. *Cahiers du Clergé et du Tiers Etat du baillage de Soissons.*

« L'on regrette toujours l'ancienne administration « de la commune, car ses décisions, ses jugements « étaient sans frais et par conséquent à l'abri de la « rapacité de la chicane ; toute affaire contentieuse « était terminée sommairement sur le champ, et « très souvent à la satisfaction des parties litigean- « tes ».

Les Couvents sont fermés et vendus comme biens nationaux, l'église de St-Précord démolie, les cloches enlevées (1).

En 1792, on dépose au district les différentes pièces d'argenterie trouvées dans les Eglises (2).

Le 25 mars 1793, la Commune de Presles-Cys-St-Mard livre à Vailly, aux Commissaires *Folliard* et *Roger*, une partie du mobilier de l'église de Presles :

Argenterie : 6 marcs, 5 onces, 3 gros.
Cuivre : 98 livres.
Etain : 8 livres.
12 nappes.
9 surplis.

LA SALPÊTRERIE (3)

Le 4 décembre de la même année (14 frimaire an II) la Convention rendit le décret suivant : « Tous les citoyens, soit propriétaires, soit locataires, sont invités à lessiver eux-mêmes le terrain qui forme la surface de leurs caves, de leurs écuries, bergeries, pressoirs, celliers, remises, étables, ainsi que les décombres de leurs bâtiments. Le salpêtre qu'ils auront ainsi récolté leur sera payé par la régie des poudres, 24 sous la livre.

---

(1) Annexe n° 15.
(2) Annexe n° 14.
(3) Edmond BRUCELLE. *Les Salpêtreries du Soissonnais.*

Pour mettre cette opération à la portée de tous les citoyens, il sera envoyé par le Comité de Salut Public dans toutes les Communes, une instruction sur l'extraction du salpêtre ; cette instruction sera lue sous l'Arbre de la Liberté, trois décadis consécutifs et sera déposée à la Municipalité.

Les Municipalités sont invitées à former un atelier commun destiné à lessiver les terres ou à faire évaporer les lessives que les citoyens y feraient transporter. Elles pourront prendre en location une maison, soit nationale, soit particulière, convenable à l'atelier commun... »

A Vailly, comme dans beaucoup de localités, l'atelier commun fut installé dans l'Eglise.

On voyait encore avant la guerre, les traces des trous percés dans la muraille du transept, qui servaient de passage aux cheminées des marmites à évaporer. La muraille à l'intérieur est encore noircie par la fumée.

Les vapeurs dégagées par l'évaporation furent très préjudiciables à la conservation des peintures et du mobilier.

LES FÊTES NATIONALES

Lors de l'adaptation du Calendrier révolutionnaire, qui supprimait les Dimanches, remplacés par les Décadis, la population de toute la Nation étant très opposée à cette mesure, l'Assemblée Nationale décida de multiplier les *Fêtes Nationales*, afin de donner un peu plus de relief aux décadis.

Fête Nationale du 14 juillet.
Fête de la fondation de la République,
Fête de la jeunesse,

Fête des Epoux,
Fête de la reconnaissance et des Victoires,
Fête de l'Agriculture,
Fête de la Liberté,
Fête des Vieillards,
Fête du 10 août,
Fête de la juste punition du dernier Roi des Français.
Fête de la Souveraineté du Peuple.

Nous n'avons qu'un seul compte-rendu d'une de ces cérémonies à Vailly, alors que pour d'autres Communes du Soissonnais, ils sont très nombreux.

La Fête de la Fédération fut célébrée en 1790 sur la *Pierre d'Ostel.*

Vailly célébra d'abord deux fêtes de la Constitution, puis le 10 août 1793, *la Fête de l'Unité et de l'Indivisibilité de la République.*

Une pièce de dépense appartenant à M. Legry, ancien Maire de Vailly, nous apprend ce qui suit :

Au 10 août, le citoyen *Floquet* était Procureur de la Commune, le citoyen *Corpé* était Maire, les Sieurs *Labranche* et *Largnier* étaient officiers municipaux et le Curé s'appelait *Leclerc.* Sous les ordres du citoyen Labranche, spécialement désigné, on construisit un théâtre de vingt pieds carrés ; on plaça dessus un Autel de la Patrie ; on y brûla pour 10 sous d'encens ; on tira les boîtes ; on sonna les cloches ; on exhiba les couleurs nationales et aussi les devises et des emblèmes ; on but de la bière et de l'eau-de-vie ; on « traîna les papiers féodal » ; on dansa au son du violon, et, la nuit venue, on illumina au moyen de chandelles (1).

---

(1) COLLET. *Les Fêtes Nationales sous la Première République dans le Soissonnais.*

BIBLIOGRAPHIE

Edmond Brucelle — *Les Salpêtreries du Soissonnais.* Bulletin S. A. H. S. S. 3 S. Tome XIII.

Collet — *Les Fêtes Nationales sous la Première République dans le Soissonnais.* Bulletin S. A. H. S. S. 2 S. Tomes XI et XVII, 3 S. Tome II.

Chanoine Ledouble — *Les Cloches de la Cathédrale de Soissons.*

Matton — *Dictionnaire topographique du département de l'Aisne. Poids de l'argenterie, nombre et poids des cloches des établissements religieux de Soissons.* Bulletin S. A. H. S. S. 1 S. Tome VII.

Etat Ecclésiastique et Civil du Diocèse de Soissons en 1783.

Abbé Pécheur — *Annales du Diocèse de Soissons.*

XXX — *Notice sur Vailly-sur-Aisne* (manuscrit).

Chapitre X

1814 - 1815

1814

A la fin de l'année 1813, l'Empereur Napoléon, avait décidé de constituer une armée de réserve composée de cohortes (bataillons) de gardes nationaux. Dans le département de l'Aisne, il avait été formé 7 cohortes. Deux furent mises en activité sous les ordres de deux officiers supérieurs *de Poilly* et *Broux*. Ces 2 cohortes devaient présenter un effectif de 26 officiers et 1561 hommes et se rassembler à Soissons. En raison de l'insuffisance des logements et de l'encombrement de la Ville, elles furent dirigées sur Vailly le 25 janvier 1814 sous les ordres du commandant de Poilly, le plus ancien, ex-chef d'Escadron aux Chasseurs de la Garde Impériale, retiré à Folembray.

En raison de la proximité de l'ennemi dont on signale des coureurs vers Berry-au-Bac, le Général *Rusca*, qui commandait à Soissons et les avait sous ses ordres, replie les gardes nationaux dans les villages en aval de Soissons.

LES ARMÉES ALLIÉES

L'Armée de Silésie, sous les ordres de Blücher, qui avait passé le Rhin le 1er janvier près de Coblentz, était composée de Prussiens, de Russes et de Wurtembergeois et devait passer par Nancy, Vitry et descendre la Vallée de la Marne.

L'Armée du Nord, sous Bernadotte, Prince royal de Suède, composée de Prussiens, de Russes et de Saxons avec Wintzingerode et Bülow, partant de Wesel, devait traserver la Belgique et descendre la Vallée de l'Oise.

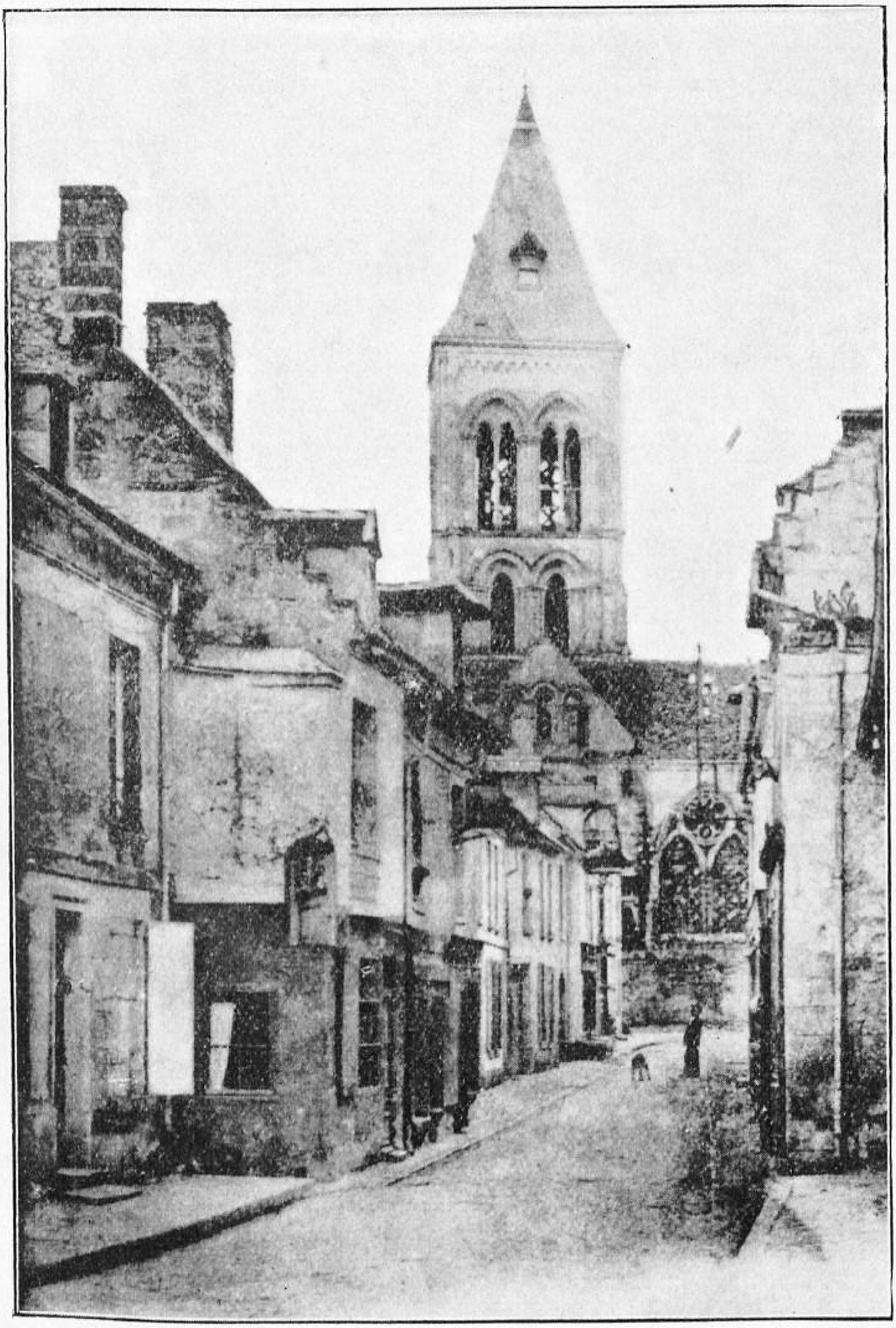
Nous n'avons pas, ici, à nous occuper de l'Armée de Bohême, composée de Russes, de Bavarois, sous les ordres de l'Autrichien de Schwartzenberg, qui descendaient la Seine.

Le 10 février, à Champaubert, Napoléon coupe en deux tronçons l'Armée de Silésie, d'un côté Sacken avec les deux corps de Yorck et d'Alsuwief, de l'autre Blücher avec les deux corps de Kleist et de Langeron.

Le 11, à Montmirail, il se porte sur les corps de Sacken, les refoule sur la route de Château-Thierry où il les écrase le 12.

Le 13, il se retourne sur Blücher, à Vauchamps, et le rejette sur Châlons où ce dernier retrouve les débris de Sacken deux jours plus tard.

A leur traversée de Château-Thierry, les Corps de Sacken l'avaient mis à sac, puis ils se retirèrent tous sur Fère-en-Tardenois pour de là gagner Reims, puis Châlons. Pour éviter l'encombrement produit sur une seule route par des troupes harrassées, Yorck et les Prussiens prirent la route directe, tandis que Sacken



La Porte de Sommecourt

en 1914

et les débris des troupes d'Alsuwief descendirent la route de Soissons jusqu'à Oulchy ; puis, par Cramaille, Saponay, gagnèrent Fère-en-Tardenois et suivirent Yorck qui marchait sur Fismes par Mareuil-en-Dôle, Bruys, Lhuys, Mont-Notre-Dame, Villesavoye, Mont-Saint-Martin.

PREMIER SIÈGE DE SOISSONS

A Soissons, le Général Rusca poussait activement les travaux de défense, principalement à la porte Saint-Martin et aux faubourgs de Crise et de Reims. Il faisait descendre les bacs, depuis celui de Vailly jusqu'à Vic-sur-Aisne, et rassembler toutes les barques. Il croyait à une attaque de Sacken venant de Fismes ou de Château-Thierry. Il se trompait.

Le 14, Tzernitscheff, avant-garde des Cosaques de Wintzingerode, qui vient de Belgique, arrive par Laon et Crouy devant Soissons et s'empare d'abord du faubourg Saint-Vaast, dont la mise en état de défense est à peine ébauchée ; le général Rusca y est tué un des premiers, puis Soissons est pris.

Le 16, Wintzingerode qui a appris le désastre de Blücher, abandonne Soissons, pour se porter en deux colonnes par les vallées de l'Aisne et de la Vesle au secours de Sacken. L'une des colonnes passe à Braine, l'autre par Vailly, Pontavert, Beaurieux et Berry-au-Bac.

Le 19, Soissons est réoccupé par le Maréchal Mortier, Duc de Trévise, et le Général Moreau y est nommé Commandant de la Place.

OCCUPATION DE VAILLY PAR LES COSAQUES

Depuis le 13 février, les Cosaques occupent Vailly et toute la rive droite de l'Aisne, depuis Soissons jusqu'à Berry-au-Bac.

A Vailly, on avait d'abord fermé les portes ; mais quand les Cosaques se présentèrent, on dut les leur ouvrir. Ce fut le jeune tambour de la Garde Nationale, *Lefèvre*, surnommé *Toto Bocahut*, qui ouvrit *la Porte Saint-Vincent*, par où ils firent leur entrée en ville.

On retrouva plus tard le tambour Lefèvre faisant défiler la Compagnie des Sapeurs-Pompiers et, vieux, les accompagnant, portant sur la poitrine des petites baguettes, dites « baguettes d'honneur ».

Après son entrée, l'ennemi fit installer deux pièces de canon sur la *Marjolaine*, butte qui domine la ville (1). L'ennemi tient la route de Soissons à Reims, à Fismes et à Braine. Il a établi un pont de bateaux à Vailly et le *pont de Quincampoix*, sur la Vesle, est intact.

Le 21, à Vailly, le Maire *Boujot*, beau-frère du *Général Charpentier*, est mis en demeure par l'ennemi d'envoyer des réquisitions aux Maires des communes voisines.

Après Vauchamps, Blücher avait obtenu des Rois et Empereurs Alliés, que les corps de Bulow et de Wintzingerode, venant de Belgique, soient mis sous ses ordres. Il résolut d'aller à leur rencontre. Le 24, il franchit l'Aube, puis la Seine, mais est arrêté sur l'Ourcq par Mortier et Marmont ; suivi par l'Empe-

---

(1) Emile Borgolz. *Carnets manuscrits.*

reur, il n'a plus que le pont de Soissons pour franchir l'Aisne et se réunir à Bülow, puisque Wintzingerode venant de Reims se retire également sur Soissons.

DEUXIÈME SIÈGE DE SOISSONS

Le 2 mars, les Armées du Nord et de Silésie, sous les ordres de Blücher, se trouvent rassemblées par la force des choses vers Soissons par les routes de Laon, de Coucy, de Reims, de Fère-en-Tardenois, d'Oulchy et de Paris.

Les Prussiens de Bülow et les Russes de Woronzow venant de Laon sont sur la rive droite de l'Aisne; Wintzingerode, revenu de Reims, s'est placé faubourg de Reims, Yorck et Sacken sont sur la route de Paris.

Tous les corps qui sont sur la rive gauche sont harassés, l'Empereur arrive précédé par Marmont et Mortier et va les écraser. Les Maréchaux sont à Hartennes, les avant-gardes à Buzancy.

CAPITULATION DE SOISSONS

Incapable, ignorant et pusillanime, Moreau capitule le 4, et livre le pont de Soissons qui va permettre aux Alliés de se reformer sur la rive droite, à l'abri de la Rivière, échappant à l'étreinte de l'Empereur.

Après la traversée de l'Aisne à Soissons, les Alliés cantonnent :

Langeron à Soissons, Crouy, Bucy-le-Long, Vregny, Nanteuil-la-Fosse ; Kleist à Vaudesson, Pinon, Pargny-Filain, Chavignon, Anizy ; Yorck à Vailly,

Margival, Laffaux, Neuville, Leury ; des postes de Soissons à Fontenoy sur la rivière ; Bülow sur la route de Soissons à Coucy ; Sacken le long de l'Aisne jusqu'à Vailly ; Wintzingerode et Woronzow sur les hauteurs de Vailly ; Tchernitscheff et ses innombrables cosaques entre Vailly et Berry-au-Bac ; Blücher a son quartier général à Chavignon.

Le 5, Tchernitcheff rend compte que le pont établi à Vailly ne pourra être utilisé qu'après avoir été consolidé au moyen de poutres ; 2 régiments d'infanterie et 6 de cosaques repassent l'Aisne à Vailly avec de très grosses difficultés ; le plus grand nombre des Cosaques se rallient au pont de Berry-au-Bac.

Ne pouvant plus franchir l'Aisne à Soissons, l'Empereur décide de la franchir à Berry-au-Bac.

BATAILLE DE CRAONNE

Le 7 mars dans la matinée, une violente canonade éclate dans l'Est de Vailly ; c'est la bataille de Craonne. Soissons est évacué précipitamment par l'ennemi qui craint d'être tourné et se regroupe sur Craonne et Laon.

Le soir, après la victoire, la cavalerie légère de Colbert cantonne à Vailly, l'Empereur couche à Braye.

Le 8, ayant son Quartier-général à l'*Ange Gardien*, il envoie un détachement du 13e chasseurs à cheval de Vailly à Soissons pour réoccuper la ville. Le soir, il couche à Chavignon.

LE COMMANDANT GÉRARD A SOISSONS

Le 9, le Commandant Gérard est nommé Commandant de la Place de Soissons ; il y arrive le 10.

Ayant échoué, le 9, devant Laon, l'Empereur rentre à Soissons le 11, sans être inquiété par l'ennemi. Il inspecte les défenses de la Place avec Gérard et prescrit les mesures nécessaires.

RETOUR DES COSAQUES A VAILLY

Le 12 mars, les Cosaques reparaissent à Vailly et tentent de franchir l'Aisne à Condé, à Missy et à Vailly, mais doivent y renoncer.

Le 13, de Vic-sur-Aisne à Vailly, la rive droite est réoccupée par l'ennemi. Le long de la rivière, les avant-postes des deux armées s'observent.

Le 14, les Alliés tentent un passage de la rivière devant *Presles* et contraignent les habitants de Vailly à travailler à l'établissement d'un pont de chevalets, confectionnés avec les bois de charpente d'un château voisin. Le pont devait être lancé le 17. Mais, à la nouvelle de la prise de Reims par l'Empereur, ils évacuèrent Vailly en toute hâte le 15, ainsi que Celles, Condé et Missy.

Le 16, le Maire de Vailly, Boujot, qui avait reçu l'ordre de brûler le pont commencé par l'ennemi n'ose s'y conformer et répond au général Béliard : « Au surplus, vous sentirez parfaitement qu'il y aurait impossibilité d'exécuter votre invitation quand nous avons encore, et au moment où je vous écris, l'ennemi sur le territoire de notre Commune, qui n'en a quitté qu'environ 24 heures depuis le 13 février 3 heures de l'après-midi, et duquel nous n'attendons plus que l'incendie ou la mort ».

Dans la nuit du 21 au 22 mars, l'ennemi jette un pont de bateaux sur l'Aisne, à Vailly, grâce à quelques pontons trouvés à l'arsenal de La Fère. La 3e Division de Cavalerie prussienne et la réserve d'artillerie le franchissent le 22.

TROISIÈME SIÈGE DE SOISSONS

Le même jour, l'ennemi ouvrait le feu sur Soissons, mais le Commandant Gérard va faire face à une situation paraissant désespérée et combattre jusqu'au 14 avril.

L'Empereur a abdiqué, il ne veut rien entendre et refuse de rendre la ville.

Fonctionnaires, Municipalité, Envoyés du Ministre ne peuvent rien contre sa volonté.

Ce n'est que le 22 avril, seize jours après l'abdication de l'Empereur, qu'il consentit à céder, le jour où commença le repli des Alliés qui ne fut terminé que dans les derniers jours de Mai. Il avait évité à la Ville l'horreur d'une capitulation et posé ses conditions.

La France était vaincue et cependant l'ennemi renonçait à une libre communication à travers Soissons que Bülow désirait, il s'astreignait à ne franchir l'Aisne que sur un pont jeté en dehors des murs de la Ville soustraite à l'occupation étrangère. Quel hommage rendu à Gérard et à ses vaillants soldats ! (1).

MISÈRE DES POPULATIONS

Pendant près de 3 mois, la Picardie, la Champagne, mais plus particulièrement le Soissonnais et le Laonnois, ont été le théâtre des plus affreuses exaction de la part de l'ennemi. Et c'est encore le Canton de Vailly qui sera le plus éprouvé.

« Les Généraux alliés, disent des témoins ocu-

---

(1) Firino, *Soissons en* 1814.

laires, regardaient le pillage comme une dette qu'ils acquittaient à leurs troupes ».

Tantôt les soldats se ruaient à la curée avec des élans sauvages, tantôt ils procédaient de sang-froid, calmement, méthodiquement ; parfois, ils daignaient rire. Un de leurs divertissements favoris consistait à mettre nus hommes et femmes et à les chasser à coups de fouets, dans la campagne couverte de neige. Ils ne s'amusaient pas moins lorsqu'ils faisaient courir autour d'une table, le nez pris dans des pincettes, les notables du village, le maire, le curé, le médecin, ou encore lorsque, dans la cour d'un collège, devant les élèves assemblés, ils donnaient la schlague au Principal, dépouillé de tous ses vêtements.

Simples jeux que tout cela, bons à occuper les loisirs de la garnison. Mais quand le soir d'une bataille gagnée, le lendemain d'une défaite ou même à la suite d'un mouvement quelconque, Cosaques ou Prussiens pénétraient dans une ville, dans un village, dans une ferme, dans un château, toutes les épouvantes y entraient avec eux. Ils ne cherchaient pas seulement le butin ; ils voulaient faire la ruine, le deuil, la désolation. Ils étaient gorgés de vin et d'eau-de-vie, leurs poches étaient pleines de bijoux — on trouva cinq montres sur le cadavre d'un cosaque — leurs havre-sacs et leurs fontes étaient bondés d'objets de toutes sortes, les chariots qui suivaient leurs colonnes étaient chargés de meubles, de bronzes, de livres, de tableaux. Ce n'était pas assez ; comme ils ne pouvaient cependant tout emporter, il fallait que la destruction acheva l'œuvre de pillage. Ils brisaient les fenêtres, les glaces, hachaient les boiseries, déchiraient les tentures, incendiaient les granges et les

meules, brûlaient les charrues et en dispersaient les ferrements, arrachaient les arbres fruitiers et les pieds de vigne, faisaient des feux de joie avec les meubles, cassaient les outils des artisans, jetaient au ruisseau les fioles et les bocaux des pharmaciens, défonçaient les barriques de vin et d'eau-de-vie et en inondaient les caves.

A Soissons, 50 maisons furent entièrement brûlées ; à Buzancy, 75 ; à Château-Thierry, à Vailly, à Chavignon, plus de 100 ; à Athies, à Mesbrecourt, à Corbeny, à Clacy, toutes. Fidèles aux leçons de Rostopchine, les Cosaques commençaient par briser les pompes. La lueur des incendies éclairait des scènes atroces. Les hommes étaient frappés à coups de sabre et de baïonnette. Dépouillés nus et attachés au pied du lit, ils devaient assister aux violences exercées sur leurs femmes et leurs filles ; d'autres étaient torturés, fustigés, chauffés jusqu'à ce qu'ils révélassent le secret des cachettes.

A Bucy-le-Long, les Cosaques voulurent forcer le domestique de M. Adam de Verdonne, juge de Paix du canton de Vailly, à les conduire à l'endroit où l'argenterie de la maison était enfouie, cet homme s'y refusa. On le tortura, on lui remplit la bouche de foin auquel on mit le feu ? Le dévouement de ce brave homme fut plus fort que le supplice et il se tut. Il se nommait Leclerc (1).

Ces exploits de Bachi-Bouzoucks et de chauffeurs révoltèrent toute la population et armèrent les moins belliqueux.

L'Egorgeur de Vailly (c'est le surnom que garda un manouvrier de la ville, ancien soldat d'une force

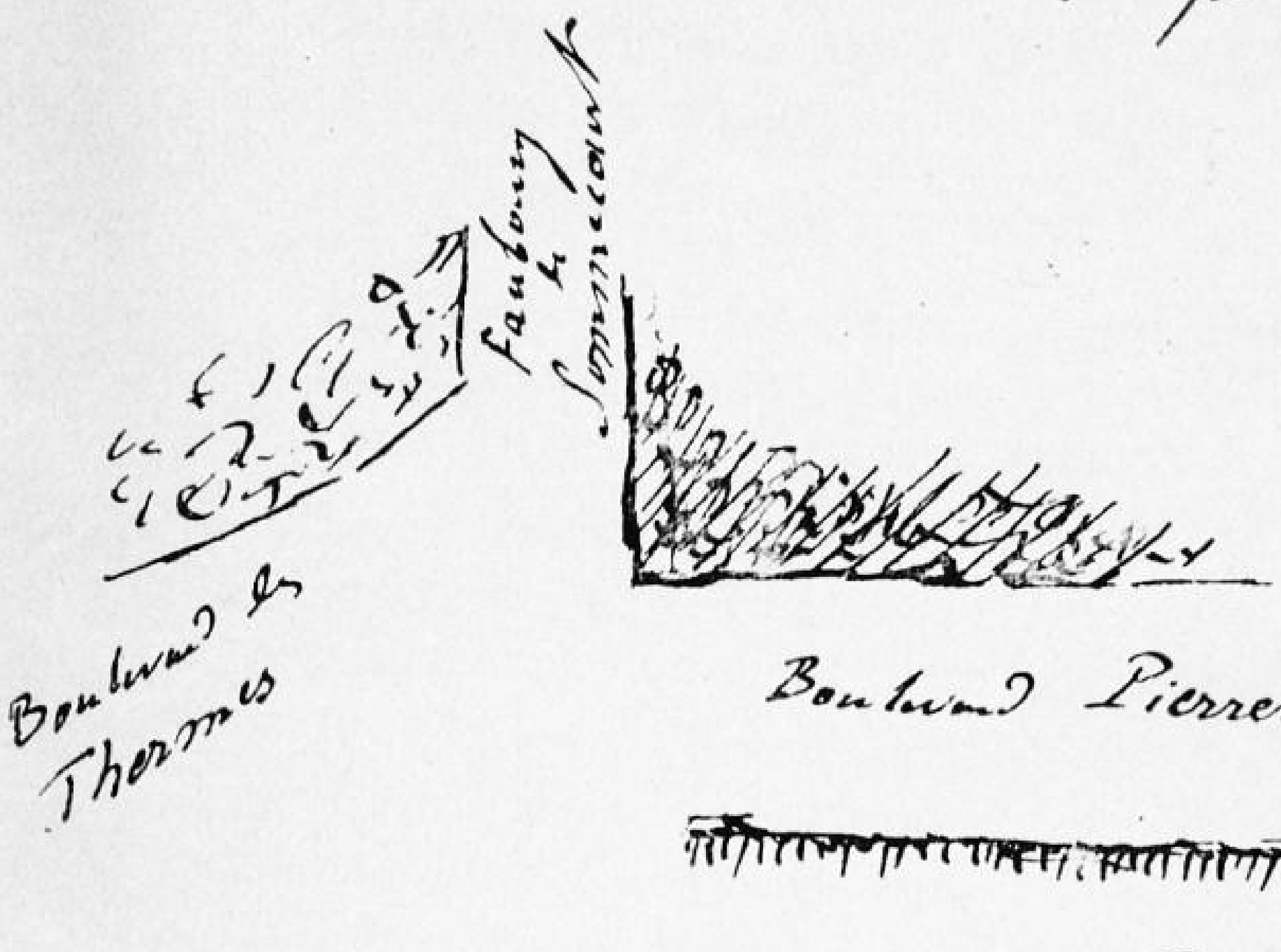
---

(1) Edouard FLEURY. *Le département de l'Aisne en* 1814.

Porte de Sommecourt

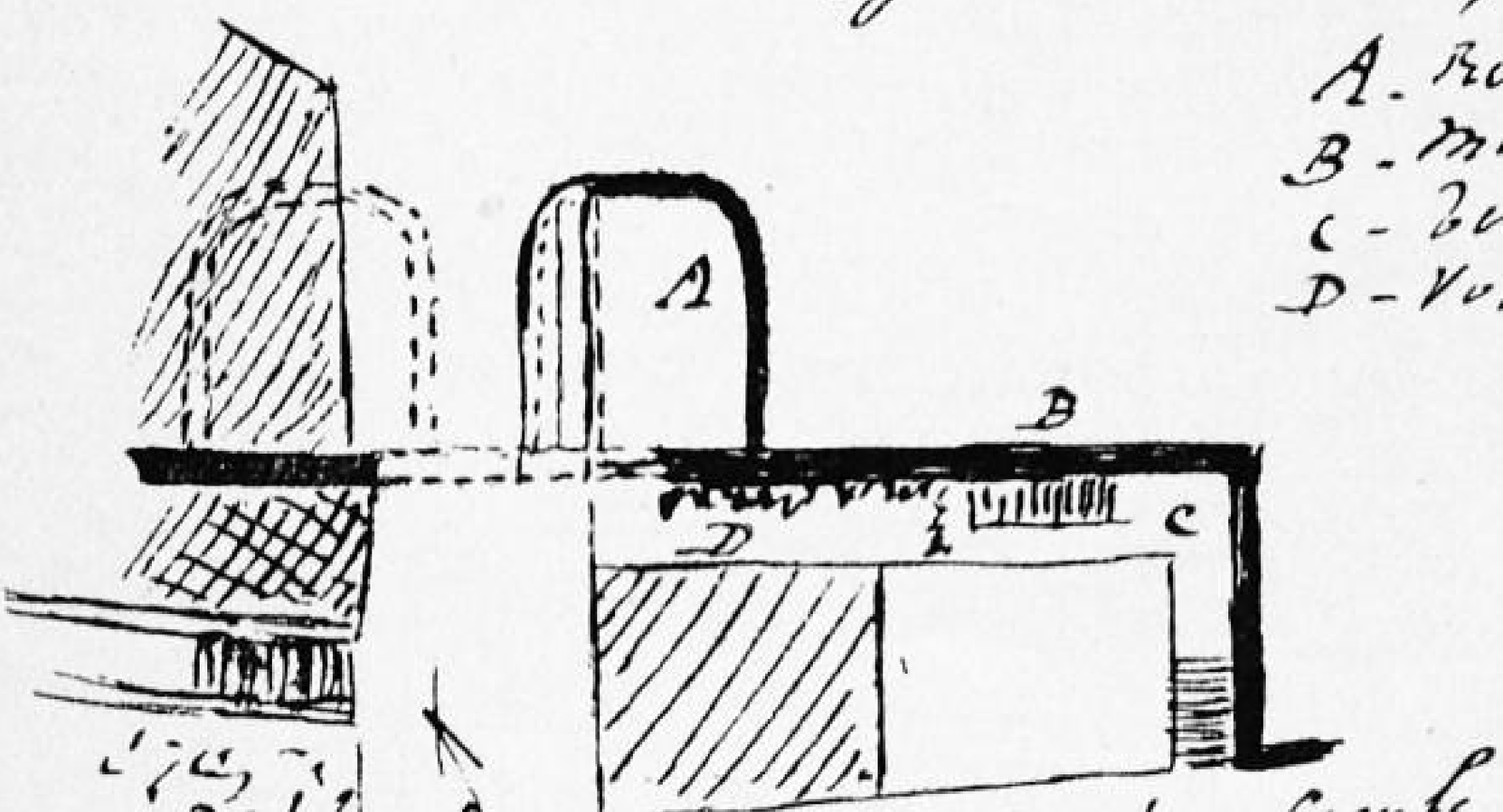
1 Décembre 1922.

2 3me jour de siège

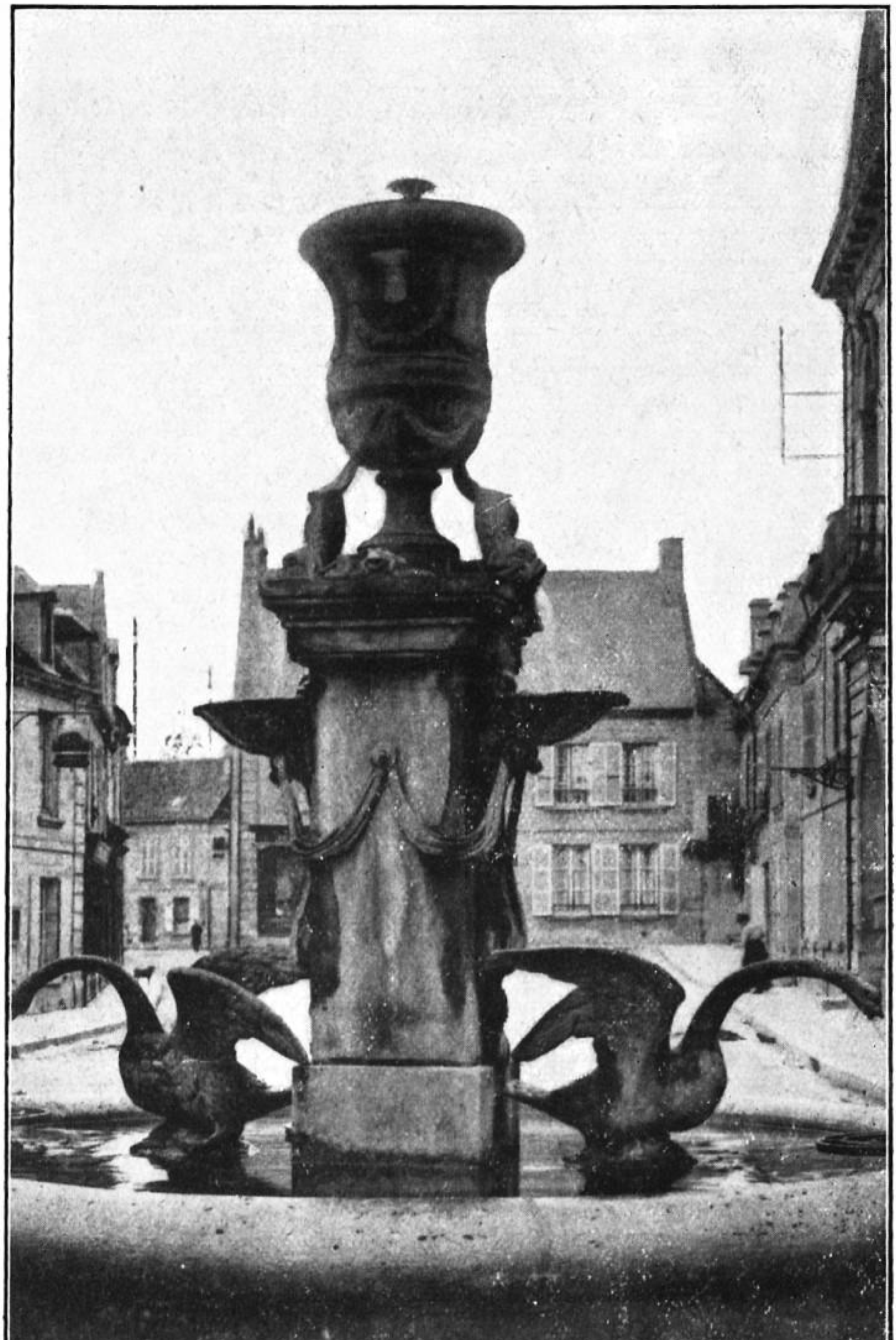


Ancien Fossé
(Jen de Paume)

A. Porte de Sommecourt
B. Mur d'enceinte
C. Tour plein
D. Voutes écroulées



Murs inconnus
Murs reconnus
Maisons reconnues
Maison rejasée
Ruines
Escalier



La Fontaine

herculéenne) ne s'attaquait qu'à trois hommes à la fois. Il s'offrait pour guide aux Alliés égarés quand ils n'excédaient pas ce nombre, et il les tuait chemin faisant.

Une servante de Presles éventra avec sa fourche deux cosaques endormis dans une grange (1).

LES CREUTES

Le voisinage des creutes immenses existant dans les Vallées de l'Ailette, l'Aisne, la Vesle et l'Ourcq, fut d'un grand secours pour les populations des villages incendiés. Nous voyons des familles chercher un asile dans les creutes fournies par les galeries des carrières à Chavignon, à Bucy-le-Long, à Paissy.

Nous n'avons pas trouvé de documents ou de traditions faisant connaître la situation à Vailly ; mais il est évident qu'après ou avant l'incendie des faubourgs, les habitants trouvèrent un abri soit dans les carrières d'*Aizy* ou celles de *Picpus*, de l'*Abondin* ou celles de *Brenelle*.

A Colligis, les carrières avaient déjà été occupées et servi d'abris pendant les Guerres de la Ligue et lorsque Henri IV vint mettre le siège devant Laon. La tradition le rapportait et les découvertes faites lors de la réoccupation la confirmaient. On y trouva des inscriptions datées de 1591 à 1594.

Elles donnent abri à la population de 22 villages : Grandelain, Colligis, Trucy, Pancy, Lierval, Chevregny, Monampteuil, Braye, Cerny, Courtecon, Chamouille, etc... Le logement y fut organisé dans la perfection. Chaque village conduit par le Maire ou

---

(1) Henri Houssaye. 1814.

le Curé, disposait d'un ensemble de galeries et de carrefours. Des inscriptions permettaient de se reconnaître et de circuler. 10.000 personnes environ avec 7 ou 8.000 animaux, ânes, chevaux, vaches, moutons et porcs furent ainsi mis à l'abri des Cosaques. Pour faire vivre toute cette agglomération, les hommes sortaient la nuit et allaient aux caches prendre les provisions.

On passa ainsi 35 jours dans les ténèbres (1).

LES INCENDIES

Nous avons plus haut vu que d'après les renseignements officiels, plus de 100 maisons avaient été incendiées à Vailly et surtout dans les faubourgs (2). La tradition locale vient confirmer ce que les historiens nous ont appris.

Désiré Charpentier, vigneron à *Sommecourt*, disparu à Anizy le 1er novembre 1914, lors de l'évacuation des habitants et sa sœur Victorine « La Mère Vadel », qui ayant alors plus de 80 ans, dut faire à pied l'étape de Vailly à Anizy, nous ont maintes fois rapporté ce que leur père, également vigneron à Sommecourt, leur avait raconté au sujet de l'incendie du faubourg. Il habitait avec ses parents une maison couverte en tuiles leur appartenant, élevée sur cellier, qui se trouvait au milieu du faubourg dans le triangle formé par la rue et les deux chemins près du *Corriau des Jacquets* et que lui-même Désiré, a habité jusqu'au moment de son évacuation.

Le petit-fils, comme le grand-père, à 100 ans de distance, ont dû vivre dans le même cellier et pour la même cause.

---

(1) (2) Edouard Fleury. *Le département de l'Aisne en* 1814.

Un soir du mois de février (probablement le 16 ou le 17) il y avait de la neige et il faisait froid, une colonne venant de « *vers Soissons* » s'en allait « *par Chavonne* ». Lorsqu'elle fut passée, les Cosaques (de Tzernitcheff) à coups de fouets et de bourrades, firent sortir tous les habitants puis mirent le feu partout dans le faubourg.

Beaucoup de maisons étaient couvertes en tuiles, mais les autres et tous les « bâtiments » étaient couverts en chaume.

L'incendie éclaira la campagne comme en plein jour jusqu'au matin. *St-Précord* lui aussi brûlait. Il ne fut possible de rien sauver. D'ailleurs les Cosaques avaient déjà, quelques jours auparavant, emmené la vache, le baudet, le cochon et enlevé le vin. La voiture avait été brûlée par eux pour faire du feu.

Les murs seuls étaient restés debout ; aussitôt que l'on put se rapprocher, on s'est installé dans le cellier dont la voûte avait résisté, mais comme il n'y avait pas de cheminée et pas de poêle et qu'il fallait faire du feu avec du bois vert, on était très incommodé par la fumée. C'est seulement trois mois après que l'on put réparer les murs et remonter une toiture. Ceux qui avaient de grandes caves, reçurent ceux qui n'en avaient pas. Elles étaient d'ailleurs presque toutes vides ; en quelques jours l'ennemi avait bu ou expédié par convois la récolte de l'année.

ÉVALUATION DES DÉGATS

Lors de l'enquête faite pour l'évaluation des dégâts, on trouva 4.391.200 francs pour le Canton de Vailly de beaucoup le plus éprouvé du Département. Pour Vailly seul, le montant des réclamations s'est élevé à 315.000 francs, somme énorme pour l'époque.

Le Contrôleur chargé de l'opération de l'évaluation signale comme ayant été très malheureux M. *Hubert,* fermier de la Cour Soupir, Après lui avoir tout pris, il fut traîné deux fois la corde au col et ne racheta sa vie que par un bon de 500 francs sur Madame sa mère à Vailly.

1815

Le 20 mars, débarquant de l'Ile d'Elbe, l'Empereur arrive à Paris.

Le 30 avril, il ordonne la réunion des Collèges électoraux pour élire une Chambre des Députés. Cette réunion a lieu le 7 Mai à Soissons sous la Présidence de *Boujot,* notaire et maire de Vailly. Lévesque de Pouilly, Commandant de la Garde Nationale de Soissons, est élu au deuxième tour.

Pour reconstituer l'armée, l'Empereur appelle à l'activité 204 bataillons de la Garde Nationale, par décret du 10 avril. Ces bataillons doivent former les garnisons de places frontières.

Le Département de l'Aisne devait fournir 7 bataillons de grenadiers.

La part de l'Arrondissement de Soissons était de un bataillon de grenadiers et en outre un bataillon de chasseurs qui ne devait tenir garnison qu'à Soissons : Grenadiers et Chasseurs étaient pris parmi les hommes âgés de 20 à 40 ans.

Le 10 avril, le Colonel Gérard était de nouveau nommé par l'Empereur au Commandement de la place de Soissons qu'il avait si énergiquement défendue en 1814.

Après Waterloo, l'Armée Impériale se retire sur Paris avec les environs de Laon et Soissons comme points de rassemblement.



Le coin Thiery

Maison du XV^e siècle

Incendiée par les allemands

le 31 Octobre 1918

Le 26 juin, la Division de Cavalerie Soult cantonne à Vailly.

Gérard tient Soissons qu'il va conserver entouré de Cosaques et de Prussiens, jusqu'au 6 août, date à laquelle il en remettra le Commandement au Maréchal de Camp Comte Grundler envoyé par Louis XVIII pour le relever.

Grundler signe une convention qui livre la Ville aux Russes.

L' OCCUPATION

Si Soissons tient encore, l'Armée Française se retire d'abord à Paris puis derrière la Loire où elle va être licenciée et laisser à l'ennemi la possibilité de commettre tous les crimes.

L'occupation qui commence ne se terminera qu'en 1818. Les Prussiens occupent la Normandie, le Maine, l'Anjou et la Bretagne ; les Anglais et les Hollando-Belges la Picardie, l'Artois et la Flandre ; les Wurtembergeois et les Bavarois, l'Orléanais, la Nièvre, la Bourbonnais, et une partie de l'Auvergne; les Badois et les Saxons, l'Alsace ; les Autrichiens, la Bourgogne, la Franche-Comté, le Dauphiné, le Lyonnais, la Provence, le Languedoc ; les Espagnols, la Gascogne et le Roussillon ; les Russes l'Ile de France, la Champagne et la Lorraine. Un Corps d'Armée Russe occupe avec sa cavalerie, qui a son Etat-Major à Fismes, les Cantons de Fismes, Braine, Oulchy, Fère et Vailly.

L'occupation qui va durer près de 4 ans, est aussi effroyable que celle de 1814. « Les Français revivent les jours atroces de la première invasion. Ce sont les mêmes ravages et les mêmes violences, avec cette

monstrueuse aggravation morale que l'on n'est pas en état de guerre » (1).

La tradition rapporte que l'Empereur de Russie coucha à Vailly ; nous n'avons pu trouver ni où ni combien de temps.

BIBLIOGRAPHIE

CLAUSEWITZ — *La Campagne de* 1814 *en France.*

FIRINO — *Soissons en* 1814. Bulletin S. A. H. S. S. 3 S. Tome XX supplément.

Soissons en 1815. Bulletin S. A. H. S. S. 3 S. Tome XVII.

Edouard FLEURY — *Le Département de l'Aisne en* 1814.

Henry HOUSSAYE — 1814.

1815. *La seconde Abdication.*

LAURANDEAU — *Le Siège de Soissons en* 1814.

---

(1) Henri HOUSSAYE. 1815, *la Seconde Abdication.*

Chapitre XI

1870-1871

En juillet 1870, un Bataillon du 94e de ligne, venant de Rouen, cantonna à Vailly jusqu'à la fin du mois.

Les Gardes Nationales étant rétablies, la Compagnie de Vailly est commandée par le Baron *Charles de Wimpffen*. Pour garder le passage du pont sur l'Aisne, on le ferma avec une vieille porte en bois fournie par M. *Mennessier*, le Maire. Des armes furent distribuées aux Gardes Nationaux ; mais à l'approche de l'ennemi elles leur furent retirées et furent cachées sous l'estrade de la grande salle de l'Hôtel de Ville qui supportait la table du Conseil. Puis la Compagnie fut dissoute.

Après la Capitulation de Sedan, une partie du Corps du Général Vinoy se retirant sur Paris a traversé Vailly et y a laissé par sa mauvaise tenue une impression fâcheuse à la population.

L'ARRIVÉE DES ALLEMANDS

Les Allemands arrivèrent le 8 septembre. Leur prise de possession n'offrit rien de sensationnel. Au cours de l'après-midi, des patrouilles de Uhlans, pistolet au poing, firent irruption simultanément par le *faubourg de Sommecourt*, *la rue d'Aisne* et *la rue Saint-Vincent* et vinrent se réunir sur la place de l'*Hôtel-*

de-Ville; puis se dirigèrent vers le Pont de la rivière qu'ils traversèrent. Quelques instants après d'autres vinrent occuper l'Hôtel de Ville et le Bureau de Poste.

Comme Soissons n'était pas alors aux mains des Allemands, que par suite ils ne pouvaient utiliser son pont sur l'Aisne et comme ils voulaient marcher au plus vite sur Paris, ils coutournaient Soissons et passaient aux ponts de Vailly, Condé, Missy, Pommiers et Vic-sur-Aisne.

LE GRAND PASSAGE

Ce fut l'époque du « Grand Passage » dont les anciens habitants de Vailly ont conservé le souvenir comparable en tous points à celui de septembre 1914.

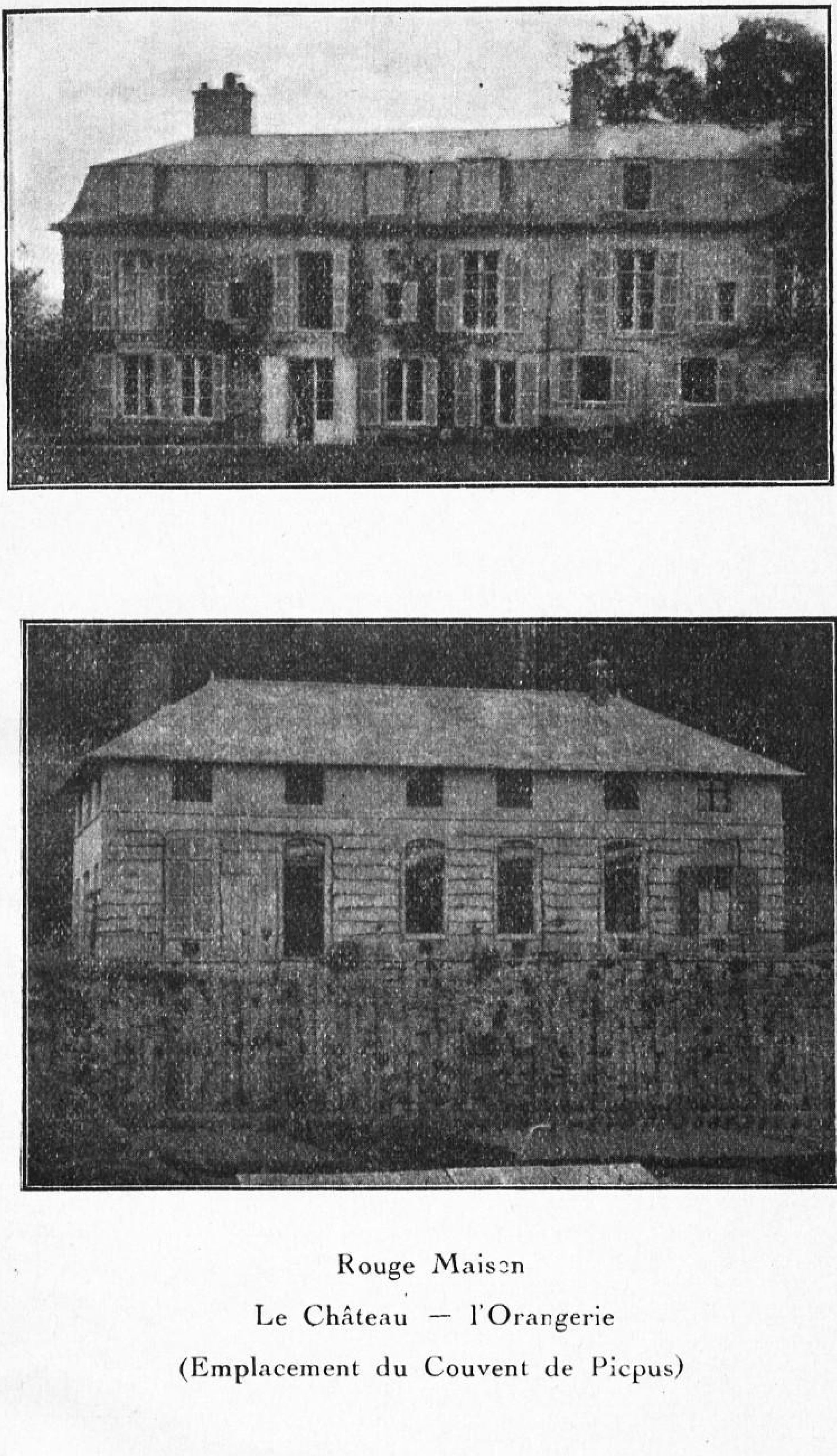
Déjà à cette époque la préparation à la guerre de l'armée Allemande avait été soigneusement faite et le service d'espionnage parfaitement organisé.

Au cours du passage d'une colonne dans la *rue d'Aisne* où se trouvait la porte de service de la Brasserie *Beglot,* le propriétaire qui se trouvait là fut très surpris de s'entendre interpeller par deux Allemands qu'il reconnut pour deux garçons brasseurs qui l'avaient quitté peu de temps auparavant.

DESTRUCTION DU PONT SUSPENDU

Le Colonel de *Nouc,* Commandant la Place de Soissons, décida de couper les ponts sur l'Aisne de Vailly à Vic-sur-Aisne.

Ces destructions sont organisées par le Capitaine du Génie *Farjon.* A Vailly, elle est exécutée par *Thinot* Charles-Antoine, originaire de Sermoise, surnommé *Garibaldi.*



Rouge Maison

Le Château — l'Orangerie

(Emplacement du Couvent de Picpus)

Dans la soirée du 6 octobre, il arrive avec 3 hommes, dont nous n'avons malheureusement pu retrouver les noms, conduisant une voiture chargée de fumier sous lequel se trouvent les tonneaux contenant la poudre nécessaire à l'opération. Les abords du pont suspendu sont faciles à surveiller ; la nuit venue, ils se mettre au travail et découvrent la chambre à poudre. Sans éveiller l'attention de personne, ils mènent leur opération à bien et mettent le pont à l'eau.

Le 7, une colonne arrive pour franchir la rivière ; le chef se plaint de la destruction du pont et impose à la Ville une amende de 40.000 francs.

LES OTAGES

Dans la nuit du 7 au 8, M. *Mennessier*, Maire, et M. *Legry*, Conseiller Général, sont pris comme otages et emmenés à la *Carrière Lévêque* près de *Septmonts* (où se trouve le Quartier Général du Général de Selchow, commandant la 2e Division de Landwehr assiégeant Soissons (1).

Là, le baron *de Wimpffen*, du *Château de Rouge Maison*, qui avait été à Berlin Secrétaire d'Ambassade et était rentré avec l'Ambassadeur Benedetti, en raison de ses relations diplomatiques, put intervenir et faire réduire l'amende à 14.489 fr. 15 et libérer les otages le 9 octobre. Il avança personnellement la somme aux Allemands.

C'est lui qui avait été chargé par M. Benedetti de remettre la déclaration de guerre au Prince de Bismarck.

---

(1) Archives départementales. Vailly, liasse 1.

LES FRANCS-TIREURS

Son opération terminée, *Thinot* qui de tout temps avait mené une vie d'aventures, avait même été soldat de Garibaldi, se fit chef d'une bande d'une vingtaine de francs-tireurs qui opérèrent dans la forêt de Villers-Cotterets ; Von Parseval, Sous-Préfet prussien de Soissons, le signale dans son *Recueil d'actes administratifs* et dans le *Moniteur Officiel prussien* du 18 novembre 1870, comme devant être recherché.

Le 31 octobre deux de ses hommes, Achille *Danger*, domestique, demeurant à Montgobert, et Charles *Lombard*, carrier à St-Pierre-Aigle, tirèrent sur les Prussiens et blessèrent un officier ; mais ils furent cernés, pris et dirigés sur Soissons où une Cour martiale les condamna à mort le 1er novembre. Le jour même, ils furent fusillés près du Jeu de Paume dans le fossé du rempart. Le Chanoine *Demiselle*, rencontré rue des Cordeliers, avait été requis par un officier prussien pour les accompagner au lieu de l'exécution (1).

Peu de temps après, Thinot fut pris et amené à la prison de Soissons, mais les Prussiens ayant été remplacés par des Saxons, il fut oublié et relâché au bout d'un certain temps.

Le pont suspendu de Vailly fut remplacé par un pont de bateaux. Le barrage du Pont du Génie à Soissons avait fait monter le niveau de la rivière et l'influence s'en faisait sentir jusqu'à Vailly. Après la prise de Soissons par l'ennemi et l'ouverture du barrage, le niveau baissant le pont de bateaux fut disloqué et mis sur les berges. Les Allemands confectionnèrent des chevalets avec des arbres pris au canal

---

(1) Emile Collet. *L'occupation allemande dans le Soissonnais.*

et un pont sur chevalets fut lancé en amont du pont du Moyen-Age et traversait obliquement la rivière. Il servit de passage jusqu'à la reconstruction en 1873 du pont de fer qui sera détruit en 1914.

L'OCCUPATION

Outre l'occupation permanente par la troupe jusqu'à la fin de l'année 1871, les habitants de Vailly eurent à souffrir d'impositions, de contributions, d'amendes, de réquisitions et de pillages.

Pendant la Guerre, le titulaire du Bureau de Poste s'étant enfui, fut remplacé par le facteur Auguste *Desplanches*. Tant que la région ne fut pas totalement investie, Vailly a pu communiquer avec la région du Nord par Anizy. C'était le courrier *Itasse* qui assurait ce service avec Anizy au péril de sa vie. Jamais les Allemands, malgré leurs recherches, ne purent découvrir comment ce service fonctionnait.

BIBLIOGRAPHIE

Emile Collet — *L'occupation Allemande du Soissonais* 1870-1871.

Le Siège de Soissons en 1870.

René Fossé d'Arcosse — *Le Siège de Soissons en* 1870.

Lieutenant-Colonel Lecer — *Documents relatifs à la Défense de Soissons en* 1870. Bulletin S. A. H. S. S. 3 S. Tome xix.

Abbé Leroux — *Le Siège de Soissons en* 1870.

B. Wolff — *Le Siège de Soissons en* 1870.

Vincent — *Le Siège de Soissons en* 1870.

CHAPITRE XII

1914-1918

LA MOBILISATION

Du 1er au 31 août 1914, la mobilisation qui atteint tous les hommes valides, tous les chevaux en état de service et un grand nombre de voitures, amène un bouleversement total dans la vie des habitants. A Vailly, tous les boulangers, tous les bouchers et tous les charcutiers sont mobilisés ; le ravitaillement devient, de ce fait, très difficile, car rien n'a été prévu à la Mairie. Là, comme ailleurs, le pacifisme à outrance a fait son œuvre.

Le Maire *Boulanger* se désintéresse totalement des Services de la Mairie et de ses Administrés. Il va d'ailleurs s'éloigner à l'approche des Allemands. Il est remplacé par Albert *Cadot*, Adjoint au Maire, qui va faire preuve de dévouement et d'énergie pour organiser tout dans la Ville, tenir tête aux prétentions des Allemands et guider ses concitoyens en exil.

Les fonctionnaires : Percepteur, Juge de Paix, Receveurs des Postes et de l'Enregistrement, Instituteurs, les Notaires, les Médecins sont partis ou vont partir ; *l'usine Wolber*, la caoutchouterie, est fermée, laissant 300 familles sans travail et sans pain ; les mobilisés partis, il reste 1.800 habitants à faire vivre.

Le pont sur l'Aisne, coupé le 2 septembre, ne donnera plus passage aux voitures de farine venant du *Moulin de Quincampoix*. Il faut tout improviser.

Toutes les bonnes volontés qui restent vont se mettre à la disposition de *Cadot* pour le service de tous.

Michel Maurice devient secrétaire de la Mairie, aidé par Mademoiselle *Crochard*, directrice de l'Ecole libre des Filles (plus connue sous le nom de Mademoiselle Geneviève, son nom en religion).

Fontaine aide le garde-champêtre, mais sera vite débordé et ne pourra empêcher les désordres.

Debacq dirige le service de la boucherie.

Gourmain fabrique et distribue le pain.

Devaux et *Lefèvre-Vincent* répartissent des acomptes en argent aux nécessiteux et des indemnités aux femmes dont les maris sont mobilisés.

Comte assure, à bicyclette, la liaison avec la Sous-Préfecture et les villages voisins (1).

Une partie des locaux de l'Ecole Libre des Filles qui se trouve *rue des Sœurs*, dirigée par Mademoiselle Adèle *Crochard* aidée de Mademoiselle Anna *Heinrich*, est transformée en Ambulance de 20 lits. Elle est inspectée par Madame *Macherez*, Présidente de l'Association des Dames Françaises pour le secours des Blessés.

Au début on exige des laissez-passer pour circuler en dehors de la Ville, ce qui surcharge le service de la Mairie, déjà accablé par : les demandes ou les ordres de la Préfecture, du Gouvernement, des Armées ; les réquisitions militaires des voitures, des animaux de trait et des conducteurs ; le passage et

---

(1) A. Cadot. *Résumé de la Guerre de* 1914 *à* 1915 (manuscrit).

le cantonnement des troupes ; l'installation du couchage et des cuisines dans l'Ecole pour les *évacués* de Verdun.

Chaque soir du mois d'Août, il y a Salut solennel à l'Eglise, il y a foule, le Doyen *Deharbe* y prend la parole et s'efforce de maintenir le moral de la population. C'est à la sortie que l'on se communique les nouvelles reçues dans la journée, apportées par les émigrants et que les commentaires amplifient tantôt en mieux et le plus souvent en pire.

L'ÉMIGRATION

A partir du 25 août, de véritables bandes d'émigrés venant de Belgique et de la région de Fourmies, Avesnes, Maubeuge, Guise, Ribemont, Hirson, traversèrent la Ville et beaucoup s'y arrêtèrent. Presque chaque jour, les Ecoles, l'Ambulance et certaines maisons habitées par des personnes charitables étaient remplies, tantôt de familles aisées voyageant avec de bonnes voitures et tout un matériel de campement, tantôt de pauvres gens traînant leurs petits enfants ou poussant des malades ou des infirmes sur des brouettes. Qui n'a vu dans notre pauvre région ces lamentables files de voyageurs fatigués, tristes, malades quelquefois, obligés de marcher, de marcher toujours et sans savoir où ! Les derniers jours surtout, c'était navrant, ils passaient si pressés que, sur les routes encombrées il devenait impossible d'avan cer. Les récits des malheurs, des meurtres, des incen dies, des horreurs dont ils avaient été témoins ou victimes, jetaient l'épouvante dans la population de Vailly. Sous cette impression, beaucoup vont chercher le moyen de fuir aussi.

Alors commença l'exode d'une grande partie de la population qui fut à son comble le mardi matin 1er septembre. 700 habitants abandonnaient tout, l'ennemi était tout près, il fallait partir, partir vite, d'autant que depuis deux jours les troupes françaises en retraite depuis la Belgique défilaient aussi, sans arrêt, par la rue *Saint-Vincent* et la rue *d'Aisne*.

Le mardi, vers onze heures, l'encombrement était tel, qu'il n'y avait plus une route de libre; par Condé, Chassemy ou Chavonne, on ne voyait que chariots, voiturettes, bicyclettes, coupés, carioles, on vit passer par le *faubourg de Sommecourt* un attelage impossible à décrire : deux roux de fardier surmontées d'une caisse formant chariot et traîné par une vache attachée avec des cordes. Les voitures de Monsieur *Emile Borgoltz*, le cultivateur, parties à onze heures, étaient encore à la *Croix-Bury*, sur la route de Chavonne, à cinq heures du soir, à 2 kilomètres de leur point de départ.

Cependant, tout le monde n'avait pas fui. Nombreux encore étaient ceux qui restaient : soit en raison de l'impossibilité matérielle de partir, soit par suite d'une attache trop grande au foyer, soit par devoir : ceux qui ne désespéraient de rien et tiendraient tête aux envahisseurs jusqu'au bout.

L'Ambulance restait ouverte, sinon pour recevoir les blessés, du moins pour soigner, consoler et encourager les malheureux (1).

D'ailleurs, depuis le commencement du mois, elle avait servi de *garderie* pour tous les enfants dont les mères remplaçaient dans les champs aux travaux de la moisson leurs hommes mobilisés.

---

(1) Mlle CROCHARD. Note inédite.

Des troupes françaises traversèrent Vailly, pendant toutes les journées et les nuits du 31 août et du 1er septembre. Ce jour-là, la population fut avisée que le pont sur l'Aisne serait détruit le 2 au matin. Il fut effectivement coupé à sept heures et demie.

L'ARRIVÉE DES ALLEMANDS

Vers 9 heures apparut la première patrouille de Uhlans qui s'avança jusque sur la *Place de l'Hôtel-de-Ville* puis tourna bride. Ce n'est qu'à quatre heures de l'après-midi que passa un Régiment de Cavalerie qui fut bientôt suivi de plusieurs autres de toutes armes.

M. *Cadot*, l'Adjoint au Maire, est arrêté et menacé d'être fusillé. Il doit fournir de nombreuses explications sur la destruction du pont. Il est conduit au *Barrage* et doit lui-même en lever les « aiguilles ». Les ennemis pensaient pouvoir passer à gué ; voyant la chose impossible, ils firent jeter sur la brèche un élément d'équipage de pont qui marchait avec l'avant-garde. Une demi-heure suffit pour avoir un passage suffisant pour les voitures des trains de combat et des convois. Ce jour-là, il passa environ 10.000 hommes. En tête de la colonne marchaient une dizaine d'habitants pris dans la Ville et qui furent relâchés après la traversée des Bois de Chassemy (*Michel, Garet Léon, Martin Berceaux, Bélizaire, etc...* (1).

Vers 10 heures du soir, une nouvelle colonne fait son entrée, pour cantonner à Vailly ; tous les immeubles furent envahis, les portes enfoncées avant d'avoir été ouvertes. Tout ce qui pouvait servir au couchage fut employé (gerbes de blé et d'avoine, paille, foin et

(1) A. Cadot. *Résumé de la Guerre de* 1914 *à* 1915 (*manuscrit*).

bien entendu toute la literie). Les voitures et les chevaux emplissaient les bâtiments, les cours, les maisons, les écoles. Cela rappelait *le grand passage de septembre* 1870.

Les troupes de ce détachement quittèrent Vailly le 3 à cinq heures du matin. Toutes les maisons dont les habitants étaient partis, avaient été pillées de fond en comble, les meubles brisés, les portes enfoncées, le contenu des armoires répandu sur le sol et jeté dans les cours et les jardins. Les lueurs d'incendies d'un certain nombre de maisons éclairent le départ d'une partie de l'ennemi, car il va en rester.

LES RÉQUISITIONS

Le même jour, une réquisition remise au Maire ordonne la fourniture immédiate de :

35 mille kilos de pain de première qualité ;
35 mille kilos d'avoine de première qualité ;
35 mille kilos de jambon ou lard fumé ;
10 mille kilos de riz ou semoule ;
10 mille kilos de sel ;
10 mille kilos de café vert.
1.000 kilos de bons cigares ou tabac,

le tout représentant une valeur de 180.000 francs.

Il était impossible de rassembler pareille quantité de denrées.

Cinq habitants de bonne volonté (*Lefèvre, Debacq, Catrin, Devaux, Cadot*), parvinrent à réunir 14.000 francs que M. Cadot offrit au Commandant allemand. Celui-ci consentit à accepter les explications fournies par l'Adjoint, surtout quand il lui eût proposé de lui livrer 45 tonnes de benzine provenant de l'*usine Wolber* et cachées dans une grévière. Celui-ci ne

s'est pas rendu compte de la gravité de l'acte qu'il commettait, en livrant à l'ennemi une denrée qui lui était très nécessaire et qu'il préférait de beaucoup à l'or. D'ailleurs, l'Allemand lui dit : « Conservez votre argent, nous en avons à « gogo » comme on dit en France. Achetez de la farine et faites du pain à vos habitants. Il ne sera fait ni perquisition, ni misère à personne. Vous m'offrez de la benzine, je l'accepte et vous prie de la faire conduire à l'Ecole, de la faire garder jour et nuit. Je vais y mettre sept hommes que vous nourrirez. »

Pendant huit jours, camions et automobiles allemands se sont succédés sans interruption pour se ravitailler en benzine !

A l'ambulance, quelques instants après l'arrivée des Allemands, s'était déroulée une scène assez comique, scène dans laquelle *Mademoiselle Crochard* fit preuve de beaucoup de courage et d'à-propos. Ne sachant quoi en faire, M. Cadot avait amené à l'Ambulance, un soldat français blessé, incapable de continuer. Dans un pensionnat de jeunes filles, il n'est pas facile de trouver un vêtement d'homme ; en attendant mieux, la Directrice installa le soldat derrière une armoire et fit disparaître équipement, armes et cartouches. L'homme passa la nuit derrière l'armoire. Au jour, les Allemands partis, on emprunta à un voisin un gilet de laine et un pantalon malheureusement trop court pour lui. Puis il abandonna ses brodequins pour mettre ses pieds nus dans des sabots. Mais alors les allées et venues des Allemands recommençant, des cavaliers vinrent chercher de l'eau pour leurs chevaux, l'un d'eux remarqua la mine fatiguée et le costume écourté du gars. Sortant aussitôt, il revint dix minutes plus tard, portant un

pantalon plus long, choisi dans le magasin de Monsieur *Fluteaux* et une paire de bottines vernies prises dans un magasin de chaussures. Il déposa alors le tout devant le soldat et disparut. Notre blessé eut alors des effets à sa taille (1).

Le 7, M. *Cadot* amène encore à Mademoiselle *Crochard* un autre soldat déguisé en mendiant, avec mission de le garder comme le premier ; ce qui fut fait. Ils restèrent cachés par les Infirmières jusqu'à la reprise de Vailly par les Anglais qui les évacuèrent.

Le premier s'appelait *Frémont Paul* du recrutement de Caen, blessé à Senercy, de 2 balles dans une jambe ; le second, *Baudoin Gustave* était un prisonnier évadé.

En les cachant, Mademoiselle *Crochard* risquait d'être fusillée s'ils étaient découverts. Elle n'eut cependant aucune hésitation sur la conduite qu'elle avait à tenir.

REPRISE DE VAILLY PAR LES ANGLAIS

Après la bataille de la Marne, l'armée de Von Kluck (1re Armée), se retire sur l'Aisne. Le 12 septembre, à une heure de l'après-midi, elle reçoit l'ordre de se maintenir sur les positions qu'elle a atteintes :

Le *IX*e *C. A.* a pour instruction de couvrir le flanc droit de l'Armée dans la région de *Nampcel, Audignicourt, Autrêches.*

---

(1) Mlle CROCHARD. Journal pour les mois d'août, septembre et octobre 1914.

Le front tenu par l'Armée est réparti de la façon suivante :

IVe C. A. R., les hauteurs de *Nouvron ;*

IVe C. A., des hauteurs de *Cuisy-en-Almont* jusqu'aux hauteurs de *Pasly* inclus ;

IIe C. A. de *Cuffies* jusqu'à la coupure de *Chivres;*

IIIe C. A., les hauteurs au Nord de *Condé,* en gardant une Division en réserve.

Corps de Cavalerie Marwitz : *Vailly.*

La IIe Armée a sa droite à *Bourg-et-Comin.* Le trou qui séparait les deux armées entre *Vailly* et *Bourg* devait être bouché par la VIIe Armée qui arrivait de Maubeuge à marches forcées.

Que seraient devenus les Allemands si Maubeuge avait tenu seulement vingt-quatre heures de plus !

Le 12 au soir, les Anglais passent l'Aisne devant la droite du IVe C. A. R. et le VIIe C. A. évacuant Braine se retire sur Vailly (1).

Le 13, au point du jour, les Anglais, sur tout leur front, attaquent la ligne de l'Aisne. L'artillerie allemande oppose un vigoureux barrage, avec des pièces lourdes et des canons de tous calibres. A la tombée de la nuit, tous les passages de la rivière, à l'exception de celui de *Condé,* étaient enlevés et tenus.

Les Anglais atteignent une ligne passant par *Bucy-le-Long* à l'Ouest, les éperons Nord et Nord-Est de *Celles, Bourg* à l'Est.

Pendant la nuit du 13 au 14, les 3 Corps construisent des ponts devant leur front et le 14 au matin le reste du 1er Corps (Lieutenant Général *Sir Douglas Haig*) franchit l'Aisne à *Bourg* ; le 2e Corps (Lieute-

---

(1) Colonel Général Von Kluck. *La Marche sur Paris* 1914.

nant Général *Sir Horace Smith Dorrien*) à *Vailly* et à *Missy*, le 3e Corps (Général *Pulteney* (1), à *Vénizel*.

Mais, à Vailly, une fois l'Aisne franchie, la 3e Division (Major général *Hubert Hamilton*), qui s'était avancée jusqu'à *Aizy*, est refoulée par une puissante contre-attaque, appuyée par une grosse masse d'artillerie lourde (2). C'était la 7e C. A. R. et la moitié du XVe C. A. de la VIIe armée allemande qui, venant de Laon, avaient arrêté l'offensive anglaise.

Dans Vailly même, l'évacuation par les Allemands, une véritable fuite, fut faite rapidement et ils allèrent occuper des tranchées à la crête des *Grand Riez* et *Rouge Maison*.

Du côté des Anglais, la 3e Division encercle Vailly et est en contact immédiat avec l'ennemi. L'artillerie n'a pas franchi l'Aisne.

Ce jour-là, l'admirable Infanterie Anglaise, devant Vailly, fit preuve d'une ténacité terrible. Elle perd de 1.500 à 2.000 hommes, dont 3 Chefs de Corps.

Aussi l'Ambulance est-elle encombrée. Le bombardement de la ville va se poursuivre sans interruption jusqu'au 30 octobre.

Au moment des combats, sur les bords de la rivière, un Médecin Major Allemand, venant visiter ses blessés à l'Ambulance, ordonna d'arborer le drapeau de la Croix-Rouge et fit comprendre que dans un quart d'heure il viendrait s'assurer que son ordre était exécuté. Avec une serviette blanche, un bout de rideau et la baguette blanche apportée par

---

(1) En juillet 1927 viendra, au nom du Gouvernement Britannique, inaugurer une plaque dans la Cathédrale de Soissons, en souvenir des soldats anglais tués en France.

(2) Maréchal Lord FRENCH. 1914.

le Major on confectionna un drapeau d'ambulance et 20 minutes après il flottait à la porte de *l'Ecole des Sœurs*, fixé par un officier allemand dans la boîte aux lettres. Il était neuf heures du matin. A 2 heures de l'après-midi, une voiture traînée par cinq hommes emmena les blessés à toute vitesse et une heure plus tard les premiers Anglais arrivaient dans la *rue d'Aisne*. La bataille faisait rage et le lendemain l'Ambulance était pleine de blessés anglais ; non seulement en bas, mais au dortoir, dans les corridors, le grenier, la cuisine et même l'escalier. On était loin des 20 lits préparés, les sommiers, les matelas, la terre nue, furent garnis, puis on emplit la maison d'en face (maison du *Docteur Lancry*), puis *l'Eglise*. Cela dura jusqu'à la fin de septembre, plus ou moins suivant les combats.

Du 14 septembre au 8 octobre, il passa à *l'Ambulance de l'Ecole des Sœurs* 542 blessés anglais. Le 9, un obus de gros calibre blessa grièvement, dans le personnel de l'ambulance, Mademoiselle *Anna Heinrich*, Madame *Tellier* et Mademoiselle *Yvonne Picard*. Cette dernière succomba à l'Ambulance de Braine. Ce soir-là, Mademoiselle *Crochard* reçut l'ordre de quitter Vailly avec ses blessées.

LE FRONT ANGLAIS

Après le refoulement des Anglais, provoqué par la contre-offensive de la VII[e] Armée allemande arrivant de Maubeuge, les Anglais tiennent une ligne passant par le Pont de la route de Condé sur le *ruisseau d'Aizy*, ce ruisseau jusqu'au *Château de Vaucelles*, la crête des *Grands Riez*, le *Château* de *Rouge Maison*, le Sud du *Bois de la Fosse Mar-*

guet. Les Allemands tiennent *Celles*, ont un poste à la *Halte du Chemin de Fer*, passent journellement l'Aisne et le Canal à *l'Ecluse de Condé*.

Le *Moulin de Couvailles* était entre les deux lignes et faisait l'objet des perquisitions incessantes tantôt d'un parti, tantôt de l'autre.

Le propriétaire, Monsieur *Moussart*, y était resté, sa femme était partie, mais il donnait abri à cinq autres femmes avec 3 petits enfants.

La ligne allemande passait à l'Ouest à une centaine de mètres du Moulin.

Le 5 octobre, il apprit qu'il était condamné à mort, étant accusé d'abriter des Anglais et de leur fournir des renseignements. Le 6, la maison d'habitation et la grange sont incendiées en sa présence par une patrouille chargée de cette opération.

Emmené par cette patrouille, elle est dispersée et plusieurs hommes en sont tués par le tir de quelques Anglais embusqués près du pont de la route.

Le 8, il s'échappe et rentre à la *Sucrerie*, d'où, après interrogatoire, il est conduit chez Madame *Duval*, rue *Saint-Vincent*. Chez elle se trouve un Etat-Major de Régiment où il subit un nouvel interrogatoire.

Le 9 au matin, il est mené au *Général Williams*, à la *Belle-Porte*. Il précise sur un plan l'emplacement d'une batterie allemande qui se trouvait à 200 mètres du *Moulin de Couvailles*, à l'Est du ruisseau. Celle-ci, immédiatement prise sous le feu de l'Artillerie Anglaise, est coiffée. Mais ce tir amène sur l'Eglise et le centre de Vailly un violent tir de représailles de la part de l'ennemi.

C'est au cours de ce bombardement que l'Ambu-



Général CARRA SAINT-CYR.

lance fut atteinte et pour ce motif que le Commandant Anglais décida l'évacuation de Mademoiselle *Crochard*

LE BOMBARDEMENT

A part les incendies de quelques maisons, lors du passage du 2 septembre, et le pillage des maisons abandonnées par leurs habitants, Vailly avait peu souffert jusqu'à l'arrivée des Anglais. Son occupation et celle de ses abords immédiats par la 3e Division Anglaise, vont être la cause du bombardement qui lentement, va amener sa ruine totale.

Vailly est occupé par la 7e Brigade d'Infanterie (brigadier général *Mac Cracker*).

3e Bataillon Worcestershire Regiment.
2e Bataillon South Lancashire Regiment.
1er Bataillon Wiltshire Regiment.
2e Bataillon Royal Irisch Riffles.

Le Général et son Etat-Major, après avoir essayé de se loger chez Madame *Roger* à la *Porte de Saint-Vincent*, y renonça en raison du pillage et s'installa à *Saint-Précord*, près la *Plaine du Lud*.

Le 20, à la suite d'une violente attaque allemande, cette brigade, très éprouvée par ses pertes depuis le 14, est relevée par la 16e *Brigade*, commandée par le Brigadier général *Ingouville-Williams*, tué plus tard dans la Somme. Elle comprend :

1er Bataillon The Buffs.
1er Bataillon Leicesterhire Regiment.
1er Bataillon Shropshire Light Infantry.
2e Bataillon York and Lancester Regiment.

Le poste de commandement de *Saint Précord* ayant été découvert par l'ennemi, est bombardé spéciale-

ment. L'Etat-Major vint s'installer le 25 chez *Madame Vignier*, à la *Belle Porte, faubourg de Sommecourt.* Il comprend :

1 général,

4 officiers.

15 hommes (secrétaires, télégraphistes et ordonnances).

2 gradés interprètes Français.

20 chevaux (1).

C'est à cette époque que fut totalement incendiée par les Allemands, la *ferme de Rouge Maison* dont les abords immédiats étaient tenus par les Anglais. Un Officier français blessé prisonnier, conduit à *Hameret* y vit décorer de la Croix de fer deux soldats allemands, seuls survivants d'un groupe de douze volontaires qui avaient été chargés d'incendier la ferme.

Le *Château de Rouge Maison* ne fût brûlé, sur l'ordre d'un Officier français que quelques jours avant le 30 octobre. Rien, qu'une plaque de Grand Officier de la Légion d'Honneur, n'a été retrouvé dans les ruines, seul vestige du mobilier et des nombreux souvenirs historiques que renfermait le Château (2).

L'écrasement des maisons amena de suite la population toute entière à se réfugier dans les caves. Dans un pays de vignobles, elles sont vastes et paraissaient aux yeux des habitants devoir résister à tous les projectiles. Voici comment M. A. Cadot, dans son *Résumé de la guerre,* dépeint l'existence à la cave :

« Nous avons été forcés de nous garer des bombes « en descendant dans notre cave. Nous avons été « aussitôt rejoint par *Henri Garet* et sa dame, puis

(1) Madame A. VIGNIER. *Souvenirs. Vailly* 1914 (manuscrits).
(2) Capitaine DE MONCLIN, petit-fils du baron de Wimpffen. Lettres.

« par tante *Lisa*. Nous avons d'abord descendu de
« la paille, puis des matelas, enfin des couvertures.
« On l'habita pendant 48 jours sans se déshabiller,
« sans dormir, toujours réveillés par les canons, la
« fusillade et les mitrailleuses. C'était la guerre.

« Notre cave est devenue une pièce générale d'ha-
« bitation : cuisine, salle à manger et chambre à cou-
« cher. C'était là que nous recevions les amis. Par la
« suite, nous y avons reçu Monsieur *Godfrin*, Mon-
« sieur *Cugnet*, de l'écluse ; Monsieur *Lefèvre-Lau-*
« *rent*, de Ceiles ; Madame *Lebrun*, Madame *Sou*. Et
« enfin les fils de Paul *Wafflard*, et Jeanne avec son
« gamin. C'était bien garni. Tous couchaient tout
« habillés et mangeaient sur les genoux ; et cela
« pendant 48 jours et nuits.

« Il était impossible de se ravitailler, sans risquer
« d'être tué par un des obus qui tombaient de toutes
« parts. On arrachait des carottes, des poireaux,
« choux et autres légumes, le matin avant le jour ».

Au cours du bombardement, le 16 septembre, *Auguste Dumont* et *Jules Dubois*, creusant une tombe dans le cimetière, y sont écrasés par un obus. *Madame Bouvier*, de la place de Bouvine, et son domestique *Joseph Rambosson*, sont tués dans la grange par le même projectile. *Emile Sauvageot*, qui était allé chercher des victuailles, est atteint mortellement devant la porte de l'*Ecole des Garçons*. Il en est de même d'*Adolphe Talle*, à *la rivière*, de *Gaston Triqueneaux*, à *la Fabrique*, de *Lucien Vilain*, *rue du Vieux-Port*. Mesdames *Berton*, *Cagniet*, *Laporte*, *Lacroix*, *Marie Lefèvre*, épouse *Devienne de Saint-Précord*, sont tuées dans leurs maisons, ainsi que *Ernest Ondelet* et *Gustave Berton*.

Antoine Canot, sur le pas de sa porte, *boulevard*

Pierret, Charles Carlier, à *l'école des Sœurs, Léon Gérard, place des Fées,* sont tués dans la rue. *Marguerite* et *Alfred Rocland* sont tués par le même obus.

Le nombre des blessés fut considérable dans la population civile, mais le relevé n'en a pas été fait.

Plus de 100 chevaux durent être enterrés sur place, dans toute la ville. Il en fut de même pour nombre d'habitants et de soldats.

RELÈVE DE LA BRIGADE ANGLAISE

Le 12 octobre, la 16e Brigade anglaise est relevée par la 137e Brigade de la 69e Division de Réserve, composée des 287e, 306e et 332e Régiments d'Infanterie, et commandée par le *Général Ditte*. Une autre Brigade de la Division, la 132e, comprenant les 251e, 254e et 267e R. I., va aussi, avec quelques éléments du 267, prendre part à la relève des Anglais.

On passe l'Aisne sur un pont de bateaux lancé près du pont primitif et, en amont, on y accède par des rampes couvertes de fagots.

C'est seulement le 29 octobre que le Génie jettera, sur les débris du pont du Chemin de fer, une passerelle qui permettra d'accéder à l'*Ecluse de Saint-Audebert* (1).

Les régiments franchissent les ponts à la nuit et la sentinelle anglaise qui s'y trouve leur montre le projecteur allemand du *Fort de Condé,* toujours occupé par l'ennemi.

Le 332 va tenir le front entre le *Ravin d'Ostel* et le *ravin de Rouge Maison* avec l'éperon de *l'Abon-*

(1) P. Flamant. *Le Réveil des vivants.*

din ; le 306 tient le coteau des *Grands Riez* jusqu'au *ravin d'Aizy*, le 287 occupait la *Sucrerie*, le *Moulin* et le *Bois Saint-Pierre* (1).

La liaison entre le 332 et le 306 est à la *Ferme de Rouge Maison*. Le Poste de commandement du Lieutenant-Colonel Sauvage (332) est au *faubourg de Sommecourt* chez *Monsieur Debacq ;* celui du Lieutenant-Colonel Sardi (306), à l'*Hôtel de Ville*. Le Général Ditte, commandant la brigade, à la *Belle-Porte*, chez *Madame Vignier*, à la sortie Est du *faubourg de Sommecourt*, sur la route de Chavonne.

Le *Poste de Secours*, chez le *Docteur Lancry*, *rue des Sœurs* avec une annexe à la *Sucrerie* route de Soissons pour le 287e.

Le 24 octobre, le *Capitaine Ingels*, du 5e Bataillon du 306 et 2 sergents volontaires de sa compagnie, après avoir entendu la messe et communié, tentent la reconnaissance des tranchées allemandes. Ils sont tués tous trois, et leurs corps enlevés par l'ennemi.

Le 28, *le Général* Ditte fait appeler M. Cadot à la *Belle Porte*, à son Poste de Commandement et le présente à *M. Hanotaux*, ancien Ministre des Affaires Etrangères, membre de l'Académie Française, qui lui remet 600 francs pour le Bureau de Bienfaisance et les familles nécessiteuses.

LES ALLEMANDS REPRENNENT VAILLY

Le 29 Octobre, après une intense préparation par minenwerfer et artillerie lourde qui dure toute la journée, l'ennemi attaque à 22 heures sur le front du 306e (Grands Riez). Il est repoussé partout, subissant des pertes sérieuses.

(1) Archives de la Guerre. Journaux de marche des 287e, 306e et 332e.

Le 30, un peu avant 7 heures, la canonade devient furieuse sur tout le front. Toutes les communications sont coupées. A 7 heures, première attaque ; à 7 heures 30, deuxième attaque, qui permettent à l'ennemi de prendre pied dans les tranchées françaises. Un retour offensif conduit à la baïonnette par le *Commandant Auboin*, du 5e Bataillon du 306, refoule les assaillants. Le Commandant Auboin est gravement blessé d'une balle à l'épaule, mais reste néanmoins à la tête de son bataillon jusqu'à la fin de la journée. Il sera tué plus tard à Verdun.

Note de l'Auteur. — A la déclaration de la Guerre, je commandais, au Camp de Châlons, le 2e Bataillon du 106e Régiment d'infanterie. J'avais l'honneur d'y avoir comme Adjudant-Major le Capitaine Paulin Auboin. Né à Erize-la-Grande, lorrain et soldat dans l'âme, c'était pour moi un collaborateur dévoué et un ami très sûr.

Les modifications apportées dans le Commandement des Unités par la mobilisation, me firent passer au commandement du 5e Bataillon du 306e, où j'eus le bonheur de le compter parmi mes Capitaines avec Ingels, Justinard et Sonnerat.

Partis de Châlons-sur-Marne le 11 août avec le Bataillon qui comptait 18 officiers et 1.058 hommes, nous gagnons la Sambre par étapes. Après avoir pris part à la bataille de Charleroi, puis à la bataille devant Saint-Quentin, nous avions, dans la journée du 1er septembre, franchi l'Ailette à Anizy, l'Aisne à Condé, la Vesle à Braine. Le lendemain, il fallut se battre à Jaulgonne et à Saint-Eugène pour le passage de la Marne, puis gagner Villiers-Saint-Georges en passant par Montmirail. C'est au cours du replis sur Provins, où nous devions être embarqués en chemin de fer, que vint nous surprendre l'ordre du Général Joffre pour la reprise du mouvement vers le Nord. Promu quelques jours après au commandement du 251e Régiment d'infanterie, je laissais le commandement du Bataillon au Capitaine Auboin, le plus ancien. Ce fut avec une profonde émotion que je me séparai de braves que j'avais vu à l'œuvre pendant un mois dans les circonstances les plus critiques. Au moment de monter à cheval pour gagner mon nouveau poste, le Capitaine Auboin me demanda de lui laisser comme souvenir ma trompette de commandement, dont le son était si connu de tous au bataillon, me promettant de ne l'employer que pour sonner « en avant ». J'ai su depuis que c'est elle qui avait donné le signal de la contre-attaque menée à bien, mais sans suite, dans cette horrible matinée du 30 octobre où tant de braves, qui m'avaient suivi, se sont sacrifiés.

Une accalmie suit le recul des Allemands, les unités en profitent pour se reformer.

A 8 heures, la canonade redouble de violence, les tranchées sont hachées. Une nouvelle attaque se dessine plus nourrie que les premières. Vers 10 heures, certaines unités submergées sont forcées de se replier. Vers onze heures, le Commandant Auboin donne l'ordre de se replier. Ce qui reste de son bataillon traverse Vailly et les ponts vers 11 heures 15, sous un ouragan d'obus et de balles de mitrailleuses. Il va se reformer à la lisière Est de Chassemy. Le 6e Bataillon conserve la lisière Est de Vailly, puis vers midi, repasse les ponts et vient s'établir à la lisière Nord des *bois de Chassemy* (1).

Ses communications coupées, vers 10 heures, le Colonel du 332e avait quitté son Poste de Commandement avec son drapeau, pour se rendre d'abord à la *Belle-Porte* à l'ancien Poste de Commandement du Général, parti depuis la veille (2) et installé de l'autre côté du canal, pour tenter de rétablir ses liaisons. Il gagne ensuite *Saint-Audebert* par la passerelle du *Pont du Chemin de fer*.

L'effort de l'ennemi s'était porté sur la soudure du 306e et du 332e à *Rouge-Maison* ; elle avait sauté.

Vers midi, le 332e franchit l'Aisne sur la passerelle de *Saint-Audebert* sous un feu violent dirigé sur les débris du pont et sur l'écluse.

Pour protéger le repli des 306e et 332e, le Commandant *Graille*, du 287e, qui avait une Compagnie à la *Sucrerie* et une Section de mitrailleuses sur le mamelon du *Bois de Saint-Pierre*, fait occuper avec le reste de son bataillon l'*Hôtel Saint-Vincent* et la *Place de l'Hôtel-de-Ville* et diriger deux contre-attaques, l'une

(1) Historique du 306e.
(2) Madame VIGNIER. *Vailly* 1914. *Souvenirs inédits.*

dans la direction de la *Porte Saint-Vincent*, vers le Nord, l'autre dans la direction *des Jardiniers*, vers l'Ouest. Puis il se replie, serré par l'ennemi. Ses derniers éléments passent le pont vers 14 heures 30. C'est là qu'il est gravement blessé au cou et où il voit le Lieutenant-Colonel du 306e qui était alors dans une maison près du pont, zone de mort ; car si le pont sur l'Aisne est défilé, son accès et le passage sur le pont du Canal sont en vue et battus par le tir des mitrailleuses. Il n'a pas tenté de franchir cette zone, le soir il était à *Anizy* prisonnier !

A 17 heures, le 127e arrivait à *Chassemy*, et, avec un bataillon gardait le Secteur *route de Chassemy-Saint-Audebert* où il se reliait avec le 43e. Le 287e tenait *de la route de Chassemy à la boucle de la Vesle* (1).

LES PERTES

La prise de Vailly était consommée. Les pertes en soldats tués, blessés ou prisonniers étaient considérables :

287e :	8 officiers —	793	sous-officiers et soldats.
306e :	17 officiers —	1534	sous-officiers et soldats.
332e :	9 officiers —	411	sous-officiers et soldats.
	34	2738	

Parmi eux se trouvaient *Lucien Busquet*, Elève à l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures, soldat au 287e, blessé à Vailly au cours du combat et transporté par les Allemands à l'Ambulance de *Sancy*, qui se trouvait dans l'Eglise. Il y est décédé le 3 novembre 1914.

---

(1) Archives du Ministère de la Guerre. Journal de marche du 287e.



Général CHARPENTIER



Lieutenant-Colonel VIGNIER

Sur l'initiative de son père, la *Société des Cheminots* a adopté le village de Sancy et lui a apporté de grandes ressources pour la reconstruction des immeubles Communaux, la remise en état de ses propriétés et la reconstruction de son Eglise.

Le drapeau du 306e, d'abord enseveli dans les ruines de l'Hôtel de Ville, avait pu être sauvé par le Porte-Drapeau, le Lieutenant *Bourquart* et le soldat *Montignon*. Le Porte-Drapeau est tué au passage du pont du Canal, qui est couvert de cadavres. C'est le sous-officier de garde qui le rapporte au rassemblement du régiment.

Pendant cette atroce journée, la population de Vailly, enfermée dans ses caves, attendait, anxieuse, la fin de la bataille. Ce furent les Allemands qui, en dévalant par tous les chemins et les sentes des *Grands Riez* et du *Ravin de Rouge-Maison*, par des hurlements sauvages, annoncèrent aux habitants la prise de leur ville.

Le feu cessant momentanément, on put se faire part des pertes éprouvées.

La moitié des maisons sont en ruines ; incendiées ou atteintes par les obus et nombre d'habitants ont été écrasés sous les décombres, beaucoup sont blessés.

Le Commandant *Charles Michel*, que l'on ne retrouvera qu'en 1919 en déblayant les ruines de sa maison, *Madame Garet*, *Allart*, *Jules et Paul Lemaigre*, *Théodule Parmentier*, *Louis Pellerin*, *Adeline Poncelet*, *Madame Veriaux née Poiret* dont les maisons sont voisines de l'Hôtel de Ville, sont écrasés dans leurs caves. Le Pharmacien *Théodule Doucedame*, blessé dans sa cave, à l'angle de la *rue de Sommecourt* et de

la rue *Boutengueule*, mourra quelques jours après à l'Ambulance d'Anizy.

La Ville prise (1), le combat se localise aux abords des ponts du Canal et de la Rivière, autour de *Maison Rouge* et *Maison Grise*. C'est ainsi qu'au cours de la Guerre, on désignait les deux groupes de bâtiments, les premiers récents, les seconds très anciens, qui se trouvaient de chaque côté de la route de *Chassemy*, près du pont du Canal.

Maison Grise restera en notre possession jusqu'à la reprise de Vailly en 1917 par les Allemands ; *Maison Rouge* sera terrain neutre. *Maison Grise* va être pendant deux ans comme le pivot des mouvements d'avance et de recul des lignes en aval de Vailly.

Les Allemands s'emparent de civils (2) qu'ils joignent aux 1.500 prisonniers qu'ils ont faits et les expédient sur Anizy. Des corvées d'habitants débarrassent les rues pendant qu'ils se mettent à creuser des tranchées autour de la Ville et enlèvent portes, persiennes, panneaux de devantures de magasins, qu'ils transportent dans leurs tranchées.

Dans l'après-midi, sur l'ordre des Allemands, le *Poste de Secours* fut transféré sous la *Halle*, au rez-de-chaussée de l'*Hôtel de Ville*. Tous les matelas du poste y furent apportés et serrés les uns contre les autres pour pouvoir y étendre le plus de blessés possible. Au milieu, une excavation, produite par un projectile qui avait traversé tout l'édifice, contenait deux cadavres de soldats et deux chevaux morts. Vers 18 heures, le feu fut mis à la maison *Carré*, entrepreneur de peinture, située en face de l'Hôtel de Ville, qui contenait des vernis, des huiles et des

---

(1) Annexe n° 24.
(2) Annexe n° 41.

papiers ; la chaleur dégagée était insupportable et des brandons enflammés volaient autour des blessés. Il fallait protéger ceux qui n'avaient pu prendre place sous le bâtiment et étaient couchés sur le trottoir de la Place. Puis on emplit la maison voisine de l'Hôtel de Ville.

A onze heures du soir, les projectiles de 75 français commencèrent à faire rage sur la Ville. C'est dans ces conditions que se passa la nuit pour les blessés. Ce n'est que le lendemain qu'ils reçurent de la soupe et du pain. Ils sont restés pendant trois jours dans cette situation. Le 3 novembre, vers cinq heures du matin, ils furent transportés à l'ambulance d'Aizy-Jouy pour être opérés et refaire les pansements. Ils furent pour la plupart évacués sur l'arrière allemand dans l'après-midi du 4 (1).

L'ÉVACUATION DE LA POPULATION

Le 31 octobre, à 17 heures 45, le Commandant allemand donna l'ordre de rassembler immédiatement *toute la population*, sans aucune exception (blessés, vieillards, infirmes), pour évacuer aussitôt le pays, ajoutant que c'était en vue de la sécurité des habitants ! Raison hypocrite, puisque depuis 48 jours ils avaient subi sans défaillance un bombardement incessant.

Les Allemands font évacuer les caves, arrêtent les habitants dans les rues, dans les cours, sans permettre de rentrer pour prendre quoi que ce soit.

C'était bientôt l'heure du dîner, il fut impossible de le manger. Comme c'était aussi le moment de donner la provende aux animaux, de toutes les étables sortent des beuglements de vaches affamées.

(1) Médecin-major Barbier, du 306e. *Rapport sur l'affaire de Vailly.*

Panique générale, les uns attèlent leur âne, les autres un vieux cheval que l'armée n'a pas pris, on équipe des voitures à bras, des brouettes où l'on place les infirmes, les nombreux blessés, les enfants. Pour être bien certains qu'au départ les habitants n'emporteraient rien de précieux, les Allemands font surveiller d'une façon tout spéciale, les habitants des maisons où ils espéraient trouver quelque chose. Dans ses Souvenirs, *Madame Vignier*, raconte qu'un soldat a reçu l'ordre de ne pas la perdre de vue, depuis le moment où elle a su qu'elle allait être évacuée jusqu'au moment où elle est sortie de chez elle. A une remarque qu'elle faisait à ce sujet, le soldat lui répondit : « C'est la consigne du capitaine. »

Le rassemblement avait lieu *Place de l'Hôtel de Ville*. Les maisons du côté opposé brûlaient et comme nous l'avons vu, le rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville et ses abords, étaient couverts de blessés. C'est donc dans ce cadre effroyable que la population fut groupée et dût dire adieu à tout ce qui lui était cher. La colonne encadrée par les Allemands, se mit en route à 19 heures 30 ; il faisait nuit et c'est à la lueur des incendies, au milieu des cris et des pleurs, que 1.158 Vailliciens vivants quittent leur Ville pour aller ils ne savent où !

Ce que fut la marche dans la nuit de cette colonne pour gagner Anizy où elle arriva à cinq heures du matin, le jour de la Toussaint, il est impossible de le décrire.

Plus un Français ne restait à Vailly et n'y rentrera avant le 18 avril 1917.

A Anizy, on fit halte dans l'Eglise dont le sol est couvert de fumier. Dans la Ville, rien à manger, impossible de trouver quoi que ce soit.

La colonne est embarquée en chemin de fer le 2 novembre à 13 heures, pour Tergnier où vers le soir, on distribue dans le train du pain, du lard et du café. Puis on part pour Saint-Quentin; là, le Commandant allemand fait refouler le train, on revient à Tergnier où l'on arrive vers 23 heures. Après le débarquement, le Maire de Tergnier (Monsieur Lottiaux), fait installer les arrivants dans les *Salles de l'Alcazar* et du *Cinématographe*. Les enfants, ils sont nombreux, trois cents, peut-être plus, ont faim, sont exténués, pleurent et crient. Le Maire fait donner du pain, de la soupe, du lait ; il prie *Madame Vignier* de distribuer du chocolat aux enfants et lui en remet une très grosse quantité (1).

Cette nuit fut particulièrement terrible pour tous ces petits, plusieurs sont morts, d'autres sont nés sur le fumier au milieu de cette foule épuisée.

Dans l'après-midi qui suivit, on expédia la colonne, par le train, sur *La Fère, Sains* et environs et c'est là que séjournèrent la majorité des habitants de Vailly jusqu'à leur rapatriement pour les uns et l'armistice pour les autres.

LE TRAVAIL DES ÉVACUÉS

Les Allemands vont prendre des mesures pour obliger hommes, femmes et enfants des régions occupées par eux au travail forcé. Mais, dans cette organisation, les *évacués* auront un traitement à part. Bien que les Allemands disposent de la population sans aucun esprit de ménagements, ils tiennent cependant encore un certain compte de l'organisation locale, dans leur intérêt même. Ces considérations

(1) Madame Vignier. *Vailly* 1914. *Souvenirs.*

disparaissent entièrement quand il s'agit des *évacués*, de ceux qu'on a arraché à leurs foyers. Pour ceux-là, il n'y a pas de scrupule à avoir, on peut en faire tout ce qu'on veut.

Dans son remarquable ouvrage (1), Georges Gromaire traite cette question d'une façon magistrale. Les limites de notre travail ne nous permettent que de donner quelques-uns des ordres qui vont permettre aux subordonnés allemands de traiter les habitants en esclaves.

Le 29 octobre 1914, un ordre du Commandant d'étape 27, 1re Armée, à La Fère, ordonne que tout homme valide doit travailler aux champs. A Sissonne, ceux qui n'ont pas d'occupation suffisante, seront envoyés dans des colonnes de travailleurs.

Le 25 mars 1915, l'Inspecteur d'Etape de Saint-Quentin, Général Leutnant von Bockelberg ordonne :

« Tous les habitants sont astreints aux travaux « agricoles dans les endroits qui leur sont indiqués. « En cas d'absence des propriétaires, les Communes « sont chargées des travaux. Les heures de travail « sont de 7 heures à 12 heures et de 2 heures à « 6 heures. Tous les hommes valides sont obligés de « travailler le temps indiqué. Les femmes et les « enfants seront chargés des petits travaux ».

Nous verrons par la suite que les femmes et surtout les jeunes filles, seront occupées à tous les travaux et les jeunes gens incorporés dans les colonnes et les Z. A. B. (Zivil-Arbeiter bataillonne), bataillons de travailleurs civils, dans ces derniers, ils sont en fait enrégimentés, casernés, faisaient partie de l'armée allemande et étaient soumis à une discipline terrible.

---

(1) Georges GROMAIRE. *L'occupation Allemande en France* 1914-1918.

On estime à environ 100.000 hommes le nombre des incorporés ainsi de force dans l'armée allemande.

La *levée générale des femmes* fut ordonnée en 1916.

« Suivant l'ordre du Quartier Maître Général du « 3 Octobre 1916, les femmes sont à lever dans la plus « grande mesure pour les travaux d'agriculture ou « autres, pour le déchargement de l'armée ou pour « assurer l'alimentation de la population française « du territoire occupé ».

Ici, l'hypocrisie allemande sort à plein ; car l'alimentation était assurée par le ravitaillement américain.

Puis on prescrit des *revues générales* où toutes les femmes sans exception durent comparaître. Après ces revues et la répartition, suivant les apparences d'aptitude, le travail devint plus intense dans les usines, sur les routes, pour casser les cailloux et les transporter par wagonnets sur les voies ferrées, dans les blanchisseries, dans les hôpitaux, dans les champs pour le chargement, le déchargement et l'épandage de fumiers, dans les mines et sur les carreaux des mines, pour la fabrication des sacs à terre, le placement des cartouches de mitrailleuses sur bandes, dans les forêts pour l'abattage des arbres, dans les scieries, dans les gares, pour le chargement et le déchargement des obus et du charbon, dans les étables et les laiteries. La récolte des orties et des mures sur les ronces par les femmes et les enfants, était un véritable supplice.

On fit même faire aux jeunes filles des travaux militaires, à Renansart (Aisne), on leur fit creuser des tranchées et poser des réseaux de fil de fer barbelé. A Saint-Erme, elles font des terrassements. A Laon, une route militaire, etc...

Dans la même région; pour les battues organisées par les Officiers allemands chasseurs, elles sont amenées par camions sur le terrain de chasse et servent de rabatteuses.

Dans son chapitre sur la *destruction de la Race*, Georges Gromaire montre les raisons et les conséquences de la promiscuité dans laquelle on fait vivre les jeunes filles et de l'organisation de la corruption.

Qu'il nous suffise, ici, de dire que la malheureuse population de Vailly était évacuée dans la zone où ont joué à plein tous les sévices des Allemands.

LES RAPATRIEMENTS

Dans les sièges d'autrefois, on avait l'habitude, pour résister avec plus d'énergie, d'expulser ce qu'on appelait les bouches inutiles, c'est-à-dire : les femmes, les enfants, les vieillards et les infirmes. Les Allemands décidèrent d'imiter le procédé d'autrefois et de renvoyer aux Français tous ceux qui ne pouvaient les aider à soutenir la lutte. Ils formèrent des groupes qu'ils expédièrent par chemin de fer à la frontière Suisse, à Schaffouse ; là, les autorités Suisses les prenaient et leur faisaient traverser le territoire Suisse et, à Evian ou à Annemasse, les remettaient au Gouvernement Français qui les répartissait sur le Midi du territoire ou les rendait à leur famille.

Les premiers rapatriements furent forcés et comprenaient surtout les indésirables et les malades. Plus tard, ils furent volontaires, mais les Allemands faisaient un choix et conservaient ceux qui étaient encore utilisables.

Pour que les rapatriés ne fournissent aucun renseignement récent aux autorités françaises, on leur



Commandant MICHEL

imposait une quarantaine en Belgique ; pour quelques-uns, elle se prolongeait. Pour ceux de Vailly, les groupes partirent de La Fère en février et mars 1917 et furent transportés à Rochefort, près de Han, province de Namur. On y resta jusqu'en août. Comme le ravitaillement Américain n'y était pas prévu pour eux, ils y souffrirent énormément de la faim. Et ce ne furent que des organismes ruinés qui parvinrent dans le Centre et en Bretagne où ils furent, souvent avec peu d'égards, cantonnés dans des immeubles impropres à l'habitation. Heureux ceux qui, encore vigoureux, furent en état de gagner leur vie.

L'OCCUPATION

Vailly est totalement vide de ses habitants, qui y ont tout laissé : mobilier, argent, bijoux, livres, linge, outils, vins, bestiaux, récoltes en grange et récoltes en terre etc... L'occupant va systématiquement, sous le feu de nos canons, exploiter cette mine. Il emportera tout, recherchera et trouvera toutes les cachettes, fouillera tous les coins et recoins, sondera toutes les caves, les cours et les jardins. La reproduction par l'*Illustration* dans son numéro du 13 novembre 1915, d'une photographie du *Berliner Lokal Anzeiger* montrant le « rassemblage » de matériel de toutes sortes dans la gare d'Anizy-Pinon, nous donne la mesure du soin avec lequel tout fut enlevé.

Jusqu'alors, Vailly avait été écrasé par les obus allemands, maintenant les obus français vont compléter leur œuvre. Pendant plus de deux ans, journellement, de nouveaux obus parachèveront la ruine de la Ville et de ses faubourgs.

BOYAUX - TRANCHÉES ET RÉSEAUX DE FILS DE FER BARBELÉS

La Ville est devenue inhabitable, toute la vallée, les routes et chemins sont en vue des observatoires que nous avons sur la rive gauche de l'Aisne.

Voyons le dispositif formidable adopté par les Allemands pour tenir les positions qu'ils occupent aux abords immédiats de Vailly, en avant du *Chemin des Dames*, et comment ils s'y sont installés pour y vivre.

Les photographies prises par nos aviateurs nous fixent complètement sur les détails de cette organisation, dans laquelle la Ville elle-même ne jouera qu'un rôle sans importance.

L'ensemble de la défense de la position se divise en quatre parties échelonnées dans le sens de la profondeur :

1° Défense du passage de la *rivière* ;
2° Défense du plateau de *Rouge Maison* ;
3° Position principale ;
4° Les réduits du *Chemin des Dames*.

Défense du passage de la rivière

Entre *Essenlis* et le *Moulin Saint-Pierre*, sur un front de 3 kilomètres, la défense est constituée par quatre lignes de tranchées continues, toutes protégées par des réseaux de fil de fer barbelé, sauf celle du bord de la rivière. La première ligne longe la rivière d'*Essenlis* au *Pont*, là elle passe au delà du Canal et englobe la *Balastière*, les *Grèves* et l'*Ecluse de Condé*.

La seconde ligne longe d'abord le *Chemin de la Pré*, puis rejoint le *Pont* et à partir de ce point, longe la rive droite de la rivière.

La troisième longe la voie ferrée du C. B. R.

La quatrième suit le fossé Sud de la *route de Chavonne*, depuis le ruisseau d'*Essenlis* jusqu'à l'entrée de *Sommecourt*, puis la lisière Sud des vergers de Vailly jusqu'à la *Gendarmerie* et ensuite le fossé Sud de la *Route de Soissons*.

La tranchée du *Bord de l'Eau*, celle du Chemin de fer (Tranchée d'Asbach), sont garnies d'abris bétonnés pour abriter les défenseurs et les mitrailleuses.

Cinq grands boyaux, ayant une direction générale Nord-Sud, traversent entièrement *la Pré* (la plaine de la Vallée) et mettent en communication défilée les diverses tranchées et l'arrière.

Le premier de ces boyaux part de la *Croix-Bury* ;

Le second du *Clos Hesdin* ;

Le troisième de la *Belle-Porte* et longe à l'Est le *ruisseau de Sommecourt*.

La quatrième part des *Marmouzeaux*, coupe la *rue du faubourg de Sommecourt*, puis longe d'abord le *Corrieau des Jacquets*.

Le cinquième part du carrefour des *Chemins du Roi* et *du Bac*, et passe par l'*Abattoir*.

Sept autres boyaux moins importants mettent en communication la *route de Soissons* et le bord de la rivière.

Ces tranchées et boyaux de la défense de la plaine de la Vallée représentent un développement de plus de 20 kilomètres.

Deux passerelles permettent de franchir la rivière, l'une au Pont, l'autre en amont de la *Sucrerie*. Cette dernière aboutit à un boyau qui communique avec la ballastière au Sud du Canal.

Quatre passerelles franchissent le Canal devant la *ballastière* et les *Grèves*.

Les troupes qui ne sont pas dans les abris des tranchées des premières lignes, logent dans les Carrières de *Rouge Maison*, de *Picpus*, de *Venturini*, de l'*Abandin* et peuvent, par les chemins creux et un boyau qui longe le *ruisseau des Brailles*, gagner la première ligne par des communications où elles sont défilées aux vues de nos observatoires.

Il en est de même pour celles installées sous abri au *Chemin du Mont des Vaches* au *Chemin des Cars*, près du Poste de Commandement du Général Commandant le Secteur qui est installé au *Trou des Prêtres*.

Dans la culée du Pont (rive droite de l'Aisne), un abri pour mitrailleuses ; à l'entrée de Vailly, à l'angle de la *rue de l'Hôtel-Dieu* et de la *rue d'Aisne*, dans la salle du Café de l'*Hôtel du Cheval d'Or*, est camouflé un très fort blockhaus en béton armé qui permet de battre avec des mitrailleuses toute la *Place de Bouvines* et a des vues sur les *Promenades* et la rue de l'*Hôtel-Dieu*. Un fort réseau de fil de fer barbelé planté sur les Promenades en défend les abords. Un autre blockhaus, sur la *route de Soissons*, permet d'enfiler la *rue du Vieux Port* et donne des flanquements sur la *route de Soissons*, la *Place de Bouvines* et le *Chemin du Roi*.

Un *Poste de Secours* très important est installé près de l'Hôtel de Ville, dans les caves du *Café de l'Hôtel-de-Ville* et les caves voisines. Un plan incliné, débouchant sur la *Promenade des Jeux d'Arc*, muni d'un ascenseur, permet la montée et la descente des blessés couchés sur leurs brancards. Les parois du Poste ont été couvertes de plaques de marbre. Il durera jusqu'en 1919, et à leur rentrée, les habitants pourront y voir scellés les dessus de marbre de leurs che-

minées échappés aux bombardements ; les bouchers, les charcutiers et les cafetiers, lès marbres de leurs étals et de leurs tables de café. Ce poste est à portée de la route par laquelle, chaque nuit, se font les évacuations de blessés sur Aizy où se trouve l'Ambulance et de là sur le chemin de fer à Anizy.

Un grand central téléphonique se trouvait dans les caves de la *Belle Porte*, quatre boyaux y aboutissaient, aux parois desquels étaient fixées les lignes téléphoniques. Nous avons déjà vu que l'un conduisait à la *tranchée de la rivière* et qu'un autre remontait le *ruisseau des Brailles* et meftait en communication avec le P. C. ; un troisième coupait la route et gagnait la tranchée de la *route de Chavonne* ; un quatrième permettait d'atteindre le *Chemin de Saint-Précord* et longeait ensuite les vergers vers l'Ouest, au pied des pentes.

Une fosse, avec pièce contre avions, se trouvait dans le jardin potager.

Défense du plateau de Rouge-Maison

Cette organisation, complètement distincte de la précédente, comportait une tranchée (Tranchée d'Ismid), allant du *Bois Marcon* au *Bois de la Fosse Marguet*. Elle avait en avant d'elle deux saillants fortifiés, les *Grands Riez*, prolongé par le *Bois du Moulin de Saint-Pierre et l'Abondin*.

Les *Grands Riez* étaient coupés par trois tranchées, l'une à mi-pente (Tranchée de Sinope), longeait le chemin, puis englobait la *vieille route de Laon* ; la seconde à la crête des savarts ; la troisième à la crête du plateau. Le Mamelon du *Bois de Saint-Pierre* avait un ensemble fermé qui communiquait par une tranchée avec les *Grands Riez*. Un grand

boyau partant de la sablière du *Bois Marcon* et aboutissant vers la *Croix des Pestiférés* dans le Ravin de *Rouge Maison*, permettait de traverser le plateau à l'abri des vues et par conséquent d'amener les troupes en réserve vers Aizy-Jouy.

A l'*Abondin*, en première ligne, sur le versant Ouest, une tranchée part des *Carrières de Vanturini*, traverse la *Ruelle de la Bourdaine*, passe au-dessus de la *Fosse Mayeux* et suit la *ruelle des Cars ;* à l'Est, la tranchée suit la vieille *route d'Ostel* depuis la *Croix Bury*.

En seconde ligne, une tranchée contourne le plateau dans sa partie découverte, entre les deux versants boisés. Un grand boyau met en communication défilée *Gerlaux* avec la *Fosse Marguet*.

La position principale

Elle est constituée par deux lignes de tranchées (Tranchée d'Andrinople et Tranchée de Barban), protégées toutes deux par un double réseau de fils de fer barbelés.

Venant de *Chantereine*, elles traversent le *Bois Marcon* à hauteur de la *Sablière*, suivent la ligne de crête du plateau, passent au Sud de *Gerlaux*, à *Ostel* et gagnent le carrefour de la *Croix sans Tête*.

Les réduits du Chemin des Dames

Dans la partie correspondant au front qui nous occupe, des réduits sont organisés à la *cote* 195 (Tranchée de Scutari), aux *Bovettes* et au *Panthéon*.

Dans tout l'ensemble de la position, de la Rivière d'Aisne au Chemin des Dames, tous les emplacements occupés ou prévus pour mitrailleuses, sont sous béton armé. Il en est de même pour les observatoires.

De notre côté, sur la partie de notre défense correspondant au front *Essenlis-Moulin de Saint-Pierre*, notre tranchée de première ligne suit la digue Nord du canal, depuis l'Ecluse de *Saint-Audebert* jusque vers le milieu du *Large*, puis la digue Sud jusqu'à *Maison Grise*. De là, elle gagne la lisière Nord du *Bois de Chassemy* en face de la *Ballastière*, occupée par l'ennemi.

L'ARTILLERIE ALLEMANDE

L'ensemble de l'organisation défensive est appuyé par de nombreuses batteries de tous calibres (1), groupées plus spécialement autour du *Fort de Condé*, au Nord de *Celles*, dans le *Bois Marcon*, aux *Grands Riez* et aux abords de *Gerlaux*.

NOTRE ARTILLERIE

En 1915, l'Artillerie de position du Secteur tenu par la 137e Brigade, entre la *route de Condé à Chassemy* et le *Pont de Chavonnes*, non compris les batteries de 75 de l'Artillerie de la Division, comprenait :

2 pièces de 120 court Bacquet.
1 Batterie de 120 long (4 pièces).
1 batterie de 95 (4 pièces).
2 pièces de 155 court.
4 pièces de 155 long.

Le Groupement était commandé par le *Lieutenant-Colonel Vignier*, alors chef d'escadron. Notre Mère habitait à la *Belle Porte* à la sortie Est du *Faubourg de Sommecourt*. Mon frère savait par le Colonel Sauvage, du 332e, qu'elle s'y trouvait encore le 30 oc-

(1) Annexe n° 43.

tobre 1914, le jour de la prise la Ville, mais ignorait son évacuation. Il avait donc à faire tirer sur son pays où il pensait que sa mère se trouvait ! ! !

La zone d'action du Groupement était comprise :

Pour le 120 long et le 155 long, entre *Verdonne* et *Cerlaux* avec interdiction de la circulation sur le *Chemin des Dames ;*

Pour le 120 court, la *Sucrerie de Vailly* et la *Plaine de Chassemy* avec la *Grévière ;*

Pour le 155 court, entre le *Pont de Condé* et le pont du C. B. R. à *Saint-Audebert,* sur l'Aisne ;

Pour le 95, *Chavonnes, Soupir, Moussy.*

Toutes ces batteries étaient installées dans les ravins entre *Chassemy* et *Brenelle* avec le Poste de Commandement sur le Plateau près du Chemin de *Chassemy au Monthussard,* au Sud de la *cote* 169. Elles avaient des observatoires près de la *Chapelle de Notre-Dame des Boves,* au-dessus des *Boves* et près de la *cote* 146, au-dessus du *Château de Bois-Morin.* Ces observatoires, munis de jumelles à ciseaux, grossissant 32 fois, permettaient de surveiller d'une façon parfaite toutes les parties visibles de la vallée et du plateau jusqu'au *Chemin des Dames.*

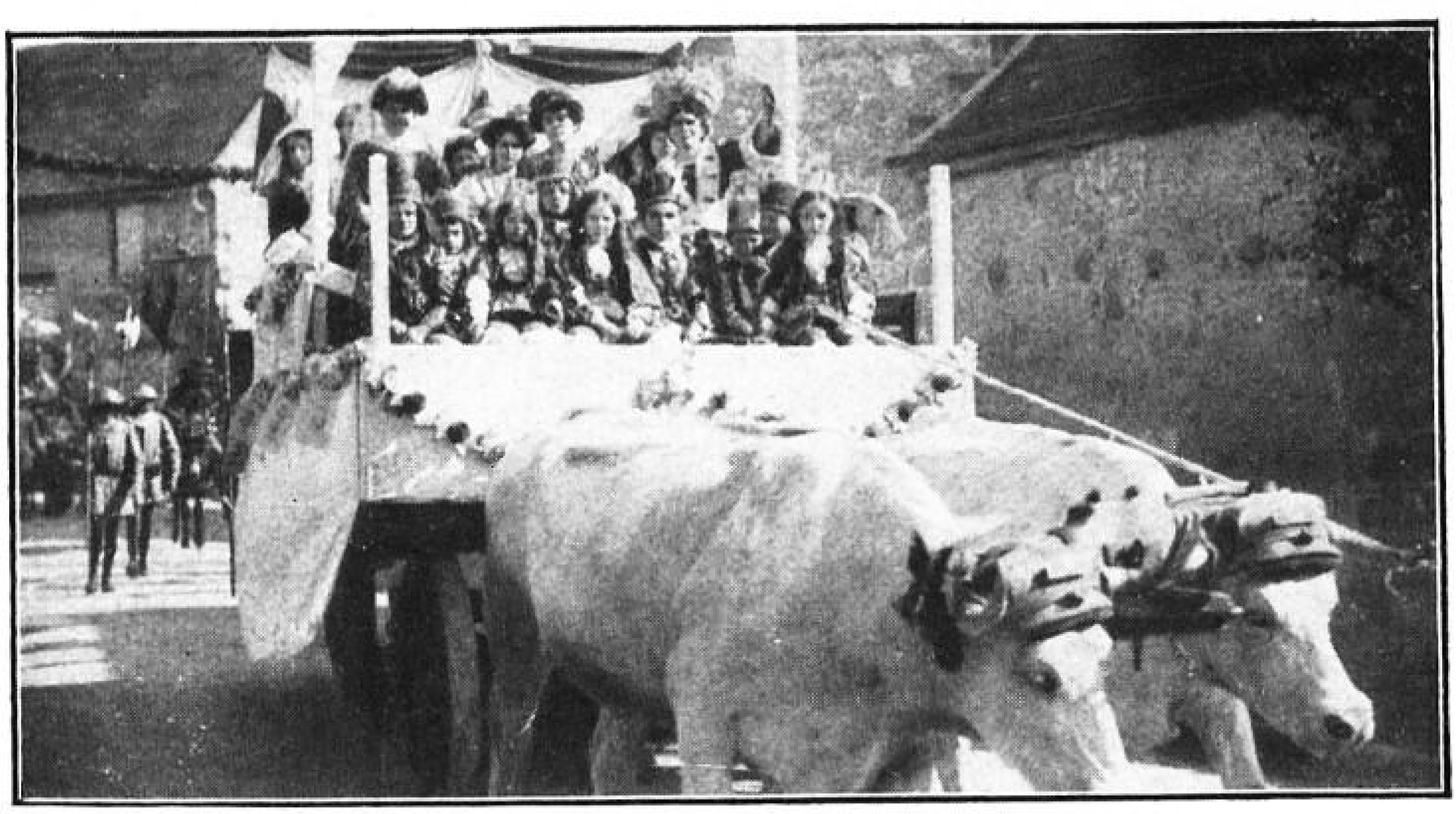
LES PRISONNIERS CIVILS

Comme nous l'avons vu, le 30 Octobre 1914, les Allemands s'étaient saisis de civils (1) qu'ils emmenèrent comme prisonniers.

A Anizy, on fit un premier triage, les plus vigoureux, âgés de 16 à 45 ans, furent conservés dans la région de La Fère et incorporés dans les colonnes de travailleurs, les autres furent conduits par chemin de fer à Chauny où on les parque dans le théâtre. Puis,

(1) **Annexe n° 41.**





Jeanne d'Arc et les Vignerons de Sommecourt

Les Petits Musiciens du Roi

ces derniers sont embarqués dans des wagons à bestiaux absolument vides et les panneaux fermés, pour une destination inconnue. Premier arrêt à Aix-la-Chapelle, où on leur distribue du café, du thé, du pain de guerre. Arrivés en Allemagne, dans certaines gares où le train s'arrête, la population est ameutée contre les prisonniers, les enfants leur jettent des pierres, les mères montrent le poing et profèrent des injures. Le débarquement a lieu à *Güstrow*, ville du Duché de Meklembourg.

Le camp est clos de fils de fer barbelés, on couche sous la tente, sur de la mauvaise menue paille, sans feu ni lumière. Là se trouvent déjà des civils de l'Oise, de la Somme, du Nord et du Pas-de-Calais. Pour eux, il n'y avait pas eu de triage préalable et on voyait des vieillards de 75 ans et des enfants de 14. Il y a également des soldats Belges, Anglais, Français et Russes, en tout environ 10.000 hommes, dont 1.100 civils (1).

Les souffrances physiques et morales endurées par ces hommes âgés furent extrêmes. Arrachés à leurs familles, sans que beaucoup aient même pu faire connaître leur départ, enfermés dans un camp infect, grelottants en plein hiver sous des toiles de tente comme abri, presque sans paille pour se coucher, nourris d'une façon absolument insuffisante. En février 1915, ils sont conduits et enfermés dans un fort de Rastad, duché de Bade. Puis en mai, les malades sont rapatriés par la Suisse, les valides dispersés un peu partout pour y être employés, un certain nombre même sont renvoyés en France, dans les régions envahies, pour y être incorporés dans les bataillons de travailleurs.

---

(1) Alfred CHARPENTIER. *Six mois de captivité en Allemagne* (manuscrit).

REPRISE DE VAILLY PAR LES FRANÇAIS
18 AVRIL 1917

L'offensive générale, sur le front de l'Aisne, du 16 avril 1917, a chassé l'ennemi de la région *Ostel-Braye-en-Laonnois*. C'est la Division d'*Anselme* qui, partant de *Soupir* à 6 heures, s'empara de la *Cour Soupir*, du *Mont Sapin* et mit péniblement le pied dans *Chavonnes*. Mais, la prise du plateau d'*Ostel* va déterminer le repli des Allemands derrière une ligne jalonnée ici par le *Chemin des Dames*. Ils vont s'y cramponner jusqu'au 23 octobre, jour où la victoire de *La Malmaison* va permettre au *Général Maistre*, commandant la VI[e] Armée de refouler l'ennemi au delà de l'*Ailette*.

Ce fut le 44[e] Régiment Territorial d'Infanterie, commandé par le *Lieutenant-Colonel Lacroix de Cariès de Sénhiles* qui réoccupa Vailly, le 18 avril 1917.

A partir du moment où les Allemands sont repoussés au *Chemin des Dames*, qui est maintenant bordé par nos tranchées, ils n'ont plus aucune vue sur la Vallée de l'Aisne. Alors une vie intense y déborde de Soissons à Pontavert. La route de Soissons à Neufchâtel ne suffit plus pour permettre les transports nécessités pour l'équipement du nouveau front. Une quantité formidable de matériel est indispensable. Des ponts à double courant sont lancés sur l'Aisne à Missy, Condé et Vailly ; une voie ferrée normale est établie à la place de celle de 1 mètre et raccordée à Crouy avec la grande ligne ; des épis sont construits à toutes les ouvertures des vallons se dirigeant vers le Nord, pour permettre le tir de l'Artillerie lourde sur voie ferrée et à grande puissance ; toutes les routes réparées, élargies, bordées de poteaux ou de

bornes blanchies, sont jalonnées de grands indicateurs pour le jour et de transparents lumineux pour la nuit ; les chemins qui gravissent les pentes des côteaux sont aménagés pour le passage de l'artillerie et des tanks ; des voies de 0 m. 60 permettent d'amener les projectiles à un certain nombre de batteries ; des dépôts de projectiles de tous calibres sont constitués près de Sermoise et entre les stations de Ciry et de Braine ; des approvisionnements de vivres et de munitions emplissent les *Bois de Chassemy*.

Le Général Maistre, Commandant la VI^e^ Armée, qui a son Q. G. à Belleu, dans la propriété Piat, pousse avec une activité inlassable la préparation dans tous ses détails, de la reprise du *Chemin des Dames* dont le *Fort de La Malmaison* est la clé.

A Vailly, toutes les rues sont déblayées, les Promenades débarrassées du cimetière allemand, dont les tombes étaient ornées de superbes monuments.

Le Général de Division, commandant le Secteur, ne pouvant plus s'installer dans le Poste allemand du *Trou des Prêtres*, dont l'entrée est tournée vers l'ennemi, s'installe dans un Poste creusé au *Chemin du Mont des Vaches : aux Hattons*.

Les troupes de seconde ligne, sont installées dans des abris, le long de la route, entre *Couvailles* et *Saint-Pierre* ; à la *vielle route de Laon* ; dans toutes les carrières des ravins d'*Aizy-Jouy*, de *Rouge Maison* et d'*Ostel*.

NOTE DE L'AUTEUR. — Arrivant de Macédoine, pour jouir de ma première permission, après avoir embrassé mes enfants, que j'avais entrevus pour la dernière fois à Montcornet le 15 août 1914, il y avait plus de trois ans, je désirais revoir notre maison de la *Belle Porte* et m'assurer de l'état de la tombe, *au Cimetière*, de mes Grands-Parents, de mon Père et de l'un de mes Fils, j'avais obtenu, le 22 octobre 1917, l'autorisation de mon ancien Colonel au 106^e^, le Général Maistre, Commandant la VI^e^ Armée, de venir à Vailly. Personne ne m'avait avisé de ce qui

A partir de ce moment, il fut permis à quelques isolés de venir contempler l'étendue de leurs ruines. Toutes les maisons sont vides de leurs meubles, démolies ou incendiées en totalité ou en partie, toutes les caches vidées, toutes les terres en friches, la majeure partie des vignes et des arbres fruitiers coupés, arrachés ou morts. Il n'était d'ailleurs pas possible d'y séjourner. Ceux qui avaient obtenu la permission d'y venir, sans abris, étaient obligés de repartir, leurs provisions consommées.

Mais le martyr n'était pas terminé, les ruines pouvaient être ruinées davantage. Pendant encore plus d'un an, Vailly va rester sous le feu de l'ennemi qui continuera avec ses canons de gros calibres et ses avions, à pilonner les décombres.

OFFENSIVE ALLEMANDE DU 27 MAI 1918

Le 27 mai 1918, à une heure du matin, après une période de calme relatif, sans que rien l'ait fait prévoir, un bombardement d'une violence extrême est dirigé, non seulement sur nos lignes et sur leurs abords immédiats, mais très loin sur les arrières, jusqu'à *Soissons, Braine, Fismes, Jonchery* et *Reims.*

A 4 heures du matin, il est suivi d'un assaut massif sur le front *Reims-Soissons-Coucy-le-Château.* Nos lignes sont submergées par les I^re^ et VII^e^ Armées allemandes amenées à pied d'œuvre à notre insu, et les

---

se préparait ; l'automobile qui m'emmenait suivait la route de la Vallée. A partir de Missy, les détonations des départs de nos canons formaient un roulement continu. En arrivant à *Couvailles*, voici ce que je vis : A la crête, au-dessus de ma tête, des batteries de 75, sur la voie ferrée qui longe la route, une longue file de wagons blindés avec pièces de 190, sur la rivière une rame de canonnières, de l'autre côté du canal des batteries de 120 et de 155 et dans le lointain, sur la ligne de Soissons à Reims, les pièces de 390 et de 400 tirant des projectiles de 1.000 kilos.

vagues ennemis franchissent d'un seul élan l'*Ailette*, le *Chemin des Dames*, l'*Aisne*, dont les ponts avaient été refaits, puis la *Vesle*

Vailly est dans le secteur tenu par la Division Dauvin, du 11e Corps d'Armée, qui garde un front très étendu.

A la droite, le 64e Régiment d'Infanterie, par des combats acharnés, a tenté d'arrêter l'ennemi à la *Carrière de Froidemont* et à l'*Eperon des Vaumaires*, il est rejeté sur le pont de *Chavonnes*. Au centre, le 91e, après avoir défendu d'abord *Pargny* pied à pied, puis le *Panthéon*, repasse l'Aisne à Vailly.

A gauche, le 137e, repoussé du *Ravin de Chavignon* sur les *Carrières Montparnasse*, se retire également par Vailly ; mais une partie qui défend le *Bois d'Herty*, comme la 61e Division qui occupe la *Forêt de Pinon*, encerclés par l'ennemi y résisteront jusqu'au soir sans pouvoir être dégagés.

C'est par l'Est de *Rouge Maison*, le Bois de la *Fosse Marguet*, que l'ennemi va s'emparer de Vailly.

La Ville est de nouveau entre les mains des Allemands, mais il n'y a plus rien ni à butiner, ni à détruire ! Aussi ne vont-ils pas s'y arrêter.

Le tout en action à grand débit ; c'était infernal, mais n'interrompait pas la circulation très active sur toutes les routes.

L'ennemi répondait en masse sur Vailly, la rue du *Faubourg de Sommecourt* venant d'être coupée par un gros entonnoir près de la *Ferme Bailly*, je dus continuer à pied jusqu'à la *Belle Porte*, qui n'était pas, alors complètement ruinée, mais fus très surpris d'y trouver une batterie de 4 pièces de 155 installée, à l'abri des vues des avions, sous les arbres restant sur la pelouse devant la maison ; les abris du personnel étaient creusés aux abords immédiats des pièces.

Après avoir retrouvé l'automobile qui m'avait amené et vu le cimetière, je décidais de retourner à Belleu par Chassemy et la route de Reims. En passant devant ce qui restait de l'usine Wolber, je vis s'écrouler successivement deux immeubles du *Chemin du Bac*. Dans cette partie de

REPRISE DÉFINITIVE PAR LES FRANÇAIS
27 SEPTEMBRE 1918

Après son débouché, le 18 juillet, de la *Forêt de Villers-Cotterets*, l'Armée *Mangin*, le 4 septembre au soir, jalonne la ligne *Vénizel-Chassemy-Brenelle-Vauberlin-Blanzy*.

Le 5 au matin, anniversaire du premier jour de la bataille de la Marne en 1914, la retraite des Allemands est arrivée aux avancées de la ligne *Hindenburg*, au contact sur l'Aisne. L'ennemi reste maître du *Chemin des Dames*.

Le 13 septembre, on progresse à l'Est de *Sancy* et au Nord-Est de *Celles*, le 67e Régiment d'Infanterie s'empare de *Celles* et de *Couvailles* (1).

Le 15, les Allemands réagissent violemment, mais le 16, Vailly est repris par la 25e Division (Général Joba), du 20e Corps. Ce sont les 16e Régiment d'infanterie (Lieutenant-Colonel Colombat) et le 98e (Commandant d'Humières), qui mènent l'attaque, mais ne peuvent atteindre le *Chemin des Dames* (2).

Les 17 et 18, l'avance continue à l'Est d'*Allemant* et de *Sancy* dans la direction de *Jouy*.

Dans la nuit du 25 au 26, l'ennemi réagit violem-

Vailly, l'ennemi cherchait à atteindre les ponts avec ses projectiles de gros calibre pour les rendre inutilisables.

Les bois de Chassemy étaient bondés de troupes au repos.

Ce n'est que le soir, après avoir dîné à la table du Général et avoir vu le grand plan relief de Vailly et de ses environs installé dans le salon de la Villa que, sur le perron de la Maison Piat, le Général Maistre m'apprit que l'attaque devait avoir lieu le lendemain matin. Et comme il pleuvait, il était fort soucieux. De là, on entendait le roulement de tonnerre qui ne devait se calmer qu'un jour après la victoire de La Malmaison, qui rejetait l'ennemi loin de la rive droite de l'Aisne.

(1) Historique du 67e.

(2) Archives du Ministère de la Guerre.

ment avec son artillerie et ses avions de bombardement qui survolent les routes des vallées de l'Aisne et de la Vesle et y jettent des bombes.

Le 26, à 7 h. 15, à l'abri d'un gros bombardement, l'ennemi attaque le secteur du *Château de Vaucelles*.

La Division *Messimy* repousse quatre assauts successifs, mais ne peut empêcher l'ennemi de pénétrer encore une fois dans Vailly ; notre front est crevé entre la Division *Messimy* et la Division *Joba* ; mais l'ennemi qui atteint l'usine électrique au Sud, n'a pu déboucher des *Promenades* et mettre le pied dans *Saint-Précord* et dans le *faubourg de Sommecourt*, tenus par la Division *Joba*. C'est le dernier sursaut de la bête devant Vailly.

Le 27 au matin, un bataillon de la Division *Messimy*, vient refouler l'ennemi des parties occupées de Vailly et rétablir le front.

Les jours suivants, le centre de notre attaque suivant la route nationale de Soissons à Laon, oblige l'ennemi à lâcher le *Chemin des Dames*.

C'est alors que le général *Mangin* (1), vint s'incliner devant les ruines de l'Eglise où *Jeanne d'Arc* avait prié cinq siècles auparavant, ayant bouté les Anglais hors de France.

Les combats, autour de Vailly, furent très durs, les Allemands opposant une résistance opiniâtre avec les forces considérables accumulées sur le *Plateau de la Malmaison*.

---

(1) Conversation du Général Vignier à Mayence, en mars 1919, dans le château du Grand-Duc, avec le Général Mangin, son camarade de Saint-Cyr, promotion de Châlons 1886-88.

LE RETOUR DE LA POPULATION

La ville libérée, la population va-t-elle pouvoir y rentrer ? Non, il est impossible de s'y ravitailler, de s'y abriter et voilà l'hiver qui arrive. Aucune ressource, aucune provision. Ce n'est qu'au printemps de 1919 que les plus courageux oseront s'y réinstaller.

Dans *Le Réveil des Morts,* Roland Dorgelès fait une peinture magistrale, mais encore atténuée de l'état de la ville. « La guerre n'avait rien épargné. Des murs branlants, des tas de décombres, de grands trous noirs... De loin en loin, la carcasse détuilée d'un toit était restée suspendue dans le vide, ou bien une façade apparaissait sans rien derrière, plantée comme un décor, et rageusement percée, en pleine pierre, par le jet d'un obus. Les rares maisons restées debout avaient des airs hagards, avec leurs fenêtres béantes, comme des yeux crevés, et de grandes balafres par où le ciel passait...

C'était, de chaque côté de la rue, le même terrain vague, jonché de gravats, le tas seulement un peu plus haut si la maison avait été un peu plus grande. La chaussée même était ravagée, crevée d'ornières...

Quand un sinistré rentrait au pays quitté en 1914, et qu'il découvrait de la route de Soissons cet immense écroulement, ce chaos de décombres où disparaissait jusqu'à la trace des rues, il sentait son courage l'abandonner d'un coup. Déblayer ces monceaux, niveler ces crevasses, reconstruire quelque chose sur ces tas de gravats, allons donc, c'était impossible... »

Et cependant, à peine rentré, on déblaie, on défriche, on s'abrite dans les ruines pour durer et

attendre le moment où, les formalités remplies, on espère voir sortir sa maison des ruines. Combien ne verront pas ce moment ? Cela ne fait rien, on s'y met de tout cœur.

VISITE DU MINISTRE DES RÉGIONS LIBÉRÉES REMISE DE LA CROIX DE GUERRE PAR LE MARÉCHAL JOFFRE

Le 7 août 1921, le Ministre des Régions Libérées, assisté du Maréchal Joffre, en présence de Mr Ehrensward, Ministre de Suède, de nombreux parlementaires, du Maire d'Enghien-les-Bains, vient présider les cérémonies de la remise de la Croix de Guerre aux communes des cantons du Chemin des Dames (Vailly, Craonne, Neufchâtel), citées à l'ordre de l'Armée.

Citation de Vailly : « Située sur la ligne de bataille pendant quatre années, a été détruite à la suite des violents combats de novembre 1914 et de bombardements journaliers.

« Par sa belle conduite morale pendant l'occupation, les deuils nombreux et les souffrances de sa population, a mérité la reconnaissance du pays. »

Monsieur *Paul Batier*, qui a bien voulu, dans ces conditions particulièrement pénibles, accepter la charge écrasante de Maire et de Président de la Coopérative de Reconstruction de Vailly-sur-Aisne et de ses environs, reçoit le Ministre. Monsieur *A. Cadot*, qui a repris ses fonctions d'Adjoint est là, lui aussi, et, conduit par la main les petites filles du *Commandant Michel* qui ont brodé le coussin sur lequel le *Maréchal* Joffre épingle la Croix de Guerre (1).

---

(1) L'*Argus Soissonnais*, n° du 10 août 1921. Annexe n° 22.

BIBLIÓGRAPHIE

ALEXANDRE — *Les monuments français détruits par l'Allemagne.*

Lord FRENCH — 1914.

Von KLUCK — *La marche sur Paris en* 1914.

Historique du 67e Régiment d'infanterie.

Historique du 306e Régiment d'infanterie.

Gabriel HANOTAUX — *L'Aisne pendant la Grande Guerre.*

Roland DORGELÈS — *Le Réveil des Morts.*

Georges GROMAIRE — *L'occupation allemande en France* (1914-1918).

Paul FLAMANT — *Le Réveil des Vivants.*

Pierre LOTI — *L'horreur allemande.*

MANUSCRITS :

Journal de marches et opérations du 287e R. I.
Journal de marches et opérations du 306e R. I.
Journal de marches et opérations du 332e R. I.

Alfred CHARPENTIER — *Six mois de captivité en Allemagne.*

Albert CADOT — *La Guerre de* 1914-1915. *Résumé de la guerre de* 1914 *à* 1915.

Médecin-Major BARBIER — *Rapport sur le combat de Vailly le* 30 *octobre* 1914.

Mademoiselle CROCHARD — *Journal (août-septembre-octobre* 1914).

Madame Alexandre VIGNIER — *Souvenirs* 1914.

Lieutenant-Colonel A. VIGNIER — *Notes et Journal.*

MOREAU-NELATON — *Du Laonnois à la Brie.*

Chapitre XIII

LES PÈLERINAGES — LES COUVENTS

SAINT PRÉCORD

Ecossais de naissance, Saint Précord vint en France, poussé par le désir d'y travailler plus librement à son salut. La beauté de notre pays et les mœurs douces de ses habitants lui plurent et il se fixa à Vailly. Un monticule isolé de la ville, mais peu distant, fut le lieu qu'il choisit pour sa retraite et il s'y bâtit une solitude près d'une claire fontaine. Sa vie sainte le fit bientôt rechercher par Saint Remy, archevêque de Reims ; les liens de la plus sainte amitié unirent les deux serviteurs de Dieu et, pendant de longues années, on vit d'édifiants rapports subsister entre l'humble solitaire et l'illustre Pontife. La vie de Saint Précord avait répandu dans toute la contrée la bonne odeur de Jésus-Christ ; aussi, quand il mourut, toute la ville de Vailly se pressa autour de sa dépouille mortelle et lui fit de magnifiques funérailles.

Il fut enterré sur la montagne même qu'il avait embaumé de ses vertus. Le ciel ne tarda pas à honorer le tombeau de Saint Précord par des miracles et de nombreuses faveurs, et la piété des fidèles le couvrit d'une belle chapelle où accoururent, de tous

côtés, des malheureux qui venaient implorer la protection du Saint. Le mont, jadis solitaire, devint un hameau populeux, il prit, et conserve encore, le nom de Saint Précord. Pendant cinq cents ans, il vit de nombreux pèlerins remplir journellement le sanctuaire vénéré ; avec eux, affluaient de riches offrandes. Ce fut l'innocente cause du malheur de nos pères.

Une cupidité sacrilège fit concevoir au gardien des saintes reliques la pensée de les ravir ; ce projet impie s'exécuta à la faveur de la nuit. Le scélérat emporta les sacrés ossements en Angleterre où ils valurent des trésors ; on ne parvint qu'à grand peine à les recouvrer et, encore, ce fut au profit de l'abbaye de Corbie (Amiens). Vailly en resta privé pendant un long intervalle. Enfin, un de ses enfants, Dom Jean Poncelet, religieux bénédictin, obtint du Chapitre de son Ordre, que Corbie rendit aux habitants de Vailly une relique insigne de Saint Précord. Dom Poncelet fut chargé de l'apporter, en se faisant accompagner du Sous-Prieur de Corbie et d'un autre religieux. Il la fit reconnaître par Simon le Gras, 83e Evêque de Soissons, et nous conservons la charte originale, par laquelle ce Prélat nous autorise à honorer cette sainte relique. Ce fut l'an 1633 que la paroisse reçut en triomphe ce précieux trésor. Chaque année, on célèbre sa translation, le 22 juillet, la principale fête de Saint Précord a lieu le 1er février (1). L'office se faisait avec une neuvaine, tant à Vailly qu'à Corbie (2).

Le hameau de Saint-Précord avait une belle église, qui fut démolie à la Révolution.

---

(1) Annexe 16.
(2) Doyen RIBAUT. *La semaine du Vermandois et de la Picardie*, 1860.

La croix du clocher, placée sur une colonne en pierre, a échappé à la ruine de la guerre et marque encore aujourd'hui l'emplacement de l'église.

A la base une plaque de plomb portait l'inscription suivante : *S. P. Olim Ecclesia Hodie Crux.*

Depuis le XVII^e^ siècle, c'est l'église Notre-Dame de Vailly qui a possédé et possède encore la relique de Saint Précord. Elle a échappé à l'impiété révolutionnaire par le zèle de quelques habitants de Vailly, et Monseigneur de Beaulieu, Evêque de Soissons, l'a conservé à notre amour et à nos respects. Elle existe encore aujourd'hui.

SAINTE BERTHE

A Filain, presque au sommet de la montagne, dans un site admirable d'où l'œil embrasse la vallée de l'Ailette sur une grande étendue, était une antique chapelle dédiée à Sainte Berthe. La guerre l'a détruite. Elle attirait, chaque année, le lundi de Pâques, un nombre considérable de pèlerins. Près de là, à mi-pente, est une petite fontaine qui porte le nom de la Sainte. Selon la croyance populaire, cette eau a la propriété de guérir de la fièvre (1).

Les jeunes gens et les jeunes filles invoquent la sainte pour la préparation à leur mariage.

Sainte Berthe, née au VI^e^ siècle et mariée avec Gandebert, parent de Clovis II, s'en alla en Artois, avec son mari, à la conquête des âmes, y mourut et fut enterrée à Blangy-en-Artois.

Selon la légende, les religieuses du Couvent de Blangy-en-Artois durent se retirer devant une invasion des Normands. Le corps de la Sainte, fondatrice

(1) BOUCHEL. *Le Pèlerinage de Sainte Berthe à Filain.*

de leur monastère, fut emporté, d'abord en Allemagne, en 895 et, plus tard, ramené en Artois, pour être déposé dans une châsse, sous l'autel de la Chapelle de l'Abbaye. Cette translation fut signalée par plusieurs miracles.

Au moment de la translation des reliques, on construisit à Filain, sous l'influence de l'Archevêque de Reims et dans son domaine de Saint-Martin, le petit oratoire qui attirait les pèlerins (1).

La chapelle, bâtie au XI^e^ siècle, qui a résisté jusqu'en 1914, était du Roman le plus pur.

En 1814, le mobilier et la toiture furent brûlés par les Cosaques. Le fermier de *la Royère* le fit remettre en état.

Après 1870, elle est délabrée ; la famille *Leduc*, propriétaire de la ferme, la relève et les pèlerinages du lundi de Pâques reprennent. La tradition veut que l'on y mange des œufs rouges ; une année, un seul marchand en vend plus de 2.500.

Au cours de la guerre, de 1914 à 1918, elle est complètement détruite.

En 1923, Madame *Dauthieu*, dont le fils, engagé à 17 ans, a été tué près de l'emplacement de la chapelle, y fait édifier un calvaire, à la mémoire de son fils et des soldats tués dans le secteur.

Et en 1928, Monseigneur Mennechet, Evêque de Soissons, bénit la chapelle, réédifiée par les soins de Madame veuve *Leduc*.

NOTRE-DAME DES BOVES

L'église du village des *Boves* était en construction en 1434 ; en cette année, *Jean Moutarde*, de Vailly,

(1) Edouard FLEURY. *Antiquités et monuments du département de l'Aisne.*

donna 200 livres pour son achèvement ; elle fut dédiée à la Vierge, dont une très belle statue en bois est venue jusqu'à nous après bien des vicissitudes.

Le 10 mars 1745, par décret de Monseigneur de *Fitz James*, Evêque de Soissons, la paroisse des *Boves* fut supprimée et réunie à celle de *Presles*.

Ce décret fut signifié aux habitants de Presles, qui ont refusé de dire leurs noms, le dimanche 9 octobre 1746, au moment où ils sortaient de l'église, à l'issue de la Grand'Messe. Ce jour-là, la dernière messe fut dite dans l'église des *Boves* ; on en descendit le mobilier dans l'église de *Presles*, ainsi que la statue de la Vierge.

Le transport de cette statue se fit sans aucun incident jusqu'au ruisseau de la *Brûle*, qui marquait la limite de la paroisse des *Boves* : en cet endroit, elle devint tout-à-coup si pesante, que quatre hommes ne pouvant la porter, il fut impossible d'aller plus loin. Le Clergé de Presles dut venir processionnellement à sa rencontre et ce n'est qu'alors, dit la légende, qu'elle put être placée dans l'église de ce village. Les habitants ont conservé pour elle une grande vénération.

De l'église des Boves, il ne restait plus rien, mais le peuple n'en oubliait pas le chemin. Après sa démolition, une croix de bois marquait l'emplacement du chœur et on s'y rendait en pèlerinage, principalement le lundi de Pâques et les jours suivants.

Jusqu'en 1914, il s'y fit une procession solennelle, en vertu d'une ordonnance du 10 juin 1870, de Monseigneur *Dours*, Evêque de Soissons.

En 1873, sur l'initiative de M. Portelette, une petite chapelle, due à la piété des fidèles, remplaça la croix de bois. En octobre 1873, Monseigneur

Dours y reporta la statue en grande pompe au milieu d'un grand concours de fidèles.

La procession du pélerinage du Lundi de Pâques, qui attirait une foule de croyants des villages environnants, entre autres de Vailly, fut reculée à l'Ascension pour qu'elle n'eût pas lieu le même jour que le pélerinage de Sainte Berthe à la Chapelle de Filain (1).

La dernière procession eut lieu le jour de l'Ascension en 1914.

De cette Chapelle, on avait une vue très étendue sur la Vallée de l'Aisne, les Coteaux de la rive droite et le plateau entre Aisne et Ailette, de *Condé* à *Beaurieux*.

En 1914, un poste d'observation fut établi par notre Artillerie à proximité de la Chapelle. Pour préserver la statue des coups de l'ennemi, elle fut enlevée, sur l'initiative d'un Officier et abritée dans une carrière.

La guerre terminée, la statue fut replacée dans l'Eglise de Presles, *la Chapelle de Notre-Dame des Boves* ayant été totalement détruite (2).

COUVENT DU PETIT VAUCELLES

Aux siècles passés, la renommée des vignobles du Soissonnais s'étendait très loin. Les grandes Abbayes du Nord y avaient des domaines d'où elles tiraient le vin qui leur était nécessaire.

Marchiennes avait le prieuré de *Vregny* ; l'Abbaye de *Saint-Ghislain-en-Hainaut* avait le prieuré de Saint Ghislain à *Vaudesson* ; l'Abbaye de Saint Au-

---

(1) *Essai historique sur Presles-et-Boves de* BOUCHEL.
(2) Abbé SERMOISE, curé de Chassemy, desservant de Presles (Lettres).

bert de *Cambrai*, avait, à *Soupir*, le vendangeoir de Fénelon ; l'Abbaye de l'Ordre des Citeaux de *Vaucelles*, près Cambrai, avait sous son obédiance, le couvent du *Petit Vaucelles*, près Vailly (1), fondé en 1180. *La Sourizette* en dépendait.

Son dernier prieur fut le frère *Roussel*, assermenté, qui disparut en 1790, lors de l'évacuation des monastères d'hommes.

Le Couvent, à l'entrée du Vallon d'*Aizy*, fut vendu à la Révolution. Puis, transformé en gentilhommière, qui fut détruite au cours de la Guerre et particulièrement lors de la dernière attaque des Allemands le 26 septembre 1918.

COUVENT DES PICPUS
OU NOTRE-DAME DE CHÉZY-LEZ-VAILLY

Ce Couvent s'élevait dans le haut du ravin encaissé de *Rouge Maison*, dans un site sauvage, assez bas pour être abrité des vents d'Ouest, du Nord et de l'Est, mais très bien exposé au Midi.

Certains titres donnaient à cette maison le nom de l'*Hermitage*.

D'après l'inscription retrouvée en 1857 (2), et les historiens du temps, le Couvent aurait été édifié vers 1470 par Jean Hérouard et Eloyette de Blois, son épouse et occupé par les *Pénitents du Tiers Ordre de Saint François*. D'après Dormais, l'Eglise qui fut construite, fut bénite en 1478.

Les Pénitents du Tiers Ordre, qui portaient la robe de drap brun, un capuchon de même couleur et une ceinture de cuir, existaient donc à Vailly bien avant

---

(1) Archives du département de l'Aisne.
(2) Annexe n° 10.

la Réforme de Picpus du P. Vincent Massard qui n'eut lieu qu'en 1594 ; ils étaient alors sous le vocable de *N.-D. de Chézy-lez-Vailly*.

Le nom de Picpus ne fut donné à l'Ordre qu'après la Réforme, du nom du Couvent qui se trouvait à Picpus, près Paris, et fut adopté par les Pénitents de Vailly (1).

Leurs biens dissipés au cours des guerres de Religion, leur Couvent détruit par les Protestants en 1567, n'ayant plus de quoi subsister, ils abandonnèrent leur Maison où l'Evêque de Soissons les fit rentrer peu de temps après, à la prière des habitants de Vailly et de St-Précord, après avoir obligé les Jacobins de Vailly à leur restituer les biens dont ils s'étaient emparés en 1664. Avec les secours qui leur parvenaient des autres Maisons de leur Ordre, ils relevèrent le Couvent.

En 1657, *Monseigneur de Bourlon*, Evêque de Soissons, posa la première pierre du dortoir du Couvent.

En 1783, la Communauté des Religieux est composée de 4 ou 5 religieux-prêtres et d'un frère (2).

Ce Couvent était aussi une maison de force où l'on gardait par Ordre du Roi : les fous, les imbéciles ou les fils de famille débauchés et incorrigibles.

Au 1^er^ Novembre 1790, au moment de l'exécution du décret pour l'évacuation des monastères d'hommes, il n'y avait plus que 4 moines avec un frère convers (3). Au jour de l'abandon définitif, il n'y restait qu'un vieillard infirme qui, ne trouvant pas d'autre abri, y vivait dans la misère. Les revenus

---

(1) Chanoine LEQUEUX. *Antiquités religieuses du diocèse de Soissons*
(2) Etat ecclésiastique et civil du diocèse de Soissons, 1783.
(3) MELLEVILLE. Dictionnaire historique du département de l'Aisne.

ayant été saisis, on lui confia la garde de la maison jusqu'au moment où elle fut vendue 5.780 livres (1).

Saint-Just, qui avait fait ses études au Collège Saint-Nicolas de Soissons, y avait, paraît-il, mérité cette note : Sera un grand homme ou un grand scélérat.

Les historiens du Conventionnel racontent que, le 25 septembre 1786, passant ses vacances à Blérancourt, chez sa mère, après l'avoir menacée et injuriée, il fractura les meubles et s'empara de l'argenterie et des bijoux de famille, puis s'enfuit à Paris où il vendit pour 200 francs le produit de son vol.

A la requête de sa mère, il fut arrêté et amené devant le Sieur Chénon, Commissaire au Châtelet et Censeur Royal, qui fit enfermer le jeune vaurien, les uns disent (2 et 3), dans la maison de Picpus de Vailly, les autres dans une maison, sise rue de Picpus, au faubourg Saint-Antoine, à Paris (4).

Qu'importe la prison, mais tels furent les débuts du Jacobin franc-maçon que l'on appela par la suite l'*Apôtre de la Vertu,* le *Saint de la Montagne.* Le Jacobin qu'une chanson thermidorienne dépeint en trois vers :

Tyran, voleur, assassin
Par un seul mot cela s'exprime
Et ce mot là c'est Jacobin (5).

Après l'achat du Monastère, il fut démoli ; seules subsistent une partie des caves voûtées en ogives. En 1857, en vue de la construction d'une Orangerie,

---

(1) Abbé Pécheur. *Annales du Diocèse de Soissons.* Tome VIII.
(2) Edouard Fleury. *Saint Just.*
(3) Abbé Pécheur. *Annales du Diocèse de Soissons.* Tome VII.
(4) Emile Gailliard. *A propos de Saint Just.*
(5) Boutanquoi. *Saint Just.*

en même temps maison de jardinier, des travaux exécutés sur le terre-plein, mirent à jour les traces des anciennes fondations qui prouvaient l'importance des anciens bâtiments ainsi que celle de la Chapelle entourée du Cimetière des Moines (1).

Aujourd'hui l'Orangerie n'est même plus là pour indiquer la place où s'élevait, il y a seulement 150 ans, un puissant monastère.

COUVENT DES JACOBINS

Au moment de la Révolution, il y avait deux maisons de Jacobins dans le Département de l'Aisne.

Celle de Saint-Quentin, établie en 1221, l'autre à Vailly.

Un jour, trois prêtres religieux se présentaient dans cette Ville ; c'étaient : Frère Jean Quatresols, de Laon, Frère Adam Quatresols, Docteur en Théologie et Frère Georges Le Coq. Ils étaient munis d'une bulle du Pape Innocent VIII, d'un mandement du Roi Charles VIII et d'un mandement de l'Archevêque de Reims, Pierre Laval, avec des lettres adressées par ledit Archevêque à ses Officiers de Vailly. Ils voulaient obtenir la permission de former un Etablissement religieux dans la Ville même.

Aussitôt, on convoqua à la Maison Commune, une Assemblée extraordinaire « représentant la totalité du peuple ». Le Lieutenant du bailli prit la parole et demanda à tous les membres présents s'ils consentaient à recevoir au milieu d'eux les nouveaux venus. Tous répondirent affirmativement « en déclarant que jamais un si grand bien n'était advenu ». Il fut

---

(1) Capitaine DE MONCLIN (petits-fils du baron de Wimpffen) Lettres.

convenu que la permission serait accordée par écrit et qu'on y joindrait le procès-verbal de la séance.

Tel fut le résultat des délibérations prises dans l'Assemblée Générale du 2 septembre 1487. On ne s'en tint pas là et on leur céda « toutes les maisons, masures, jardins, chemins communs appartenant aux Eglises de Vailly et de Saint-Précord et à la Ville et communauté de Vailly, situés et assis sur la *Rue des Chartiers* et à plusieurs habitants qui, tous, les ont donnés et aumônés aux dits religieux pour y construire le couvent ». On leur accorda de plus « pour leur promenade, le terrain qui pourrait se trouver derrière leur habitation jusqu'aux remparts, avec la permission de l'enceindre de clôtures, lesquelles clôtures devront s'ouvrir à la requête des Capitaines, Officiers, Gouverneurs de Vailly, toutes et quantes fois que nécessité sera ».

Il fut permis, en outre, de percer la muraille, pour introduire l'eau des fossés dans leur jardin, à la condition de fermer le pertuis avec de grosses barres de fer, de manière que les fortifications n'en souffrissent pas ; enfin, on leur laissait la faculté de faire venir en leur Couvent, les eaux des fontaines ou sources qui se trouvaient autour de la ville. Acte de cette cession fut dressé la semaine suivante, le 9 septembre 1487, par Monseigneur Guillaume Regnisson, tabellion royal de Vailly.

Sur les terrains concédés, les Religieux dominicains, élevèrent un immense bâtiment, dont les restes sont aujourd'hui enclos presque entièrement entre deux jardins.

Au cours des 5 siècles de leur présence à Vailly, ils formèrent un nombre considérable d'orateurs, de prêcheurs, dont le plus célèbre fut *Jean de Vailly*,

l'un des plus habiles prédicateurs du commencement du XV[e] siècle.

Les Religieux de l'*Ordre de Saint-Dominique*, vêtus de blanc, avec manteau noir, appelés aussi *Prêcheurs*, étaient aussi désignés sous le nom de *Jacobins*, à cause de la maison qu'ils avaient à Paris, rue Saint-Jacques.

Leur Couvent de Vailly avait son entrée sur la *rue Saint-Vincent* et s'appuyait au mur d'enceinte. Il était très important, la Chapelle était surmontée d'un clocher, dont les 3 cloches, pesant 910 livres, furent fondues en 1791 (1).

Nous n'avons pu trouver que l'adjudication de travaux de réparations à exécuter à la Chapelle et à son Clocher en 1792 (2).

BIBLIOGRAPHIE

BOUCHEL — *Le Pèlerinage de Sainte Berthe à Filain.* Bulletin S. A. H. S. S. 3 S. Tome IX.

Essai Historique sur Presles-et-Boves. Bulletin S. A. H. S. S. 3 S. Tome VI.

BOUTANQUOI — *Saint Just.* Bulletin Société Historique de Compiègne. Tome XVIII.

Edouard FLEURY — *Antiquités et Monuments du département de l'Aisne.*

Saint Just.

Chanoine LEQUEUX — *Antiquités Religieuses du Diocèse de Soissons et Laon.*

Chanoine LEDOUBLE — *Les Cloches de la Cathédrale de Soissons.*

---

(1) Chanoine LEDOUBLE. *Les Cloches de la Cathédrale de Soissons.*
(2) Archives départementales de l'Aisne. B 3717. Liasse.

MELLEVILLE — *Dictionnaire Historique du département de l'Aisne.*

Abbé PÉCHEUR — *Annales du Diocèse de Soissons.* Tome VIII.

Notice sur Saint Précord. La semaine du Vermandois et de la Picardie. 1860.

Note sur le Pèlerinage de Saint Précord à Vailly, Bulletin S. A. L. Tome IX.

Etat ecclésiastique et civil du Diocèse de Soissons. 1783.

CHAPITRE XIV

LES VOIES DE COMMUNICATION

Nous sommes certains d'un fait, c'est qu'à la fin du IXe siècle, les Normands, remontant la Seine, l'Oise et l'Aisne, vinrent en amont de Vailly et jusque Reims sur la Vesle.

Les barques qu'ils montaient étaient celles qui, à travers la Mer du Nord, la Manche et l'Atlantique, les avaient transportés du Danemark, de Suède et de Norvège à l'embouchure de tous les fleuves français; c'étaient donc des barques d'une certaine importance. Leurs flotilles, pour une expédition, comptaient de 200 à 3.000 bateaux.

LA VESLE

Sur la Vesle, moins large que l'Aisne, il était facile de construire des barrages. Les moulins établis dans l'origine pour l'utilité des habitants du pays, ne tardèrent pas à devenir des voisins très incommodes. Les seigneurs, propriétaires de presque toutes les usines, n'écoutant que leur seul intérêt, firent élever successivement les radiers des moulins à l'effet d'obtenir une chute d'eau plus considérable. La rivière ainsi portée à une élévation qui n'était pas celle que

la nature lui avait destinée, fut forcée de franchir ses bords. Ses inondations devinrent presque continuelles et convertirent ainsi en marais inutiles et insalubres, des prairies où l'on aurait pu récolter d'excellents foins.

La navigation entre Reims et l'Aisne devenait d'autre part presque impossible.

En 1439, Charles VIII commit le Sieur *Doulcet*, bailly du Vermandois, pour visiter le cours de la Vesle et faire droit aux plaintes des habitants. Le Magistrat ordonna bien le baissement des seuils des moulins, mais les seigneurs propriétaires refusèrent d'obéir.

En 1528, François Ier charge *Louis de Gorra* de faire une nouvelle descente sur les lieux, il ordonne tout aussi inutilement de baisser les seuils.

Le Roi avait senti l'utilité de l'entreprise ayant pour but de rendre la Vesle navigable ; il fit commencer les travaux, mais la mort de ce monarque les interrompit.

Henri II, en 1553, donna à *Jean Belot* les pouvoirs les plus étendus pour faire baisser les seuils et étudier à nouveau la possibilité de rendre la Vesle navigable (1).

Le 26 août 1556, le Roi ordonne le commencement des travaux et en quelques années le cours de cette rivière fut libre depuis Reims jusqu'à son embouchure à Condé-sur-Aisne.

Un Canal, dont on voit encore le tracé par places, fut creusé, depuis la Vesle à l'Est de Braine pour aller se jeter dans l'Aisne près du pont actuel de Condé. On construisit sur ce canal, près de la *Porte de Reims*,

---

(1) Derodé-Géruzez. *Mémoire sur la navigation de la rivière de Vesle.*

à *Braine*, un beau pont d'une seule arche qui le traversait et sous lequel devaient passer tous les bateaux. (Les restes de ce pont furent démolis en 1831).

On ne connaît pas précisément en quelle année ces travaux furent achevés, mais les lettres patentes de Henri III qu'il adressait au Lieutenant-Général de Reims, font connaître que la Vesle était navigable en Juin 1578. « Le 5 Octobre 1585, un bateau chargé de morues allant à Reims, est passé devant Braine sur ladite rivière ; le bateau avait été arrêté et saisi à Braine par *Robert Billart*, sergent, à la requête du Procureur fiscal pour ne vouloir payer les droits de péage dus au comte de Braine. Ce bateau avait pour conducteur *Martin Huon*, batelier. »

Les désastres de la guerre dont le pays fut bientôt désolé, empêchèrent l'entretien du *Canal de Braine*. Dans l'espace de 12 à 15 ans, il fut presque comblé et l'on fut forcé de faire des travaux considérables pour le rétablir.

En 1748, la navigation fonctionnait encore.

Il y eut à Braine, sur la Vesle, une des plus fortes tanneries de la contrée. Cette manufacture détruite vers l'an 1690, à la mort de son propriétaire, fut remplacée par un moulin à tan, qui travaillait pour les marchands de Soissons, de Vailly, de Fère, etc...

Ce moulin fut aussi abandonné lors de la révocation de l'Edit de Nantes (1).

Tout travail concernant la navigabilité de la Vesle n'a plus sa raison d'être depuis la construction du *Canal de l'Aisne à la Marne*, qui passe par Reims et joint le *Canal latéral à l'Aisne* à Berry-au-Bac.

---

(1) Stanislas Prioux. *Histoire de Braine.*

L'AISNE

A Vailly, l'Aisne a de 30 à 40 mètres de large.

Au Moyen-Age, la circulation sur l'Aisne devait être assez active, puisque un acte de vente du 14 novembre 1394 nous montre qu'un vigneron de Vailly achète à un fabricant de Oissel, près Rouen, deux bateaux, l'un de 40, et l'autre de 75 tonneaux payables en « vin vermeil » (1), ce qui prouve qu'à cette époque on communiquait facilement par eau avec Paris et Rouen, mais qu'aussi on y appréciait le vin de Vailly.

Le port était alors en aval du Pont de Pierre, à l'extrémité du *Chemin du Vieux Port* dont la tradition a conservé le nom.

En été, lisons-nous, dans une déclaration du 23 septembre 1599, la Rivière d'Aixne n'est point si navigable que la rivière de Vesle et sont contraints, les bateliers, d'alléger pour le peu d'eau qu'il y a dans l'Aixne (2).

Cependant, en autre temps, elle portait gros bateaux, puisqu'un Ordre du Roi du 18 Novembre 1650 prescrit la réquisition et le transport par eau à Pontavert, de six vingt milliers de bottes de foin du poids de 10 livres chacune.

LA COCHE D'EAU

A la même époque, il existait un service régulier de bateaux entre Paris et Soissons.

Départ de chacune de ces villes le Dimanche à midi et arrivée à destination le jeudi à 2 heures après midi.

---

(1) **Annexe n° 17.**
(2) CARLIER. *Histoire du Duché de Valois.*

Ce service était prolongé jusqu'à Pontavert. Il cessa de fonctionner en 1768, à la suite de la mort du dernier héritier du concessionnaire (1).

LES INONDATIONS

S'il est arrivé à l'Aisne de manquer d'eau l'été, elle eut par contre des inondations terribles.

La première, celle de 1175, pour laquelle on a conservé quelques documents, charria de nombreux noyés. Ensuite, en 1458, à Soissons, l'Abbaye de Saint-Médard fut ravagée. En 1466, le Monastère de Saint-Crépin fut saccagé ; en 1563, ce fut Saint-Vaast. En 1658, Soissons fut entouré d'eau presque totalement ; la hauteur d'eau fut marquée près du Pont de Pierre de Soissons qui fut submergé.

En 1784, il était tombé une grande quantité de neige dans les Ardennes et dans la vallée de la Suippe ; le 20 février, la température s'adoucit brusquement et amena une prompte fonte de la neige.

A Vailly, le 28 février, le niveau de l'eau atteignit près de la *Caserne de gendarmerie* actuelle, le mur du jardin. Jusqu'en 1914, à l'angle que fait ce mur sur l'*Avenue de la Gare*, dans le bas du jardin, un trait horizontal avec au-dessus la date de 1784, indiquait à 0 m. 60 au-dessus du trottoir actuel le niveau atteint par la crue. Le mur en pierres, avec mortier de terre a été remplacé par un mur en pierres de taille, sur lequel la marque n'a pas été reportée (2).

Le 14 mars, Louis XVI, à la demande du Gouverneur, diminua les impôts de 3 millions. Sur les dépenses de sa Maison, il préleva un secours de trois autres

---

(1) Leroux. *Histoire de Soissons.*
(2) Souvenir de l'Auteur.

millions et accorda un million pour les réparations aux ponts et chaussées.

Dans son rapport du 18 avril, l'Intendant *Le Pelletier*, de la Généralité de Soissons, signalait plus spécialement ce qui avait souffert : Neufchatel et Berry-au-Bac. Il dit qu'Evergnicourt avait perdu 5 maisons, 40 étaient lézardées et menaçaient ruine ; que Condé-sur-Suippe était à rebâtir entièrement.

77 maisons d' « habitations de pauvres » furent rebâties aux frais du Roi ; la dépense s'éleva à 45.870 livres, 16 sols, 6 deniers.

Toutes les maisons furent rebâties sur un plan uniforme (1).

La construction en série ne date pas d'aujourd'hui !

LE CANAL

En raison de l'augmentation du trafic entre Paris, le Nord et la région de l'Est ; du peu de sûreté que la navigation présentait sur l'Aisne ; de la difficulté d'entretenir la Vesle navigable jusqu'à Reims, on résolut de construire un canal latéral à l'Aisne qui rejoindrait ensuite la Meuse, puis de relier ce canal à la Marne en passant par Reims.

Les études en furent terminées en 1836 et la loi du 19 juillet 1837 autorisait l'exécution des travaux nécessaires à la navigation de l'Aisne.

1° Etablissements de barrages entre Condé et l'Oise ;

2° Etablissement d'un canal latéral de Condé à Vieux-les-Asfeld (Ardennes).

Le canal fut construit de 1838 à 1842.

---

(1) Collet. Principales inondations dont Soissons a été victime.

L'étude du tracé fut faite et la direction des travaux entre l'Ecluse de Condé-sur-Aisne et Bourg, assurée par *Joseph Vignier*, grand-père de l'Auteur, qui habitait alors la *Rue des Poils-de-Chiens*, aujourd'hui *rue du Général-Charpentier*.

Le gros travail de cette section fut le *déplacement* du cours de la rivière, qui passait alors au pied des coteaux, et pour laquelle on dût creuser un nouveau lit pour permettre de faire passer le canal à sa place.

Les grands peupliers qui ombrageaient le Canal jusquen 1914 et dont quelques-uns seulement ont échappé à la mitraille, avaient été plantés en 1842.

LES VOIES GAULOISES

Comme nous l'avons vu au début de ce travail, deux pistes gauloises suivaient certainement l'Aisne de l'Est à l'Ouest, sur les plateaux de chacune de ses rives assurant les communications entre les *creutes*, et reliant Rethel à Soissons.

Au Nord, le chemin allant de Craonne à Noyon par ce qui devint le *Chemin des Dames* et l'*Orme de Montécouvé*. Au Sud, le chemin de Berry-au-Bac à Soissons par l'*Arbre de Romain*, l'*Epine de Vauxcéré*, la *Carlette* et *Quincampoix*.

LES VOIES GALLO-ROMAINES

La voie *Milan-Boulogne*, qui passait par Reims, Braine, Soissons, franchissait la Vesle près de *Quincampoix*. De Vailly on gagnait cette chaussée à *Quincampoix* par le chemin direct qui existe encore à travers le *Bois de Chassemy*.

La Chaussée de *Soissons à Roucy*, en partant de Vailly, passait par *Presles*, puis les hauteurs entre *Dhuizel et Vauxtain*, au Nord de *Vauxcéré*, puis *Roucy* et *Berry-au-Bac* où elle rejoignait la voie de *Reims à Saint-Quentin* (1).

Entre Vailly et Soissons, elle suivait approximativement la route actuelle et le chemin qui passe au Sud de *Sainte-Marguerite*.

Pendant 5 ou 600 ans, elles vont assurer les communications ; puis abandonnées, sans entretien, elles deviennent impraticables. C'est Brunehaut qui va en rétablir certaines qui resteront jusqu'à nous, connues sous le nom de *Chaussée Brunehaut*.

LES ROUTES ROYALES

Ce ne sera qu'au cours du XVII^e^ siècle, sous le règne de Louis XIV, que la route royale de Soissons à Laon sera pavée, celle de Soissons à Reims repavée et vont permettre un roulage régulier et l'organisation d'un service suivi.

En dehors des « pavés », le trafic par voiture devient impraticable l'hiver. Les habitants, hommes et femmes, circulent à cheval, à mulet ou à âne ; les femmes sur des selles de côté dont quelques spécimens sont venus jusqu'à nous. Tous les grains sont portés aux Moulins par des animaux de bats en longues files conduits par des « blatiers ».

LES DILIGENCES

Dès que les routes royales furent pavées, au XVII^e^ siècle, le Service de la Poste aux Chevaux fonctionna régulièrement.

---

(1) Stanislas PRIOUX. *Civitas Suessionum.*

En 1815, une « diligence » partait de Soissons pour Paris, tous les deux jours, à cinq heures du soir et arrivait le lendemain à huit heures du matin à Paris, faisant le trajet par Villers-Cotterets, Crépy-en-Valois, en quinze heures. Elle repartait de Paris le même jour à cinq heures du soir et arrivait à Soissons le lendemain à huit heures du matin. Elle correspondait avec celle allant à Laon. Prix des places : 15 francs.

Une « guinguette » (1) faisait le trajet de jour en 14 heures. Prix des places, 16 francs 20. Une autre guinguette faisait le service de Reims.

Ce ne sera qu'en 1830 que la route de Soissons à Neufchâtel sera empierrée et permettra un service de diligence régulier entre Soissons et Vailly. En 1840, fut créée la *Poste aux Chevaux* sur la route de Soissons à Reims, par Vailly, Beaurieux, Pontavert et Berry-au-Bac, avec relais à Vailly et à Pontavert. M. *Borgoltz* y était Maître de Poste. Le dernier Maître de la Poste aux Chevaux qui se trouvait dans la *rue des Sœurs*, fut son fils, M. *Borgoltz, dit Lallemand.*

LE CHEMIN DE FER

Le Service fut supprimé lors de l'ouverture de la ligne de Soissons à Reims, le 17 avril 1862, par la Compagnie du Réseau des Ardennes qui fut reprise par la Compagnie des Chemins de fer de l'Est le 1er janvier 1864. Une route fut alors construite entre *Chassemy* et la *Gare de Ciry-Sermoise*, mettant Vailly à 6 kilomètres de la station. Un omnibus partant de la *rue d'Aisne*, allant à tous les trains, a assuré les communications jusqu'en 1904, date de l'ouverture de

(1) Voiture découverte à deux roues.

la ligne du C. B. R. (Chemin de fer à voie étroite de la Banlieue de Reims), allant de Soissons à Rethel en longeant la rivière d'Aisne.

Au cours de la guerre, pour l'attaque de *La Malmaison*, et en vue du ravitaillement de l'Artillerie en projectiles de tous calibres, de l'installation d'épis pour le tir de l'artillerie lourde sur voie ferrée, de l'apport de tout le matériel nécessaire à l'Infanterie pour l'occupation et la conservation du terrain, la voie étroite fut remplacée par une voie normale de Soissons à Pontavert. La ligne a été rétrocédée depuis aux *Chemins de Fer Secondaires du Nord-Est*.

BIBLIOGRAPHIE

Annuaires du Département de l'Aisne.

Beaurepaire — *Vente de bateaux à un Vigneron de Vailly.* Bulletin des Antiquaires de la Seine-Inférieure 1892.

Carlier — *Histoire du Duché de Valois.*

Collet — *Mémoire sur les principales inondations dont la Ville de Soissons a été victime.* Bulletin S. A. H. S. S. 2 S. Tome IV.

Derodé-Géruzez — *Mémoire sur la navigation de la rivière de Vesle.*

Leroux — *Histoire d'une coche d'eau.*
Histoire de Soissons. Tome II.

Stanislas Prioux — *Histoire de Braine.*

CHAPITRE XV

L'INSTRUCTION PRIMAIRE

Il est admis qu'en France, l'Instruction Primaire est laïque, gratuite et obligatoire depuis l'année 1882 (loi du 28 mars 1882). Il semblerait donc que quarante ans après, le bienfait de cette instruction devrait se faire sentir. Il n'en est malheureusement rien. L'examen sommaire que l'on fait subir aux jeunes soldats, lors de leur arrivée au Régiment, en présence d'Officiers et d'Instituteurs, montre qu'il existe un pourcentage navrant d'hommes totalement illettrés et d'autres sachant à peine lire ou ne comprenant pas ce qu'ils lisent. Quant aux notions d'histoire et de géographie, les réponses que l'on entend sont effarantes.

L'instruction primaire n'a pas produit ce que l'on était en droit d'en attendre, après les sacrifices consentis pour elle par l'Etat.

Il est admis aussi qu'avant cette année 1882, cette instruction publique n'existait pas, qu'elle était l'apanage de quelques favorisés du sort.

Voyons ce qu'il y a de vrai dans cette affirmation.

AVANT CHARLEMAGNE

Des institutions des Gaulois, nous ne savons que ce qui nous a été dit par les écrivains romains, ce qui en a été observé par J. César au temps de ses victoires dans notre Pays.

A ce moment, un certain nombre d'écoles, pour ne parler que de l'enseignement, existaient dans la Gaule. Elles étaient tenues par les Druides et elles servaient de noviciat à cette corporation, dans laquelle se recrutaient les prêtres, les magistrats et toutes les autorités de la Nation. La masse de la population et surtout la partie rurale restait étrangère à toute étude.

Cet enseignement existait au contraire chez les Romains.

Il y avait, à Rome et dans l'Italie, des écoles publiques, non pas seulement pour les enfants des hautes familles, mais aussi pour les enfants du peuple. Ces derniers enfants commençaient à fréquenter ces écoles de 3 à 7 ans, le plus souvent à 7. Ils y apprenaient à lire, à écrire, à compter.

Quintilien nous dit comment on enseignait l'alphabet. Certains Maîtres commençaient par énumérer aux enfants les lettres qu'ils leurs faisaient retenir de mémoire et sans les leur montrer. D'autres les leur présentaient dans leur ordre ou en leur transposant. Ou bien on faisait jouer les enfants avec des lettres d'ivoire et d'autres petits jouets du même genre. Pour apprendre à écrire, on commençait par prendre la main de l'enfant qu'on promenait sur la trace de lettres. Puis l'enfant écrivait seul sur une planche où les lettres étaient gravées en creux, afin que l'empreinte des caractères pût diriger le style.

Ces maîtres, *primi magistri,* n'étaient pas d'une grande douceur et frappaient les enfants avec le fouet et la férule.

Des écoles semblables ont été formées dans toute la Gaule Romaine et prospérèrent jusquà la fin du Ve *siècle,* époque à laquelle tomba la domination romaine pour faire place à celle des Francs.

Le développement intelectuel de la masse qui avait eu une marche ascendante dans la Société gallo-romaine, se ralentit au VIe siècle pour s'affaiblir aux VIIe et VIIIe siècles dans la Société Gallo-franque.

Plus de vestiges de l'enseignement primaire public, seuls subsistent les écoles épiscopales et presbytérales.

Ce sont ces écoles qui, plus tard, aideront à la réorganisation de l'enseignement primaire.

Les écoles épiscopales furent d'abord tenues par l'Evêque lui-même, puis par un prêtre préposé par lui. Les Conciles recommandant d'établir ces écoles dans la maison épiscopale, dans le domicile même de l'Evêque.

Les Ecoles paroissiales existaient dans les villes, bourgs et villages qui étaient érigées en cures ou paroisses. Cela dura, en déclinant, jusqu'au moment où apparut Charlemagne.

DE LA FIN DU VIIIe AU XIIe SIÈCLES

Charlemagne devint Roi en 768.

Le Capitulaire de 788 prescrit l'établissement d'écoles dans les Evêchés et les Monastères.

Dans celui de 789, il recommande aux curés de prendre de jeunes lecteurs et d'aller eux-mêmes travailler dans les Evêchés.

L'instruction se répandit ainsi jusqu'aux limites de l'Empire et gagna le monde laïque.

Au sein des villes, c'est à l'Ecole paroissiale des cathédrales et des collégiales, au village, c'est à l'école du presbytère, que se donne cet enseignement.

Au IXe siècle, les jeunes filles y sont admises séparément des garçons dès l'âge de 6 à 7 ans.

A côté de ces écoles *épiscopales* et *paroissiales*, apparaissent des écoles nouvelles dites *mercenaires* où les Maîtres n'instruisent que contre rétribution. On y apprend à lire, à écrire, à calculer.

DU XIIe AU XVe SIÈCLES

Il se forme, dans les bourgs et dans les villages, des écoles tenues par des clercs laïcs qui prirent le nom de *Magister* ou de *Maître d'Ecole* et couramment « nô maître » et qui reçurent pour l'enseignement qu'ils donnaient, soit des gages fixes fournis par le Clergé, soit, et c'est ce qui fut le plus habituel, une rétribution payée par les Parents des élèves, soit encore cette même rétribution et une subvention provenant de donations particulières ou d'autres sources.

Cette séparation contient en germe l'émancipation future de l'Enseignement primaire.

XVIIe SIÈCLE

Les *Ecoles de Charité*, écoles gratuites, pour ceux dont les parents ne peuvent payer ,ont des maîtres payés par des générosités: remises de fonds, donations d'immeubles, créations de rentes. Certaines Congrégations se consacrent entièrement à l'enseignement

gratuit : Ursulines, Sœurs grises, Frères des écoles chrétiennes, etc... (1).

Nous n'avons aucun document antérieur au XVII^e^ siècle sur les Ecoles de Vailly ; mais une Ordonnance Royale de Février 1314 (2), nous fixe d'une façon très nette sur le rétablissement des *Ecoles de Cys-la-Commune et de Presles.*

Avant 1314, ces deux localités, qui certainement étaient bien plus importantes qu'aujourd'hui, étaient pourvues déjà d'Ecoles publiques dont le renom était assez grand pour que le Roi s'y intéressât. Ecoles dans lesquelles les élèves les plus intelligents étaient dotés de bourses pour aller étudier au *Collège de Prestes*, qui dura jusqu'à la Révolution et fut remplacé par le *Lycée Louis le Grand.*

L'Ecole des filles, qui se tenait dans une des dépendances de l'Hôtel-Dieu, fut transportée dès le XVII^e^ siècle, pour cause de salubrité, dans une maison désignée sous le nom de *Maison de Saint-Joseph* et située probablement sur la place dénommée *Place des Sœurs*, qui se trouvait derrière l'Hôtel de Ville brûlé en 1914.

Cette maison appartenait à *Antoine Moreau*, Principal du Collège de Presles, qui la céda à la Ville en 1655 (3), pour y fonder une communauté de filles dévôtes pour instruire gratuitement les jeunes filles de Vailly aux principes de la foi, aux bonnes mœurs, à lire et à écrire.

Un acte de 1758, nous apprend que ces religieuses devaient jouir gratuitement de la maison de Saint-Joseph, de ses dépendances et des revenus qui y

---

(1) CHORON. *L'instruction primaire dans le Soissonnais.*
(2) Annexe n° 18.
(3) Annexe n° 19.

étaient attachés, revenus qui étaient fournis par l'Administration de l'Hôtel-Dieu, sous l'inspection de la Municipalité et sous la surveillance du Prieur.

Lors de l'application des Décrets de Séparation de l'Eglise et de l'Etat en 1905, l'Ecole des Filles était dirigée par Sœur *Sainte-Philomène* avec Sœur *Saint-Barthelémy,* Sœur *Saint-Jean* et deux autres Sœurs qui, elles, se relevaient avec des sœurs de la Maison mère de Charly.

Après la Séparation, les Sœurs quittent l'habit et l'Ecole est dirigée par Mme Bourgai (Sœur Saint-Barthelémy), qui, à sa mort, en 1909, est remplacée par une autre Sœur, Sœur Sainte-Geneviève (Mlle *Crochard*), avec, comme adjointe, Mlle Anna *Heinrich,* que nous avons vues à l'œuvre en 1914.

En 1909, à la mort de Mme Bourgai, l'Ecole libre Notre-Dame compte 120 élèves.

Pour les garçons, nous avons la liste des Maîtres d'Ecole depuis 1675 (1). Avant 1882, les maîtres étaient payés soit par les particuliers, soit par les Communes. L'installation d'un maître d'école à Landouzy-la-Ville en 1793 et à Ostel en 1807, nous donnent de précieux renseignements à cet égard (2).

Pour l'application des Décrets relatifs à l'instruction gratuite et obligatoire, une école de filles laïque est créée en 1892 et dirigée successivement par :

Mlle Museux, 1892 à 1904 ;
Mlle Defoix, 1904 à 1924 ;
Mlle Soumillon, 1924.

Qu'il me soit permis ici de donner un souvenir respectueux et reconnaissant à l'un des derniers Maîtres de la Commune de Vailly, M. *Muzeux,* qui sut,

---

(1) Annexe n° 20.
(2) Annexe n° 21.

pendant 23 ans, de 1852 à 1875, inculquer à ceux de ma génération des principes d'ordre et de tenue, leur donner une instruction qui valait certainement celle d'aujourd'hui, suivre ses élèves non seulement en classe, mais aussi d'une façon continue dans leur vie journalière et allier les besoins de l'instruction à ceux de la vie des champs.

Où sont les séances de hannetonnage ?

Pendant cette période, la classe ne commençait pas à huit heures, mais à cinq et tous les Elèves de l'Ecole, maîtres en tête, s'en allaient chaque matin, au lever du jour, munis de toiles et d'arrosoirs, secouer les arbres aux bords des chemins creux, à l'orée des bois et, les arrosoirs pleins de hannetons, les rapportaient à la *Fabrique de Sucre*, où ils étaient plongés dans la chaux vive. A huit heures, la classe commençait, mains propres, cheveux peignés et chaussures nettoyées ! Gare à ceux qui n'étaient pas en règle. A midi, ils restaient à l'école et devaient se contenter d'un morceau de pain qu'un camarade allait chercher chez eux et, si c'était trop loin, qui était donné par le Maître.

Aussi, un bon souvenir à l'Ecole Communale d'*Hartennes* où, vers 1870, *Léon Chênebenoit*, actuellement Sénateur de l'Aisne, *Albert Forzy*, député de l'Aisne, *Emile Forzy*, Conseiller Général du Canton d'Oulchy-le-Château, le Général *Paul Vignier*, *Albert Vignier*, Ingénieur des Arts et Manufactures, le Docteur *Emile Gaillard*, le Pharmacien *Maximilien Pottelet*, tous condisciples, n'y ont pas conquis de certificat d'études, mais avec tous leurs petits camarades, une instruction primaire qui leur a permis de mener avec succès la bataille qu'est la vie.

En 1811, l'Ecole des filles dissoute à la Révolution, est rétablie par les Religieuses de Charly.

En 1814, Sœur Scolastique conduit de nuit un détachement au moment de la Bataille de Craonne.

BIBLIOGRAPHIE

Bourgin — *La commune de Soissons et le groupe communal soissonnais.*

Choron — *Recherches historiques sur l'Instruction primaire dans le Soissonnais.* Bulletin S. A. H. S. S. 1 S. Tomes XVIII et XX.

Collet — *Installation d'un Maître d'école à Ostel et à Landouzy-la-Ville.* Bulletin S. A. H. S. S. 2 S. Tomes XI et XIX.

Abbé Pécheur — *Histoire de Vailly.* Bulletin S. A. H. S. S. 1 S. Tome XI.

CHAPITRE XVI

PAR LES PLACES, LES RUES ET LES LIEUDITS

LES PROMENADES ET L'ANCIENNE ENCEINTE FORTIFIÉE

Les *Promenades* (Promenade du *Jeu de Paume* et Promenade des *Jardins d'Arc*) occupent l'emplacement d'une partie de l'ancienne enceinte fortifiée.

Elles furent installées alors que le Préfet Sainte-Suzanne présidait aux destinées du Département. Son nom fut donné à une maison située à l'angle des Promenades et de la rue *Jean-de-Vailly*.

Jusqu'en 1820, la Ville était enveloppée d'une enceinte fortifiée continue avec trois portes militaires, tours et fossés profonds.

Le Plan Cadastral terminé en 1832, donne d'une façon précise, les limites des propriétés à l'époque de la démolition des murailles et délimite l'emplacement sur lequel se trouvaient le Chemin de ronde, le chemin de ceinture, la muraille, les tours, les portes et les fossés.

En 1838, pour l'élargissement de la Route départementale de Soissons à Neufchatel, dans la traversée de Vailly par les rues d'*Aisne*, de la *vieille Prison*, de

Sommecourt, on dut, au passage de la *Porte de Sommecourt*, démolir l'encadrement de la porte proprement dite ; la tour de gauche, en sortant de la ville, disparut entièrement, ainsi qu'une partie de la tour de droite.

C'est au cours de ces démolitions que l'on découvrit dans la partie à gauche de la porte, des pierres peintes provenant d'un édifice important de l'époque Gallo-Romaine.

A la même date, lors du nivellement complet des fossés au Nord de la ville, on a découvert sous les remparts ,près de la *Porte Saint-Vincent*, l'angle d'une construction qui, par son grand appareil, paraissait considérable. A la même époque, étaient découverts, sur le chemin de ceinture, près de la *Porte de Sommecourt*, presque à la surface du sol, le long du fossé d'enceinte, des fondations de constructions gallo-romaines avec des morceaux de mosaïque dits « *Mosaïque de Vailly* », décrite très longuement par Edouard Fleury et qui déclare que c'est tout ce qui reste de l'ancienne enceinte que rien ne permet plus d'étudier.

Mais, il y avait encore autre chose de très important et bien visible. C'était, d'un côté de la rue, une partie de tour couverte d'un toit pointu faisant saillie dans le Jeu de Paume ; de l'autre côté, une partie du mur d'enceinte.

LA PORTE DE SOMMECOURT

Le cataclysme, qui a aplati Vailly au cours de la guerre de 1914 à 1918, en pulvérisant les maisons peu résistantes, voisines de l'ancienne *Porte de Sommecourt*, s'appuyant contre elle ou la couvrant de

leurs toits, a fait émerger une partie de cette porte et le mur d'enceinte voisin de la *Rue Boute-en-Gueule* et de la *Ruelle du Rempart,* à cheval sur la *rue de Sommecourt.* D'autre part, l'escalier de la *Ruelle du Rempart* sur voûte, est encore intact, ainsi que ceux qui, de la *Place des Cornailles,* par deux ruelles, de la *Place de la Halle* (aujourd'hui *Place de l'Hôtel-de-Ville*), par la *rue des Coquelets* (*des Francs-Archers*) et la *rue Montfaucon* (des Sœurs), permettaient d'accéder à l'enceinte fortifiée entre la *Porte de Sommecourt* et la *Porte de Saint-Vincent.*

Sur le plan de Vailly de 1810, il existe une poterne en haut de la *rue Montfaucon,* qui mettait en communication le centre de la ville avec le *chemin de Saint-Précord* et des *Picpus.*

Enfin, dans un jardin voisin de la *Porte Saint-Vincent,* se trouvait un large emplacement voûté rez-de-chaussée de Tour carrée (1).

Tout ceci constitue donc un ensemble qu'il est possible d'étudier.

Dans la partie Sud et Sud-Ouest, aux abords de la *Porte de la Rivière,* et entre cette dernière et la *Porte Saint-Vincent,* il ne reste rien de bien apparent. Cependant, la *Fontaine de la Ville,* trop plein de la *Fontaine de la Place,* est située sous une voûte profonde et sert de lavoir. Cette voûte, située près de l'ancien Hôtel-Dieu, est le rez-de-chaussée d'une grosse tour carrée.

Qu'était la *Porte de Sommecourt ?*

Au moment de sa démolition, la Porte devait être constituée par deux tours s'appuyant au mur d'enceinte. Elles avaient une partie arrondie vers l'exté-

(1) Emile Borgoltz. Carnets manuscrits.

rieur et étaient surmontées de toits épousant leur forme, arrondie à l'avant et rectangulaire à l'arrière. Entre les deux tours, un passage de deux mètres au maximum, coupé par un pont-levis, fermé par une porte surmontée d'un chemin couvert reliant les tours. Devant le mur d'enceinte, la Porte formant bastion : un fossé de 21 mètres de large dont les déblais ont, chose peu explicable, été rejetés à l'extérieur. Le *Boulevard Pierret* actuel construit sur ces déblais, domine le sol de la ville vers l'intérieur et les terrains avoisinants (ancien Jardin de l'Arquebuse), vers l'extérieur.

Tout ceci est une simple hypothèse basée sur le vu de ce qui reste actuellement.

En 1828, la Tour de droite a été entaillée parallèlement à l'axe de la *rue de Sommecourt* et une façade en pierres de taille sur cette rue a refermé la brèche. On avait ménagé dans l'ancien mur, près de l'emplacement de la Porte proprement dite, une niche d'angle dans laquelle se trouvait une statuette en bois de quatre-vingt centimètres de hauteur (1) environ, représentant *Notre-Dame-de-Septembre*, patronne de *Sommecourt*. Elle provenait de l'Ancienne *Porte de Sommecourt* et c'est à sa main qu'on attachait la première grappe de raisin cueillie au *ban des vendanges*.

Cette façade fut démolie au cours de la guerre, ainsi que la partie de l'ancien mur, dans laquelle se trouvait la niche de Notre-Dame-de-Septembre, et, lors de la reconstruction, frappée par le *Plan d'Alignement pour la Reconstruction*, qui a dissipé à Vailly les dernières ténèbres du « Moyen-Age » ; elle a de

---

(1) Moreau-Nélaton. *Les Eglises de chez nous.*

nouveau été reculée et refaite en briques. La statue a disparu.

De l'autre côté de la Tour, s'appuyant contre elle, les immeubles qui ont été démolis, ne sont pas encore reconstruits.

Cette tour, qui a 6 mètres de hauteur, 8 m. 90 de longueur, mesure encore 4 m. 60 de largeur. Elle devait en mesurer 7 avant sa première mutilation. Elle est construite sur cave. On y accède par une trappe.

Nous savons qu'en 1820, la Tour existait encore intacte et que chaque année, le Lundi de la Pentecôte, on plantait au haut de cette tour une longue perche surmontée d'un oiseau et c'est là qu'était *tiré l'oiseau.*

C'est après sa démolition en partie, que l'oiseau fut tiré sur un mât planté au milieu du Jeu de Paume.

A l'arrière, la tour s'appuie au mur d'enceinte qui, dans la partie voisine de la tour, a la même hauteur qu'elle. Ce mur, de 0 m 90 d'épaisseur, était longé derrière la tour, par deux voûtes superposées de 2 m 30 de large, dont les attaches subsistent encore sur le mur d'enceinte ; du côté opposé, c'est une maison neuve ; ces voûtes formaient chemins couverts. Un chemin de ronde, auquel on accède par un escalier de 14 marches, qui part de la rue *Boute-en-Gueule*, est en contre-bas du haut du mur d'environ un mètre et aboutit au niveau du sol de la voûte supérieure : alors qu'un deuxième escalier, plus étroit, donnait accès au sommet de cette voûte, à hauteur du sommet de la tour.

De l'autre côté de la *rue de Sommecourt,* derrière la tour de gauche, le mur sert de soutènement à deux immeubles ; à quelques mètres, la *Ruelle du Rempart* a également un escalier de 14 marches, par-

tant du sol de la rue et aboutissant au chemin de ceinture, au-delà de cette tour ; cette ruelle est supportée par des voûtes perpendiculaires à sa direction.

En raison de la déclivité du sol sur lequel la ville est bâtie, l'enceinte fortifiée devait avoir deux profils différents, peut-être trois.

Dans la partie Nord, qui correspond à la *Promenade des Jeux d'Arc*, le long du *Boulevard des Thermes*, la ville est bâtie sur les dernières pentes du Coteau des *Grands Riez*. Or, dans cette partie, les jardins et les cours de la ville, qui ont été nivelés et abaissés au cours des siècles, sont en contre-bas de 2 à 3 mètres du sol où aboutissent les escaliers des ruelles sur la *Promenade des Jardins d'Arc*. Les terres sont maintenues par des murs très hauts qui dépassent le sol extérieur d'une hauteur de deux à trois mètres.

Cette partie de l'enceinte était, évidemment, le point faible de l'organisation, puisqu'elle était dominée de plusieurs mètres par l'arête du déblai fait dans le coteau et qui surplombait le fossé et la muraille. Aussi, le nom d'un lieudit *La Grosse Tour* nous indique l'emplacement du château qui remediait à cet inconvénient. Nous l'avons vu démoli par le Connétable de Richemont, en 1430. Placé en ce point, à mi-distance des deux portes, ce gros ouvrage commandait l'ensemble de cette partie faible.

En arrière, et près de l'Eglise, se trouvait le *beffroi*, qui a été démoli en 1757 et, près de lui, la tour qui servit de *prison*.

Entre la *Porte de Sommecourt* et la *Porte de la la Rivière*, qui correspond au *Boulevard Pierret*, le fossé contenait de l'eau, qui descendait de la *Fon-*

taine de Saint-Précord, le trop-plein s'écoulait par un acqueduc voûté, ayant la direction générale de l'allée conduisant sur le *Chemin des Preslieux* au *Corrieau des Jacquets.*

Une transaction ,proposée par le Parlement de Paris et acceptée par Monseigneur Guy de Roye, Archevêque de Reims, et les Vailliciens, en 1394, nous fait savoir que :

1° L'Archevêque cède aux habitants de Vailly tous ses droits sur les fossés, remparts, bastilles et fortifications de la ville.

2° Les habitants pourront tirer parti des tours et habitats adhérents auxdits remparts, soit en les louant, soit autrement ;

3° Ils auront la faculté d'appoissonner les fossés et d'y pêcher quand bon leur semblera, le tout à condition d'entretenir les fortifications à leurs frais, de rendre compte des travaux, dépenses et recettes à leur Seigneur, et de lui payer annuellement, à la Saint-Remi, la somme de quatre livres parisis.

LA PORTE DE LA RIVIÈRE

La *Porte de la Rivière* devait être organisée comme la *Porte de Sommecourt,* nous n'avons plus aucune trace. Nous savons seulement, par la Charte de 1757, que les Officiers du Baillage tenaient leurs audiences dans une grande chambre, qui se trouvait dans l'une des tours au-dessus de la porte et que, à côté, s'en trouvait une plus petite qui servait de chambre du Conseil et dans laquelle se trouvaient deux armoires, contenant les papiers du greffe et ceux de la Municipalité (1), car la Municipalité tenait aussi ses Assem-

(1) Terrier de la Chatellenie de Vaisly. Archives Nationales. T. 288.

blées dans la Grande Chambre. Les frais d'entretien des deux pieces étaient partagés entre la ville et l'archevêché.

Entre la *Porte de la Rivière* et la *Porte de Saint-Vincent*, qui correspond au *Boulevard Carra-Saint-Cyr*, appelée aussi le *Tour des Fossés*, l'enceinte fortifiée était protégée par le Marais formé par les eaux de la *Pissotte* et des sources qui s'écoulaient des *Grands Riez* et de *la Justice*. Ce marais, asséché par l'ouverture de l'Aqueduc qui conduit à la Rivière, s'appelle aujourd'hui les *Jardiniers*. Le fossé était plein d'eau.

Dans la convention passée le 9 septembre 1487 devant Monseigneur Guillaume Regnisson, Tabellion à Vailly, les habitants de Vailly permettent aux Jacobins de percer la muraille pour introduire l'eau des fossés dans leur jardin, à la condition de fermer le pertuis avec de grosses barres de fer, de manière que les fortifications n'en souffrissent pas.

LES JARDINS D'ARC

Le *Jardin du Jeu d'Arc* fut installé en 1844 (1), sur la promenade, près de la *Porte de Saint-Vincent* ; en 1857, lorsque la 2e Compagnie d'Arc fut organisée, elle eut son jardin à l'emplacement actuel, près de la route de *Rouge Maison*.

A l'origine, le Jardin d'Arc était placé derrière l'Arquebuse, à l'extrémité de l'*Impasse de l'Arquebuse*.

Plus tard, après l'assèchement des fossés, il fut transféré entre la *Porte de la Rivière* et le *Jeu de Paume* .

---

(1) **Annexe n° 44.**

Au cours de la Guerre, de 1914 à 1918, les Allemands transformèrent la partie de la *Promenade du Jeu de Paume*, voisine de la *Rue d'Aisne*, en Cimetière.

Lors de la reprise de Vailly, en 1917, une des premières mesures d'assainissement prescrites par le *Général Maistre*, Commandant la VI° Armée, le futur vainqueur à *La Malmaison* et en *Italie*, fut de faire disparaître ce Cimetière.

Un Stand pour tir au fusil avait été organisé dans un fossé, creusé dans la *Promenade des Jardins d'Arc*, entre la *route de Rouge Maison* et la *route d'Aizy*.

PLACE DU GÉNÉRAL-FÉLIX

Jusqu'en 1832, le terrain qui se trouvait au Midi de l'Eglise servait de cimetière, concurremment avec *le Cimetière des Pauvres*. Devant le portail se trouvait la *Place de l'Eglise*. A cette date, le cimetière fut désaffecté, et les ossements recueillis furent déposés sous la Croix du nouveau Cimetière.

Devant le portail, le long de la *Rue d'Aisne*, se trouvait un pâté de maisons (1) qui fut donné à la Ville par le *Général Baron Félix*, pour agrandir la *Place de l'Eglise*. C'est en 1880, qu'en souvenir du bienfaiteur de la Ville, elle fut appelée *Place du Général Baron Félix*.

C'est contre le *Passage de l'Eglise* que se trouvait le *Beffroi*, tour carrée de 18 pieds de côté, à l'intérieur. Contre cette tour, étaient adossées les *Boucheries*.

---

(1) Annexe n° 46.

Le 21 Octobre 1757, à la demande des habitants de Vailly, et contre une rente de 36 livres, l'Archevêque de Reims abandonne à la Commune de Vaisly les Boucheries, le Beffroi et la Chambre attenante, pour y construire une maison convenable pour loger le Maître d'école ou pour tout autre usage.

Cet échange est signé par :
Cardinal de Rohan, Archevêque, Duc de Reims ;
Geoffroy, Prieur, Curé de Vailly ;
Boujot, maire de Vailly ;
Lacry, échevin ;
Montigerac, greffier ;
Canaux, Syndic ;
La Branche, Receveur des Pauvres ;
Gobert, Muliot, Desplanches, Petit, Huet, bourgeois de Vailly ;
Villain, notaire royal à Reims (1).

On y construisit une maison commune qui fut détruite en 1914. Elle portait un fronton triangulaire.

Après avoir évacué ses locaux de la *Porte de la Rivière*, c'est là que vint s'installer la Municipalité.

Elle fut vendue, le 23 avril 1843 (2). Au moment de sa vente, elle servait de Mairie, d'Ecole et de logement au Maître d'Ecole.

PLACE DE L'HOTEL-DE-VILLE

En 1840, avait été posée la première pierre du Nouvel Hôtel de Ville (3) construit à l'emplacement

---

(1) Terrier de la Chatellenie de Vaisly. Archives Nationales. T. 288.
(2) Minutes de l'Etude de Me Hubert, notaire à Vailly.
(3) En 1920, dans les ruines d'un des piliers fut trouvée par M. Paul Batier, une plaque en plomb portant l'inscription suivante : « Sous le règne de Louis-Philippe Ier, roi des Français, cette pierre a été posée

de la *Halle au Blé*. Construit sur pilliers, le rez-de-chaussée pouvait servir de Marché couvert.

Sur l'un des côtés de la Place, se trouvait une Fontaine Monumentale, avec motifs en plomb, qui avait été édifiée en 1757 ; elle avait été coulée à Reims, sur les dessins et indications de Bertrand, machiniste à Soissons.

L'Hôtel de Ville, comme toutes les maisons de la Place, furent détruits et incendiés, le 30 octobre 1914, et les motifs de la Fontaine transformés probablement en lingots, volés et emportés par les Allemands.

La *Place de la Halle* devint la *Place de l'Hôtel-de-Ville*, en 1841. Jusqu'en 1899, toutes les rues et places de la Ville étaient pavées, à l'exception de la *Place de l'Eglise* (ancien Cimetière). A cette date, furent dépavées la *Place de l'Hôtel-de-Ville* et la *Rue des Poils de Chien*.

PLACE DES FÉES

Petite place qui se trouvait à l'extrémité de la Place de l'Hôtel-de-Ville et tirait son nom d'un Calvaire qui s'y trouvait et s'appelait *la Croix des Fées*.

PLACE SAINT-MICHEL

Petite place qui se trouvait dans la *rue d'Aisne* et sur laquelle se trouvait l'*Eglise Saint-Michel*, bâtie au VIII^e^ siècle et devenue inutilisable au XI^e^. Menaçant ruine, Milon de Cérizy la donna en bénéfice à

---

le 30 mars 1840. M. Desmousseaux de Givré, Préfet de l'Aisne, M. de Saint-Marsault, Sous-Préfet de Soissons, MM. Destrez, Maire de Vailly, Desprez, Adjoint, M. C. Encourt, Architecte, M. Auguste Michel, Entrepreneur.

l'Abbaye Saint-Crépin-le-Grand, à condition de la faire reconstruire. Les Bénédictins acceptèrent et firent construire l'église Notre-Dame actuelle.

En 1839, l'école des Garçons du « Père Thumery » était encore installée dans ce qui restait de l'Eglise. Il fallait descendre 3 marches pour gagner le sol de l'école.

On y était bien serrés, bien entassés, bien pressés les uns contre les autres ;mais on ne pensait guère à la laideur de cette triste salle d'étude, surtout lorsqu'un rayon de soleil venait se jouer à travers les fenêtres cintrées de la vieille basilique.

En 1908, elle fut appelée *Place Alexandre-Legry*, de son vivant. Il habitait une maison contigüe à cette place, dans laquelle, à sa mort, fut installé le Bureau des Postes et Télégraphes.

RUE D'AISNE

Ancienne *rue d'Axne*, va de la *Place de l'Hôtel-de-Ville* à la *Porte de la Rivière*.

A l'angle de la rue de la Place, se trouvait une maison de bois du XVe siècle. Ce coin portait, jadis, le nom de *Coin Thierry* (1).

Les bois de la façade sur la *rue d'Aisne* et du pignon sur la place étaient sculptés.

Parmi les sculptures de ce logis, du côté de la Place : Saint Antoine et son compagnon ; un chevalier armé avoisine le Saint. Du côté de l'Eglise, sur la rue, deux personnages, l'un est un Evêque ou un Abbé mitré, accompagné d'une brebis ou d'une biche ; l'autre, un Lansquenet coiffé d'un bonnet

(1) Annexe n° 46.

d'Electeur, les poings sur les hanches. De ce côté là, la décoration est complétée par des écussons, dont l'un est chargé d'un dragon.

L'angle du pignon est très orné. Dans le haut, trois Saintes sont figurées avec leurs attributs iconographiques. C'est Sainte Barbe, reconnaissable à la tourelle crénelée qui l'accompagne ; puis Sainte Madeleine portant le vase de parfum au sépulcre ; et, enfin, Sainte Marthe de Béthanie ; cette dernière est représentée en compagnie d'un dragon.

Au-dessous, dans l'habitacle à fines colonettes imbriquées, se trouve un Saint, vêtu d'un froc de Moine et accompagné d'une brebis qui indique Saint Thierry.

Or, ce coin se nommait *Coin Thierry* ; on peut supposer que ce Saint moine est Saint Thierry de Reims, invoqué dans la région contre la cécité, et dont la fête se célébrait encore, au XVIII^e^ siècle, le 1^er^ juillet de chaque année.

Au bas de cet angle, un homme était figuré, jadis, tenant un pilon à la main. Ce serait, en ce cas, une enseigne d'apothicaire.

Cette maison de bois était le seul témoin, dans le Soissonnais, des constructions bourgeoises du XV^e^ siècle. Elle fut, très probablement, la propriété de *Thierry quatre sols* qui fut enterré, ainsi que sa femme, près de la porte latérale à l'Eglise (1).

En 1750, elle était occupée par Charles Varlet, marchand ; elle était chargée de 25 sols en surcens et redevance foncière.

Varlet l'avait achetée à Guérin, représentant d'Oudart Robus, auquel Monseigneur Jean Juvenal des

---

(1) **Annexe n° 23.**

Ursins, Archevêque de Reims, avait concédé la maison, à la charge dudit surcens, par contrat passé devant Colleçon Marquigny, notaire à Vaisly, le 4 Novembre 1450.

Dans la partie haute, vis-à-vis de la *Place du Marché*, se trouvait un petit terrain, appelé la *Bouche des Plaids*, au-dessus duquel, sur pilliers de pierre, avait été édifiée une avance de maison aux solives du plancher, de laquelle étaient fixés les crampons servant à suspendre les balances du pesage dépendant de la Seigneurie et, contre un des piliers, un carcan de fer pour la punition des délinquants (1).

Plus haut, se trouvait la *Halle des Boucheries*.

Sur l'emplacement actuel de l'Ecole des Filles, s'élevait la maison de la *Comtesse Charpentier*, femme du général Charpentier. Elle fut achetée par la Ville, en 1887.

RUE DU GÉNÉRAL-CHARPENTIER

Ancienne rue des *Poils de Chiens*, avant 1880, va de l'Hôtel de Ville à la *rue de l'Hôtel-Dieu*.

RUE DU JEU-DE-PAUME

Anciennement des « *Berceaux* », tirant son nom du Jardin d'Arc installé dans les anciens fossés.

RUE BOUTE-EN-GUEULE

Va de la *rue des Berceaux* à la rue de *Sommecourt*.

---

(1) Archives Nationales. Terrier de la Chatellenie de Vaisly. T. 288.

RUE DE SOMMECOURT

La *rue de Sommecourt* allait, autrefois, de la *Porte de Sommecourt* à la *rue d'Aisne* et comprenait la rue de la *Vieille Prison.* A l'époque Gallo-Romaine, la ferme (Curtis) se transforme et devient un village, mais les noms restent et leur terminaison nous indique bien l'origine : Blérancourt, Audignicourt, Bichaucourt, Confrécourt, Juvincourt, Laniscourt, etc... (Court de Souppy) la Cour Soupir.

Pour Sommecourt : *Sommus,* le plus haut, nous fixe l'emplacement de la ferme.

Il y avait donc très certainement, à l'époque Gallo-Romaine, une ferme où se trouve maintenant Saint-Précord.

Pour s'y rendre, la *rue de Sommecourt* qui, alors, partait de la *Place de la Halle au Blé,* la *Porte de Sommecourt* et, à ses pieds, le *faubourg de Sommecourt.*

Le nom est bien antérieur à l'Eglise et est aussi ancien que la Ville de Vailly. C'est certainement le seul qui reste de l'époque gallo-romaine.

Le Cartulaire de Saint-Jean des Vignes (Vailly), nous fait connaître qu'en 1344, Jeanne de Chastel, Veuve de Raoul de Presles, abandonne à l'Abbaye de Saint-Jean des Vignes un four qu'elle avait, *rue de Sommecourt,* et la teneur de *Cour de Maine* (voisine de la Halle au Blé) peut-être l'ancienne ferme Borgoltz.

RUE DE L'HOTEL-DIEU

En 1914, existait encore, près de l'angle de la rue, la façade avec fenêtres en ogives du XV^e^ siècle, de la Chapelle domestique de l'Hôtel-Dieu. Tout contre, un puits à margelle de la même époque.

RUE DE L'HOTEL-DIEU

Là se trouvait le *grenier à sel*, voisin du *couvent des Jacobins*, établi dans l'ancienne demeure de l'Archevêque de Reims, la démolition, commencée en 1814, fut terminée en 1828.

RUE SAINT-VINCENT

M. *Berthe*, amateur de choses anciennes, avait au premier étage de sa maison, une chambre lambrissée de panneaux en chêne sculpté de la même série que ceux qui ornaient le Chœur de l'Eglise (1) provenant de l'Abbaye de *Vauclère*. Cette Abbaye fut vendue comme Bien National le 28 juillet 1791, moyennant 80.900 livres et achetée par sept acquéreurs, dont 5 de Vailly et 2 d'Ardon-sous-Laon :

Gabriel *Floquet*, bourgeois ;
Nicolas *Floquet*, marchand ;
Nicolas *Brizard*, aubergiste ;
Jean-Michel *Folliort*, distillateur ;
Claude *Delan*, taillandier ;
Jean-Louis *Turpin*, laboureur ;
Louis *Robert*, maréchal ferrant (2).

Tout fut pillé et démoli et un vilage construit dans les ruines.

RUE DE LA VIEILLE-PRISON

Cette rue, autrefois rue de Sommecourt, contourne le terrain du presbytère occupé en partie jusqu'en 1760 par une tour carrée couverte en tuiles et servant de prison (3). Cette tour était autre que celle du Beffroy qui était proche.

---

(1) Moreau-Nélaton. *Les Eglises de chez nous.*
(2) Archives de l'Aisne.
(3) Terrier de la Chatellenie de Vaisly. Archives Nationales. T. 288.

LE FAUBOURG DE SOMMECOURT

Etait, jusqu'à il y a peu d'années, habité par des vignerons.

A l'entrée, près de la Porte, se trouvait le *Jardin de l'Arquebuse*. Un arpentage du 12 août 1837, nous fait connaître que situé entre la rue du *faubourg de Sommecourt* et la *Ruelle du Cimetière*, il avait une contenance de 18 ares 36 centiares (1). Il appartenait à la Ville et fût vendu le 23 avril 1843, en même temps que l'Hôtel de Ville.

Près du *Corricau des Jacquets*, se trouvait la *Maison des Dimeurs* qui contenait la grange et la foulerie des Prémontrés de Sainte-Croix. Ils avaient un clos près de la *Belle Porte* qui s'appelle encore le *Clos des Prémontrés*.

La *Belle Porte* près du *ruisseau des Brailles* était la dernière maison du faubourg.

Une inscription gravée sur un mur rappelle les vicissitudes éprouvées par les habitants du faubourg de Sommecourt, au cours des trois derniers siècles, car ce qu'elle a subi a certainement été le lot commun de tout le faubourg.

LA BELLE PORTE

Bâtie en 1640.
Incendiée par les Cosaques en 1814.
Pillée par les Prussien en 1815.
Puis par les Russes en 1816.
Rebâtie en 1840.
Pillée, par les Prussiens et les Bavarois de 1870 à 1872.
Pillée puis rasée par les boches de 1914 à 1918.
Rebâtie en 1921.

(1) Minute de M. Bruneaux, géomètre-arpenteur.

LA FONTAINE DES MOINES

En 1487, on laissa aux Jacobins la faculté de faire venir les eaux des sources avoisinantes ; le nom fut donné à la fontaine principale entre la *Justice* et *le Bois Saint-Pierre.*

LES CIMETIERES

Au cours des siècles, il y eut à Vailly, plusieurs Cimetières.

Sans remonter au Cimetière Gallo-romain et Mérovingien de la *Butte de Saint-Précord,* il y en a trois qui disparurent à la Révolution. Celui de l'Eglise de Saint-Précord, et ceux des Couvents de Picpus et des Jacobins.

Vint ensuite celui qui se trouvait contre l'Eglise Notre-Dame, désaffecté en 1829.

Le *Cimetière des Pauvres,* hors la Ville, qui se trouvait près de la *Porte Saint-Vincent,* fut désaffecté à la même époque que celui de l'Eglise.

Ce cimetière était ainsi nommé parce que, dès l'origine, on y enterrait les défunts de la *Maison des Pauvres Vieillards.* Il servait à tout le monde.

Bien que désaffecté, le Docteur *Brocard,* qui légua ses biens aux Pauvres, y fut, sur sa demande, encore enterré en 1847.

Le Monument qui lui fut élevé par la reconnaissance de ses concitoyens, est en bien mauvais état et porte encore :

Ci Gît
M. Jean-Joseph BROCARD
Maître en chirurg...
A Vailly, décédé le 18 juin...
Agé de 68 ans

Son zèle pour la vaccine lui mérita une médaille du Gouvernement Royal.

Derrière le Monument, sont inscrits les noms de tous ceux qui ont participé à son érection.

Le Cimetière était certainement beaucoup plus grand que l'enclos qui en reste aujourd'hui, Une note des Archives départementales (B. 3717 liasse), fait conaître qu'en 1787, il était entouré de haies où se trouvaient 21 vieux ormes ayant plus de 60 ans et que le 14 avril le Grand Maître des Eaux et Forêts donne l'autorisation de les vendre pour permettre d'exécuter des réparations à la *Maison des Pauvres Vieillards* de Vailly.

Il faut noter ici qu'à cette époque, les arbres ayant plus d'un certain diamètre, étaient en principe, réservés et réquisitionnés pour les constructions de la marine Royale et n'étaient abandonnés aux particuliers que sur l'autorisation de l'Administration des Eaux et Forêts.

Le *nouveau cimetière* fut créé en 1829. Là reposent les personnages considérables qui ont habité Vailly et ceux qui, depuis plus d'un siècle, se sont dévoués pour le plus grand bien de leurs concitoyens :

Les Généraux Carra Saint-Cyr, Charpentier, Félix de Foissac-Latour, le lieutenant-colonel Vignier, le Capitaine Michel et son fils le Commandant, le curé-doyen Ribaut pasteur pendant 41 ans à Vailly, Adam de Verdonne 24 ans juge de Paix, Menessier Adjoint puis Maire pendant 25 ans son fils, maire pendant 18 ans, Houssart 10 ans Maire et 10 ans Juge de Paix, Destrez, maire pendant 10 ans, Legry maire pendant 38 ans, Batier maire pendant la période affreuse de la reconstitution (1), de Wimpfen ministre Plénipo-

(1) Annexes n^os^ 35, 36, 37, 38, 39.

tentiaire, son fils, le lieutenat-colonel Louis de Wimpfen.

Le *Cimetière militaire,* dans lequel on a rassemblé à la fin de la Guerre jusqu'à 5.000 Corps de soldats français, anglais, américains et allemands, a été réduit, par le retour au sol natal, d'un grand nombre de corps.

LES HESDIN

Le mamelon qui, sur la route de Chavonne, a conservé le nom de Hesdin, a très probablement été, aux temps des Gaulois, dédié à Hesus, Dieu des Armées.

Hesus était chez les Gaulois un reflet de Dieu. L'abbé Lebœuf le regarde comme l'analogue du Dieu Mars (1).

LE PONT SUR L'AISNE

Nous avons vu que le pont de pierre, a été rétabli par la Commune à la fin du XIII^e^ siècle, puis démoli pour une cause que nous ne connaissons pas, car il n'existait plus à la fin du XIV^e^. Il est reconstruit et de nouveau détruit dans la dernière partie du XVI^e^ siècle. De ce pont, il ne subsiste que deux arches (2).

Ce n'est qu'en 1832, qu'une Société a établi un pont suspendu, à péage, qui a été coupé par *Thinot,* le 6 octobre 1870.

Le pont sur chevalets, construit sous la Direction des Prussiens, ne fut remplacé qu'en 1873 par le pont de fer que les troupes françaises firent sauter le 2 septembre 1914.

---

(1) PEIGNÉ-DELACOURT. *Recherches sur l'emplacement de Noviodunum.*
(2) Annexe n° 47.

Pour les besoins des armées, un pont militaire en fer fut lancé par nous en 1917 et fut remplacé par le pont actuel ouvert à la circulation en 1926.

ROUGE MAISON

Ce domaine vient en grande partie du Couvent des Picpus.

Il a appartenu au Général baron Félix qui y fut assassiné par son valet de chambre Vanturini, dans la pièce du premier étage du Château qui servait encore de bureau en 1914.

L'assassin, pourchassé par les gendarmes et la population, se réfugia dans la creute qu'on appelle encore aujourd'hui la *Carrière de Vanturini* qui se trouve entre le Château et Picpus.

Venturini, jugé par les assises de Laon, condamné aux travaux forcés à perpétuité, échappa aux gendarmes en sortant du Palais de Justice et se tua en sautant du haut du rempart sur « la Couloire ».

Le Général Félix laissa *Rouge Maison* au Général de Foissac-Latour qui le légua à sa cousine, la Comtesse Reinhard, née de Wimpffen, veuve du comte Reinhard qui fut Ministre des Relations Extérieures au 18 brumaire et occupa sous l'Empire divers postes diplomatiques, en particulier celui d'Ambassadeur de l'Empereur auprès de son frère Jérôme, roi de Wesphalie.

Le Baron de Wimpffen, orphelin, fut élevé par sa tante, la comtesse Reinhard et reçut d'elle le domaine de Rouge Maison.

Son fils, le baron Louis de Wimpffen, lieutenant-colonel et son petit-fils, étant morts, le domaine passa à son beau-frère M. de Monclin.

BIBLIOGRAPHIE

BLANCHARD — *Visite à Vailly*. Bulletin S. H. S. S. 3 S. Tome XII.

R. P. CAHIER — *Caractéristique des Saints.*

PEIGNÉ-DELACOURT — *Recherches sur l'emplacement de Noviodunum.*

Chapitre XVII

LES CONFRÉRIES - LES COMMUNAUTÉS
LES SOCIÉTÉS

Les Archers

HISTORIQUE

La date de la création de la Compagnie d'Arc de Vailly ne nous est pas connue, mais certainement, elle remontre très loin. « *Etablie de temps immémorial* », elle a été « *dépouillée de ses papiers et de ses registres* » au cours des invasions de 1814 et 1815. Tout ce qui avait été reconstituée depuis a disparu encore en 1914.

Si les Archives de la Compagnie d'Arc sont disparues, il est cependant possible, à l'aide des Archives d'autres Compagnies et de la Tradition locale, de reconstituer en partie l'Histoire des *Compagnies du Noble Jeu de l'Arc de Vailly.*

En l'an de grâce 825, sous le règne de Charles le Chauve, petit-fils du grand Empereur Charlemagne, les reliques de Saint Sébastien, martyrisé à Rome six siècles auparavant, avaient été transportées à Soissons dans l'Abbaye de Saint-Médard. Une foule énorme venait vénérer ces reliques.

L'Abbé de Saint-Médard avait eu l'idée de confier leur garde à la Confrérie d'Archers recrutés parmi les habitants du faubourg Saint-Vaast, dépendant de son Abbaye. Ceci fit que le Roi Charles le Chauve aurait accordé le titre de *Grand Maître de tous les Archers de France* à l'Abbé du Monastère et à ses successeurs et qu'une lettre du Pape serait venue confirmer cette investiture.

Les abbés de Saint-Médard de Soissons ont donc revendiqué pendant des siècles le titre de « *Grand Maître des Compagnies du Royaume* ».

La Compagnie de Soissons, du faubourg Saint-Vaast était la « Compagnie Colonelle ».

C'est à ce titre de Grand Maître qu'en 1735, Monseigneur *Henri-Charles-Arnould de Pompone*, établit un règlement très complet pour les Compagnies d'Arc qui, sur beaucoup de points, est encore celui qui les régit.

En 1774, Louis XV donna un uniforme pour tous les Archers de France : Habit rouge de camelot ou de bouracan, bouton à or à brandebourgs, douze boutonnières par devant, trois à chaque poche et par derrière ; parements et collet en bouracan couleur chamois, garnis au pourtour d'un petit galon en or, boutons uniformes, épaulettes d'or avec frange et graine d'épinard, veste et culotte de bouracan chamois (1).

Le Décret du 13 juin 1791, prononçait la dissolution de toutes les Compagnies de l'Arc, et ordonnait le transfert des Etendards « sous les voûtes des Eglises pour y demeurer consacrés à l'union, à la concorde et à la paix ».

---

(1) Henri STEIN. *Archers d'autrefois et Archers d'aujourd'hui.*

En avril 1793, la Convention alla plus loin encore puisqu'elle ordonna que les « biens meubles et immeubles des ci-devant chevaliers » fussent vendus comme Biens Nationaux.

La Révolution passée, dès 1800, à Paris, tout autour de la Capitale et dans le Nord de la France, sont ressuscitée la plupart des Compagnies avec leurs « ci-devant Chevaliers » (1).

La Compagnie de Vailly fut reconstituée en 1818.

Sans remonter jusqu'à *Bouvines*, où nous avons vu que la Milice de Vailly s'était distinguée, un tableau qui se trouvait en 1914 dans la Chapelle de Saint-Sébastien, dans l'Eglise de Notre-Dame de Vailly et représentait le martyr de Saint-Sébastien, nous fixe une date sur la composition de la Confrérie. Ce tableau portait l'inscription suivante :

« Ce tableau a été donné par Jean Blanchenoy, Chevalier et confrère et Marie Sangin, sa femme, aussi consœur. Renard Parent pinxit en 1666 » (2).

Ce tableau et cette inscription nous certifient deux choses : la première, c'est qu'en 1666, il y avait des Chevaliers de l'Arc à Vailly ; la seconde, que des femmes faisaient partie de la confrérie.

LA TRADITION

Pour pouvoir suivre la Compagnie d'Arc dans son histoire, il est nécessaire de connaître le langage qui lui a été transmis par la Tradition.

Le *Jardin du Jeu d'Arc* ou *Jardin des Buttes*, est un mystérieux terrain clos, étroit et long, défendu par

(1) Annexe n° 25.
(2) Moreau-Nélaton. *Les Eglises de chez nous* (Arrondissement de Soissons).

de grands arbres contre le souffle du vent et le rayon du soleil. A chaque bout de ce petit domaine, qui compte une cinquantaine de mètres (1), un mur de paille supporté par un cadre de pierre, de briques ou de planches, attend une cible en carton.

Les *Chevaliers* vont d'une *butte* à l'autre, tour à tour s'arrêtent, lançant une flèche et puis se remettent en marche, continuent leur promenade régulière, sous l'œil des *Confrères* protégés par des abris factices contre les traits qui dévient, en attendant leur tour de prendre les armes pour leur compte.

Le passage d'une *butte* à l'autre et le lancer des deux flèches, constituent une *halte*.

Les *Chevaliers* forment une *Compagnie* dont l'accès n'est pas ouvert à tout le monde et s'accompagne d'un formalisme rigoureux.

Lorsqu'ils se rassemblent pour se rendre à leur jeu et vaquer à leurs exercices, les *Chevaliers* marchent en rangs, comme des soldats, sous le commandement du *Capitaine, tambour* et *drapeau* en tête, précédés aussi d'un *hallebardier*, singulièrement évocateur du passé. L'entrée du *jardin* se fait processionnellement à petits pas, sur deux files séparées, dont chacune prend une des allées latérales, tandis que l'espace du

---

(1) En France, la distance des *buttes* est d'environ 50 mètres. En Angleterre, les *cibles* sont mobiles et les distances variables pour les metings hommes, entre 91 m. 40 et 54 m. 84, et pour les femmes, entre 54 m. 84 et 45 m. 70.

Certaines Sociétés tirent sur les distances 104 m. 50, 182 m. 50 et 218 m. 40.

Les plus vigoureux tireurs ne dépassent pas 230 mètres.

Avec leurs arcs, les Japonais peuvent tirer à 300 mètres.

A Londres, avec un arc turc, un Attaché de l'Ambassade Ottomane, en 1795, devant des témoins dignes de foi, qui en dressèrent procès-verbal, envoya sa flèche à 437 mètres, et le Sultan Selim, en 1798, aurait, dit-on, couvert la distance invraisemblable de 884 mètres. Comte de BERTIER. *Le Tir à l'Arc.*

milieu, correspondant aux *buttes,* demeure réservé au *drapeau* et au *roi* de la *Compagnie ;* c'est l'*Allée du Roi* (1).

Le *Roi,* première personne du *jardin,* est celui qui, le jour du *tir à l'oiseau,* abat le volatile, ce qui lui vaut l'honneur d'être, pendant l'année consécutive à sa victoire, le Chef suprême dont les volontés priment celles de tout le monde. Il jouit d'une considération qui se traduit par la prépondérance de sa voix dans une Assemblée divisée en parties égales.

Le *Roi* qui, trois ans de suite, abat l'*oiseau,* prend le titre d'*Empereur* et conserve ce titre sa vie durant.

Le *Tir à l'oiseau* s'exécute au début de la saison sur un volatile en bois placé à l'extrémité d'une perche de 15 à 20 mètres de hauteur. Ce tir, exécuté avec un cérémonial compliqué, se continue sans arrêt, jusqu'à ce que l'oiseau soit abattu. Si après trois jours, l'oiseau n'est pas abattu par quelqu'un de la *Compagnie,* une autre Compagnie est appelée.

Le *prix à la broche* est celui qui se donne aux coups les plus rapprochés de la maîtresse broche fixée au milieu de la carte. On désigne sous le nom de *marmot,* de petites cartes supplémentaires destinées aux tireurs moins adroits et que l'on plaçait, en haut, en bas, à droite et à gauche de la grande carte.

LE BOUQUET

Dans les prix provinciaux, la Compagnie qui recevait, offrait à ses invités, sous le nom de « bouquet », le gage traditionnel qui établissait les obligations du

---

(1) Moreau-Nélaton. *Fleurs et Bouquets.*

gagnant envers ses confrères et le mettait en demeure d'offrir à son tour un nouveau « bouquet » une des années suivantes.

Le bouquet comporte une grande *parade*.

Nul ne peut participer au Concours pour le prix si sa *Compagnie* n'est pas représentée à « La Parade ».

La *Parade* se présente sous forme d'un défilé pittoresque et brillant où une place d'honneur était réservée aux dignitaires et gradés en uniforme et revêtus de leurs insignes, un déploiement original de bannières et de drapeaux aux attributs variés, une messe en plein air et un gracieux cortège de jeunes filles de la localité, escortant un bouquet symbolique, *œuvre d'art local*, confectionné pour la circonstance, parées de fleurs et de rubans, *habillées de blanc* sur lequel tranchent les couleurs des écharpes.

Le *bouquet* est promené en tête des *Compagnies* à travers les rues de la Cité qui l'offre.

LES APPELLATIONS

Chaque *Compagnie* est précédée des signes distinctifs qui indiquent la Ville d'où l'on sortait et le sobriquet des habitants.

La Compagnie de Soissons avait, à sa tête, un homme qu'on avait dressé à contrefaire le « bailleur », c'est-à-dire qu'il avait l'attitude d'un désœuvré, la Compagnie de Crépy-en-Valois portait dans une cage *un jeune cochon*.

Voici les qualificatifs de quelques Compagnies :

Bayeux de Soissons.

Fous de Neuilly-Saint-Front.

Corbeaux de Braine.
Piémarts de La Ferté-Milon.
Glorieux de Laon (1).
Singes de Chauny (2).
Cochons de Crépy-en-Valois (3).
Badauds de Paris.
Dormeurs de Compiègne.
Besaciers de Senlis.
Chats de Meaux.
Chiens de Mantes.
Ecrevisses d'Etampes.
Friands de Cambrai.
Pucelle de Mézières (2).
Friands de Noyon.
Soupiers de Pont-Sainte-Maxence (4).
Viaux de Vailly (5).

LE BOUQUET DE LA FERTÉ-MILON

En 1763, la Compagnie de Soissons avait présenté un *bouquet*, qui avait été reçu et accepté par la Compagnie de La Ferté-Milon, qui y avait pris part.

Dans une réunion tenue à La Ferté-Milon, les *Chevaliers de Saint-Nicolas* avaient chargé leur *Capitaine* de confectionner le *mandat* (6) qui, dans une réunion le 27 avril 1764, fut lu aux *Chevaliers*.

Le Dimanche 10 juin suivant, la *Compagnie* s'assemblait en conséquence des mandats envoyés, pour

---

(1) Stanislas PRIOUX. *Histoire de Braine.*
(2) Henri STEIN. *Archers d'autrefois, Archers d'aujourd'hui.*
(3) *La semaine du Vermandois et de la Picardie*, 1860.
(4) LENOIR. *Annuaire des Compagnies du Noble Jeu de l'Arc*, 1926.
(5) La tradition à Vailly.
(6) Mandat. Convocation rédigée sous forme des plus humoristiques adressée aux Compagnies invitées.

attendre et recevoir ses invités *en la maison accoutumée*. Il n'arrivait ce jour-là que la *Compagnie de Soissons*. Sur les neuf heures du soir, las d'attendre inutilement, les Chevaliers se retirèrent chez eux pour se remettre sur pied le lendemain avec le jour. Trois Compagnies se présentèrent alors, celle de *Vailly* d'abord, ensuite celle de *Crépy-en-Valois* et en dernier lieu, celle de *Villers-Cotterets*.

Après quoi, on tira à dix heures du matin les *numeros pour la marche*. La *Compagnie de Soissons*, comme *Colonelle*, ne tira point. Elle marchait de droit en tête. Vailly tira le n° 1, Villers-Cotterets le n° 2 et Crépy-en-Valois le n° 3. On se rendit dans cet ordre à la messe, par laquelle débutait la fête, et après laquelle eut lieu le *défilé* d'usage, dans les rues de la cité. Les Chevaliers de la Ferté-Milon avaient arboré un uniforme institué par eux depuis quelques mois et qui comportait pour tout le monde une veste blanche avec des bas blancs. Les Officiers portaient « boutons et boutonnières d'argent avec épaulettes à droite à frange et cordelière, les Chevaliers, les boutons d'argent aussi, mais une simple épaulette à droite avec frange seulement. Le défilé terminé, *les députés des Compagnies* s'assemblèrent en la « salle du jardin » pour *régler les prix et l'ordre du tirage*.

La Ferté-Milon fournissait 8 tireurs, Soissons 17, Crépy 7, Villers-Cotterets 6 et Vailly 4, soit en tout 42, payant chacun 6 livres d'enjeu, ce qui formait un total de 252 livres.

Ces 252 livres furent réparties en 6 *prix à la broche* et en *huit marmots*. Les six prix à la broche consistaient chacun en un objet d'orfèvrerie. Quant aux huit marmots, ils étaient payés en argent 9 livres chacun.

Ce fut le sieur *Carpette Ainé, Chevalier de Soissons*, qui eut l'adresse de conquérir le premier prix. Le bouquet échut à la Compagnie de Villers-Cotterets, qui le rendit très probablement l'année suivante (1).

En 1782, un bouquet est rendu à Vailly. Il fut tiré aux *buttes* qui se trouvaient alors non loin des fortifications, près de la *Ruelle des Buttes*.

Ce n'est qu'en 1844, que le *Jardin de l'Arc* fut édifié près de la *Porte de Saint-Vincent*, sur l'emplacement de l'ancien fossé.

Les Compagnies de l'Arc vont subir une éclipse ; le 13 juin 1791, un Décret de l'Assemblée Législative prononce la dissolution de toutes les Compagnies de l'Arc. Les « Jardins » et le matériel doivent être vendus comme « biens nationaux » et les drapeaux déposés dans les Eglises.

Dans notre région, les ventes furent en général fictives, et les premiers essais de reconstitution du Jeu d'Arc furent tentés en 1797 et 1798.

La Compagnie de Vailly ne fut reconstituée qu'en 1818.

C'est à partir de la reconstitution des Compagnies après 1800, que celle qui remportait la première place et gagne le *Bouquet*, le représente à son tour. Jusque-là, le *Bouquet* était offert à une *Compagnie* qui l'acceptait avec mission de le rendre au cours des années suivantes.

LA FLEUR CANTONALE

La *Fleur* était tirée par les Compagnies d'une même *petite province* comme le Tardenois, le Valois, le Vermandois, le Soissonnais. Après la création des *Cantons*, elle reçut le nom de *Fleur Cantonale*.

(1) Moreau-Nélaton. *Fleurs et Bouquets.*

Quoique Vailly appartint au Vermandois, en raison de ses relations avec le Tardenois, la Compagnie prit part aux *Fleurs* du Tardenois. Il en fut de même de *Braine* et *Chassemy* qui appartenaient au Valois. Il prend part aux prix provinciaux du Valois, du Soissonnais et du Vermandois (Bouquets de Tracy-le-Mont et de Manicamp en 1819, de Chauny en 1823) (1).

A Braine, Vailly s'était trouvé de la partie le 27 juin 1824 ; la *Fleur* du Tardenois qui était déjà venue à Braine en Valois, fut gagnée par Vailly en Vermandois et y émigra. C'était un grand vase Médicis ajouré et décoré des attributs symboliques du Jeu d'Arc.

Le 10 juin 1827, un prix présenté par Vailly et gagné par Villers-sur-Fère remettait le Canton de Fère en possession de la *Fleur Cantonale*.

Le 13 Septembre 1857, Vailly remporte à Chassemy la *Fleur Cantonale* du Canton de Braine, elle est gagnée par *Dudrumet*. Rendue le 28 avril 1858, elle va à Brécy en Tardenois.

Cette *Fleur*, comme celle de 1827, suivant le mode de Vailly et contrairement aux usages qui voulaient que ce fut une œuvre d'art conçue et exécutée par des artistes locaux, consistait en un simple vase orné de fleurs en papier emprisonné dans une lourde cage en verre.

CRÉATION DE LA DEUXIÈME COMPAGNIE

Eu 1857, les Chevaliers de la Compagnie de Vailly sont très nombreux. Il était d'usage, qu'à tour de rôle, chaque année, chaque Chevalier offrit un prix qui était tiré le dimanche. Or, il y avait plus de Che-

(1) Archives de la 1re Compagnie d'Arc de Vailly (ancien registre disparu en 1914).

valiers que de dimanches, dans la période de l'année favorable au tir à l'arc. On ne pouvait donc rendre tous les prix ; d'autre part, en raison du nombre des tireurs, les séances étaient fort longues. Il fut donc décidé d'un commun accord, que la Compagnie se dédoublerait. La 2e Compagnie fut créée à la date du 1er mai 1857.

En 1883, Vailly gagne à nouveau la *Fleur Cantonale* de Tardenois à Chassemy et la rend en 1884.

Encore une fois, elle la gagne à Chassemy en 1887, mais renonce à la rendre.

En 1892, la 2e Compagnie rend le *Bouquet*.

Tous ces fleurs et bouquets gagnés ou reçus par les deux Compagnies d'Arc, garnissaient dans l'Eglise, les murs et l'autel de la Chapelle de Saint-Sébastien, et en faisaient la véritable Salle d'Honneur des Compagnies.

FÉDERATION DES COMPAGNIES D'ARC DE FRANCE

Jusqu'en 1898, les Compagnies d'Arc formaient des Groupements restreints. Chez nous : *Rondes de l'Aisne, de l'Oise, de la Somme.*

Dnas la région de Paris : *la Famille de Paris, la Famille de Vincennes, la Famille de la Beauté.*

En Seine-et-Marne, *la Famille de la Brie.*

Tous ces Groupements n'avaient aucune liaison entre eux ; on ne sortait pas de sa *ronde* ou de sa *famille* et dans chaque *ronde* ou *famille* des différends assez fréquents se produisaient, soit entre *Compagnies*, soit entre *Chevaliers*.

Seule, une Union ou Fédération des Compagnies

d'Arc, s'appuyant sur des Status, un Règlement, pouvait connaître les litiges et différends et représenter les Compagnies près des Pouvoirs Publics.

Le 18 décembre 1898, fut constituée la Fédération des Compagnies d'Arc de l'Isle de France, En 1911, son titre fut modifié et prit celui de *Fédération des Compagnies d'Arc de France.*

CHAMPIONNAT

Les deux Compagnies de Vailly en firent partie.

Un Championnat National fut créé en 1898. Le premier eut lieu en 1898.

Le 22e eut lieu à Fontainebleau en 1925.

Le 23e à Persan-en-Beaumont, en 1926.

Le premier prix Fédéral fut tiré en 1901.

Il y a actuellement 8 *rondes* qui remplacent les anciennes *provinces*. Ce sont des Groupements formés par les Compagnies entre elles, à seule fin de pouvoir recevoir et rendre des *Bouquets*.

Ronde de la Vallée de l'Aisne et de l'Oise et ronde de Chauny.

Ronde de Paris et de l'Ile de France.

Ronde du Valois et de la Vallée d'Automne.

Ronde des Vallées de la Marne, de l'Ourcq et du Clignon.

Ronde de la Rive droite de l'Oise.

Ronde de Picardie.

Ronde de Château-Thierry.

Ronde de Somme et Oise.

Les Compagnies de Vailly font partie de la première de ces Rondes, qui groupe 49 compagnies.

Le *Bouquet Provincial* de Crépy-en-Valois, dont la *parade* eut lieu le 1er juin 1925, réunissait 154 Compagnies.

Celui de Villers-Cotterets, dont la *parade* eut lieu le 9 mai 1926, en réunissait 127.

La 2e Compagnie de Vailly assistait à ces deux parades (1).

LES ARQUEBUSIERS

A une époque, où dans les moindres villages, il y avait deux classes bien tranchées, la Compagnie du Jeu d'Arc se recrutait parmi les artisans et les marchands, celle de l'Arquebuse parmi ceux qu'on appelait les notables.

L'Arquebuse était le mousquet primitif.

Les Arquebusiers avaient leurs règlements, leur costume et leur jardin particulier. Leur lieu de réunion était un vaste emplacement situé à l'entrée du faubourg de Sommecourt. Cet emplacement vendu par la ville, forme aujourd'hui un jardin particulier (Bruneaux, arpenteur).

Si l'on en croit le Bénédictin Charles Lelong, les Compagnies d'Arquebusiers doivent leur origine à Charles V qui, n'étant encore que Dauphin et Régent du royaume, se forma une garde composée d'Arquebusiers et favorisa dans toutes les villes l'établissement des tirs à l'arquebuse. Ce qu'il y a de certain, c'est que le titre de Capitaine de la Compagnie de l'Arquebuse était bien recherché. Dans un acte public, M. Robert *Boujot*, notaire, père de celui dont nous avons déjà parlé, ajoute à son premier titre, celui de « Capitaine de la Compagnie d'Arquebuse établie par le Roi à Vailly ».

En 1792, M. *Varlet* était Capitaine. Dans les céré-

---

(1) LENOIR. *Anuaire des Compagnies du Noble Jeu de l'Arc*, 1926.

monies publiques, les Arquebusiers avaient le pas sur les Chevaliers de l'Arc et ce privilège leur fut confirmé par un arrêt du Conseil en 1715. Ils avaient aussi leurs prix provinciaux et généraux. Le Père Lelong rappelle que deux prix généraux furent rendus en 1754 à Châlons-sur-Marne et en 1757 à Saint-Quentin. On y voit figurer les Compagnies de Soissons, de Fère-en-Tardenois, etc..., mais point celle de Vailly.

La Société de Secours Mutuels

—

La Société de Secours Mutuels des Ouvriers et Vignerons de Vailly, telle qu'elle existe aujourd'hui, a été fondée en 1869 et approuvée le 8 février 1870 (1).

Elle a succédé, après un certain laps de temps, à une première Société, dont les Statuts avaient été approuvés par Arrêté du Ministre de l'Intérieur du 10 juillet 1845 (2).

Sapeurs-Pompiers (3)

—

La Compagnie de Sapeurs-Pompiers a été constituée lors de la dissolution de la Garde Nationale. Elle a subi des fluctuations considérables et a atteint son summum sous les ordres du Capitaine Charles Michel, plus tard Commandant, tué par un obus allemand le 30 octobre 1914.

Quelques années avant 1870, fut fondée la *Compagnie des Petits Pompiers*, qui prit part à de nom-

---

(1) Annexe n° 36.
(2) Annexe n° 27.
(3) Annexe n° 35.

breux concours, entre autres à Saint-Cloud où ils manœuvrèrent devant l'Impératrice et le Prince Impérial. Elle y fut couverte d'honneurs et de cadeaux.

Cette Compagnie ne survécut pas à la Guerre de 1870.

Jeu de Paume

—

Cette Société, très active, réunissait de véritables athlètes et a fonctionné de 1830 à 1900. C'est vers 1880, sous la Présidence de *Malric*, qu'elle a atteint sa perfection.

Société de Tir

—

Fondée en 1875, par M. Dopsent, cette Société n'a jamais eu une vie bien active et a toujours manqué de ce qui fait la force des Sociétés « La Tradition » (1). Elle avait d'abord installé son stand le long de la Promenade des Jeux d'Arc ; il fut transféré ensuite sous le Bois de Saint-Pierre.

La Musique

—

Dans un discours, prononcé le 25 août 1909, au cours d'un Festival de Musique, organisé à l'occasion du Centenaire de la Musique, par M. *Batier*, Maire de Vailly, nous avons l'historique de la Société.

« De tous temps, la Société musicale de la Commune a été regardée comme faisant partie de la grande famille vaillicienne ; c'est pourquoi, M. Apollon

---

(1) Annexe n° 33.

Lefèvre, chef actuel de notre Harmonie Municipale, a choisi, pour fêter le Centenaire de sa fondation, le jour de sa fête patronale. Il associe ainsi à cette cérémonie toute spéciale, la population entière du pays qui, dès longtemps a compté et compte encore des siens dans les rangs des exécutants.

Des documents irréfutables constatent, en l'an 1800, l'existence à Vailly, d'un Groupe Musical, composé de clarinettes, sepents, tambours et grosse caisse.

C'est une réunion d'amateurs qui égaye la Commune en se distrayant elle-même. Les susdits documents font allusion au concours prêté par ce groupe musical à la procession des Rogations et mentionnent que c'était une musique nombreuse.

En mars 1810, la chronique raconte que Napoléon se rendant à Compiègne (1), au-devant de l'impératrice Marie-Louise, qu'il venait alors de prendre pour femme, après son divorce, est salué à son passage, au Mont de Paars, entre Braine et Fismes, par la Musique de Vailly, et les archives de cette époque constatent l'excellence de cette musique en mentionnant l'avis de l'Empereur, disant qu'il n'en avait pas de longtemps entendu d'aussi bonne.

En 1820, le Préfet de lAisne, de passage à Vailly, dans une circonstance officielle, entend les Musiciens

---

(1) Pour recevoir Marie-Louise, un arc de triomphe avait été élevé au *Mont de Paars*, aux confins du département de l'Aisne, sur la route de Reims. C'est là que se rendit la Musique de Vailly ; mais l'Empereur n'y vint pas.

La rencontre de l'Empereur et de Marie-Louise devait avoir lieu à *Pont-Archer*, entre Soissons et Compiègne. Mais, au dernier moment, l'Empereur, impatient de connaître Marie-Louise, bouleversa tout. Le 27 mars au matin, l'Empereur, en compagnie du Roi de Naples, quitte furtivement le Palais de Compiègne sans escorte. La calèche dans laquelle il était monté, se brise près de *Courcelles ;* impossible de la réparer ; il pleut, l'Empereur, incognito, va s'abriter sous le porche de l'Eglise pour y attendre le passage de Marie-Louise. Il n'est donc pas allé jusqu'au Mont de Paars.

de la Commune et en est tellement charmé, qu'il les invite à se rendre ultérieurement à Laon pour y donner une série de concerts. Les exécutants furent, pendant la huitaine de leur séjour dans la ville préfectorale, totalement défrayés et reçurent chacun une gratification journalière đe 5 francs correspondant alors largement à notre louis actuel.

« J'ajoute que l'accueil reçu par les Vailliciens les avait tellement enthousiasmés et émus, qu'un certain nombre d'entre eux, grisés par leurs succès et aussi par les copieuses libations auxquelles ils avaient été invités, avant leur départ de Laon, se perdirent sur la Montagne, se séparèrent et retrouvèrent difficilement leur chemin.

« Entre 1820 et 1832, la Musique suit sa voie, et à cette époque, en raison de l'apparition des instruments de cuivre, reprend un nouvel essor. Le trombone à coulisse, le bugle à clefs, puis l'ophicléide et le cornet à deux pistons, viennent successivement en augmenter l'importance.

« En 1844, la Musique de Vailly devient Musique officielle de la Garde Nationale et se compose d'un nombre important de flûtes, de clarinettes et d'instruments en cuivre.

« Une transformation nouvelle a lieu en 1860. La Musique se groupe avec la Compagnie de Sapeurs-Pompiers alors existante et, vers 1869, commence à se produire dans divers concours, à Chauny, Reims, Laon, etc...

« En 1870, en raison de l'invasion, elle est momentanément désorganisée, comme beaucoup d'autres sociétés ; ses membres conservent entre eux des relations suivies et s'occupent toujours de musique.

« En 1871, la Guerre terminée, la Société se complète et son action ne s'interrompera plus jusqu'aujourd'hui, où elle est en pleine activité. »

La Mobilisation de 1914, l'évacuation de la population ont, semble-t-il, détruit la Musique. Il n'en est heureusement rien. Les ruines ne sont pas encore relevées, que la Musique est reconstituée et reprend le cours de ses succès.

Les Communautés

Sous l'Ancien Régime, les Corporations étaient très puissantes et offraient à leurs membres un appui, une aide que nos Syndicats actuels sont encore incapables de donner.

Dans les localités peu importantes, les membres d'une même corporation qui étaient peu nombreux, se réunissaient aux membres d'autres corporations et formaient des *communautés* (1).

A Vailly, il y en avait trois :

Communauté des boulangers, bouchers, charcutiers, tonneliers, tailleurs, chapeliers, mégissiers et tisserands.

Communauté des chirurgiens, apothicaires, merciers et drapiers.

Communauté des menuisiers, vitriers, charrons, maçons, charpentiers, chaudronniers, maréchaux, serruriers, taillandiers, bourreliers, cordonniers, plâtriers, couvreurs et savetiers.

Le 30 Août 1740, en exécution d'une délibération de 1738, un Arrêté royal décide une imposition de 15.000 livres pour l'achat d'une maison consulaire à

(1) **Annexe n° 6.**

Soissons, par les marchands et communautés d'arts et métiers de Braine, Soissons et Vailly ; plus tard, nous trouvons un nouvel arrêt qui ordonne qu'une somme de 10.000 livres sera imposée aux mêmes marchands, à l'exclusion des artisans (1).

BIBLIOGRAPHIE

Comte Albert DE BERTIER — *Le Tir à l'arc.*

LENOIR — *Annuaire des Compagnies du Noble Jeu de l'arc,* 1926.

Commandant LERONDEAU — *Les Milices de Soissons.*

MOREAU-NÉLATON — *Les Eglises de chez nous* (Arrondissement de Soissons). *Fleurs et Bouquets.*

Arnauld DE POMPONNE — *Statuts et Réglements Généraux établis en MDCCXXXIII pour toutes les Compagnies du Noble Jeu de l'Arc.*

Stanislas PRIOUX — *Histoire de Braine.*

Henri STEIN — *Archers d'autrefois et Archers d'aujourd'hui. La Semaine du Vermandois et de Picardie,* 1860.

Note sur la Compagnie d'Arquebusiers de Vailly. Mémoire de la Société des Antiquaires de Picardie. Tome XIV.

FIRINO — *Passages de Souverains à Soissons au* XIX^e^ *siècle.* Bulletin S. A. H. S. S. 3 S. Tome XX.

---

(1) Archives Nationales, F 85, F 87, F 88.

Chapitre XVIII

LES HABITANTS

Quelques années avant 1914, avant l'installation de la *Caoutchouterie*, la population comportait deux catégories bien distinctes : d'une part, les ouvriers des champs, tous vignerons et propriétaires habitant *Saint-Précord*, le *Faubourg de Sommecourt* et le *Tour de Ville* ; d'autre part, les ouvriers de la Ville, les commerçants, les employés et les bourgeois ; ces derniers, tous commerçants retirés des affaires fortune faite.

Les premiers robustes et sobres, mais à la démarche pesante et au dos voûté, présentant des cas assez remarquables de longévité, sont entourés d'une nombreuse marmaille bien plantée et aux joues rebondies. Les autres, moins forts, ont plutôt les habitudes et le régime alimentaire des citadins. Le caractère était généralement bon, les mœurs simples, mais tous, vignerons et citadins, étaient d'un individualisme farouche (1).

Nous allons présenter quelques-uns des habitants de Vailly qui, au cours des siècles, ont, pour une cause quelconque, attiré plus spécialement l'attention sur eux et dont les noms sont venus jusqu'à nous.

---

(1) Annexe n° 45.

SEIGNEURS DE VAILLY

Outre les Seigneurs fonciers ou suzerains, le Roi de France et l'Archevêque de Reims, jusqu'à la Révolution, Vailly eut des seigneurs particuliers qui habitaient le château d'Ostel.

Les noms de quelques-uns seulement sont parvenus jusqu'à nous :

1280. — *Gérard*, Chevalier de Vailly, sa femme Elvide et ses enfants : Jean, Emmeline et Isabelle.

1357. — *Jean*, Sire de Vailly.

1440. — *Robert*, de Béthune, vicomte d'Ostel, Chavignon et Vailly.

1760. — *De Bellanger*, Conseiller d'Etat, Seigneur de Vailly, par bail de l'Archevêque de Reims. C'est lui dont le château d'Ostel fut pillé, incendié et totalement détruit à la Révolution.

RAOUL DE PRESLES

Né à Presles, Raoul a eu beaucoup de relations avec Vailly. Si nous le citons, c'est qu'il est la preuve de ce que pouvait, en plein Moyen Age, en pleine féodalité, devenir un homme sorti du peuple.

Par son zèle, son intelligence, sa probité, il s'est montré apte à conquérir les plus hautes situations. Connaissant les besoins et les aspirations de la classe la moins favorisée dont il sortait, il a pu, dans la mesure de ses moyens, apporter à tous ceux qui dépendaient de lui, tous les adoucissements compatibles avec l'état d'avancement de la civilisation de l'époque.

Il naquit vers 1270, on ignore les noms et la profession de ses parents. Mais ils appartenaient certai-

nement à une classe très modeste. Ils avaient été affranchis, comme tous les habitants de Presles, vers 1178, par Henri I, comte de Troyes.

Où avait-il fait ses études ?

On le retrouve en 1308, figurant dans un acte d'affranchissement accordé par l'abbé de Saint-Médard de Soissons à une de leurs femmes de corps, nommée *Gillée*, du village de Vasseny et veuve de Pierre, dit Edouard de Presles.

Avocat au Baillage de Vermandois, il reçoit du roi Philippe-le-Bel, le titre de Trésorier, une rente annuelle de 24 livres parisis à percevoir à Condé et à Vailly et des terres près de Lesges. Il jouit, d'autre part, d'une grosse fortune et reprend ensuite du roi la Prévoté de *Cour de Maine*, à Vailly.

Veuf en premières noces de Eustachie qui vit encore en 1310, il épouse en secondes noces Jeanne du Châtel, dame de Monglat, terre qu'il vendra en 1317 et dédommage sa femme, en lui cédant tous ses biens situés sur le territoire de Vailly, ses hommes de corps excepté.

A la suite d'un grand procès qu'il gagne, pour le Sire de Coucy, Enguerrand de Guines, celui-ci lui abandonne, en reconnaissance de ses bons offices, la terre de Lizy-sur-Ourcq.

En 1304, troublé de l'ignorance des enfants de chœur de l'église de Laon, il constitue de ses deniers une rente de 25 livres parisis pour l'entretien d'un maître, destiné à leur apprendre la langue latine.

En 1307, commence le procès des Templiers. Raoul avait particulièrement connu l'un d'eux, nommé Frère Gervais. Il eut à déposer sur ses relations avec les Templiers et sur ce qu'il savait d'eux. Le roi

Philippe-le-Bel, se servant des dépositions de bonne foi de cet homme considérable, les fit interpréter en vue de ruiner l'ordre des Templiers, qui fut aboli en 1312.

En 1313, il fonde, à Paris, avec l'aide de Guy, chanoine de Laon, un Collège célèbre, qui, sous le nom de *Collège de Presles*, a duré jusqu'à la Révolution. Il était destiné à l'instruction des enfants pauvres du Diocèse de Soissons.

En 1314, il rétablit les écoles de Cys et de Presles (1).

Le 29 décembre 1311, des conflits s'étant élevés entre Raoul et la commune de Vailly, au sujet de leurs droits respectifs, un accord fut conclu pour en éviter le retour.

D'un autre accord fait à Vailly entre « Raouls de Parelles et Jehanne de Chastel, sa femme » d'une part, et « honorables personnes le Maieur, les Jurés et les habitants de la commune de Vailly », d'autre part, le mercredi, après l'octave de Noël, l'an de grâce 1311, il résulte que la Justice de leur Maison de *Cour de Maine* et du pourpris devait leur demeurer et qu'en cas où cette maison passerait en d'autres mains, sa Justice ferait retour à la Commune.

Raoul est arrivé à une situation considérable à tous égards. Le poste éminent où l'a appelé le roi Philippe-le-Bel lui fait beaucoup d'envieux, les réformes qu'il a provoquées ont soulevé d'ardentes colères. A la mort de Philippe-le-Bel, on l'accuse d'*envoûtement* sur la personne du roi, et on le jette en prison, on le torture et on le dépouille de la majeure partie de ses biens. Il reste en prison pen-

---

(1) Annexe n° 18.

dant tout le règne de Louis X le Hutin, de 1314 à 1317. C'est seulement à la mort de ce dernier que son successeur, Philippe V le Long, le rétablit dans son honneur et dans ses biens .Il le nomme son Secrétaire et son Conseiller au Parlement de Paris et l'ennoblit en 1317.

En 1320, Raoul de Presles, de concert avec sa femme, Jeanne de Chatel, accorda des lettres d'affranchissement à tous les serfs de ses domaines, « considérant l'affection que chacun doit avoir à ce que toutes personnes cheues (tombées) en servitude puissent recourer au premier droit naturel, pour lequel chacuns nessent frans et que moult de périls des âmes viennent et peuvent venir tous les jours à cause de servitude, tant par les fraudes que les personnes de condition commettent tous les jours envers leurs seigneurs, comme plusieurs personnes qui en sont empêchées à être clercs et à promovoir au service de notre Seigneur. Avecques ce ens désirant. le profit et l'accroissement des villes et des communes de Vailly, de Cys, de Praelles et de Condé sur-Aisne et des villes appendans à i celles com munes ».

C'est pourquoi : « meus en pitié pour Dieu et en aumosne » ils les délivrèront de toute servitude, c'est-à-dire « de chevage, de morte main, de for mariage ».

Il mourut vers 1330.

Il n'avait pas d'enfant de Jeanne de Châtel ; mais, pendant son séjour en prison, vers 1314, il eut de Marie Desportes un fils naturel qui devint aussi célèbre que son père et laissa de nombreux ouvrages.

Cette union illégitime ne paraît pas avoir troublé la bonne harmonie de son union et nous le voyons

constamment d'accord avec Jeanne de Châtel pour fonder ou développer ses bonnes œuvres (1).

Il était propriétaire de nombreuses terres sur les terroirs de Vailly, Condé, Celles, Filain, Pargny, Aizy, Jouy, Presles, Cys, Saint-Mard et les Boves (2).

Après la mort de Raoul sa femme fut encore la bienfaitrice du Collège de Presles.

Les Chanoines de Saint-Jean des Vignes, le lundi après l'Ascension, de l'année 1335, lui avaient concédé moyenant une rente de 30 livrées de terres à percevoir sur le *Moulin de Saint-Pierre* « séant entre la ville de Vailly et le *Moulin de Couvoy* (Couvailles), trois messes par semaine à dire par les écoliers chanoines de Saint-Jean envoyés « à l'estude à Paris » au Collège de Presles.

En 1344, elle augmenta cette fondation de quatre autres messes et abandonna à Saint-Jean, à cet effet, tous ses droits sur ce moulin et ses dépendances. Et comme il était chargé d'une rente de six setiers de blé au profit de la *Maladrerie* de Vailly, elle décida qu'à l'avenir cette redevance serait prélevée sur la maison de Gillosh (3). Elle abandonna également à Saint-Jean, un four à Vailly dans la *rue de Sommecourt* et la teneur de *Cour de Maine* (4).

Raoul et sa femme avaient fait construire deux

---

(1) Stanislas Prioux.

(2) Melleville. *Raoul de Presles.*

(3) Moulin Gilot, commune de Beaulne-et-Chivy.

(4) Cartulaire de Saint Jean (Vailly). D'après l'abbé Pécheur, la Cour du Maine, à Vailly, consistait en un hôtel avec enclos près du *Marché au Blé* et comprenait des terres, des vignes, des bois, des hommes et des femmes de corps, la justice, etc.

Le Collège de Presles avait des vignes à Vailly, elles furent prises à bail, le 27 novembre 1779, par le Maître d'Ecole de Presles, Charpentier (Minute de Me Ferté, notaire à Vailly).

Chapelles à l'Eglise de Presles et en avaient doté les Chapelains.

Un Décret du 10 mars 1745 de Monseigneur de Fitz-James, évêque de Soissons, réunit les revenus des deux chapellenies de Presles à la Fabrique qui fut chargée de l'acquit des huit messes dûes à Raoul et à sa femme.

C'est alors à la Fabrique que la rente de 60 livres, échue le 26 février de chaque année, fut payée par les trois villages, comme le témoignent les comptes des Marguillers et une réobligation passée par les Municipalités de Presles, Cys et Saint-Mard devant Rolin et Menot, notaires à Vailly, le 15 mai 1791.

Peu après, la Nation s'empara de cette rente, comme des autres biens de l'Eglise, et en vertu de l'arrêté des Consuls du 15 brumaire an IX, elle fut transférée aux Hospices de Soissons (1).

Raoul et Jehanne de Chastel, furent tous deux, sur leur demande, enterrés dans l'Eglise de Presles. Le monument qui les représentent couchés, vêtus des habits de l'époque existe encore, quoique détérioré, dans une des chapelles qu'ils ont fondées dans l'Eglise.

JEAN DE VAILLY

Plusieurs personnages ont porté ce nom, l'un Président au Parlement de Paris, du temps de Charles VI et Charles VII, se signale par sa fidélité inviolable pour ses Souverains. Elle lui fit préférer l'exil aux offres du Roy d'Angleterre et du Duc de Bourgogne, ennemis de la maison royale. Le grand homme, qui était de Paris et fils de Richard de Vailly, notaire au

(1) Bouchel. *Essai historique sur Presles-et-Boves.*

Châtelet, s'était avancé par son éloquence dans le Barreau.

En 1399, il était Procureur Général de la Cour des Aydes (1).

Fut Président à Mortier dans le Parlement de Paris en 1413. Suivit le Dauphin, plus tard Charles VII sur la Loire et meurt le 9 mars 1433. Laisse un fils de même nom, qui fut Conseiller clerc au Parlement et élu Evêque d'Orléans en 1431. Un autre emporta cet Evêché par Arrêt de la Cour (2).

Un autre, dominicain, fut l'un des plus habiles prédicateurs du commencement du XIV^ee^ siècle.

Un troisième, avocat, Président au Parlement de Paris, fut massacré par les Cabochiens en 1418.

ANTOINE MOREAU

Né à Vailly, Prieur de Condé-en-Brie, Principal du Collège de Presles à Paris, fonde à Vailly une Communauté de femmes pour l'instruction gratuite des filles le 26 septembre 1655 (3).

GÉNÉRAL FÉLIX

Dominique-Xavier, baron Félix, Lieutenant Général, Grand Officier de la Légion d'Honneur, né à Vézelise, le 29 novembre 1753, assassiné le 1^er^ décembre 1839 au Château de Rouge Maison par son valet de chambre Venturini.

Fut un des bienfaiteurs de la Ville, à qui il a légué :
A la Ville de Vailly : 20.000 francs ;

---

(1) Almanach Royal de 1770.
(2) Dictionnaire historique de Louis Morcry 1704.
(3) Annexe n° 19.

A l'Eglise Notre-Dame : 4.000 francs ;

A chargé son légataire universel, Lieutenant Général de Foissac-Latour, de payer 10.000 francs au département de l'Aisne pour direction à donner à travers Vailly au chemin d'Urcel à Fère-en-Tardenois.

GÉNÉRAL CARRA SAINT-CYR

Jean-François, Comte Carra Saint-Cyr, Lieutenant Général, Grand Officier de la Légion d'Honneur, Chevalier de Saint-Louis, était le deuxième fils de Jean Carra, Seigneur de Vaux et de Saint-Cyr et de Marie Régny. Il est né à Lyon le 27 décembre 1756 et avait deux frères, Pierre-Benoît et Claude.

En mars 1774, il est nommé Sous-Lieutenant en Corse, au Régiment de Bourdonnais.

Comme Lieutenant, il fait partie de la Première Division de l'expédition d'Amérique et arrive à Boston en Juillet 1780. Il rentre en France en 1783 et est fait Capitaine en 1785 ; mais les fatigues de la campagne avaient ébranlé sa santé et lui avaient fait perdre l'œil gauche.

Il se décide à quitter le Service pour entrer dans le Commissariat des Guerres.

Ce service, réduit en 1791, Carra Saint-Cyr est remercié et obtient une pension .Il ne reste pas longtemps au repos.

En Amérique, il était entré en relations d'amitié avec Aubert-Dubayet. Quand ce dernier fut nommé Général, il se fit attacher Carra Saint-Cyr comme aide de camp. En 1793, Aubert Dubayet est rappelé, destitué et emprisonné. Carra Saint-Cyr se retire du service et entreprend des affaires de commerce qui deviennent très prospères.

Au début de 1795, Aubert Dubayet, replacé à l'Armée de l'Ouest, reprend Carra Saint-Cyr comme aide de camp et le fait nommer Chef de Bataillon.

En juin, il est promu Chef de Brigade et sa promotion ratifiée le 9 octobre.

En novembre, Aubert-Dubayet est fait Ministre de la Guerre en remplacement de Pille. Carra Saint-Cyr le suit et est nommé Chef de la 4e Division du Ministère de la Guerre.

En 1796, le Général Aubert-Dubayet est nommé ambassadeur à Constantinople et obtient la nomination de Carra Saint-Cyr comme premier Secrétaire de légation.

Mais en cours de voyage que s'est-il passé ? Dubayet écrit à sa femme que « Carra Saint--Cyr a pris des travers qui lui déplaisent fort ». Toujours est-il, qu'arrivé à Constantinople, il l'expédie comme chargé d'Affaires à Bucarest.

Mais le 17 décembre 1797, Dubayet meurt de la fièvre.

Carra Saint-Cyr, rappelé pour prendre la direction des affaires, arrive à Constantinople le 2 janvier 1798 et conserve les fonctions jusqu'au 10 mai.

Il rentre en France avec Mme Aubert-Dubayet et sa fille Constance. Elles étaient arrivées à Constantinople en septembre 1797.

Le 1er novembre 1799, il épousa Mme Aubert-Dubayet, née Jeanne-Armande-Félix Pouchot, originaire du Dauphiné. Sa fille Constance (1), épousera le Général Charpentier, après avoir été placée à la célèbre institution de Mme Campar, où elle fit connaissance des sœurs de Bonaparte et des filles et sœurs des principaux Généraux du Premier Consul.

---

(1) Marie-Félix-Constance-Euphrasie AUBERG-DUB YEG.

Carra Saint-Cyr, replacé, est affecté à l'armée d'Italie, où il est blessé à la cuisse droite. Il se distingue à Marengo.

En 1803, il est promu Général de Division, affecté au Camp de Boulogne, en 1806, nommé au Commandement de la Place de Magdebourg, puis en 1807 à la 2e Division du 4e Corps de la Grande Armée.

En 1807, il est promu Grand Officier de la Légion d'Honneur ; en 1808, il est gratifié d'une dotation de 4.000 francs de rente sur le département de Rome ; le 11 août, nommé baron de l'Empire avec les armes suivantes : « D'azur en chevron d'argent accompagné de trois losanges de même deux et un, celui de la pointe cantonné d'un croissant d'argent en franc quartier des barons militaires ».

A Wagram, il commande une Division. De là, il est envoyé prendre le Commandement de la Place de Dresde. Puis, en 1811, au Commandement de la 32e Division Militaire dont le siège est à Hambourg.

Il y reste jusqu'au 15 mars, où il se transporte à Brême, est relevé de son Commandement par Davoust et termine sa carrière Militaire dans la Place de Valenciennes. Sur sa demande, il est nommé Gouverneur de la Guyane Française en 1814 et y reste jusqu'en 1819 ; admis à la retraite en 1820.

Habitant Vailly, probablement dans la maison de la rue d'Aisne appartenant à son beau-fils, le Général Charpentier, il y meurt le 5 janvier 1834.

Il avait été fait comte par Louis XVIII en novembre 1814 et Chevalier de Saint-Louis en juillet de la même année.

Sa femme s'adressait au Ministre le 5 février 1834 et demandait, conformément à la loi, à jouir du

quart de la solde de retraite du Général, montant à 7.200 francs.

Le Maire de Vailly, Mennessier, appuyait le 5 février 1834, cette demande « que recommandait d'ailleurs à Monsieur le Ministre, les longs et honorables services de M. le Général Comte Carra Saint-Cyr, la haute considération, la vénération même dont l'entouraient ses concitoyens, enfin sa bienfaisance qui lui faisait partager avec les pauvres, la pension qu'il recevait de l'Etat et qui formait son seul revenu ».

Il est enterré dans le nouveau cimetière, ainsi que sa femme, dans le même tombeau que le Général Charpentier et sa femme (1).

Son portrait est aux Archives départementales de l'Aisne (Collection Piette, Vailly).

GÉNÉRAL CHARPENTIER

Henri-François-Marie, Comte *Charpentier* (2), né à Soissons le 23 juin 1769, appartenait à une vieille famille du Soissonnais, qui avait des propriétés considérables à Vailly.

Son père, *Charpentier* d'Essenlis, Henri-Charles, était Maître Particulier des Eaux et Forêts à Soissons, Membre de l'Académie de Soissons (3), Bailli de Vailly. Il mourut en 1776.

Sa mère, Charlotte-Cécile *Chatelain*.

Un de ses oncles, André-Jean-Henri, était Lieutenant Général au baillage de Soissons depuis 1772, faisait partie également de l'Académie de Soissons.

---

(1) Firino. *Le Général Carra Saint-Cyr.*
(2) Firino. *Le Général Charpentier.*
(3) Commandant de Buttet: *L'Académie de Soissons.*

Sa sœur, Marie-Louise-Cécile, épouse à Vailly, le 21 novembre 1780, Jean-Pierre-Louis *Boujot,* notaire à Vailly, puis Maire jusqu'en 1825.

Une pétition adressée en 1794 au Comité de Salut Public, par le futur Général, nous fait connaître ses débuts dans la carrière militaire (1).

« Dès la formation des gardes citoyennes, il se mit par son application assidue, en état d'instruire ses frères d'armes de la Commune de Vailly, où il résidait. Il en fut nommé officier en septembre 1789 et commanda plusieurs détachements que fournit cette Commune en 1789 et 1790 pour la libre circulation des grains et en 1791, à la poursuite du tyran ».

Il sert ensuite activement et est adjoint au Général Hoche.

Chef de bataillon en 1794.

En 1795, il est chargé de porter au Gouvernement 24 drapeaux et étendards pris à l'ennemi par l'Armée de Sambre-et-Meuse. A cette occasion, il reçoit des pistolets d'honneur.

Chef de Brigade en 1795.

Blessé au bas-ventre le 10 octobre 1799.

En 1801, Chef d'Etat-Major de Murat.

En 1803, au cours d'une permission, il vient à Vailly.

« J'ai été accueilli, dit-il, par mes concitoyens de la manière la plus distinguée ; on m'a reçu à Vailly et à Oigny, avec les honneurs militaires, au bruit de la mousquetrie, des boîtes et au son des cloches ».

---

(1) DE FAZI DU BAYET. *Les Généraux Aubert du Bayet, Carra Saint-Cyr et Charpentier.*

Le 27 avril 1803, il épousa Marie-Félix-Constance-Euphrasie Aubert du Bayet, fille unique du Général de Division, Ministre de la Guerre.

Le 16 février 1804, il est nommé Général de Division.

En 1809, il reçoit de l'Empereur, le titre de comte et une rente de 10.000 francs.

Il serait trop long de suivre la carrière militaire du Général Charpentier jusqu'au 1er décembre 1824, date de sa mise à la retraite.

Rappelons seulement que le 7 mars 1814, il commandait à Craonne une Division de la Garde et que son intervention par le ravin d'Hurtebise, sur le *Chemin des Dames*, modifie sur ce point l'aspect de la bataille.

Il passa ses dernières années, soit au Château de Oigny, près de Villers-Cotterets, qu'il avait acheté en 1802, soit à Vailly, où il retrouvait le Général Carra Saint-Cyr, qui avait épousé la Veuve d'Aubert-Dubayet et était ainsi devenu son beau-père.

Lieutenant Général, Grand Officier de la Légion d'Honneur, Chevalier de Saint-Louis, il mourut à Oigny le 14 octobre 1831, et sa Veuve le rejoignit dans la tombe en 1869. Ils sont tous deux enterrés à Vailly avec leurs fils, le Général Carra Saint-Cyr et sa femme.

Les vieux habitants de Vailly se souviennent encore de la Veuve du Général, de cette vieille femme alerte et enjouée, que tout le monde connaissait sous le nom de « La Comtesse », habitant *rue d'Aisne*, la maison de son mari, démolie pour y installer l'Ecole des Filles. Elle possédait au *faubourg de Sommecourt*, plusieurs jardins, tous appelés *Jardins de la Comtesse*.

GÉNÉRAL DE FOISSAC-LATOUR

Antoine-Henri-Armand-Jules-Elisabeth de *Foissac-Latour*, né à Molsheim (Bas-Rhin), le 5 février 1782, fils du Général François-Philippe de Foissac-Latour, meurt à *Rouge Maison*, le 25 mars 1855.

Enrôlé à 13 ans au 21e Régiment de Chasseurs à cheval le 25 Brumaire an IV, il est promu Sous-Lieutenant le 20 Pluviose an IV au 9e Hussaérs. Lieutenant le 3 Ventose an V et Capitaine le 3 Fructidor an VI à l'Armée d'Italie. Avec le 7e Chasseurs à cheval en 1806, il fait la campagne de Prusse et de Pologne (Iéna, Golymin, Eylau, Heilsberg, Friedland).

Chevalier de la Légion d'Honneur le 1er octobre 1807. Chef d'Escadron au 14e Chasseurs à cheval, le 28 octobre 1808 (Eckmül, Ebersbergn, Essling, Enserdof, Wagram).

Blessé à Eckmül d'un coup de sabre à la main droite ; à Wagram d'un coup de feu à l'épaule gauche.

En Espagne en 1811 et 1812.

Colonel le 26 janvier 1813, Commandant le 16e Chasseurs à cheval, fait la campagne de Saxe.

Officier de la Légion d'Honneur le 2 décembre 1813.

Général de Brigade le 15 mars 1814.

Lieutenant-Commandant dans la Compagnie des Gardes du Corps de Raguse, Chevalier de Saint-Louis le 2 juillet 1814.

Commandeur de la Légion d'Honneur le 10 août 1814.

Le 23 avril 1815, désigné pour la 5e Division de Cavalerie ; puis Commandant le Département de la Gironde.

Chef d'Etat-Major de la 2e Division de Cavalerie de la Garde Royale.

Vicomte le 19 mars 1817.

Commandant l'Ecole de Saumur le 25 février 1818.

Grand Officier de la Légion d'Honneur le 26 juin 1823.

Lieutenant Général le 8 août 1825.

Commandant la Division d'occupation de Cadix.

Commandeur de Saint-Louis.

Commande la 16ª Division Militaire le 22 février 1826, puis la 2e Division de Cavalerie de la Garde Royale (1).

Retraité le 11 juin 1832, se retire à Vailly. Légataire universel du Général Baron Félix, il est chargé de régler les donations faites par ce dernier à la Ville de Vailly.

Enterré dans le nouveau cimetière.

HOUSSART

Discours prononcé à son enterrement, le 10 juillet 1873, par M. Mennessier, ancien Maire, successeur de Houssart.

« Permettez-moi, Messieurs, d'être l'interprète des sentiments douloureux dont nous sommes tous pénétrés en venant accompagner à sa dernière demeure notre vénérable collègue M. Houssart.

« Mes anciennes relations de confraternité et d'amitié avec lui m'autorisent à rappeler ici les éminentes qualités de celui dont nous déplorons la perte. Elle n'est pas seulement le deuil d'une famille, mais le deuil d'une ville et de toute une contrée.

M. Houssart était un de ces hommes rares dont l'existence fut un long et utile enseignement, parce qu'elle personnifie l'idée de travail et de l'attachement au devoir.

---

(1) Annuaire du Département de l'Aisne 1856.

Il était doué d'une haute intelligence, de facultés heureuses et d'une force d'application nécessaire à leur perfectionnement.

En 1813, à l'âge de 22 ans, il fit partie des Gardes d'Honneur, corps spécial recruté parmi les jeunes gens des familles pouvant s'équiper à leurs frais.

Il y obtint un grade et reçut en 1857, la médaille commémorative de Sainte-Hélène.

Après avoir payé, comme militaire, sa dette à la Patrie, il arriva à Vailly où il fut accueilli comme il méritait de l'être, par la famille *Boujot,* une des meilleures et des plus considérées de notre arrondissement. Les membres distingués de cette ancienne et vertueuse famille continuèrent d'entretenir avec M. Houssart des sentiments d'estime et d'amitié.

En 1814, lors de la mort prématurée du regretté M. Boujot fils, notaire, son vénérable père, frappé si cruellement par la perte qu'il venait d'éprouver, reprit son ancienne Etude. Il la transmit ensuite à M. Houssart, qui lui succéda en 1816. Son exercice dura près de vingt ans. A l'exemple de ses honorables prédécesseurs, il remplit ses fonctions en homme intégre, probe et délicat, avec une conscience pure et servie par un jugement droit et sûr.

Malgré ses nombreuses et importantes occupations, son amour, son ardeur pour le bien public, le décidèrent à accepter les fonctions de Maire qu'il exerça pendant dix ans. Il continua ensuite comme conseiller municipal, à s'intéresser aux améliorations dont notre ville était susceptible.

Président, puis membre du Bureau de bienfaisance, il contribua à étendre et à ménager les ressources de cet Etablissement charitable.

La première construction du Pont établi à Vailly,

sur l'Aisne, a été faite par une Société qu'il a créée et organisée en 1832.

En outre de toutes les voies de communication sillonnant notre ville, dûes à ses actives et pressantes démarches, il obtint, en un court délai, l'embranchement qui nous procure le facile accès à la gare la plus rapprochée de Vailly (Route de Chassemy à la Gare de Ciry-Sermoise).

Rien, enfin, de ce qui était utile ou profitable à la chose publique, n'échappait à sa fertile et ingénieuse imagination.

Il nous apporta son vigilant concours en 1870 dans la création de l'utile et philanthropique Société de Secours Mutuels qui, sous l'habile direction de son Président, des Vice-Présidents et de ses zélés Administrateurs, prend chaque jour un heureux accroissement.

Il aimait à se rappeler qu'il était l'un des premiers inscrits parmi les membres honoraires fondateurs de cette Société.

Il fut revêtu du titre de notaire honoraire en 1837 et fut appelé à la Justice de Paix en 1849, magistrature où il se distingua dans l'accomplissement de ses austères et difficiles devoirs par son aptitude aux affaires, sa lucidité d'esprit et la justesse de son jugement.

Voulant ensuite consacrer tout son temps aux affaires publiques, il se démit de cette fonction en 1857, heureux de trouver dans son successeur, un homme en qui il reconnaissait un grand savoir, les talents et les vertu du bon magistrat. La conformité de leurs principes en matière de justice et d'équité attira leur amitié

Pendant son exercice de notaire, ses excellentes

qualités, sa haute distinction, désignaient à l'avance M. Houssart au choix de notre canton pour siéger au Conseil Général. Il y fut élu en 1833.

Dans cette assemblée départementale, ses collègues remarquaient la vivacité de son esprit, la netteté de son jugement, l'ardeur qu'il mettait à élucider chaque affaire, l'insistance raisonnée qu'il apportait dans la discussion et l'énergie qu'il possédait pour faire adopter ses sages propositions.

Le Gouvernement, juste appréciateur des mérites d'un homme de cette valeur, le nomma Chevalier de la Légion d'Honneur en 1866.

Nous avons tous applaudi à cette distinction regardée comme une équitable et légitime récompense des nombreux et signalés services qu'il avait rendus et qu'il continua de rendre à notre Commune, au canton de Vailly et au Département.

Dans les diverses fonctions qu'il a occupées, M. Houssart a payé largement le tribut de son activité, du travail et d'une grande élévation de pensée. On trouvait en lui une longue expérience des affaires, la droiture et la sagesse, un caractère inflexible et une fermeté faisant fléchir les obstacles que sa conscience et sa conviction ne pouvaient admettre.

Ses honorables collègues au Conseil Général avaient pour lui la plus grande estime, principalement le haut dignitaire qui était alors le Président éminent de cette Assemblée. Espérons qu'elle ne se trouve que momentanément privée de ses utiles et précieuses lumières.

Tous éprouvèrent de profonds regrets quand, en 1870, M. Houssart se crut obligé de résigner les fonctions de Conseiller Général qu'il avait exercées sans interruption pendant plus de trente-six ans.

Mais son grand âge et ses infirmités, produites par l'excès d'un labeur opiniâtre, avaient fixé le terme de ses longs et brillants travaux.

L'épuisement de ses forces, après une carrière aussi bien remplie, ne put trahir son inébranlable volonté et son noble courage.

Dans les dernières années de son existence et quand il ne pouvait plus quitter son appartement, il fut chaque jour entouré de ses amis. Il jouissait de la présence qui lui était si utile de son excellent et digne fils, dont nous avons été à même d'admirer la vive et attentive piété filiale, le constant, ferme et énergique dévouement.

Aux approches de sa fin, se pressaient avec son fils, autour de son chevet, sa tendre et bien-aimée fille, ses petits-enfants et sa vertueuse nièce ; tous lui prodiguèrent leurs soins précieux qui ont dû rendre moins pénibles et cruels ses derniers moments.

Il a reçu les consolations sublimes et fortifiantes de la religion. Il est mort en bon chrétien et son âme est rentrée au sein de Dieu pour habiter un monde meilleur.

Conservons, Messieurs, conservons pieusement la mémoire du regretté M. Houssart.

En lui faisant nos pénibles et éternels adieux, disons-lui sur la tombe, combien nous regrettons de ne plus le compter parmi nous. Mais disons-lui aussi qu'il continuera de vivre dans le cœur de ses amis, dans la reconnaissance de ses concitoyens.

Nous nous rappellerons qu'il a vécu et qu'il est mort comme vivent et meurent les hommes de bien.

Puisse sa famille désolée, trouver dans les témoignages d'affection et dans les regrets donnés à notre

vénérable collègue et ami, quelque adoucissement à sa juste douleur. Qu'elle se dise qu'il lui restera toujours de lui le souvenir de ses services et la mémoire de ses vertus.

Adieu ! cher et excellent homme, adieu ! »

PIERRET

Bienfaiteur de Vailly. En 1889, lègue :

1° Une somme suffisante pour acheter :

1.500 francs de rente 3% pour être remis :

1.100 francs à la Fête patronale à la demoiselle la plus méritante, de 18 à 28 ans ;

300 francs à la garde des enfants pendant les grands travaux des champs ;

50 francs aux 10 pauvres les plus âgés de Vailly ;

50 francs à l'achat de deux livrets de Caisse d'Epargne remis et affectés aux Ecoles.

2° 1.000 francs pour l'entretien du caveau du testateur dans le cimetière de Vailly.

3° Une somme nécessaire pour l'achat de 2.400 fr. de rentes 3%, employés à assurer des rentes annuelles à six pauvres ayant au moins 55 ans. A chacun des deux premiers, 500 francs ; à chacun des troisième et quatrième, 400 francs ; aux cinquième et sixième : 300 francs (1).

JEAN-BAPTISTE DEMARLE

Curé de Sancy, doyen de Vailly. Prêtre assermenté, enterré le 1er décembre 1790, en présence de ses confrères voisins assermentés comme lui.

(1) Archives départementales de l'Aisne. Liasse, Sous-Préfet de Soissons.

Landrieux, curé de Laffaux.
Cressart, Curé d'Aizy.
Bayard, Curé de Nanteuil-la-Fosse.
Ferté, Curé de Pinon.
Tait, Curé de Jouy.
Labouret, Curé de Condé.
Leclerc, Curé de Vailly.
Mignot, habitué de Vailly.
Frère Rousset, Prieur de Vaucelles (1).

LEGRY

Legry (Alexandre-Isidore), né à *Romain* (Marne), le 15 octobre 1826, décédé à Vailly, le 25 avril 1910.

Notaire à Vailly en 1856, il est nommé conseiller municipal en 1865, puis Maire de Vailly en 1871. Il conserve ses fonctions jusqu'en 1909.

Conseiller général pendant 40 ans, de 1870 à 1910; il avait succédé à Houssart qui était resté 36 ans conseiller, de 1833 à 1870.

Président du Conseil Général pendant de très nombreuses années, il eut à faire partie, soit comme membre, soit comme Président, de nombreuses commissions dans l'administration départementale.

A son enterrement, Allard, Préfet de l'Aisne, Emile Deviolaine, Vice-Président du Conseil Général, retracèrent sa vie tout entière, consacrée au bien de ses concitoyens (2).

---

(1) Abbé Pécheur, *Annales du Diocèse de Soissons*. T. 8.
(2) *Argus Soissonnais* du 30 avril 1910.

MADAME BOURGAI

Madame *Bourgai*, en religion *Sœur Saint-Barthélemy*, religieuse de Charly, était Directrice de l'Ecole Notre-Dame, à Vailly.

Pour l'application des décrets, elle quitte l'habit et conserve la direction de l'Ecole Libre jusqu'à sa mort, le 22 Mars 1908. Il y avait plus de vingt ans qu'elle résidait à Vailly et il n'y avait pas de famille de la Paroisse qui n'ait eu l'occasion de recourir à son aide et à se féliciter de sa charité.

A sa mort, l'Ecole comptait 120 jeunes filles.

En 1870, lors de l'explosion de la Citadelle de Laon, où elle résidait, elle s'était dévouée comme infirmière dans les hôpitaux.

CHARLES MICHEL

Michel (Charles-Auguste), Commandant honoraire des Sapeurs-Pompiers, né le 9 Mai 1843, à Vailly.

Ecrasé sous sa maison, démolie et incendiée, au cours du bombardement de Vailly, le 30 Octobre 1914.

Etant Sergent-Major aux Chasseurs à pied, est renvoyé dans ses foyers comme fils aîné de veuve, son père, *Michel* (Auguste), Capitaine des Sapeurs-Pompiers de Vailly, ayant été tué en service, le 28 Novembre 1865, dans la côte d'Aizy, en revenant de l'incendie de la ferme de Vauxrains, près de l'Ange-Gardien.

Fait la guerre de 1870-71 comme lieutenant, au 12e Bataillon de Chasseurs à pied.

Capitaine de Sapeurs-Pompiers en 1877.

Commandant honoraire en 1903.

En 1881, il fonde la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France et d'Algérie. En 1900, elle compte 100.000 Officiers, sous-officiers et Sapeurs.

Chevalier de la Légion d'honneur.

Officier d'Académie.

Médailles de Sauvetage d'or et d'argent.

Médaille de 1870-71.

Médaille trentenaire des Sapeurs-Pompiers.

Médaille de la Mutualité.

En 1910, est désigné par le Ministre de l'Intérieur pour représenter, en Angleterre, le Corps des Sapeurs-Pompiers de France.

COLONEL MICHEL

Le Colonel *Michel* (Henry - Auguste - Eugène-Joseph), frère du précédent, né à Vailly le 4 Juillet 1862.

Elève à l'Ecole Spéciale Militaire de Saint-Cyr, de 1883 à 1885. Sous-Lieutenant au 75e Régiment d'Infanterie. Lieutenant en 1889. Capitaine au 45e en 1895.

Chef de Bataillon au 90e Régiment d'Infanterie, en 1911.

En Août 1914, prend le commandement d'un Bataillon du 290e.

Bataille du Grand Couronné.

Bataille de la Marne.

Lieutenant-Colonel commandant le 268e.

Bataille de l'Yser.

Blessé en Février 1915.

Affecté au 37e Régiment d'Infanterie .

Prend part avec ce régiment, à toute la campagne sur tout le front, de la Lorraine à la Belgique.

En 1915, en Champagne, Butte du Mesnil.

En 1916, Verdun, Morthomme, Cote 304, dans la Somme.

En 1917, Chemin des Dames (entre canal de Brayc et la Sucrerie de Cerny).

Evacué en Mai 1917.

A la Haute Commission Interalliée des Territoires Rhénans, jusqu'en 1924, à Wiesbaden.

Colonel en Décembre 1923.

Chevalier de la Légion d'honneur en 1909.

Officier en 1916.

BOULANGER

Boulanger (Toussaint-Arthur), maire de Vailly, prend un arrêté, le 1er Septembre 1910, interdisant les processions, les cortèges d'un caractère religieux ou autres manifestations extérieures et publiques d'un culte quelconque sur le territoire de la Commune de Vailly (1).

C'est le même qui, en Septembre 1914, à l'approche de l'ennemi, abandonnait ses concitoyens et laissait toute la charge de la Mairie à Albert *Cadot,* Adjoint, qui sut, devant l'ennemi, défendre leurs intérêts.

---

(1) Archives départementales de l'Aisne. Liasse, Sous-Préfecture de Soissons.

BRUNEAUX

Bruneaux, géomètre à Vailly (Citation à l'Ordre du Corps d'Armée).

« Par sa connaissance des terrains, a été dans la préparation de l'attaque du 23 octobre, un auxiliaire précieux pour le Commandement. N'a pas hésité, malgré son âge, à se rendre le 28 octobre aux Carrières de Bohéry, les a explorées en tous sens avec le plus grand calme sous un bombardement parfois violent et a ainsi facilité, par les renseignements qu'il a fournis sur place, la remise en état des abris ».

Signé : de Maud'huy, Commandant le 11e Corps.

Q. G. Soissons, le 22 novembre 1917 (Bataille de la Malmaison).

6e Armée.

Général Maistre.

Q. G. Belleu.

COLONEL BORGOLTZ

Borgoltz Alexandre, Colonel du Génie.

Né à Vailly, Elève du Collège de Soissons, puis Elève à l'Ecole Polytechnique (Promotion de 1877).

Sous-Lieutenant Elève à l'Ecole de Fontainebleau de 1879 à 1881, puis Lieutenant au 1er Régiment de Génie.

Comme Capitaine, fait construire trois ouvrages fortifiés au Camp retranché de Maubeuge.

A Versailles et à Angers, est chargé de la réception dans les usines de tout le matériel intéressant les Parcs de Génie (voitures, outillages, cordages, équipages de ponts, etc...), fait adopter et construire un bateau d'équipage en acier qui remplace les anciens bateaux en bois.

Comme Chef de Bataillon, commande un bataillon de Sapeurs de Chemin de fer ; fait construire d'importants magasins et Casernes à Châlons-sur-Marne.

Comme Lieutenant-Colonel, Chef du Génie, puis Directeur du camp retranché de Belfort, y fait construire d'importants ouvrages sur tout le périmètre.

Nommé Directeur à Versailles de 1912 à 1914. Il passe au cours de la Guerre au 36e Corps d'Armée en Belgique, puis à Verdun au Secteur de la rive droite de la Meuse, enfin à la zone avancée du camp retranché de Paris sur la rive gauche de l'Aisne et de l'Oise, et participe à l'organisation de la ligne qui a permis d'arrêter la ruée allemande en 1918 sur le front Laversine, Cutry, Dommiers, Cravançon.

La mort de son fils, le Lieutenant du Génie Jacques *Borgotlz*, tombé glorieusement au Chemin des Dames, le 6 août 1917, tué dans un combat aérien, lui donne l'occasion d'obtenir la faveur de se rapprocher de sa famille et de reprendre les fonctions de Directeur du Génie à Versailles.

Chevalier de la Légion d'Honneur en 1897.

Officier en Juillet 1915.

Décoré de la Croix de Guerre.

Officier d'Académie en janvier 1905.

BARON DE WIMPFFEN

Jean-Baptiste-Charles-François, Baron de Wimpffen, né à Nancy le 11 juin 1835.

Attaché aux Archives du Ministère des Affaires Etrangères en 1853.

A Francfort, 1857.

A Vienne, 1859.

Secrétaire à La Haye, 1862.
A Florence, 1867.
A Berlin, 1868.

En juillet 1870, rentre de Berlin avec l'Ambassadeur de Benedetti, avait été chargé de porter au Prince de Bismarck la déclaration de guerre.

Attaché au Cabinet du Ministre en 1872.
Chef de Cabinet du Ministre en 1877.
Ministre plénipotentiaire en 1877.
Chevalier de la Légion d'Honneur en 1865.
Officier de la Légion d'Honneur en 1877.
Décédé à Paris le 21 février 1901 ; enterré à Vailly.

En 1870, lors de la destruction du pont suspendu, en raison de ses relations diplomatiques, put obtenir la libération des otages et une réduction de l'amende infligée par l'ennemi. Il fait l'avance de la somme nécessaire.

ADAM DE VERDONNE

Adam de *Verdonne*, Louis-Joseph, né à Soissons en 1753, ancien Lieutenant Général au bailliage du duché de Valois, avait représenté ce bailliage aux Etats Généraux; il quitta, en 1806, le Conseil Général pour exercer jusqu'en 1830 les fonctions de Juge de Paix à Vailly où il mourut en 1831.

Il est enterré dans le nouveau Cimetière (1).

MADEMOISELLE CROCHARD

Mademoiselle *Crochard* Adèle-Olympe, en religion Sœur *Sainte-Geneviève*, succède à Sœur *Saint-Bar-*

---

(1) Xavier Poli. *Napoléon et le département de l'Aisne.*

thelémy dans la direction de l'Ecole Libre Notre-Dame.

Elle reçoit la Croix de Guerre, est décorée de la Médaille de la Reconnaissance Française pour sa belle conduite en 1914.

« Infirmière bénévole à l'Ambulance de Vailly, a montré, dès le début de la mobilisation, le plus grand dévouement et rendu les plus grands services aux blessés et aux évacués de la Région du Nord ; refusa de quitter son poste alors que tout le monde fuyait à l'approche de l'ennemi et n'hésita pas, au péril de sa vie, à cacher deux de nos soldats blessés pendant le bombardement qui suivit la reprise de Vailly par nos Alliés ; a montré un courage et un sang-froid dignes du plus grand éloge, recueillant et soignant les blessés militaires et civils sous les obus qui n'épargnaient pas l'Ambulance. »

Le 14 octobre 1922, elle est avisée, par M. Poincaré, Ministre des Affaires Etrangères, qu'il lui adresse une lettre et une « *Bristish Red Cross War Medals* », en reconnaissance des Anglais pour les précieux services rendus par elle pendant la Guerre de 1914-1918.

MADEMOISELLE HEINRICH (Anna)

Aide de Mlle Crochard à l'Ecole Libre Notre-Dame, se dévoue avec elle. Elle est faite Chevalier de la Légion d'Honneur et reçoit la Croix de Guerre pour la citation suivante :

« Infirmière volontaire dès les premiers jours de la Guerre. Dévouée jusqu'au sacrifice, a été grièvement blessée au cours d'un bombardement le 9 octobre 1914, pendant qu'elle se multipliait auprès des blessés. Énucléation de l'œil droit. Vision de l'œil gauche compromise ».

Elle est avisée, le 14 octobre 1922, par M. Poincaré, Ministre des Affaires Etrangères, qu'il lui adresse une lettre et un « *Bristish Red Cross War Medals* », en reconnaissance des Anglais pour les précieux services rendus par elle pendant la Guerre de 1914 à 1918.

JOSEPH VIGNIER

Né le 15 Messidor an XII.

D'abord Ingénieur au Service de la Navigation de la Basse-Seine, entre Rouen et le Havre, est ensuite désigné pour Tours où il dirige la Navigation de l'Indre et de la Loire.

Etablit le projet du Canal latéral à l'Aisne pour la Section de Condé-sur-Aisne à Neufchâtel, puis fait exécuter tout le travail dans le Secteur de Condé-sur-Aisne-Bourg.

Passe ensuite au Service des Chemins de fer, fait faire la Section de Creil à l'Isle Adam, celle de Pont-Sainte-Maxence à Chauny et celle de Creil à Beauvais.

Fait construire, sur la Marne, le viaduc de Nogent-sur-Marne, pour le passage de la ligne Paris-Mulhouse.

Va ensuite en Italie pour étudier des projets de chemins de fer à Turin, Rome et Naples.

Meurt à La Belle Porte à Vailly, le 11 mars 1876.

LIEUTENANT-COLONEL VIGNIER

Alexandre-Prosper-Joseph *Vignier*, né le 25 octobre 1833, entre à l'Ecole Militaire Impériale de Saint-Cyr en 1851 ; il en sort avec le numéro 5 et part en Algérie, passe à sa création au 3e Régiment de Tirailleurs,

prend part avec lui ou comme Chef de Bureau Arabe, à toutes les Campagnes de la Kabylie de 1853 à 1864.

En 1860, est chargé de porter au Gouverneur Général de l'Algérie, les drapeaux pris à l'ennemi et qui sont actuellement aux Invalides ; est fait Chevalier de la Légion d'Honneur à cette occasion.

En 1865, revient cultivateur à la Ferme de-Neuville-Saint-Jean, près d'Hartennes.

Reprend du service pour la Guerre de 1870.

Capitaine, Chef de Bataillon, puis Lieutenant-Colonel, commande le 10e Régiment d'Infanterie territoriale.

Officier de la Légion d'Honneur en 1888.

Meurt à La Belle-Porte le 21 novembre 1909.

BIBLIOGRAPHIE

FIRINO — *Le Général Carra Saint-Cyr.*

MELLEVILLE — *Raoul de Presles.*

Abbé PÉCHEUR — *Annales du Diocèse de Soissons.*

BOUCHEL — *Essai historique sur Presles-etBoves.*

FIRINO — *Le Général Charpentier.*

Commandant DE BUTTET — *L'Académie de Soissons.*

Xavier POLI — *Napoléon et le Département de l'Aisne.*

DE FAZI DU BAYET — *Les Généraux Aubert du Bayet, Carro Saint-Cyr et Charpentier.*

TABLES DES ANNEXES

N° 1. — Le Nom de Vailly à travers les Ages.
2. — Compte Communal de Vailly pour l'Année 1260.
3. — Analyse du Compte Communal de Vailly de l'année 1262.
4. — Cession de la Ferme de Saint-Audebert.
5. — Sceau de la Ville de Vailly.
6. — Armorial de Vailly.
7. — Voyage de Charles VII de Corbeny à Vailly.
8. — Les Fêtes de Jeanne d'Arc à Vailly le 1er août 1909.
9. — Prise de Vailly par les Protestants, en 1567.
10. — Incendie du Couvent de Picpus, en 1567.
11. — Enquête sur l'Etat du Diocèse de Laon, en 1596.
12. — Lettres concernant le Soissonnais pendant la Fronde.
13. — L'hiver en 1709.
14. — Dépôt au District de pièces d'argenterie trouvées dans les Eglises.
15. — Les Cloches du District de Soissons.
16. — Commémoration de Saint-Précord.
17. — Vente de bateaux à un vigneron de Vailly, en 1394.
18. — Rétablissement des Ecoles de Cys et de Presles, en 1314.
19. — Fondation d'une Communauté pour l'Instruction gratuite des Filles, en 1655.

20. — Etat des Maîtres d'Ecole depuis 1675.
21. — Installation d'un Maître d'Ecole à Landoudouzy-la-Ville, en 1793 et à Ostel, en 1807 et en 1816.
22. — Discours de M. P. Batier, Maire de Vailly, à la remise de la Croix de Guerre par le Maréchal Joffre, aux Communes du Canton de Vailly, le 7 août 1921.
23. — Pierre tombale de Thierry Quatresols.
24. — Extrait d'une lettre du Médecin-Major Barbier, du 306e Régiment d'Infanterie.
25. — Discours du Marquis de Lubersac, Sénateur de l'Aisne, au Bouquet Provincial de Villers-Cotterets, en 1926.
26. — Une « Fête de l'Arc » à Vaïlly, le 2 juillet 1926.
27. — Premiers Statuts de la Société de Secours Mutuels de Vailly, en 1845.
28. — Congrès des Sapeurs-Pompiers à Vailly, les 18 et 19 septembre 1881.
29. — Chiffre de la population de Vailly, depuis 1698.
30. — Répertoire des anciens Notaires.
31. — Titulaires des Etudes de Notaires depuis l'an X.
32. — Capitaines des Compagnies d'Arc.
33. — Présidents de la Société de Tir.
34. — Chefs de Musique.
35. — Commandants de la Compagnie de Sapeurs-Pompiers.
36. — Présidents de la Société de Secours Mutuels de Vailly.
37. — Les Maires.
38. — Les Curés Doyens.

39. — Les Juges de Paix.
40. — Soldats de Vailly morts au *Champ d'Honneur* au cours de la Guerre 1914 à 1918.
41. — Liste des prisonniers civils en 1914.
42. — Acte d'échange de 1379 de Vailly contre Mouzon et Beaumont-en-Argonne.
43. — Coordonnées des emplacements occupes par les batteries allemandes aux abords de Vailly, en 1915.
44. — Inscription sur une plaque de plomb, scellée dans le soubassement de la statue de Saint-Sébastien, trouvée dans les ruines du Jardin de la première Compagnie d'Arc, en 1920.
45. — Familles habitant Vailly depuis plus d'un siècle.
46. — Extrait de Terrier de la Chatellenie de Vaisly (archives Nationales T. 288).
47. — Péage au Bac de Vailly, en 1750.
48. — Division judiciaire au XIII^e siècle.

ANNEXE N° 1

LE NOM DE VAILLY A TRAVERS LES AGES

Viduliacum, Valliacum ad...
Sanctum Proecordium,
Vailly-Saint-Précord (1),
Vailly, Veilly, Vesli, Vaesli,
Vailly-Saint-Précord, Viliacum,
Fasleia (x^e siècle), Viduliacum,
Vesli in Granea, Vesliacum ad...,
Sanctum Proecordium (2),
Vasliacus, in pago Suessonico, 857,
Vaesli, 864,
Veisli, 1136,
Vesliacum, 1143,
Vesly, 1143,
Vailliacum, 1145,
Valli, 1147,
Vaisly, 1154,
Velli communia, 1177,
Villa de Valli, 1184,
Vaisly, 1185,
Vesliacus, XII^e siècles,
Vaelium, XIII^e siècle,
Walli, 1213,
Velliacum, 1229,
Vailli, 1240,

---

(1) Etat Ecclésiastique et Civil du Diocèse de Soissons, 1783.
(2) MELLEVILLE. Dictionnaire Historique du département de l'Aisne.

Vaisliacus, 1247,
Vesly, 1276,
Vailli, 1287,
Villa Velliaci, 1291,
Villa Vaylyaci, 1310,
Vaelly, 1319,
Vailli-sur-Ayne, 1345,
Veely, 1353,
Velly, 1392,
Wailly, 1554,
Vesly-sur-Axne, 1594.
Vely, 1652 (1).
Vaisly, XVIII^e siècle.

---

(1) MATTON. Dictionnaire topographique du département de l'Aisne.

ANNEXE n° 2

COMPTE COMMUNAL DE VAILLY POUR L'ANNEE 1260, DEMANDE PAR L'ORDONNANCE DE 1256 DU ROI SAINT-LOUIS

« Si l'est li estat de la Commune de Vailli de l'année qui passe à Pentecouste de l'année que Sire Jehans fu maires.

Si est ce que la communetes de Vailli doit à vie.

A Herbert Cochelet à Rains et à Raoulin sen fil XX liv. de par.

A Jehan Cochelet, de Rains et à Marie, sa fille, XX liv. de par.

A Evrart Marchant, de Rains et Bourdin, son fil, 1. liv. de par.

A Rose, la feme Perron le Blant, de Rains, XXV liv. de par.

A Bauduin Chavenchon, de Rains et à Ysabel, sa fille, XL liv. de par.

A Thomas le Keu, de Rains, XX liv. de par.

A Colet Estrille, de Rains, et à sa femme, XX liv. de par.

A Raoul Robaille, de Loon, IIIIxx liv. de par.

A Annès, la feme Bauduin Estrille, de Loon, L. liv. de par.

A Monsignor Gervaise, le prestre de Berleu, XX liv. de par.

Somme de deniers à vie IIIc et L liv. de par.

Si est ce que la communetes de Vailli doit en autre manière.

A 1 bourgeois de Rains, VIIc et LXXIII liv. de par.
A 1 autre Bourgeois de Rains, LIIII liv. de par.
A 1 autre Bourgeois de Rains, LX liv. de par.
A 1 Bourgeois de Loon, IIIc liv. et L liv. de par.
A 1 Bourgeois de Vailly, IIc liv. de par.
Au roi, por le don de la pais d'Engleterre IIc liv. et XIII liv. et VI sol et VIII den. de par.
A l'omme de Soissons, C liv. de par. de commande (1).
Somme XVIIc liv. et LX liv. et VI sol et VIII den.

Si est ce que on doit à la communetes de Vailli.

La Comtesse de Flandres, IIc liv. et XIII liv. et VI sols et VIII den. de par. por le conte d'Anjou dou prest que la vile li feist et si l'on relacha on le tier.
Li malade de la maladrie de Vailli, IXxx liv. de par.
Messires Herves de Camberon, XXX liv. et VI sol et VIII den.

Si sunt les resoites de celi année.

De la taille, IIIIc liv. et LX liv. II sol et demi de par.
De la chaucié, XVIII liv. de par.
Des estaus de bouchiers, VI liv. de par.
Don prestre de Berleu, VIIxx liv. et C sol de par.
Des forfaits X liv. de par.
Des V viles qui sun de la commugne par deniers à vie que il doivent et par contes (2) de deniers que il tiennent, XXIII liv. de par.

---

(1) *Commande*, dépôt de deniers appartenant aux mineurs. La Caisse municipale les recevait en consignation, à charge d'en servir les intérêts et de restituer le capital à la majorité des ayants-droit.
(2) Contes, intérêts.

Don prodomme de Soissons C liv. de par. de commande.

Somme VIIc liv. LXII liv. et II sol et demi.

Si sunt les dépenses de celi année.

Au dépens li maieur et ses compaignons quand li roi les manda à la Toussains por dir raisons que cil de Vaucelles n'eussent mie la vingne que il avaient acheté, VIII liv. de par.

Au paiement de deniers que la ville doit à vie, IIIc liv. et 4 liv. de par.

A 1 bourgeois de Rains, LXX liv. de par. de bontes.

A 1 autre bourgeois de Rains, LXIIII liv. de par. con li devait.

A 1 bourgeois de Loo, XXXV liv. de par. de bontes.

A 1 bourgeois de Vailli, XX liv. de par. de bontes.

Au dépens de jurés qui porteront ces deniers et qui firent ces paiements par plusieurs foies, VI liv. de par.

Au don le maieur por son servise, VIII liv. de par.

A l'escrivain de la commune, C sol de par.

Au semmoneur de la ville, C sol de par.

Au peseur des blés, LX sol de par.

A la waite Perrint, C sol de par.

A III vardes qui vardent les biens de toutes l'année XVI liv. de par.

A III vardes qui vardent les biens par le tens d'aoust et de vendanges, un liv. et X sol de par.

Au marlier de l'Esglise, C sol de par.

A 1 livre por l'Esglise, LXVI S. de par.

As souneurs de la Bancloche (1), XXXIIII sol de par.

---

(1) C'était la cloche qui annonçait l'ouverture des plaids annaux qui se tenaient pour les jugements à rendre en présence des habitants.

Au dépens de maieur et ses compaignons quand ils furent à la court à la Chandelière por dire l'estat de leur ville et por respiter leur den. VII liv. de par.

A chevaux Louis, XIII liv. et 11 sol de par.

En présens, XII liv. de par.

En menues dépenses, X liv. de par.

A 1 cler de la court, de Soissons, qui est procureus de la ville, 5 sol.

A la maladrie de Vailli, XXI liv., que on leur presta por ans servir.

A l'oste de Soissons, XII liv. de par.

A Loon.., de Loon, X liv. III sol de par.

A lasise de la vile, LX sol de par.

Somme des dépenses VIIc liv. de LXII liv. 11 sol et demi.

Si contes fu fais ou berfroi de Vailli par devant tous les jurés en plain siège de l'année qui passa à Penthecouste que sire Jehans fu maires. Cy fut fait le lundi après la Saint-Martin, en yvers, en lan del incarnation M° CC° LX.

ANNEXE n° 3

ANALYSE DU COMPTE COMMUNAL DE LA COMMUNE DE VAILLY POUR L'ANNEE 1262 DEMANDE PAR L'ORDONNANCE DU ROI SAINT LOUIS DE 1256

Adam de Retomastrum, in majorem Veliaci in crastino Pentecostes anno sexagesimo secundo, villam invenit in statu inferius annotato. Redditus ville centum libre viginti unum solidum, feodo et elemosina septuaginta très libre, reste viginti octo libre duodecim dinarü. Item habet in bonis débitis trecentes octogina decem libros et epsa debet viginti sexties viginti decem libros ; ad vitam et undecies centum sexaginta libros ad usuram et septies centum quinquinginta tres libros sine usura.

Ce qui peut se traduire :

Adam de Retomastrum ; nommé mayeur de Vailly le lendemain de la Pentecôte de l'année 1262, trouva la ville dans la situation qui va être indiquée :

Revenus ville 100 livres 20 sols, feodo et clemosina 73 livres, reste 28 livres 12 deniers. Il lui est dû 390 livres et la même doit : 150 livres à vie et 1160 livres à intérêt et 753 livres sans intérêt.

Annexe n° 4

AU SUJET DE LA CENSE DE SAINT-AUDEBERT

L'Archidiacre Robert de Vailly eut, vers le milieu du XII[e] siècle, la jouissance de Saint-Audebert. Voici à quelle occasion. Réclamant à l'Abbaye de Saint-Crépin de fortes sommes d'argent pour des démarches qu'il avait faites pour elle et des services qu'il lui avait rendus, les religieux ne purent satisfaire à ses demandes et lui cédèrent, sa vie durant, la Cense de Saint-Audebert (1).

(1) Bouchel. *Essai historique sur Presles-et-Boves.*

Annexe n° 5

SCEAU OU CACHET DE LA VILLE DE VAILLY

Ce sceau a été pris sur un acte de 1303 et décrit par MM. Dufour dans les Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie.

« Le Mayeur, monté sur une mule au pas, et couvert d'un casque, tient de la main droite un bâton. Derrière lui, des lances et, sans doute, des hommes de la milice qui les portaient. »

La légende défectueuse ne donne que : Sigillv Ma... Sur le contre scel, un oiseau, peut-être un aigle, et la légende : + S. de Veilliaco.

ANNEXE n° 6

ARMORIAL DE VAILLY

I. — La Ville de Vailly.
Porte d'azur à la lettre capitale V d'or, surmontée d'une fleur de lys de même.

II. — La Communauté des boulangers, bouchers, charcutiers, tonneliers, tailleurs, chapeliers, mégissiers, tisserands.
Porte de gueules à une Notre-Dame d'Argent couronnée d'or.

III. — La Communauté des chirurgiens, apoticaires, merciers et drapiers.
Porte de gueules à un Saint Joseph, tenant en sa main dextre un lys au naturel.

IV. — Les Officiers du grenier à sel.
Portent de gueules à une fleur de lys d'argent, soutenue d'un V capital de même en pointe.

V. — La Communauté des menuisiers, vitriers, charrons, maçons, charpentiers, chaudronniers, maréchaux, serruriers, taillandiers, bourreliers, cordonniers, platriers, couvreurs et savetiers.
Porte d'azur à Saint-Eloi, évêque d'or crossé et mitrée de même.

ANNEXE n° 7

VOYAGE DE CHARLES VII DE CORBENY A SOISSONS

S'en ała ledit roy avec son ost (armée) en une ville nommée Velli de laquelle lui fut fait obéissance. Et s'y logea pour le jour...

De là, s'en alla à Soissons, qui se mit à l'obéissance du roy, et y séjourna deux ou trois jours avec son ost. (Jean Chartier, dans Procès.)

Et de ladite église (Saint-Marcoul, de Corbeny), il (Charles VII) prinst son chemin à aller en une petite ville fermée appartenant à l'Archevêque de Reims, nommée Vailly, qui est à 4 lieues de Soissons et aussi à 4 lieues de Laon. Et les habitants de ladite ville lui firent pleine obéyssance et le reçurent grandement bien selon leur pouvoir et se loga pour le jour luy et son ost, au dist pays et de là envoya à Laon, qui est une notable et forte cité, les somma qu'ils se missent à son obéyssance, ce qu'ils firent très bien et volontiers. Et pareillement firent ceux de la Cité de Soissons, en laquelle il alla droit de Vailly et y fut reçu à grande joye.

(Chronique de la Pucelle, de Vallet de Vireville.)

S'en vint (le roi) à une petite ville fermée nommée Vailly, en la vallée, et à quatre lieues de Soissons. Les bourgoys de laquelle cité de Soissons lui aportèrent là les clez et si firent ceux de la cité de Laon,

auxquels il avait envoyé ses héraulx leur requerre ouverture ; mais, au partir de Vailly, s'en ala dedans Soissons, là où il fut recçu à très grande joye de tous ceux de la cité qui moult l'amoient et désiroient sa veneu. (Journal du Siège d'Orléans et du Voyage de Reims, de Charpentier et Cuissard. Procès IV.)

La solempnité dessus dicte (le Sacre) parfaict et le serment de fidélité fait par les habitants dudit lieu de Rains, le roy, par le Conseil de ladicte Pucelle, se deslogea et prit son chemin à Velly, auquel il fut bien volontiers reçu et obéy et pareillement à Soissons. (L'Abréviateur du Procès, dans Procès IV).

D'Illecques (Corbeny) s'en vint à Velly.
Où il demeura tout le jour
Et se réduisirent à luy
Les lieux et pays d'alentour...
Puis le roy si tira sa voie
Vers Soissons pour entrée avoir.

(Martial d'Auvergne. Vigiles du roi Charles VII dans procès IV).

Et le Jeudi ensievant il fu à Marcou (Saint-Marcoul de Corbeny). Et chevaulcoit ladite Pucelle devant le roy, toute armée de plains harnas et estendart desploiié... (Chronique Picarde anonyme dans Jeanne d'Arc à Domrémy, par Siméon Luce).

Le roi et sa compagnie (Perceval) son ost (Chartier) partirent de Corbeny le 22 juillet « et chevaulcoit la dite Pucelle devant le roi toute armée à plain harnois à estendart déployé (chronique picarde).

Ils arrivèrent à Vailly dans la même journée ; ils y demeurèrent « tout le jour », occupés à recevoir la soumission des « lieux et pays d'alentour et y passèrent la nuit ».

..descendant de Corbény, une pente plus douce gagnant la rive droite de l'Aisne par Pontavert, Beaurieux, OEuilly, Bourg-et-Comin, d'anciennes cartes portent ce chemin... (Félix Brun. Jeanne d'Arc est-elle passée par le Chemin des Dames).

Marchant contre le duc de Bedfort régent du royaume, pour son neveu Henri VI et maître de La Capelle, Charles s'était avancé jusque Vailly, quand les habitants de Soissons, qui n'avaient pas de garnison Anglo-Bourguignonne, s'empressèrent de lui envoyer des Députés pour faire leur soumission.

Le lendemain, le roi fit son entrée dans la Ville de Soissons. (Leroux. Histoire de Soissons).

Annexe n° 8

FETES EN L'HONNEUR DE JEANNE D'ARC
A VAILLY
LE DIMANCHE 1er AOUT 1909

Programme

A dix heures du matin

Messe solennelle en Musique, Présidée
par Monseigneur Pechenard
Evêque de Soissons
avec le concours de l'Harmonie de Saint-Félix de Courmelles et de la Fanfare école de Trompes de Chasse de Reims, « La Diane Rémoise ».

Benediction de la Statue de Jeanne d'Arc
OEuvre du Sculpteur Vermare

Panégyrique par M. le Chanoine Vincent
Cantate « A l'Etendard » (200 exécutants)

A deux heures

CORTEGE HISTORIQUE
Représentant l'entrée de Charles VII
et de Jeanne d'Arc à Vailly, le 22 juillet 1429

PLACE DE L'HOTEL DE VILLE

L'Archevêque Regnault de Chartres, présente au Roy les délégations de :

Chavignon, Pargny-Filain, Bucy-le-Long, Clamecy, Nanteuil-la-Fosse, Aizy-Jouy, Soupir, Chavonne, Chassemy, Chermizy, Vendresse, etc...

Et les Corporations suivantes, avec leurs bannières : Vignerons, Tonneliers, Drapiers, Epiciers et Apothicaires, Bateliers, Jeunes filles au May fleury, Maçons, Menuisiers, Charpentiers, Couvreurs, Plombiers, Serruriers, Orfèvres, Jardiniers, etc...

Le Gouverneur et les Echevins de Soissons viennent remettre à Charles VII les clefs de leur Ville.

DEFILE 500 FIGURANTS

En costume du Moyen-Age

Avec le concours de l'Harmonie Municipale de Vailly
de l'Harmonie de Saint-Félix de Courmelles
et de la « Diane Rémoise »

PLACE DU JEU DE PAUME

COUR D'AMOUR dans emplacement réservé

KERMESSE-CONCERT, entrée gratuite

A huit heures et demie

Fête de Nuit

Place du Jeu de Paume

Eclairage Electrique

LA VIE DE JEANNE D'ARC

en trente tableaux vivants, avec le concours
de la Symphonie de Vailly

CHOEURS et BALLETS. — APOTHEOSE

A dix heures et demie

GRAND FEU D'ARTIFICE

Tiré sur la rivière d'Aisne, près de l'Usine électrique, par Ruggiéri (Aubin Suc.), artificier du Gouvernement et de la Ville de Paris.

Pièce principale : Jeanne d'Arc équestre.

Pour les places à la Cour d'Amour et à la représentation du soir, s'adresser à M. le Président du Comité des Fêtes de Jeanne d'Arc, les retenir à l'avance.

Prix : A LA COUR D'AMOUR : Fauteuils d'Orchestre, 5 frs ; Premières, 2 frs ; Deuxièmes, 1 fr. ; troisièmes, 0 fr. 50.

A LA REPRESENTATION DU SOIR : Fauteuils d'Orchestre, 2 frs ; Premières, 1 fr. ; Deuxièmes, 0.50 ; Troisièmes, 0.25.

Des trains spéciaux pour les fêtes du matin et du soir, dont les heures seront publiées à l'avance par la presse et par des affiches spéciales, seront organisés par la Compagnie du C. B. R.

Il sera mis en vente des Programmes détaillés des Fêtes.

COMPTE RENDU DES FETES DE JEANNE D'ARC

A VAILLY, LE 1er AOUT 1909

Une foule immense y assistait.

Les fêtes qui se sont déroulées hier dimanche à Vailly, ont emprunté à la belle journée que nous avons eue, un éclat inespéré.

Préparée d'une façon sûre et impeccable par un habile metteur en scène et aidées de tous les concours et de tous les dévouements, les diverses attractions de la journée et du soir ont été pour les organisateurs et pour tous les artistes et figurants un véritable triomphe.

Il serait difficile d'évaluer le nombre des personnes qui se trouvaient rassemblées à Vailly.

Des trains spéciaux organisés par la Compagnie du C. B. R., déversèrent à diverses reprises des flots de visiteurs auxquels vinrent s'adjoindre de nombreux touristes venus à bicyclette ou en automobile ; aussi une animation inaccoutumée ne cessa-t-elle de régner dans la petite ville jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Dès le matin, les derniers préparatifs s'achèvent et quand les premiers trains arrivent en gare, les rues sont complètement parées et l'on peut déjà juger par ce dernier coup d'œil ce que sera la fête. Presque toutes les demeures sont pavoisées et enguirlandées et l'on n'aperçoit qu'oriflammes et arcs de triomphe. Parmi ces derniers, celui de Sommecourt attirait à juste titre tous les regards.

LE SERVICE SOLENNEL

On se rend ensuite à l'Eglise où doit être célébrée une Messe en musique sous la Présidence de Monseigneur Péchenard, Evêque de Soissons.

La décoration intérieure avait été aménagée de façon toute spéciale par les soins de la Maison Waendendries de Soissons et l'on put admirer à nouveau le joli panneau que nous avons déjà vu à Soissons au-dessus du Maître-Autel, lors des récentes fêtes en l'honneur de Jeanne d'Arc. Devant l'entrée du chœur, se trouve la statue de la bienheureuse, œuvre du sculpteur Vermare.

Bientôt le cortège épiscopal fait son entrée, la fanfare-école de trompes de chasse de Reims « La Diane Rémoise », sonne les honneurs et la messe commence, célébré par M. l'Archiprêtre de Soissons, assisté de MM. les Abbés Roy et Lengelé.

Elle est chantée en musique par les jeunes filles du

Pensionnat Notre-Dame, qui alternent avec la fanfare de Saint-Félix et la « Diane Rémoise ».

Dans un panégyrique plein de patriotisme et vibrant d'éloquence, M. le Chanoine Vincent, Curé-Doyen de Guise, développe au milieu du recueillement général, le côté religieux du caractère de Jeanne d'Arc, et Mgr l'Evêque de Soissons procède à la bénédiction de la Statue.

Il y a lieu de signaler qu'en raison de l'affluence de plus en plus considérable, les portes de l'édifice durent rester ouvertes et qu'il y avait autant de monde à l'extérieur qu'à l'intérieur.

Avant la sortie, M, l'Abbé Deharbe, Curé-Doyen de Vailly, monte en chaire et, après avoir adressé à tous ses remerciements, annonce le Salut de clôture qui a lieu immédiatement.

La partie religieuse de la fête est terminée et la foule se disperse avant de se réunir à nouveau pour le défilé.

LE CORTEGE

A deux heures, le grand cortège historique se rassemble sur la Promenade des Jeux d'Arc.

Le thème général est le suivant :

Après le sacre à Reims, Charles VII, accompagné de Jeanne d'Arc et de ses chevaliers, s'est rendu à Saint-Marcoul de Corbeny. Il arrive à Vailly le 22 juillet 1429. Le seigneur de Vailly, Regnault de Chartres, Archevêque de Reims et conseiller du Roy, fait à Charles VII la présentation des corporations et des délégations des paroisses voisines qui viennent lui rendre hommage.

Les Echevins et les Bourgeois de Soissons viennent offrir au Roy les clefs de leur ville.

C'est au milieu d'une affluence énorme, et accueil-

lis par de nombreux vivats que les figurants parcourent les rues de la Ville ; Jeanne d'Arc, surtout, idéalement symbolisée en la personne de Mlle Madeleine Loire, est l'objet des plus enthousiastes ovations qu'elle partage d'ailleurs avec le roi Charles VII (M. Courmont) et avec tous les membres de sa suite.

Par les rues Saint-Vincent, de l'Hôtel-Dieu et d'Aisne, le cortège arrive place de l'Hôtel de Ville où a lieu une station pour les hommages et la présentation des diverses corporations.

Nous voyons successivement défiler :

1° Avant-Garde à cheval. Chef, M. Wissuzaine.

2° Harmonie Municipale de Vailly. Directeur, M. A. Lefèvre.

3° Hallebardiers. Chef, M. Blanchevoye.

4° Employés de l'Etat et de la Seigneurie. Chef, M. Jumelet.

5° Groupe de petits paysans. Chef, M. Lamourette.

6° Groupe de soldats. Chef, M. Albert Naudet.

7° Groupe de soldats. Chef, M. Guill Rolin.

8° Char des Dames d'honneur. Toucheur des bœufs : MM. Devienne et Rouillon.

9° Groupe de soldats. M. Léon Borain.

10° La Diane Rémoise. Directeur, M. Ch. Cazier.

11° Les Fous du Roi. MM. Ortiguier et Marcel Gauger.

12° Le Roi et son Etat-Major :

Charles VII : M. A. Courmont, de Vailly.
Lahire : M. Vissuzaine, de Vailly.
Dunois : M. Lefèvre Cézaire, de Vailly.
Xaintrailles : M. Robinet, de Vailly.
Sire d'Albret : M. D. Déjardin, de Vailly.
Raoul de Gaucourt : M. Cirrier, de Celles.
Georges de la Trémouille : M. Michel, de Vailly.

Regnault de Chartres : M. Loire, de Vailly.

Gober-Thibault, écuyer du roi : M. Leduc, de la Royère.

Robert le Maçon : M. J. Forzy, de Villemontoire.

André, Seigneur de Laval : M. R. Forzy, de Villemontoire.

Guy, Seigneur de Laval : M. P. Forzy, de Villemontoire.

Comte de Vendôme : M. Viéville, de Vregny.

Christophe de Harcourt : M. Ch. de Givenchy, de Ciry.

Thibaut d'Armagnac : M. C. Wattieaux, de Soissons.

Jean de Metz : M. Lamiche, de Vailly.

Bertrand de Poulangy : M. Boileau, de Braine.

Comte Sire de Rays : M. Aubert, de Laffaux.

Jamais du Tillay : M. Véron, de Pinon.

Comte de Clermont : M. Oudin, d'Ambrief.

Maréchal de Boussac : M. Ferté, d'Acy.

Comte de Boulogne : M. Simon, de Soissons.

Sénéchal Pierre de Brézé : M. Ferté, de Blanzy-les-Fismes.

Jacques de Chabanne : M. Doffémont, de Celles.

13° Les écuyers de l'Etat-Major.

14° Les canonniers — Chef : M. Etienne Cousin, de Vailly.

15e Jeanne d'Arc : Mlle Madeleine Loire, de Vailly.

Les écuyers de Jeanne d'Arc.

Le Duc d'Alençon : M. Cense, de Vailly.

Jean d'Aulon : M. Lantein, de Vailly.

16° Groupe de soldats — Chef : M. Julien Hacquart.

17° Corporation des Vignerons — Chef : M. Gaston Jeannelle.

18° Corporation des Drapiers-Merciers — Chef : M. Raymond Michel.

19° Corporation des Maçons, Menuisiers, Charpentiers — Chef : M. Thuillier, de Vailly.

20° Les petits Musiciens du Roi — Chef : M. Paul Bornot.

21° Le may fleury — Chef : Mme Fleurus.

22° Corporation des Bouchers-Boulangers — Chef : M. Legrand.

23° Corporation de la Bazoche — Chef : M. Lebourque.

24° Corporation des Maréchaux-Serruriers — Chef : M. Vandeuil.

25° Corporation des Bâteliers et des Marchands de l'ieau — Chef : M. Gravet.

26° Fanfare de Saint-Félix-Courmelles — Chef : M. Amblard.

27° Gymnastique de Chassemy — Chef : M. Gernel.

28° Echevins et notables de Soissons — Chef : M. Bocquet.

29° Délégation de Pargny et Filain — Chef : M. Charles Robinet.

30° Délégation de Chavignon — Chef : M. Champeaux.

31° Délégation de Soupir et Chavonne — Chef : M. V. Andrieux.

32° Délégation de Nanteuil et Laffaux — Chef : M. Gaëtan Guillaume.

33° Délégation d'Aizy-Jouy — Chef : M. Emile Huet.

34° Délégation de Celles et Condé — Chef : H. Doffémont.

35° Délégation de Clamecy.

36° Délégation de Vendresse.

Après les présentations, le cortège se remet en marche vers la Cour d'Amour et prend l'itinéraire suivant :

Rue Saint-Vincent, rue de l'Hôtel-Dieu, rue d'Aisne, rue de la Vielle Prison, rue de Sommecourt, boulevard Pierret, place de Bouvine, faubourg de la Rivière, rue du Bac, chemin du Roy, faubourg de Soissons, rue Jeanne-d'Arc, boulevard Carra-Saint-Cyr, promenade du Jeu-de-Paume.

LA COUR D'AMOUR — LA KERMESSE

Malgré l'ardent soleil qui darde ses plus chauds rayons dans l'enceinte de la fête, la foule arrive bientôt pour assister à la Cour d'Amour et à la Kermesse.

Mlles Cécile Blanchot, M. Dumat et Claire Lacroix partagent, avec MM. Césaire Lefèvre, Bizet, Ortiguier et Vissuzaine, les applaudissements du nombreux public et reçoivent des mains d'Agnès Sorel (Mme Le Guillou), reine de la Cour d'Amour, la lyre fleurie, la couronne et le bouquet.

On admire beaucoup aussi les jeunes pupilles de M. l'abbé Gernel, de Chassemy, qui exécutent, avec un ensemble parfait, le gracïeux menuet des petits pages.

Avant la clôture, M. Blanchot, au nom des habitants et des commerçants de Vailly et du Comité d'organisation des fêtes, remet à Jeanne d'Arc une superbe gerbe de fleurs, et l'assistance en profite pour manifester à nouveau à la vaillante jeune fille son enthousiasme et son admiration.

L'Harmonie Municipale de Vailly, la Diane Rémoise et la Fanfare de Saint-Félix se font successivement entendre, et l'on se rend à la Kermesse-Concert.

De nombreux et attrayants comptoirs attirent les visiteurs, qui répondent par de nombreux achats aux gracieuses invites des vendeuses, qui rivalisent d'amabilité et d'entrain.

Un concert, donné par l'Harmonie Municipale de Vailly et par la Fanfare de Saint-Félix, retient beaucoup d'auditeurs et l'on admire sans se lasser les exercices de la « Jeanne d'Arc » de Chassemy.

FETE DE NUIT

Malgré les fatigues de la journée qui venait s'ajouter aux labeurs d'une sérieuse préparation, figurants et artistes étaient encore frais et dispos, le soir, pour la fête de nuit.

Le sympathique Curé-Doyen de Vailly est passé maître en l'art d'organiser des tableaux vivants, et l'on se souvient encore du succès qu'il obtient jadis, à Laon, au Pavillon des Œuvres, avec les représentations de la Passion.

La séance d'hier soir fut vraiment merveilleuse et l'on ne peut que féliciter tous les talents et toutes les bonnes volontés qui se sont manifestés.

L'Harmonie de Vailly, sous la direction de son chef, M. Graffe, prêtait son concours à cette soirée, et les différents personnages de la journée se trouvaient rassemblés pour figurer les épisodes principaux de la vie de Jeanne d'Arc.

Dans des scènes charmantes, dont chacune symbolise un acte ou une idée de la vie de Jeanne d'Arc, nous voyons passer sous nos yeux les différents personnages avec lesquels elle fut en rapport : ses Parents Jacques d'Arc et Isabelle Romée (M. Déjardins et Mlle Lacroix), son amie Mengette (Mlle Blanchot), Agnès Sorel (Mme Le Guillou) et tous les figurants du cortège historique de l'après-midi.

Les tableaux se succèdent, de plus en plus émouvants, pour se terminer par le supplice de Jeanne.

Après l'apothéose, qui fut frénétiquement applaudie, a lieu le feu d'artifice, tiré sur la rivière d'Aisne.

Il est plus de minuit et, à regret, l'on quitte cette charmante localité de Vailly, où l'on a passé une excellente journée.

Dans un tel ensemble, il ne nous est pas facile, sans faire d'omissions, d'adresser des remerciements personnels.

Nous devons, néanmoins, des éloges spéciaux aux chefs de file de la fête, à M. le Doyen de Vailly, à MM. Loire, Prost et Courmont, lesquels ayant été à la peine doivent, en toute justice, être à l'honneur.

Nous félicitons aussi tous ceux qui, d'une façon quelconque, soit comme organisateurs, soit comme commissaires, ont contribué au succès de cette fête. De l'avis unanime, c'était parfait, et Vailly peut être assuré d'avoir fait des envieux parmi tous ceux qui sont venus admirer l'œuvre et qui, tous, ont emporté un souvenir profond de cette belle manifestation.

(Jour. l'*Argus Soissonnais*, du Mardi 3 Août 1909)

Annexe n° 9

PRISE DE VAILLY PAR LES PROTESTANTS EN 1567

Oultre plus la Ville de Vailly fut prise par les dits Cappitaines et soldats le jour de Saint-Denys, qui estoit le neuvième jour d'Octobre (1567), oudit an par ung quidam Cappitaine nommé La Vauz, lequel, après avoir tenu la dicte ville de Vailly depuis le dict temps jusques jeudy vingt neuviesme de Janvier, se partit avecq grande compagnie desdits cappitaines et serviteurs, tant de ladicte ville de Soyssons que d'aultres, pour prendre et ruiner la ville de Fismes et l'église parochialle du dict lieu, en laquelle firent grande perte et dommage et mesme misrent le feu au clochez d'icelle, de sorte que les cloches furent fondues et ennichilées.

(Manuscrit de Mathieu Herbelin).

Annexe n° 10

Inscription sur une pierre trouvée à Picpus, en 1857, et incrustée dans le pignon Nord de l'Orangerie, servant également de logement au jardinier de M. le Baron de Wimpffen, disparue au cours de la Guerre.

Image d'un moine avec le froc, prosterné devant la Vierge et l'Enfant Jésus.

Image de la Vierge et de l'Enfant Jésus tenant la Croix, le tout placé sur des nuages.

Armes de Monseigneur de Bourlon

Deo opt. max
Ann̄. hum. redempt
M D CLVII Die 14 April sedente
S. D. N. Alexandre VII Pon maxᵉ
Ludocivo XIIII regnante in honorem
S. Francisci atq. in gratiam F F
Poenitentium tertii ejusd. ordinis
Primarium dormitorii hujusce
Conventus circa annum 1470 erecti
et ab hœreticis anno 1567 destruscti
lapidem illustrissimus ac reverrendissimus
D. D. Carolus Bourlon épiscopus
Suessionnensis piissimus restaurator posuit.

A Dieu très bon et très grand. L'an de la Rédemption de l'homme 1657, le 14e jour d'Avril, Notre très Saint Seigneur Alexandre VII, Souverain Pontife siégeant, Louis XIV étant roi, en l'honneur de Saint François et en faveur des Frères Pénitents du Tiers Ordre du susdit, l'Illustrissime et Reverendissime Seigneur Charles Bourlon, Evêque de Soissons, très pieux restaurateur, a posé la première pierre du dortoir de ce Couvent érigé vers l'an 1470 et détruit par les hérétiques, l'an 1567.

ANNEXE n° 11

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ENQUETE SUR L'ETAT DU DIOCESE DE LAON, EN 1596 EN CE QUI CONCERNE LE DOYENNE DE MONS-EN-LAONNOIS, VOISIN DE CELUI DE VAILLY

« Et le vingt-quatrième jour d'Aoust, au dict an mil cinq cens quatre-vingt et seize, seroient encore comparuz pardevant nous, en notre hostel et domicile les dicts...

On dict que du doyenné de Mons-en-Laonnois dépendent plusieurs villes, villaiges et bourgs, desquelz ilz ont une bonne congnoissance pour y être en aucuns demourans et hanté et fréquenté ès aultres ordinairement et partant scavent pour vray que tous les villes comme Crespy, villaiges et bourgs du dict doyenné ont esté, depuis les guerres quy ont commencé en l'année 1589, esté du tout ruynez par les armées qui ont été en ce pays, laquelle doyenné estès environs de la ville de Laon, où les armées ont toujours esté, tant des Pays-Bas que de l'armée du roy qui a assiégé la Ville de Laon, lesquelles armées ont ruyné tous les dicts villaiges, tellement que au bourg et villaige de Mons-en-Laonnois, qui soulloit avoir 200 feuz, il n'y a pas aujourd'hui 12 feuz ; en la Ville de Crespy estoient plus de 300 mesnages, ils ne sont pas 20 mesnages ayant été, durant les présents

troubles, ruynez par quatre fois, mesmement le roy estant devant Laon tenant le siège, aurait fait mettre le feu et brusler, et quant aux autres villages de la dicte doyenné, outre ce qu'ilz ont esté ruynez par les guerres et armées du pays, ils ont, par comble, par le siège de La Fère quy les a tout ruynez, laquelle doyenné et villaiges qui en dépendent sont ès environs de la Ville de La Fère, et le plus long villaige n'est qu'à trois et quatre lieues, mesmement le bourg d'Anizy qui est le principal de ladicte doyenné esté du tout ruyné et la plupart desquels villaiges de la dicte doyenné n'y a nul curé. Et sont les territoires des villaiges dudict doyenné demeurez en riez et savartz par faulte de trouver gens pour les labourer. Et tous lesquels villaiges dudict doyenné il n'y a pas, l'un portant l'autre, un tiers des gens qui y soulloient auparavant les troubles et non pas un quart.

ANNEXE n° 12

LETTRES CONCERNANT LE SOISSONNAIS PENDANT LA FRONDE

Le Roy au Colonel Priemsky, commandant un Régiment d'Infanterie Polonaise

16 Novembre 1648

Infliger un châtiment exemplaire aux soldats de son Régiment qui, pendant leur séjour à Vailly, ont commis « d'extrêmes désordres » étant entrés dans l'Eglise de Saint-Précord par le toit qu'ils avaient brisé, en ayant enlevé plusieurs meubles ; les ornements et même « le Saint Ciboire où reposaient les Saintes Hosties qu'ils ont répandues ».

Le Maréchal d'Estrées à Le Tellier

14 Juin 1648

Monsieur,

Vous verrez par les Courriers que vous a dépesché M. de Roquépine, ce qui se passe à la frontière. A quoy me remettant je vous diray que cestant trouvé la recreue de Velly qui devait demain venir à Soissons pour y séjourner quinze jours, jé estimé à propos avec M. de Besjon de changer lestappe et de les envoyer à Laon... et dans ce séjour de quinze jours l'on verra ce que les ennemis deviendront.

Le Maréchal d'Estrées à Le Tellier

Ce 18 Juin 1648,
à deux heures après-midi de Manicamp.

Monsieur,

Je suis vesnu ici sur l'alarme où tout le pays est de laproche des ennemis dont je croy qu'il serait superflu de vous rien dire...

Quant à ce qui est de Laon, le Sieur de Maleisie, lieutenant, m'a mandé qu'il a fait entrer douze cents cinquante paisans, que la recrueue de Vailly est de trente hommes. Je fait advertir touts les gentilshommes de se tenir prest...

M. de Besançon à M. Le Tellier

A Soissons, ce samedi au soir, 3 Sepetmbre 1650.

Monsieur,

..Ensuite j'ay esté ce matin pour rendre compte du tout à M. de Villequer et d'Oquincourt ; mais le premier estant party dès la pointe du jour pour aller à la guerre du costé de Vély avec deux cens chevaux et cent mousquetaires commandés des gardes...

Les ennemis sont encore : Turesnes à Fismes, l'Archiduc à Bazoches et Fuentes Aldaigne à Brennes, qui parlent toujours de vouloir attaquer cette ville (Soissons)...

M. de Villequier à Le Tellier

Du Camp près Soissons, ce 4 septembre 1650

Je fus hier avec les deux cents chevaux qui me reste à la guerre pour recognoistre le camp des enne-

mys ; ils n'ont point encore descampé. Nous prisme dix prisonniers qui disent qu'ils font amas de pain et de farine pour douze jours, ce qui me faict croire qu'ils pourraient savancer plus avant et...

M. de Besançon à Le Tellier

A Soissons, le 14 Septembre 1650.

Monsieur,

...Un de nos partis ayant rencontré hier un des ennemis, le poussa jusques dans Soupir qui est en sauvegarde de l'Archiduc et le nostre voulant entrer dans le lieu pour le desfier, les paysans tirèrent dessus et empeschèrent leur dessein...

Ordre du Roi

16 Novembre 1650

Sa Majesté estant en son Conseil, la Reine régente, sa mère, présente, a ordonné qu'il sera levé dans la Généralité de Soissons, dans les paroisses plus commosdes et proche de la rivière d'Esne, la quantité de six vingt milliers de bottes de foing du poids de dix livres chacune pour la levée estre chargez dans des bateaux sur la dite rivière et conduites jusqu'à Pontavert...

Le Maréchal d'Estrées à Le Tellier

24 Mai 1652

Monsieur,

Je vous despesché hier un courrier aussitôt que le

valet de pied du Roy meut rendu la despesche ; ainsy je rien à adjouter à ce que je vous mandois de l'estat auquel estoit les choses de deça si ce n'est que les ennemis sont passés vers le pont à ver et le bruit court qu'ils vont à Coucy...

M. de Bridieu à Le Tellier

De Guise, le 28 Juillet 1652

...Je ne lairray pas de vous dire que ma partie a fait prisonnier un Lieutenant-Colonel d'Infanterie et un autre Lieutenant de Cavalerie des troupes Lorraines qu'elle a pris aux haies de Pont-à-vere et dix cavaliers avec un garde du prince de Ligne pris parmi les fourragours de l'Armée. Le Sieur de Mazille qui commandait la partie, a veue passer avant hier l'armée espagnole sur des ponts de batteau au bac à Berry et a veu venir le duc de Lorraine suivy de dix escadrons trouver le prince de Ligne au passage de la rivière...

Turenne à Le Tellier

Au Camp de Rully, le 27 Octobre 1652

Comme j'allois commencer à marcher, un parti m'a ramené des prisonniers qui m'asseurent que l'ennemi qui avait passé au delà de l'Aisne, fait raccomoder le pont à vère comme pour marcher en deçà. Je me suis remis dans mes quartiers et ay envoyé trois cens chevaux pour apprendre des nouvelles...

M. de Saint-André à Le Tellier

A Coussy, ce 20 Novembre 1652

Monseigneur,

..Les régiments de son Altesse Royale qui viennent dauprès de Monsieur le Prince arrivèrent hier proche de Velly. Ils vont du costé de Compiègne suivant les ordres du Roy.

Annexe n° 13

L'HIVER DE 1709

Sismondi, dans son Histoire de France, résume dans les lignes suivantes, la situation de la France à la suite de cet hiver rigoureux.

« Le 5 janvier, veille des Rois, un froid subite, rigoureux, extrême, surprit les arbres et toute la végétation en pleine sève ; tant la température avait été douce jusqu'alors et se prolonge tout un mois. Presque tous les produits de la campagne, dans toute la France, furent détruits. Les oliviers, vignes, les arbres fruitiers gelèrent sur pied, les blés d'automne gelèrent également et ceux qui restèrent dans le commerce, s'élevèrent aussitôt à un prix excessif dans la prévision d'une prochaine famine et par la nécessité d'en réserver une grande part à ensemencer de nouveau les champs dévastés par la gelée ».

Le premier résultat des rigueurs de l'hiver fut d'amener la famine.

Les mémoires du temps nous apprennent que des placards aussi injurieux que menaçants étaient affichés sur les statues royales.

Le document le plus impitoyable fut le *Pater Noster de Louis XIV*. Notre Père qui êtes à Versailles, votre nom n'est plus glorifié, votre royaume n'est plus si grand, votre volonté n'est plus faite sur la terre et sur l'onde. Donnez-nous notre pain qui nous manque de tous côtés ; pardonnez à nos ennemis qui nous ont

battus et non à nos Généraux qui les ont laissé faire. Ne succombez pas à toutes les tentations de la Maintenon et délivrez-nous de Chamillard (Ministre de la Guerre destitué le 9 juin 1709).

Des notes ont été portées par certains Curés sur leurs registres paroissiaux.

Celui de Noyant, près de Soissons, a écrit : « La nuit du 5 au 6 janvier 1709, l'hiver commença avec rigueur, une gelée, avec une bise horrible, arrêta toutes les eaux qui étaient tombées jusque-là en abondance ; il vint après la neige en quantité ; elle fondit, la gelée reprit, puis il en tomba d'autres, jusqu'à trois et quatre fois, de sorte qu'elles durèrent bien avant dans le mois de mars. Les blés parurent fort beaux à tous les dégels, de sorte qu'on croyait l'hiver passé tout à fait à la fin du mois de mars, quand il vint encore une gelée sèche dans le mois d'avril, qui perdit entièrement tous les blés. On fut longtemps dans l'espérance de les voir repousser, mais enfin, à la mi-mai, on fut convaincu qu'il n'y avait point du tout de blé. Alors, les grains enchèrirent à un point que le muid de blé (1) valait 200 livres à la fin de mai, en juin 300 livres, en juillet plus de 400 livres, à la fin d'octobre, 450. C'était une misère extrême. Toutes les vignes furent gelées jusque dans la terre. Il n'y eut aucun fruit, etc... ».

---

(1) Le muid de Paris, mesure de capacité pour les grains et les liquides, contenait 18 hectolitres.

ANNEXE n° 14

ETAT DES DIFFERENTES PIECES D'ARGENTERIE TROUVEES DANS LES EGLISES DE VAILLY ET DEPOSEES AU DISTRICT EXECUTION DE LA LOI DU 10 SEPTEMBRE 1792

Une croix de procession avec le Christ et une Vierge, 6 marcs, 6 onces.

Le pied de la croix : 2 marcs, 2 onces.

Une statue de Saint-Précord, le bâton et la couronne : 4 marcs, 5 onces, 2 gros.

Un encensoir et sa chaîne : 5 marcs, 1 once.

Deux lanternes de bâton de chantre : 7 marcs, 4 onces.

Deux burettes et un bassin : 2 marcs, 6 onces, 2 gros.

Une navette et une cuillère : 1 marc, 5 onces, 4 gros.

Une paix : 5 onces, 4 gros.

Les feuilles qui garnissaient les 2 bâtons de chantre et le bâton de la croix : 10 marcs 2 onces.

Une pomme de canne et une garniture de baleine : 7 onces.

Nota. — La *livre,* avant la Révolution, pesant environ 500 grammes.

Le *Marc* était la moitié de la livre.

L'*Once*, le huitième du marc.

Le *Gros*, le huitième de l'once.

Annexe n° 15

ENLEVEMENT DES CLOCHES DES EGLISES DE SOISSONS et des ENVIRONS

Le 11 décembre 1791, nos pères se virent enlever 75 cloches provenant des diverses Eglises de Soissons et de la région. Elles fournissent un poids de 29.925 livres à convertir en canons.

Le voiturier qui les conduisit à Lille, fut un nommé Pierre Meunier, et l'importance du convoi fut garanti par les Directeurs du District *Letellier*, *Flobert*, *Moguin* et *Garnier*, avec le Procureur Syndic *Quinquet* et le Secrétaire *Bricongne*.

Voici les Eglises qui furent alors spoliées :

Soissons : Saint-Martin, 4 cloches, 2.100 l.
Saint-Léger, 8 cloches, 3.760 l.
N.-D. des Vignes, 4 cloches, 2.250 l.
Saint-Rémi : 4 cloches, 1.520 l.
Saint-Pierre-le-Vieil : 3 cloches, 640 l.
Abbaye de Saint-Médard : 4 cloches, 1.490 l.
Saint-Laurent : 4 cloches, 340 l.
Abbaye de Saint-Paul : 4 cloches, 420 l.
Abbaye Saint-Crépin-en-Chaye : 3 cloches, 640 l.
Cordeliers : 4 cloches, 450 l.
Feuillants : 4 cloches, 950 l.
Minimes : 4 cloches, 1610 l.
Le Séminaire : 1 cloche, 800 l.
Saint-Pierre-au-Parvis : 6 cloches, 930 l.
Braine : 4 cloches, 3.450 l.

Prémontrés de Chartreuve : 4 cloches, 4690 l.
Abbaye de Valsery : 4 cloches, 2145 l.
Jacobins de Vailly : 3 *cloches*, 910 l.
Saint-Remi de Villers-Cotterets : 1 cloche, 20 l.
Abbaye de Longpré : 2 cloches, 80 l.
Abbaye de Longpont : 2 cloches, 539 l.

Le Sieur Quinquet annonçait pour le retour du voiturier un second envoi de 32.000 livres qui complèterait ce qu'on pouvait avoir dans le District (1).

(1) Chanoine LEDOUBLE. *Les Cloches de la Cathédrale de Soissons.*

Annexe n° 16

Commemoratio SANCTI PRAECORDII
Die Ia Februarii

Hodie collitur memoria sancti Praecordii, natione Scoti, qui tempore Clodovei magni in Galliam venit; ubi, audita fama sancti Remigii, ad eum contulit, et ab ipsi perspecta Dei vocatione, ad oppidulum pagi Suessionensis, quod ad Axonan positum, Viduliacum ducitur, directus esr : ubi totus coelesti comtemplationi deditus, et soli Deo notus, obiit et sepultus est. Cujus insignes reliquiæ, ibidem asservatæ, maxima fidelium veneratione coluntur.

Annexe nº 17

VENTE DE DEUX BATEAUX
14 novmebre 1394

Guillaume du Hamel, de Saint-Martin-d'Oissel (près Rouen), vend à Huart le Chirier, demeurant à Velly en Launois, deux batteaux alans par eaux, l'un portant IIIIxx et X tonneaux et l'autre LXXV tonneaux, à conter deux queues pour un tonnel de la mueson de Launoiz, estoffés chascun batel de flete et de gouvernal souffisant, et à chascun 1 traveure couverte d'escende ; et doivent yceulx basteaux estre faiz de bon bosc et loyal et de bonne espesseur souffisante, selon que la besongne le désire ; et doivent estre villiés de fer là où il en sera mestier et y ara bordingues et doit led. Guillaume rendre tout prest led. batel de IIIIxx et X tonneaux dedans la St Jehan Bapstiste prochain venant et l'autre dedans la Magdeleine ensuivant et livrer flotans en saine estanches et les livrera led. vendeur en saine là où il luy plaira... pour IIIc X liv. tourn, et V queues de vin vermeil rendu à Oessel,

Annexe n° 18

RETABLISSEMENT EN 1314 DES ECOLES DE CYS ET PRESLES

« Louis, par la Grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, savoir faisons à tous présents et futurs que nous, considérant le désir que notre amé et féal clerc Maître *Raoul de Presles*, est dit avoir de rétablir les Ecoles qui furent jadis dans les villes de Cys et de Prelles, et dont, à raison de notre Comté de Champagne, la collation appartient comme on sait, à nous et à nos successeurs, ayant pour la commodité d'icelles ledit maître Raoul pour certains motifs qui sont plus amplement indiqués dans les lettres faites sur cette donation, donné en pure et perpétuelle aumône au Directeur desdites écoles et à ses successeurs, une sienne maison sise près de l'Eglise de Prelles avec quelques autres revenus, nous accordons par les présentes au dit Maître Raoul que les maîtres des dites écoles puissent tenir à perpétuité la dite maison avec les revenus susdits, valant dit-on environ 10 livres par an, pour habiter et établir lesdites écoles dans ladite ville de Prelles, en paix et tranquillité, sans être contraints de vendre ou mettre hors de leur main ou de payer pour eux, à nous ou à nos successeurs une redevance quelconque ; retenant toutefois pour nous et nos successeurs la justice que nous avions sur lesdites choses. Et pour que ledit Maître Raoul soit mieux disposé à améliorer lesdites écoles, nous voulons et

par ces présentes lui concédons que lui-même, pour nous et en notre nom, puisse tant qu'il vivra en ce monde, conférer à personne capable, à temps ou à vie, lesdites écoles et leurs appartements, à condition toutefois que la personne à qui la direction desdites écoles sera conférée, jurera qu'elle fera dans lesdites écoles, tant qu'elle les tiendra, résidence personnelle et que les écoliers, autant qu'elle le pourra, n'y manqueront d'une sage et djligente direction. Et lorsque le Maître Raoul sera enlevé de ce monde, le droit de conférer le dit privilège dans la forme et dans la mesure où il est concédé, fera librement retour à nous et à nos successeurs. Et pour que ce soit ferme et stable....

« Fait à Moissy l'Evêque, l'an du seigneur 1314, au mois de Février.

« Par le Seigneur roi
« PERELLIS ».

Annexe n° 19

FONDATION D'UNE COMMUNAUTE A VAILLY

Fondation du 26 septembre 1655, par *Antoine Moreau,* prieur de Condé, Principal du Collège de Presles fondé en l'Université de Paris, d'une Communauté de filles dévotes à Vailly, lieu de sa naissance, pour instruire les jeunes filles de cette ville aux principes de la foi, aux bonnes mœurs, à lire et à écrire. Il donne à cet effet une maison, cour, grange, étable et jardin, lieudit « *La Cour des Moines* » et ensuite 600 livres « tournois » pour être employés aux réparations qu'il conviendra de faire pour rendre manable la dite maison et à la construction d'une Chapelle ou Oratoire pour l'Eglise de ladite Communauté, à la charge d'occuper par elle ladite maison et y établir leur dite communauté.

(Archives départementales de l'Aisne. H. 1736 liasse).

Annexe n° 20

ETAT DES MAITRES D'ECOLE DE VAILLY

Bergeat Nicolas, 1675-1679.
Deschamps Louis, 1679-1697.
Deschamps Pierre, 1697-1709 (fils du précédent).
Mennessier Eustache, 1709-1730.
Thinot Thomas, 1730-1740.
Cuvillier Antoine, 1740-1792.
Boizette Pierre-Louis, 1792-An IV.
Parmentier Pierre-Jean, An IV-An XI.
Mézières Jean-Louis, An XI-1824.
Saurain Théophile, 1875-1814.
Thumery François, 1824-1839.
Le Gros Jean-Marie, 1839-1847.
Reverdy, 1847-1852.
Muzeux Stanislas, 1852-1875.
Marcq, 1894-1901, Chevalier de la Légion d'Honneur.
Lecamp, 1901-1907.
Vasseur Tobie, 1907-1914.
La Guerre, personne.
Badey Paul, 1919-1924.
Nault, 1924, Chevalier de la Légion d'Honneur.

Archives départementales de l'Aisne (Liasse-Vailly).
Annuaires du Département de l'Aisne.

ANNEXE n° 21

FONCTIONS ET GAGES D'UN MAITRE D'ECOLE EN 1793 A LANDOUZY-LA-VILLE

A Landouzy-la-Ville, le Maître d'Ecole Jean-Baptiste Leclère, le 22 décembre 1792, au sortir de la grand'messe, donna sa démission en prévenant ses concitoyens de vive voix et par apposition d'affiches, d'avoir à se pourvoir d'un autre Maître d'Ecole pour la Saint-Jean-Baptiste d'été lors prochaine c'est-à-dire le 24 juin 1793.

Le Citoyen Jean-Louis Terrier, Maître d'Ecole à Seraincourt (Ardennes) s'est présenté pour lui succéder.

Le Conseil Général de la Commune de Landouzy l'avait accepté le 5 mai après avoir examiné « ses capacités et expérience tant pour les écolages des enfants que pour le culte à l'Eglise et le bon ordre ».

En conséqnence, le 21 du même mois, un acte fut passé devant Me Nandet, notaire à Landouzy pour régler les conventions des parties.

Sont comparus après convocation au son de la cloche, les citoyens : Maire, officiers municipaux, Procureur de la Commune, notables composant le Conseil Général de Landouzy-la-Ville et tous autres habitants du dit lieu, lesquels ont reçu l'engagement et la promesse du citoyen Terrier de remplir ses fonctions et d'y satisfaire avec équité, exactitude et en galant homme sans reproches légitimes ; aux char-

ges par ledit Terrier de sonner l'Angelus le matin, à midi et le soir, de remonter les poids de l'horloge tous les jours, de régler cette horloge le mieux possible, sans être assujetti aux frais de réparations, de balayer l'Eglise en tous les endroits, même les éreignes, couvrir les Autels après les offices, de sorte que ladite Eglise soit toujours d'une honnête propreté ; commencer les écoles des enfants tous les ans à la Saint-Remi, premier octobre, continuer jusqu'au jour de Saint-Jean-Baptiste, 24 juin de l'année suivante ; et prêter grand soin tant à l'égard de la lecture qu'à l'égard des écritures et éducation.

Il sera payé tous les ans au citoyen Terrier, pour gages de ses fonctions, savoir : par chaque laboureur et rentier, un pagnet de blé à comblemesure ; par tous ceux qui ont des biens aux champs, la somme de 30 sols et par ceux qui n'ont qu'une maison, 20 sols.

Quant au paiement des écolages des enfants, il sera fait tous les mois et consistera en 4 sols pour chaque enfant de la première classe, 5 sols pour les enfants de la deuxième classe et 6 sols pour ceux de la troisième et dernière classe.

Il est convenu aussi que les veuves paieront comme les autres. Les gages sont évalués à environ 700 livres par an.

En cas de reproches, les comparants se réservent la loisibilité de destitution du citoyen Terrier.

INSTALLATION D'UN MAITRE D'ECOLE, A OSTEL EN 1807

En 1807, le jour de la Fête de la Toussaint, entre messe et vêpres, la cloche annonce une réunion générale, pour recevoir et installer le Maître d'Ecole

de la Commune et lui dicter, au vu et au su de tous, la conduite qu'il aurait à tenir dans l'exercice de ses fonctions.

Le Maire Charlier, l'Adjoint Bretorne, le Curé Rossignol, le Conseil Municipal et un grand nombre d'habitants sont présents pour recevoir le nouveau Maître d'Ecole, Claude-Noël Pillet.

Le procès-verbal est établi :

« Ce jourd'hui, premier novembre de l'an mil huit cent sept, de l'an mil huit cent sept, de l'an troisième de l'Empire française, cé présenté devant nous le Sieur Jean-Claude-Noël Pillet, domicilié en cette commune en qualité de Maître d'Ecole.

Nous, Maire et adjoint de la Commune d'Hotel, soussignés, avons présenté dans une Assemblée Générale, à l'issue de la messe paroisse, au son de la cloche, le sieur Jean-Claude-Noël Pillet, en qualité de Maître d'Ecole, et a été accepté moyénant un piché de blé méteille et cïnquante centimes en argent par ans, par ménage, les fammes veuves tenant ménage payeront moitié, sur les conditions suivantes : que le dit Pillet sonnera l'Angeluse soire et matin et midy à onze heures demi, portera l'eau bénite à chaque ménage, les dimanche, tant dans l'intérieur que dans l'extérieur, et tiendra les écoles avec assiduité, à commencer tous les ans le trois novembre jusqu'au trente avril, et tiendra les enfans en respect le plus cour qu'il lui sera possible, ne pas les laisser vaquer dans les rues, aussitôt qu'ils seront à sa charge, leur montrer exactement à lire latin et français suivant leur âge, leur faire réciter leurs prières à genoux trois fois la semaine, le lundi, le mercredi et le vendredi avec une aire respectable, la verge à la main, leur aprandre à écrire, leur apran-

dre les quatre règles suivant leur clase, leur aprandre la note et le plain champt, leur aprandre les réponses de la messe, leur montrer avec exactitude la manière de biens scavoire chanter une épitre et son benedicamuse, leurs donner de bon principes pour chanter à l'Eglise au pupitre, tout cela à la gloire et au mérite du Maître d'Ecole, tenir les enfants avec un profond respect à l'Eglise, leur aprandre leurs catéchisme trois fois la semaine, scavoire le lundi, le jeudi et le samedi pour qu'il ce trouvent en état de le réciter par devant Monsieur le Prieur à l'Eglise, les conduire tous les jours, deux à deux, à l'Eglise pour assister à la messe le jour qu'il en sera dit et la même chose tous les jours pour assister au salu des écoliers qui doit être chanté par le Maître d'Ecole, le jeudi excepté, et non pas laisser retourné un ché eux qu'auparavant avoir assisté à la messe et au salu, de leur recommander la bienséance envers tout le monde, les garçons défaire leur chapeaux et les filles une révérence, tout cela en rentrant ché eux la même chose.

Le Maître d'Ecole tiendra une poignée de verge à l'Eglise, pour se faire craindre et respecté par les enfants. Le Maître d'Ecole sonera ou fera soner la cloche tous les jours à une heure de relevé pour la rentré de l'école et chantera tous les samedi et veille des fettes les vespres du jour, le temps de la moisson excepté.

Pour les mois d'école première classe cinquante centimes, deuxième classe quarants centime, troisième classe trente centime, quatrième et dernière classe vingt-cinq centime.

Le Maître d'école balyera l'église tous les samedy et veille des grande fête et aura soin de hausser les arigné de tems à hautre.

Fait et arrêté le jour et an ci-dessus et avons signé. »

Suivent les signatures.

Neuf ans plus tard (4 octobre 1816), Pillet est encore magister. Le Conseil Municipal, de nouveau réuni, sous la présidence du Maire Lapie, apporte quelques améliorations à la position de M. Pillet, tout en l'obligeant à l'exécution des mêmes conditions contenues au procès-verbal.

ANNEXE n° 22

DISCOURS DE M. P. BATIER, MAIRE DE VAILLY LE 7 AOUT 1921 A LA REMISE DES CROIX DE GUERRE PAR LE MARECHAL JOFFRE AUX COMMUNES DU CANTON DE VAILLY

C'est, pour le Maire de Vailly, un très grand honneur de recevoir, dans sa modeste cité, un ministre de la République Française et un Maréchal de France. Le souvenir de leur visite demeurera longtemps dans la mémoire des habitants de notre Canton ; surtout qu'elle a pour objet d'apporter aux courageuses populations de ce canton la récompense de leurs sacrifices et le témoignage de leur résistance dans le malheur.

En leur nom, M. le Ministre et M. le Maréchal, je vous adresse les plus vifs remerciements de toute la population.

Nous sommes d'autant plus honorés que c'est le Ministe des Régions Libérées lui-même qui nous rend cette visite ; sa présence au milieu de nos ruines est, pour nous, la promesse que tout ce qui est possible sera tenté pour soulager les misères et relever les ruines d'une région passant à juste titre, avant la guerre, pour l'une des plus riches de France et qui est aujourd'hui l'une des plus ravagées. Elle mérite, M. le Ministre, que vous vous intéressiez à elle, car

elle s'occupe spécialement de culture, origine de toutes les ressources et de toutes les richesses d'un pays.

Nous n'avons d'autre but, M. le Ministre, pour qu'elle reprenne sa place dans les charges communes, que de rendre à cette partie de la belle région du Soissonnais toute sa richesse d'avant-guerre et nous ne sonhaitons qu'une chose, c'est que l'appui du gouvernement nous soit assuré pour obtenir ce prompt résultat. Nous désirons encore que les formalités administratives, entravant souvent la réalisation de nos demandes, soient réduites au strict nécessaire, pour ne pas reculer ce que tout Français désire : la disparition complète des traces d'une guerre atroce dont, grâce à l'héroïsme de son armée, la France est sortie victorieuse.

A vous, M. le Maréchal, nous adressons l'expression de nos sentiments de vives gratitude pour avoir accepté de venir épingler, sur nos coussins, la croix de guerre, comme vous l'avez épinglée tant de fois sur la poitrine de nos braves soldats, quand vous les conduisiez à la victoire.

Nous sommes fiers d'avoir au milieu de nous le chef vaillant qui, après les épreuves terribles du début de la guerre, a arrêté l'élan de l'ennemi et lui a infligé sur la Marne la défaite qui a modifié, à notre avantage, les chances de la guerre. Vous l'avez refoulé jusqu'ici cet ennemi implacable, jusqu'à ce Chemin des Dames où s'est affirmée la vaillance de nos soldats, et, pendant quatre années, la lutte n'a pas cessé.

Vous y revenez aujourd'hui, M. le Maréchal, nous apportant cette croix de guerre, créée pour glorifier le courage. Nous l'acceptons bien volontiers, remer-

ciant le Gouvernement de la République de récompenser les braves populations de nos régions qui ont montré, dans les longs jours de l'invasion, la plus grande résignation.

Nous sommes heureux, M. le Maréchal, de vous avoir aujourd'hui au milieu de nous, vous dont la réputation de bonté pour le troupier est proverbiale. Il savait, le petit troupier, que si vous lui demandiez souvent son sang, sa vie même, vous aviez pour lui des attentions paternelles et se sentant ainsi aimé par le chef de cette grande famille : l'Armée, il vous décernait, dans son langage familier, le titre de grand-père, loué par notre poète national.

Nous avons l'honneur d'avoir comme témoin de cette belle cérémonie, le ministre de Suède. Nous lui adressons nos souhaits de bienvenue ainsi que nos vœux pour la prospérité de sa belle nation.

Vous allez voir, M. le Ministre, une région ravagée; c'est l'œuvre d'un peuple dont l'orgueil, en 1914, ne connaissait plus de bornes.

Rentré dans votre pays, vous trouverez des mots émus pour dépeindre à vos compatriotes, les visions invraisemblables qui se sont déroulées sous vos yeux. Devant le tableau de toutes ces désolations, ils auront pour les habitants de tels endroits, un élan de pitié, en même temps qu'ils applaudiront au courage qu'ils déploient pour rendre la vie à ces déserts.

M. le Ministre des Régions Libérées, vous êtes dans la zone ruinée.

Mais nous voulons faire revivre nos pays ! Nous voulons rétablir nos maisons, nos fermes, nos ateliers ! Nous voulons remettre nos terres en état et produire encore de belles récoltes ! Aidez-nous ! !

Nous avons confiance dans l'aide du Gouvernement de la République et c'est avec ce sentiment que je lève mon verre à son premier magistrat, M. Millerand, Président de la République Française, à vous M. le Ministre des Régions Libérées et au Maréchal Joffre !

Avant de terminer, je tiens à adresser ici les remerciements de la municipalité pour tous ceux qui nous ont aidé à organiser cette belle fête. Je remercie tout particulièrement M. Horion, chef de district, dont le zèle et les aptitudes nous ont permis de recevoir convenablement nos hôtes. A tout son personnel je dis également merci, ainsi qu'à M. Rambout et à ses collaborateurs. J'adresse à Mme et à M. Badey, des remerciements sincères pour la participation active qu'ils ont prise, sans oublier les dames qui nous ont confectionné des guirlandes. Un merci tout spécial aux deux sœurs Mlles Michel, qui nous ont si gentiment brodé notre coussin.

Annexe n° 23

INSCRIPTION SUR UNE PIERRE EN ROCHE BLEUE SCELLEE DANS LA MURAILLE DE L'EGLISE

près de la petite porte latérale Nord, relevée en 1904 par M. Legry, alors Maire de Vailly, descellée et volée au cours de la Guerre

Cy dessous, en ceste terre, gisent les corps
de honnourables personnes Thierry Quatre Sols
bourgois de la ville de Vailly et de damoiselle
Marye La Fichère qui en leur temps a lonneur
de Dieu et du monde *furent remarqués par leurs*
œuvres et vertus *entre tous les habitants de cette*
ville qui trépassèrent *savoir le dit*
Thierry le XXIIe jour *de février de l'an M CCCC*
LXXIX et la ditte *Marye le jour de.....*
Lan M IIII LXX. . . . . .

La date du décès de Thierry est sans aucun doute du 22 février 1479. Celle de Marie peut aller de 1470 à 1499.

Ce Thierry Quatre Sols fut, selon toute apparence, d'après les documents inédits, recueillis par M. Legry, un des premiers propriétaires de la maison de bois située à l'angle de la place et dont le coin portait jadis le nom de *Coin Thierry.*

Annexe n° 24

EXTRAIT D'UNE LETTRE DU MEDECIN-MAJOR BARBIER du 306e R. I., Chef du Service de Santé à Vailly, lors de la prise de la Ville par les Allemands, le 30 Octobre 1914

...Le 29 octobre, un bombardement intense fut déchaîné sur nos lignes et le soir les blessés affluaient au *Poste de Secours* Pendant toute la nuit, il continua. La ligne Française crépitait de coups de fusil que trouaient brutalement des feux de salve. Les blessés arrivaient au Poste de Secours installé dans la Maison du Docteur *Lancry*, près de l'Eglise, où plusieurs obus étaient déjà tombés. Les uns assuraient la rupture assurée de la ligne, les autres se montraient plus optimistes ; mais en tous cas nous nous doutions bien que l'avenir n'était pas favorable.

Bref, au matin, un combat de rues se livrait dans le village et étant sorti devant l'Eglise, pour voir ce qu'il convenait de faire, je fus tiré à 30 mètres environ par un fantassin allemand en casque à pointe (garde impériale), qui me manqua.

La vieille maison en bois de la Place de la Mairie —Maison historique — brûlait.

Vers dix heures, les Allemands étaient complètement maîtres du village.

A la sortie du Poste de Secours, je vis deux Allemands, un officier et un Sous-Officier, qui accrochaient au clocher de l'Eglise, face aux lignes françaises, un drapeau allemand improvisé, fait de pièces d'étoffe (noire, blanche et rouge), prises chez le marchand de drap proche de l'Eglise.

Des prisonniers français furent obligés de relever les pans de leur capote, de façon que le rouge du pantalon apparaisse au maximum, et de marcher devant les fantassins allemands qui allaient prendre position sur les rives du canal.

La sentinelle allemande qui, l'arme au bras, surveillait les blessés pendant la nuit et, de temps à autre prenait l'arme à la main, le doigt sur la détente, en faisant le simulacre de vouloir tirer, vit arriver un de ses camarades et, à haute voix, lui disait : « Russland Caput, England Caput, Poincaré Caput. »

A ce moment précis, le 75 aboyait et ses obus tombant dans le village obligeait le bavard à se réfugier dans une maison, d'où il sortit à la fin du marmitage.

Ceci se passait vers 11 heures ; vers 10 h. 55, avaient passé devant nous d'abord deux cuisines roulantes, puis une Compagnie de grenadiers, parmi lesquels un porte-drapeau qui avait sur l'épaule un drapeau qui me parut extraordinairement long. Tous ces hommes avaient un rectangle de toile blanche derrière leur casque qui en épousait la forme.

Ces hommes défilaient avec une allure et un entrain impressionnants. Brusquement, éclate le premier

obus ! Pas gymnastique, les grenadiers firent demi-tour et le drapeau oscillait longuement sur l'épaule de son porteur. Mais, ventre à terre, les chevaux d'une roulante arrivèrent traînant, sans conducteur, leur véhicule d'où s'échappaient vapeur et eau bouillante ; ils arrivèrent parmi les soldats et, finalement, incapables de modifier la direction, vinrent se jeter contre un mur ! On entendit des imprécations, des cris, puis, seul, l'explosion des obus français...

ANNEXE n° 25

DISCOURS DE M. LE MARQUIS DE LUBERSAC SENATEUR DE L'AISNE LE 9 MAI 1926, AU BOUQUET PROVINCIAL DE VILLERS-COTTERETS

Mesdames, Messieurs,

La France est, décidément, une vieille et grande Dame qu'il est difficile de faire passer pour une parvenue, même en lui mettant du rouge aux lèvres ou du noir aux yeux.

Son Histoire est millénaire, bien que certaines de ses histoires ou, si vous préférez, de ses aventures, aient été parfois un peu risquées, elle est de telle lignée qu'elle a pu se permettre des erreurs sans déroger, sachant toujours, le moment venu, rattacher à une tradition ses faits et gestes.

Il est bien certain, Messieurs les Chevaliers de l'Arc, que la fête à laquelle nous venons d'assister trouve ses origines au fin fond de l'histoire de notre province.

En l'an de grâce 825, sous le règne de Charles-le-Chauve, petit-fils de Charlemagne, les reliques de Saint Sébastien, maryrisé à Rome, six siècles auparavant, avaient été transportées à Soissons, dans l'Abbaye de Saint-Médard. Une foule énorme venait vénérer ces reliques. L'abbé de Saint-Médard avait eu l'idée de confier leur garde à la Confrérie d'Ar-

chers recrutés parmi les habitants du faubourg Saint-Vaast, dépendant de son abbaye. Ceci fait que le roi Charles-le-Chauve aurait accordé le titre de Grand Maître de tous les Archers de France à l'abbé du Monastère et à ses successeurs, et qu'une bulle du Pape serait venue confirmer cette investiture.

Est-ce de l'Histoire, est-ce de la légende ? Je préfère supposer un peu de légende : Qu'y a-t-il, en effet, de plus séduisant que la légende qui, dans sa gracilité, préfère ne point reposer sur la brutalité du fait qui peut être démontré ?

Les Abbés de Saint-Médard de Soissons ont donc revendiqué, pendant des siècles le titre de « Grands Maîtres des Compagnies du Royaume », et la Compagnie de Soissons du faubourg Saint-Vaast était la « Compagnie Colonelle ».

Allons-nous voir, aujourd'hui, Monseigneur l'Evêque de Soissons invoquer les droits des Abbés de Saint-Médard dont il se proclame, sans doute, l'héritier, pour se dire Grand Maître de nos Compagnies d'Arc ? S'il en avait le désir, je me permettrais de lui rappeler, avec déférence, la mésaventure d'un chanoine de l'église Saint-Thomas de Crépy, chancellier et garde des Sceaux de la Confrérie de Saint-Sébastien qui, en 1738 — ce n'est pas hier — avait autorisé les habitants de Vineuil, paroisse de Saint-Firmin, près de Chantilly, à fonder une Compagnie d'Arc. Le tribunal du Connétable et des Maréchaux de France annula cette autorisation, invoquant « qu'elle était illusoire par défaut de pouvoir de celui qui l'avait rendue ; qu'il y avait de la part de ce dernier empiètement du spirituel sur le temporel, car il n'appartenait qu'au Roi d'ériger des Compagnies d'Officiers pouvant s'assembler légitimement en armes. »

Tel que je connais Monseigneur l'Evêque de Soissons, j'ai la conviction profonde qu'il craint trop « l'empiètement du spirituel sur le temporel » pour prétendre créer des Compagnies d'Arcs où les Chevaliers pourraient « s'assembler légitimement en armes » ! Dans sa très grande bonté, il se contentera, j'espère, de maintenir l'antique tradition, en restant, au titre de successeur des abbés de Saint-Médard, le protecteur de vos Compagnies, rôle qui, naturellement, lui revient, puisque l'Abbaye de Saint-Médard détenait, ainsi qu'il est dit dans les archives de Ham, des reliques de « M. Saint Sébastien, vray martyr et amy de Dieu... »

Je me garderai bien de suivre pas à pas les Compagnies de l'Arc à travers toute l'Histoire de France. J'abuserais singulièrement de votre patience et vous vous en voudriez, M. le Président, de m'avoir donné la parole. Une Compagnie de Soissons ne se réclamait-elle pas, en effet, de Saint-Prince comme fondateur ? Or, Saint Prince vivait au V^e^ siècle de notre ère.

Je fais un bond au-dessus de 13 siècles, et j'en arrive à l'article 4 d'un décret du 13 juin 1790, qui prononçait la dissolution de toutes les Compagnies de l'Arc, et ordonnait le transfert des étendards « sous les voûtes des églises, pour y demeurer consacrés à l'Union, à la Concorde et à la Paix. »

En Avril 1793, la Convention alla plus loin encore puisqu'elle ordonna que les « biens meubles et immeubles des ci-devant chevaliers » fussent vendus comme biens nationaux.

La Révolution passée, dès 1800, à Paris, tout autour de la Capitale et dans le Nord de la France, sont ressucitées la plupart des Compagnies avec leurs « ci-devant » chevaliers.

Certains « ci-devant », Messieurs, ont décidément la vie dure !

Depuis lors, vos Compagnies ont pu librement se développer et renouer le fil qui, un instant, avait été rompu avec leur glorieux passé.

Aujourd'hui, autour de cette table, à côté de votre Président dont la sagesse et la dignité font honneur comme le sien, se trouvent rassemblés les représentants des 35 Compagnies composant la Ronde du Valois et de la Vallée d'Automne, dont les règles pourraient, sans doute, se réclamer du concordat de 1439, par lequel les compagnies d'Arc de Brie, de Champagne, d'Ile-de-France et de Picardie s'étaient déjà engagées à fixer un roulement entre leurs villes pour les concours de tir.

Ce matin, les Chevaliers de la Compagnie du noble jeu de l'Arc de Crépy-en-Valois sont venus offrir aux Chevaliers de Villers-Cotterets, le bouquet que, le 1er Juin 1925, ils avaient eux-mêmes reçu des Chevaliers de Béthisy-Saint-Martin.

De charmantes jeunes filles nous ont fait oublier que les archers de Crépy-en-Valois avaient omis de revêtir leurs uniformes de jadis, faits « de crépon d'Alençon, fond gris de perle, jaspé de soie blanche ; les vestes de basin, culottes et bas rouges, les chapeaux brodés d'argent, garnis de plumes blanches et de cocardes rouges et blanches. »

Puis-je exprimer un regret, c'est de ne pas avoir vu, selon l'ancien usage, la marche de la Compagnie de Crépy-en-Valois ouverte par un cochon porté en cage ?

En 1852, la Compagnie de l'Arc de Villers-Cotterets avait reçu le bouquet de la Compagnie de Taillefontaine et s'était engagée à l'offrir, l'année sui-

vante, à la Compagnie de Commanchon, à condition, toutefois, que « Messieurs les Chevaliers de Commanchon donnent à la Compagnie de Villers-Cotterets toutes les preuves nécessaires qu'ils sont reçus chevaliers. »

Vous prendrez, sans doute, la même précaution, l'année prochaine, Messieurs les Chevaliers de l'Arc de Villers-Cotterets, lorsqu'il s'agira d'offrir le bouquet à la Compagnie qui vous sera désignée.

Vous êtes jaloux de toutes ces traditions et je vous en félicite, Messieurs, car si vous les laissiez périmer, vous détruiriez, en même temps, toute l'originalité, j'allais dire la meilleure raison d'être de vos Compagnies.

Je crois, très sincèrement, que dans un vieux pays comme le nôtre, il faut à tout prix et dans toute occasion, maintenir les tradition dont le faisceau forme la tradition.

La tradition, voyez-vous, est le ciment qui relie au cours des siècles les matériaux apportés à pied d'œuvre, souvent au prix de douloureux efforts, pour la construction de notre grande maison nationale. La tradition est la loi qui n'a pas besoin, pour se conserver, d'être écrite, parce qu'elle est l'expression d'une volonté collective, en harmonie avec les principes mêmes qui sont la base du génie de notre race. La France contemporaine est solidaire de tout un éblouissant passé, et la tradition doit servir de guide aux jeunes générations, à qui leurs vingt ans font parfois oublier que leur pays n'est pas né avec eux, tout occupées qu'elles sont à échaffauder des chimères à travers un avenir qu'elles croient devoir éternellement leur appartenir !

Oui, jeunes Chevaliers de l'Arc, il a existé un Saint Sébastien, né à Narbonne et martyrisé à Rome; un Charles-le-Chauve ; des abbés de Saint-Médard ! Vous avez eu des ancêtres archers du Roy. Il en est des nôtres qui ont appris à leurs dépens, hélas ! ce que valaient les coups portés par l'archer anglais de Crécy, de Poitiers et d'Azincourt. Les Anglais, dit Froissart, « font voler leurs sagettes si vivement que ce semblait neige ». Nos aïeux ont lutté pour former la France ; nous nous sommes battus et nous avons vaincu pour la conserver intacte.

La victoire ne fait-elle pas aussi partie du patrimoine traditionnel de la France ?

Tacitement, je viens de remercier les organisateurs de cette belle fête de m'avoir procuré l'occasion de vous dire ces choses, en m'associant de tout cœur aux toasts qui viennent d'être portés, à eux comme à vous tous. Vous me permettrez de ne point vous proposer de lever une nouvelle fois, ici, nos verres, parce que je ne saurais vous le demander dans des termes meilleurs que ceux qui ont été employés. En terminant, je voudrais — et je suis sûr d'avance d'être d'accord avec vous — vous prier de reporter intensément nos pensées vers certains de nos camarades Chevaliers de l'Arc qu'aujourd'hui je ne vois plus à nos côtés.

Ils sont absents, définitivement absents, parce qu'ils ont été tués ; tués pour la noble cause ! Je voudrais, qu'un instant, nous élevions nos âmes vers eux ! En évoquant, ici, leur souvenir, je ne fais, n'est-ce pas, que respecter l'une de vos traditions : celle de rattacher le passé de notre prodigieuse histoire, serait-il d'hier, au présent que nous devons vivre avec cette idée féconde que la France de demain

sera faite de la France d'aujourd'hui, comme celle-ci est faite de toute la France du passé.

COMPTE RENDU DU BOUQUET PROVINCIAL DE VILLERS-COTTERETS

Dimanche dernier, 17 octobre 1926, se sont terminées les fêtes du Bouquet provincial, par la finale du championnat de la Ronde du Valois et de la Vallée d'Automne.

Vers 9 heures, arrivée au Jeu des tireurs classés, c'est à dire ceux ayant mis au moins 25 flèches à l'intérieur du cordon doré, sur 40 flèches tirées successivement.

Il y a là le champion de 1925, le sympathique Depape ; le champion de France Thénard, calme et froid ; le champion du bouquet, Regnault, de Villers-Cotterets, placide et quinze autres tireurs bien connus, vétérans des championnats.

Reçus par M. Desmaret, président de la Ronde ; Pinel, le dévoué secrétaire ; Pillant, capitaine ; Perdu, lieutenant ; Lecomte, greffier, et les chevaliers Droz et Baraquin, chargés de la surveillance, les tireurs sont placés par tirage au sort en trois pelotons, qui, successivement, vont rivaliser d'adresse.

Les dernières flèches lancées vers deux heures, le classement s'établit ainsi, 1re et 2e comprises :

COUPS D'HONNEUR

1. Thénard, Margny-les-Compiègne, 68. — 2. Regnault 1e Villers-Cotterets, 64. — 3. Pécheu père, 1e Pont-Sainte-Maxence, 63. — 4. Fontaine G. Saint-Maximin, 58. — 5. Pépin, Béthisy-Saint-Pierre, 55. —

6. Drux (Victor), Souilly, 54. — 7. Thiesset, Béthisy, 52. — 8. Caillieux, Chacrise, 50 et 43 points. — 9. Leroy, Saint-Pierre Montmartre, 50 et 39 points. — 10. Dehan, Vauciennes, 48 et 36 points. — 11. Acquette, Crépy-Sainte-Agathe, 48 et 33 points. — 12. Denape, Saint-Pierre Montmartre, 47. — 13. Lesueur (J.-H.), Beauvais, 46. — 14. Poupart, 1° Pont Sainte-Maxence, 44 et 29 points. — 15. Fauvel (J.), Béthisy-Saint-Pierre, 44 et 28 points. — 16. Debruyne, Béthisy-Saint-Pierre, 42.— 17. Demare, La Fère, 37. — 18. Jérôme, La Fère, 36.

Les drapeaux sont déployés les clairons sonnent et le tambour bat, pendant que le président Desmaret revêt le nouveau champion de la magnifique banderole verte qu'il a si brillamment gagnée. Thénard reçoit les félicitations avec le flegme amical qui le caractérise. Les Cotteréziens glorifient leur camarade Regnault, qui a conquis la 2e place, battu seulement de 4 points et par un champion de France !

La Clique de Villers, conduite par Rollet et Dohy, emmène le cortège à travers les rues de la Ville, pour revenir à la salle de la Justice de Paix.

Assisté de M. Piltant, l'actif capitaine, de MM. Mouflier, Maire de Villers-Cotterets, Salanson, Conseiller municipal, M. Desmaret, le dévoué Président de la Ronde, toujours alerte, donna lecture du palmarès, aux applaudissements des spectateurs.

CATEGORIE A

Prix d'ensemble sur 8 tireurs

Cordon doré

1. Béthisy-Saint-Pierre, 176 coups 1/10.
2. Saint-Pierre Montmartre, 173.

3. Souilly, 153.
4. Beauvais, 147.

Chapelet

1. Béthisy-Saint-Pierre, 22,6.
2. Saint-Pierre Montmartre, 19.
3. Souilly, 18.

CATEGORIE B

Prix d'ensemble sur 5 tireurs

Cordon doré

1. Noyon, 69 coups.
2. Senlis (porte de Meaux), 66.
3. Le Bourget, 65.

Chapelets

1. Dammartin, 9 coups.
2. Senlis (porte de Meaux), 8.
3. Le Bourget, 8.

Prix individuels

Cordon doré

1. Regnault, Villers-Cotterets, 35 coups.
2. Quentin, Vincennes, 34.
3. Brué, Crécy-sur-Oise, 32.
4. Pécheu père, Pont-Sainte-Maxence, 32.
5. Drux (Victor), Souilly, 12.
6. Thénard, Margny-les-Compiègne, 32.

Chapelets

1. Regnault, Villers-Cotterets, 6.
2. Demare (Paul), La Fère, 6.
3. Brulé, Crécy-sur-Oise, 5.
4. Pécheu, Pont-Sainte-Maxence, 5.
5. Acquère, Crécy (Sainte-Agathe), 5.
6. Caillieux (Victor), Chacrise, 5.

Dames

1. Mlle Duval (Thérèse), Chacrise, 14.
2. Mlle Fontaine (Marcelle), Saint-Maximin, 13.
3. Mme Evrard, Claye-Souilly, 9.
4. Mme Canet (2), Fleurines, 7.

Viennent ensuite les deux longues listes de prix que nous publierons ultérieurement.

Nos sincères félicitations au chevalier Regnault, qui a si bien défendu l'honneur de sa Compagnie. L'adroit tireur qui a su conserver la 2e place du championnat est, en effet, 1er au Cordon doré et 1er aux coups de chapelet.

(L'*Argus Soissonnais*, numéro du mercredi 20 octobre 1926).

Annexe n° 26

UNE FETE DE L'ARC, A VAILLY LE 2 JUILLET 1926

Favorisée par un temps magnifique, la Fête organisée par la 2e Compagnie d'Arc de Vailly pour la compétition des Challenges institués par M. le Prince Poniatowski et M. E. Lengelé, de Soissons, fut très réussie.

Un concours préalable sur cibles anglaises eut lieu sur la place du Jeu de Paume, il réunit 108 archers qui tirèrent chacun 16 flèches, de 7 heures à 11 heures du matin.

A 1 h. ½, les francs archers des Compagnies d'Acy, Braine, Chacrise, Chassemy, Soissons, Vailly 1re et 2e, se groupèrent dans le splendide jardin de la 2e Compagnie pour les inscriptions des tireurs, au nombre de 137. Cette opération terminée, les huit compagnies, avec leurs drapeaux, se rangèrent sur la place du Jeu d'Arc pour le défilé qui eut lieu dans l'ordre suivant :

En tête du cortège marchait la police locale, l'Harmonie municipale, précédée de tambours et clairons et suivie du drapeau de la 2e Compagnie, escortée de l'Empereur *Anouzet* et du Capitaine *Loire* ; bouquets, les coupes offertes par M. le Prince Poniatowski et M. E. Lengelé et les médailles offertes par la 2e Compagnie d'Arc de Vailly, un essaim de petites

filles les entourent ; toutes ces jeunes filles, grandes et petites, revêtues d'une blanche parure avec écharpe bleue et une couronne de myosotis dans la chevelure, sous la direction bienveillante de Mme *Soumillon*, directrice de l'école des filles de Vailly, étaient tout à fait charmantes.

Puis, dans un ordre parfait, avec drapeaux en tête de chacune d'elles, viennent les Compagnies suivantes : 2e de Vailly, Soissons, Acy, Chacrise, Chassemy, Braine, Mont-Notre-Dame.

A l'approche du cimetière militaire, route de Soissons, pendant qué les tambours et les clairons battent et sonnent *Aux Champs* et que l'Harmonie municipale joue la *Marseillaise*, Mlle Y. Guéret, accompagnée du Capitaine, du Lieutenant et de l'Empereur de la 2e Compagnie quitte le défilé pour déposer une gerbe de fleurs au pied de la croix érigée au milieu de ce cimetière, pieux devoir rendu aux glorieux Morts de la Grande Guerre reposant dans ce champ de repos.

Le cortège se rendit sur le champ du concours se trouvant sur l'emplacement de l'ancienne sucrerie mis à la disposition des tireurs par la Société Sucrière de Braine et Fismes.

Sur ce champ, huit paires de cibles ont été installées, sur lesquelles les tireurs, divisés en plusieurs pelotons, ont lutté de 2 heures ½ à 6 heures ¼ du soir.

Cependant que l'Harmonie Municipale, sous l'habile direction de M. E. Dubail, exécute avec un brio remarquable de nombreux morceaux de son répertoire, les tirs furent suivis par une assistance aussi brillante que nombreuse et le concert écouté par un

grand nombre d'auditeurs qui ne ménagèrent pas leurs applaudissements aux excellents musiciens.

Les concours terminés, le défilé se déroula dans le même ordre qu'à l'arrivée, à travers diverses rues de la ville décorées de drapeaux, guirlandes et banderolles, pour se rendre à l'Hôtel Benoît *Renard*, où un vin d'honneur fut offert à la Municipalité, à l'Harmonie municipale et à tous les archers ayant participé au concours.

Les prix gagnés par les lauréats furent ensuite distribués sous la présidence du Maire, assisté de ses deux adjoints.

Avant la lecture du Palmarès, donné par M. *Richelmy*, chevalier de la 2e Compagnie, l'un des principaux organisateurs de la fête, M. *Loire*, capitaine, prononça une allocution de circonstance qui fut fort applaudie. Après avoir dépeint tout ce qu'avait de sain, d'agréable, l'exercice de l'arc, vieux sport national, assurément l'un des plus beaux, M. Loire exprima d'abord toute la sincère reconnaissance des Compagnies envers M. le Prince Poniatowski et M. E. Lengelé, donateurs des coupes ; il félicita les lauréats, il remercia les sociétés, le Maire pour sa bienveillance envers les archers, le Conseil municipal de Vailly pour sa généreuse subvention, l'Harmonie municipale de son concours précieux apporté à la fête, les demoiselles et les petites jeunes filles qui en ont été les plus belles parures, le lieutenant Maurice *Michel*, cheville ouvrière du concours, le Chevalier *Richelmy* qui, dans la circonstance, s'est révélé un organisateur émérite, MM. *Valdin, Dewingle, Horion, Muret*, dévoués commissaires, les généreux donateurs et, notamment, les commerçants de Vailly qui ont contribué par leurs dons à la

réussite de la fête, M. Morval, capitaine de la Compagnie de Braine, pour l'aide précieux apporté à l'organisation des tirs. Avant de terminer, l'orateur exprima ses vifs regrets que la maladie n'ait pas permis au meilleur, au plus dévoué, au plus fervent des chevaliers, M. Charlet, capitaine de la Compagnie d'Arc de Soissons, président du Groupement des Compagnies d'assister au Concours et, au nom de toute la Chevalerie, il adressa au membre sympathique de la Fédération des Compagnies d'Arc de France, ses vœux les plus sincères de prompt rétablissement.

Bonne journée, qui laissera un excellent souvenir de la 2e Compagnie d'Arc et de la petite cité, à ceux qui ont pris part au Concours, comme à ceux qui ont assisté à cette manifestation du noble jeu de l'arc.

Principaux résultats du concours :

1° *Challenge Lengelé.* — Chacrise l'emporte par 187 points sur Vailly 2e, 176 points, soit un mince avantage de 11 points, grâce à M. Cailleux père qui, personnellement, fait 55 points.

3e Braine, 4e Mont-Notre-Dame, 5e Chassemy, 6e Vailly 1re, 7e Soissons, avec six tireurs seulement.

2° *Challenge Poniatowski,* aux plus belles flèches. — Vailly 2e, par un coup fait à 5 m/m 14/20, par l'empereur Anouzel, 2e Vendelet, de la 2e, 6 m/m 6/20.

Le peloton de Chacrise ayant contribué au gain de la coupe, était composé de MM. Cailleux père, Ernest Cailleux, G. Rack, Henri Cailleux, Ronck, Mlle Duval, MM. Gambier, Prioux.

Celui de Vailly était composé de MM. Vendelet, E. Rozeaux, Richelmy, Charles Garet, Anouzet père, Louis Devienne, Loire, Waxin fils.

3° *Concours du matin.*

1. Martin, lieutenant, Soissons.
2. Blimel, capitaine, Mont-Notre-Dame.
3. Ronck, Chacrise.
4. Daye, 2e Vailly.
5. Fautrel, Chassemy.
6. Marlette, Mont-Notre-Dame.
7. Lemaire, 2e Vailly.
8. E. Lengelé, Soissons.
9. Odot, Braine.
10. Victor Tatté, Chassemy.
11. Henri Cailleux, Chacrise.
12. Viard, Braine.
13. Jules Constant, Chassemy.
14. Léon Constant, Chassemy.
15. Lécaillon, Mont-Notre-Dame.
16. Leleu, Braine.
17. Léonce Nouvian, Braine.
18. Jules Haquart, 2e Vailly.
19. Mlle Lécaillon, Mont-Notre-Dame.
20. Granet, 2e Vailly.
21. Jules Droux, Chassemy.
22. Richelmy, 2e Vailly.
23. Robert Genty, 1re Vailly.
24. Léon Charpentier, 2e Vailly.
25. Brodin père, Braine.
26. Ernest Cailleux, Chacrise.
27. Duval, Chacrise.
28. Lavaure, Chassemy.
29. Viart, 1re Vailly.
30. Lepage, Chassemy.

On a beaucoup admiré l'adresse des pupilles, garçons et filles, de Mont-Notre-Dame.

Le Palmarès des Challenges à ce jour s'établit ainsi :

Challenge Lengelé

1924 : Compagnie de Chacrise.
1925 : Compagnie de Chacrise.
1926 : Compagnie de Chacrise.

En sorte que la Coupe devient définitivement la propriété de la Compagnie de Chacrise.

Challenge Poniatowski

1924 : Compagnie de Braine.
1925 : Compagnie de Chacrise.
1926 : 2e Compagnie de Vailly.

Après la lecture du Palmarès, le capitaine Loire remit la médaille des vétérans de la Chevalerie à MM. Alfred *Charpentier*, sous-lieutenant porte-drapeau, qui compte 46 ans de service à la 2e Compagnie de Vailly ; Marcellin *Tatté*, adjoint au porte-drapeau, qui compte 41 ans de service à la Compagnie de Chassemy et à la 2e Compagnie de Vailly.

Ce sont par des applaudissements répétés que les deux vétérans reçurent les félicitations de toute l'assistance .

(L'*Argus Soissonnais*, numéro du 5 juillet 1926).

ANNEXE n° 27

PREMIERS STATUTS DE LA SOCIETE DE SECOURS MUTUELS DE VAILLY, DE 1845

Les Ouvriers de la Ville de Vailly, réunis dans le but de secourir ceux d'entre eux que la maladie pourrait frapper, viennent de former une Association de secours à domicile, sur le plan de celle qui existe à Soissons depuis plusieurs années. Le nombre des Sociétaires est fixé à 100 et ne pourra s'élever au-dessus, ni être moins de 11.

Le premier dimanche de chaque mois, chaque sociétaire verse 0 fr. 75 entre les mains du Commissaire-receveur, qui les déposera à la Caisse d'Epargne jusqu'à concurrence du 5/6 de la somme totale. Il conservera le surplus entre les mains pour être employé en distribution de secours aux sociétaires qui en auraient besoin. Il est attaché à l'Association un médecin chargé de donner les secours de son art à tout sociétaire malade.

Approuvé par arrêté du Ministre de l'Intérieur du 10 juillet 1845.

(Archives du Département de l'Aisne,
Vailly. Liasse).

ANNEXE n° 28

CONGRES DES SAPEURS-POMPIERS, A VAILLY DES 18 et 19 SEPTEMBRE 1881

Plus de 90 officiers et sous-officiers de sapeurs-pompiers ont répondu à l'appel que leur avait adressé M. Michel, capitaine, commandant notre Compagnie, et sont venus prendre part aux travaux d'un congrès qui a duré dimanche et lundi.

Notre Municipalité et la population ont fait fête à nos hôtes qui, dès leur arrivée, ont passé en revue notre belle compagnie et ont visité le matériel. On s'est ensuite rendu à l'Hôtel de Ville et là, le maire, M. Legry, a souhaité la bienvenue aux membres du congrès, à la disposition duquel une grande salle avait été mise.

Après la constitution du Bureau définitif, sous la présidence de M. Patoux, de Reims, les travaux du congrès ont commencé.

Un banquet confraternel a clos joyeusement cette première journée.

Le lendemain, une seconde séance a eu lieu, et l'on a décidé que le prochain Congrès se tiendrait l'année prochaine, au mois de septembre, à Reims.

Voici, pour 1881-1882, la constitution du bureau chargé de présenter un rapport sur les questions étudiées à Vailly :

Président : M. Patoux, de Reims ;

Vice-Présidents : MM. Labarre, de Noyon, et Guironnet, de Vanves ;

Secrétaire : M. Petibon, de Reims ;

Secrétaire-adjoint : M. Launois, de Sedan ;

Vice-Secrétaire : M. Latour, de Charleville ;

Trésorier : M. Besnard, de Reims ;

Secrétaire général : M. Roger, de Chauny.

M. Bernard Wolff, Capitaine commandant la Compagnie de Soissons, a été, en outre, délégué par M. le Ministre de l'Intérieur pour adresser un rapport au Gouvernement.

(*Argus Soissonnais* du Mercredi 21 Septembre 1881).

Annexe n° 29

CHIFFRES DE LA POPULATION DE VAILLY DEPUIS 1698

1698 — 1.100 habitants
1760 — 399 feux.
1783 — 1.500 âmes environ (1).
1800 — 1.481 habitants.
1818 — 1.269 »
1827 — 1.402 »
1832 — 1.473 »
1837 — 1.544 »
1842 — 1.594 »
1847 — 1.645 »
1852 — 1.615 »
1857 — 1.632 »
1862 — 1.719 »
1867 — 1.748 »
1873 — 1.648 »
1878 — 1.678 »
1883 — 1.669 »
1888 — 1.648 »
1893 — 1.585 »
1898 — 1.546 »

(1) A la même époque, Saint-Précord compte 30 feux.

1907 — 1.680 »
1906 — 1.812 »
1911 — 2.052 »
1921 — 1.413 »
1926 — 1.832 »

Annuaire du Département de l'Aisne — Dictionnaire Historique du Département de l'Aisne de Melleville 1857 — Etat ecclésiastique et civil du Diocèse de Soissons en 1783.

ANNEXE n° 30

REPERTOIRE DES ANCIENS NOTAIRES DE VAILLY & REPARTITION DE LEURS MINUTES AU 15 GERMINAL AN X (1802)

Noms et prénoms	Durée de l'Exercice	Dépositaires	Résidence
Adnet	1640-1655	Bricongne	Soissons
Bellot	1530-1532	»	»
Boujot Gaspard	1608-1672	»	»
Boujot	1609-1642	»	»
Boujot Gaspard	1677-1733	Mennessier	Vailly
Boujot Gaspard	....	Boujot	»
Boujot Jean ..	....	»	»
Boujot J.-Louis	....	»	»
Boulanger	1544-1569	Bricongne	Soissons
Bourget	1549-1583	Greffe	Laon
Choveau	1595-1606	Bricongne	Soissons
Danteny	....	»	»
Delabove	1570-1586	Greffe	Laon
Delamotte	1613-1637	Mennessier	Vailly
Dequin François	....	Vuigner	»
Descot	1758-1785	Mennessier	»
Dubourg	....	Bricongne	Soissons
Ducerf	1602-1632	»	»
Duchesne	1743-1773	Rouart	Vailly
Duchesne	1768-1778	Boujot	»

Dussart	1595-1610	Greffe	Laon
Graverel	1570-1595	»	»
Griffon	1535-1569	Bricongne	Soissons
Lebasteur père, fils et petits-fils	1553-1695	Boujot	Vailly
Lecomte	1576-1583	Greffe	Laon
Lefel	1623-1660	Bricongne	Soissons
Lesieur	1571-1596	Greffe	Laon
Mennessier ...	1653-1671	Bricongne	Soissons
Menot	1784-An VII	Mennessier	Vailly
Montagnac ...	1733-1781	»	»
Petit Jean-Baptiste	....	Vuigner	»
Petit Jean-Louis	....	»	»
Romain	....	Bricongne	Soissons

ANNEXE n° 31

NOMS DES TITULAIRES DES ETUDES DE NOTAIRES DU CANTON DE VAILLY DEPUIS L'AN X (1802)

Etude Boujot (Jean-Marie-Pierre-Louis..	1773-1811
Boujot (Louis-Michel-François)	1812-1814
Boujot (Jean-Marie-Pierre-Louis) ci-dessus	1814-1816
Houssart	1816-1836
Hubert	1836-1868
Desachy	1868-1874
Wilders	1874-1879
Tavernier	1879-1881
Bizet	1881-1889
Chauvet	1889-1891
Loire (Achille)	1892-1927
Loire (Maurice)	1927-
Etude Mennessier père, à Vailly	1798-1823
Mennessier fils	1823-1841
Roullier	1841-1847
Legras	1847-1855
Magois	1855-1866
Lagnier	1866-1881
Bedel	1881-1921

Réunie à l'Etude Loire.

Etudes	*Rouart* (Crépin - Stanislas), à Vailly (1)	1773
	Vuigner, à Vailly	1820
Lardot		1820-1824
Floquet		1824-1831
Legrand		1831-1835
Santambien		1835-1856
Legry		1856-1872
Ferté		1872-1902
Foulon		1902-1926

Réunie à l'Etude Loire (2).

---

(1) Le Notaire Rouart est indiqué au tableau officiel de l'an X, p. 4, comme ayant succédé au notaire Duchesne, dont les minutes sont à l'Etude de Me Loire, pour une partie. L'autre partie est possédée par Me Foulon, qui est seul détenteur des minutes Rouart.

(2) Bulletin S. A. H. S. S. 3 S. Tome XIV.

Annexe n° 32

CAPITAINES DES COMPAGNIES D'ARC

1re Compagnie

Dudrumet 1844
Vuigner 1875
Bruneteaux 1882
Pobelet 1887
Frize 1889
Lefèvre (Vincent-Michel) 1921

2e Compagnie

Organisée le 2 Mai 1857.
Michel (Auguste) 1857
Charpentier (Louis) .....
Charpentier (Lucien-Louis) 1875
Michel (Charles) 1879
Pottelet (Elie) 1889
Brizard (Paul).
Desplanches (Auguste-Jean-Louis), tué en 1915.
Loire (Achille) (1).

---

(1) Renseignements fournis par M. Michel (Maurice), actuellement lieutenant de la C[1e], fils et petit-fils des Capitaines Auguste et Charles.

Annexe n° 33

PRESIDENTS DE LA SOCIETE DE TIR

Dopsent	1875
Capitaine Lacroix	1892
Romby	1903
Loire (Achille)	1908

Annexe n° 34

CHEFS DE MUSIQUE

Delatour (fermier-meunier à Essenlis) ..	1809
Panel	
Dujon	
Geoffroy	1871
Berton	1877
Bouchel	1879
Lefèvre	1901
Dubail	1919

ANNEXE n° 35

SAPEURS-POMPIERS
COMMANDANTS DE LA COMPAGNIE

Houssart, vient de la Garde Nationale.
Michel (Auguste).
Michel (Charles).
Jumelet.
Lambert.
Battefort (Pierre).

ANNEXE n° 36

PRESIDENTS DE LA SOCIETE
DE SECOURS MUTUELS DES OUVRIERS
ET VIGNERONS DE VAILLY

Baron Charles de Wimpffen	1870-1880
Dopsent	1880-1885
Desportes	1885-1897
Borgoltz	1897-1913
Devaux	1913-1923
Sampité (Emile)	1923

Annexe n° 37

MAIRES

Avant la Révolution, plusieurs membres de la famille Boujot.

Corpé, en 1793.

Boujot (Jean-Marie-Pierre-Louis), Notaire, était maire en 1814, reste en fonction jusqu'en 1823.

Houssart, 1823-1833 (Notaire).

Mennessier, 1833-1857, était adjoint depuis 1814, Notaire.

Destrez, 1837-1848, Médecin.

Borgoltz (Louis-Alexandre), 1848-1853, Cultivateur, Maître de Poste.

Mennessier, 1853-1871, Notaire.

Legry (Alexandre-Victor), 1871-1909, Notaire.

Batier (Paul), 1909, Drapier.

Boulanger (Toussaint-Arthur), 1910-1914, Quincaillier.

Cadot (Albert-Victor), Adjoint faisant fonction de Maire, 1914-1919.

Batier (Paul), 1919, Drapier, Président de la Coopérative de Reconstruction.

Doucedame (Fernand), 1922.

Annexe n° 38

CURES-DOYENS

Pierre Roussel, Maître et Administrateur de la Maladrerie de Cys et Presles, en remplacement de Antoine Le Sellier, de Soissons ..... 1597 .

Geofffoy	1772
Leclerc (ce doyen était le Curé de Sancy)	1793
Daguet	1816-1835
Ribaut	1835-1876
Déjardin	1876-1895
Littière	1895-1899
Méra	1899-1906
Deharbe	1906-1924
Brassier	1924-1928
Moussu	1928

Annexe n° 39

JUGES DE PAIX

Adam de Verdonne (Louis-Joseph)	1806-1830
Dufey	1830-1848
Houssart	1848-1858
Toulotte	1858-1876
Crémont	1877
Petit	1878-1883
Bellancourt	1883-1903
Gandy	1903-1911
Ducrocq	1911-1914
Mennesson	1919
Rousserol	
Lucas	1924

Le Juge de Paix est supprimé en 1926 et le Canton de Vailly est rattaché à celui de Braine.

ANNEXE n° 40

SOLDATS DE VAILLY
MORTS AU CHAMP D'HONEUR
AU COURS DE LA GUERRE 1914-1918

Avet (Frédéric).

Babilot (Léon), Batier (Henri), Bayard (Henri), Berthe (Francis), Berton (Raymond), Bertrand (André), Bertrand (Georges), Billiart (Louis), Bonnet (Lucien), Boulanger (Robert), Brodin (Louis).

Cadoret (Joseph), Cagniet (Henri), Chatelain (Auguste), Cointin (Marius), Colback (Emile), Cormorant (Eugène), Costeaux (Gaston), Cugnet (Jean).

Dalmasse (Marcel), Delaplace (Charles), Delaveau (Georges), Desachy (Antoine), Desmarest (Sylvestre), Desplanches-Dalmasse (Jean), Desplanches (Louis), Desplanches (Robert), Desvignes (Robert), Doffémont (Albert), Doffémont (Georges), Dorangeville (Kléber), Dujon (Léonce), Dumas (Eugène), Dumont (Paul), Duval (Jules).

Eniscourt (Auguste).

Faule (Albert), Fleurus (André), Fradelizi (Eugène), Fradelizi (Jean), Franque (André).

Garet (Charles), Garet (Emile), Garet (Robert), Georges (Louis), Gilet (Paul), Gorlet (André), Guerlot (Arthur).

Hallez (Victor), Housset (Gaston), Housset (Henri), Huet (Maurice).

Jadas (René).

Lecour (Edmond), Lambin (Louis), Lebourque (William), Lecaillon (Maxime), Lefèvre (Georges), Lefortier (Marcel), Legros (Jean), Lepage (Maurice), Leroy (Louis), Loiseau (Paul), Loyer (Eugène).

Magnien (Paul), Martin (René), Michel (Charles), Montenecourt (Pierre).

Niay (Albert), Nicolas (René).

Pestel (Jules), Pillet (Charles), Plonquet (Albert), Plusse (Gaston), Poiret (René).

Rozeaux (Joseph).

Talle (Désiré), Thinot (Toussaint), Thetier (Julien), Torcy (François).

Verdure (Alphonse), Vollereaux (Victor).

Wafflard (Paul).

Annexe n° 41

LISTE (incomplète) DES PRISONNIERS CIVILS DE VAILLY, ENLEVES PAR LES ALLEMANDS LE 30 OCTOBRE 1914

Boulonnois père	région envahie
Dalmasse (Jules)	—
Desplanches (Alphonse)	—
Pillet (Lucien) et ses fils	en Allemagne
Lefèvre (Charles) et ses deux fils ..	—
Boulanger (Louis)	—
Brodin (Louis)	—
Charpentier (Alfred)	—
Dain père	—
Desplanches (Léon)	—
Dumont (Paul)	—
Hirson (Alfred)	—
Mallo (Gustave)	—
Mathon Frères	—
Wafflard (Charles)	—

Les prisonniers restés en France ont été dispersés dans la région de La Fère, et ceux emmenés en Allemagne ont été enfermés dans un camp de concentration à Gustrow, dans le duché de Mecklembourg, jusqu'au mois de février 1915 et, de là, au fort de Rastad, dans le duché de Bade, jusqu'au mois de mai.

A cette date, les invalides ont été rapatriés et les hommes valides ont été dispersés un peu partout, pour être occupés à divers travaux ; certains sont même rentrés en France pour travailler dans les régions occupées par les Boches.

Madame Alexandre Vignier, prise comme otage en Janvier 1918, est enfermée au camp d'Holzinden.

Annexe n° 42

TRAITE entre CHARLES V, Roy de France, et Richard PICQUE, Archevêque de Reims, contenant Eschange des Villes de Mouzon et Beaumont-en-Argone, contre La Chatellenie de Vaisly.

16 Juillet 1379

CHARLES par la grâce de Dieu, Roy de France, sçavoir faisons à tous présens et avenir que comme nous avons été des longtels souffisamment enfourmés et acertenés et soyons plus aplein aprésent par plusieurs de nostre Conseil, et de nos Officiers et autres gens de Grand Etat, Chevaliers, Ecuyers, Gens de bonnes villes, et personnes notables tant de notre Royaume comme des Villes et marches voisines, que il seroit chose expedient et bien convenable et bien nécessaire pour le profit et utilité de notre Royaume et des sujets d'iceluy, *que les Chateaux, Villes, terres et lieux de Mouzon et de Beaumont en Argonne, avec leurs appartenances et appendances, les quelles sont de ancien Domaine et hértiage propre de l'Eglise et Archevêché de Reims, fussent mis en nos mains et joins et unis au Domaine de notre Couronne, en faisant recompensation souffisante à laditte Eglise,* attendu que lesdits Chatels et ville de Mouson, lesquels sont tenus noblement et en franc Alleu, sans reconnoissance d'aucun souverain en temporel, sont assis sur les marches de notre Royaume et près des frontières d'icelui, du côté par devers l'Empire, et

lesdits Chatels et ville de Beaumont sont frontières de notre dit Royaume et assis es confins d'iceluy sur les marches de l'Empire et par devers le pays de Lorraine, et par l'aide moyen et puissance des dits Chateaux et Villes des hommes sujets et vassaux d'iceux et autres gens que nous y pourrions mettre toute fois qu'il nous plairoit, tout le pays tant de Champagne et d'environ Reims et Chalons, comme grande partie d'autre voisin des Chateaux et Villes pouront être gardés et deffendus et tenus en sûreté, et que par ce delegier nous et nos successeurs pourrions obvier et résister par puissances d'armes et autrement plus aisément et convenablement et à moins d'esclande et dommage, à la mal volonté et folle entreprise de plusieurs de la terre de l'Empire, lesquels au temps passé sans aucune juste cause sont entrés plusieurs fois en notre Royaume à grande quantité de gens d'armes, ont courus, pillé et volé en iceluy, nos hommes et sulgiets et leurs biens, et iceux amenés en l'Empire les anciens occis et les autres rançonnez et aucune fois ont boutté fer et chevauché jusques aux portes de Reims et de Chalons et caux efforcié de tenir Guerre et en double les dittes Villes et pays voisins dont plusieurs dommages et inconvénients se sont ensuis, et encore s'efforcent plusieurs nobles et autres du dit pays de l'Empire de faire Assemblées et perseverer es eccès et mesfaits dessusdits, en notre dit Royaume. Pour considération desquelles choses et de plusieurs autres qui a ce nous ont meu, par l'avis de notre Conseil pour ce plusieurs fois assemblé en notre présence, et autrement, et par grand et meure délibération d'icelui, nous avons fait parler et traittier *à notre amé et féal Conseiller Richard, aprésent Archevêque de Reims, et le prier et*

requérir à grande instance, comment il nous voullait bailler et transporter tout ce qu'il a esdits Chateaux et Villes de Mouzon et de Beaumont avec leurs appartenances *par le recompensant et son Eglise souffisamment ;* laquelle chose après plusieurs parolles et traittiés eus sur ce, il nous a accordé de faire et desja il nous a en nom et par eschange d'autres terres cy dessous éclaircies, baillé, cédé et transporté en l'état et valeur que ils sont, aux charges réelles, et personnelles debtes, obligations, débats, guerre et toutes autres dont ils sont et peuvent être tenus et chargiez réservé toutes fois le consentement du Saint Siège de Rome, lequel il nous a octroyé à notre prière et requeste et à cette cause échange s'est consenty, notre très cher et féal amy Jean par la Grace de Dieu, Evêque Penestrin, Cardinal de Limoges et Legat de notre Saint Père en notre Royaume, si comme par ses lettres dont la teneur est ci-dessous insérée, peut plus aplein apparoir *réservé aussy à notre dit Conseiller tout le spirituel et la juridiction spirituelle qu'il a es dittes villes de Mouzon et de Beaumont et des appartenances desquelles luy et ses successeurs, Archevesques jouiront et useront perpétuellement en la forme et manière comme ses prédécesseurs et luy en ont usé jusques à ores.*, et en c'est état les avons prix et reçues sans que nous ni nos successeurs luy en puissions d'ores mais rien demander ni en avoir aucun recours en cas de garanties ni autrement contre luy, son Eglise, et ses successeurs Archevesques et confessons que les dittes Villes et Chateaux de Mouzon et de Beaumont avec tiures leurs appartenances et appendances quelques ils nous a le aument et de fait baillé et aplein délivré, et iceux mis en notre main, et en avons la vraye corporelle

possession et faisine pour être héritage de nous et de nos successeurs Rois de France, et desquels bail et délivrance nous nous tenons pour bien contens, et en quittons et quitte clamons ledit Archevêque ses successeurs et tous autres, à qui quittance en peult et doit appartenir et voulons encore que tous les arrérages des rentes et prouffits qui sont deux et exheus, alever es dits chateaux et villes et leurs appartenances, et à cause d'iceux, et autres debtes dues en iceux lieux à notre dit Conseiller de tout le tems passé jusques au jour de la date de ces lettres, il les prenne et leve et les puisse poursuir, avoir et demander du tout à son proffit, sans que nous y puissions rien réclamer ni demander.

Pour toutes les quelles choses dessus dittes et en recompensation es eschange d'icelle, et afin que la ditte Eglise de Reims, à laquelle nous avons singulière affection et y ont pris nos prédécesseurs Rois de France, leur sacre et nous le notre, ne soit défraudée n'y les rentes d'icelles diminuées en aucune manière, et par l'avis et délibération de notre dit Conseil,, nous avons baillé, cédé et transporté, baillons, cédons et transportons, et du tout de laissons par ces présentes perpétuellement a toujours au dit Archevêque pour luy, son Eglise et ses successeurs Archevêques, *et pour être le propre héritage et Domaine amorty de laditte Eglise, en nom et à titre de pur simple, absolu et perpétuel échange La Ville de Vaisly sur Aisne au diocèse de Soissons avec toute la Seigneurie, Chatellerie, Villes, Prévotés, Justice haute, moyenne et basse, ressorts fiefs, arrières fiefs, patronnages d'Eglise, eaux, cens, rentes de grains, d'argent et d'autres péages, travers passages, rivières, espaves, mortes mains, tailles, foraiges, le*

mesurage des grains la Vicomté, les poids et généralement tous les autres droits, noblesse, émolumens et prouffits que nous avons et pouvons avoir, tant de l'héritage et domaine ancien de nous et de notre Royaume, comme autrement en la ditte ville prévoté et territoire de Vaisly ,et es villes de Chavonne, Pargny, Jouy, Aisy, Fillains, qui sont de laditte Prévoté de Vaisly, et toutes tears appartenances et appendances quelconque aux charges réelles anciennes tant seulement sans aucune chose y retenir n'y excepter sous souveraineté et ressort en notre Parlement sans moyen et nos autres droits Royaumes ; a avoir tenir et posséder lesdittes choses par ledit notre Conseiller et ses Successeurs Archevêques paisiblement et franchement en pareil admorties et aussy noblement comme il tient les autres Domaines et son dit Archevêché, auxquels nous avons joints et unis les dittes villes, terres et appartenances de Vaisly, et *tout à une foy et hommage* sans ce que il et ses successeurs soient tenus d'an faire ores ne pour le temps avenir à nous ni à nos successeurs autre hommage, présentement et des maintenant l'en avons mis et tenons en tant que métier est avec tout son autre temporel en notre foy et hommage, et les hommes et vassaux qui tiennent et pourroient et désirent tenir de nous aucunes de leurs terres a cause de la ditte ville et terre de Vaisly, avons quitté et quittons, quant à ce de leur foy hommage, et serment, et voulons qu'ils en entre dans la foy et hommage de notre dit Conseiller et ses successeurs, et luy avons octroyé *et voulons afin que le passage de la rivière se tien que mieux en état en sa valeur, que le pont qui fouloit être au dit lieu de Vaisly ne pourra être refait, s'il ne plait au dit*

Archevêque et ses successeurs et par leur consentement, en lui asseant, taillant, et délivrant bien et convenablement autant de rente et revenus annuel, comme seroit diminuée la valeur dudit passage de la rivière par la réfection dudit Pont. Et aussy n'aurons ne prendrons, ni nos successeurs *aucun droit de regale*, ni autre redevance es dittes Villes, terres et appartenances de Vaisly, be ces fruits prouffits et émolumens d'iceux toutes fois que le cas échera, que ledit Archevêché sera vacant par mort, mutation ou autrement, mais en appartiendront l'Administration et reception de toutes recettes et prouffits *à ceux* du chapitre de l'Eglise de Reims pareillement comme ils l'avoient dans la Ville de Mouzon. L'Archevêché de Reims vacant, au prouffit de l'Archevêque futur.

Et encore sommes nous tenus de faire et promettons faire clore et fermer de murs, fossés, portes, bastides et autres choses nécessaire et appartenant à forteresse et souffisamment la ditte ville de Vailly à nos propres couts et dépens, et avec ce baillerons et ferons faire se n'il y était déjà à nos couts et dépens en icelle Ville, *un hotel bon et souffisant* tel qu'à l'Etat d'Archevêque de Reims appartient pour luy et ses successeurs Archevêques et en lieu plus profitable et convenable pour luy, lequel sera tenu aussy noblement et en paire comme l'autre Domaine du dit Archevêque et uny iceluy Domaine et les choses à lui baillées par iceluy échange, et sommes tems de faire la ditte closture et forteresse et rendre icelle parfaitte et accomplie avec l'hotel du dit Archevêque dedans icelle au plutôt que faire se pourra bonnement. Et outre ce avons accordé et octroyé par le présent traité et échange, et voulons qu'en laditte ville de Vaisly pour icelle même peupler et aug-

menter, *ayant deux foires solennelles chacun an a toujours doresnavent lesquelles dureront chacune par deux jours. C'est à savoir l'une des dittes foires à tenir et sevir le jour de Saint Denis et le jour en suivant au* mois d'Octobre et l'autre le jour de la Magdelaine et le jour en suivant, esquelles l'en puisse vendre toute denrées et marchandises, et y ait notre dit Conseiller et ses successeurs Archevêque sur tous leurs marchands et leurs marchandises, toute justice et seigneurie avec tous les droits, noblesses et prouffits qu'en tel cas peuvent appartenir et que les marchands forains y puissent paisiblement être en faisant leur marchandises durent icelles venir et retourner sans être pris, ne leurs corps et biens saisis, arestés ne empêchés pour quelconque debtes ou obligations que ce soit.

Et lesdites villes, terres et appartenances de Vaisly avons baillé et baillons, cédons et transportons par ces présentes à notre dit Conseiller et à son Eglise comme dit est dessus *au prix valeur et estimation de mille livres tournois de rente par chcun an, toutes charges payées et déduittes, et s'il estoit trouvé que tant ne vaulsissent, nous lui baillerons et seront tenus luy bailler bien et convenablement à nos couts et dépens tout ce qui en défaudra à nos autres villes et lieux plus prochains de laditte ville et terre de Vaisly dedans demy an après ce que nous en serons requis, au plus profitablement que pourra être fait pour le dit Archevêque de Reims, à le tenir aussy noblement et franchement amorty et en pairie comme la ditte terre de Vaisly ,et sera des seigneuries terres et appartenances d'icelle ;* Combien que les dits chateaux, villes et terres de Mouzon et Beaumont, nous ayant été baillées et les ayons assignés

et retenu sans autrement déclairée *promettant en bonne foy et en parolle de Roy* et soubs l'obligation de tout notre Domaine et de chacune partie d'icelluy et de nos biens et de nos successeurs, délivrer, garantir et déffendre tous troubles, charges et empêchement audit Archevêque et ses successeurs et son Eglise, les dittes Villes, terres et appartenances de Vaisly, et autres choses à luy baillées et promises par le présent échange envers et contre toutes personnes que métier en sera et que nous et nos successeurs, Rois de France, en serons requis et aussy de parfaire entériner et accomplir toutes les autres choses dessus dittes et éclaircies et icelles tenir observer et garder inviolablement et a toujours sans enfreindre ni venir à l'en contre ores ne pour le temps à venir en aucune manière.

Si donnons en mandement à nos amez et feaux Conseillers éleus et Députez sur le Gouvernement du Domaine de notre Royaume aux gens de notre Parlement, et de nos comptes, au Bailly de Vermandois, et à tous les autres justiciers et officiers de notre Royaume, vu à leurs Lieutenans et à chacun d'eux, si comme à luy appartiendra que notre dit Conseiller et ses successeurs archevêques fassent et laissent jouir paisiblement et user des choses dessus dittes et de chacune d'icelles et les fassent chacun en droit soy, entretenir, garder et observer, selon la teneur de ses présentes en luy baillant, et faisant bailler semestier est la vraye corporelle, saisine et possession de laditte ville, terres et appartenances laquelle nous lui transportons et nous en déssaisissons par ces présentes au prouffit de luy et de ses successeurs et de son Eglise, et voulons que des hommes vassaux et subjiets de la ditte terre et autres qui pourra

toucher, ils luy fassent obéir comme à seigneur et vray domainier et propriétaire, sans empeschement ou contre dits aucuns nonobstant quelconques ordonnances, mendemens ou deffenses faites ou à faires au contraire, et pour ce que ce soit chose ferme et estables a toujours perpétuellement, nous avons fait mettre notre scel à ces présentes ?

Donné à Paris, en notre hotel de Saint Pol, le seizième jour de Juillet, l'an de grace mil trois cent soixante et dix neuf, et de notre Règne le Seize (1).

CHARLES.

---

(1) Archives Nationales. T. 288.

ANNEXE n° 43

COORDONNEES DES EMPLACEMENTS OCCUPES PAR LES BATTERIES ALLEMANDES AUX ABORDS DE VAILLY, EN 1915

Fort de Condé	(N. O.)	X =	53.400	Y =	79.540
—	(intérieur)	«	53.680	«	79.260
—	(Nord)	«	53.700	«	79.540
—	(en arrière)	«	53.550	«	79.420
—	(Est)	«	53.900	«	79.600
—	(ravin)	«	54.060	«	79.500
Verdonne	(S. O)	«	53.600	«	79.700
—	(N. E)	«	53.780	«	80.040
Chimy		«	53.680	«	80.820
Condé	(N. O)	«	54.040	«	76.140
Route des Carrières		«	54.860	«	80.820
Orme de Chimez		«	54.660	«	81.400
Couvaille		«	55.720	«	80.340
Haie artificielle		«	54.780	«	83.480
Celles	(N. E)	«	55.580	«	79.870
Celles	(N.)	«	55.560	«	80.270
Vastiboute	(N. E.)	«	56.090	«	79.870
Vastiboute	(N. E.)	«	56.280	«	82.260
Sancy	(Ravin)	«	55.820	«	81.060
Colombes	(S. E.)	«	56.540	«	83.060
Grands Riez		«	57.480	«	81.360
—		«	57.620	«	81.120
—		«	58.310	«	80.990

Bois Marcon	«	58.210	«	81.560
—	«	58.590	«	81.990
—	«	58.940	«	81.960
Château Rouge Maison (O.)	«	59.420	«	81.160
— — — en-				
dessous	«	59.600	«	81.220
Rochefort	«	61.240	«	81.940
Gerlaux	«	60.460	«	82.620
—	«	60.760	«	82.760
—	«	61.000	«	82.900
—	«	61.200	«	82.940
—	«	61.500	«	82.140
Les 6 hameaux	«	62.740	«	82.140

(Carnet du Lieutenant Colonel Vignier, Commandant le Groupement d'Artillerie).

Annexe n° 44

Plaque de plomb qui se trouvait dans le soubassement de la Statue de Saint-Sébastien, au Jardin de la première Compagnie d'Arc, retrouvée en 1920, dans les ruines.

Ville de Vailly

JARDIN D'ARC

Etabli le 20 Octobre 1844

Chevaliers : 30

Officiers de la Compagnie :

Capitaine : M. Dudrumet

Lieutenant : M. Vuigner.

Sous-Lieutenant : M. Cugnet Victor

Roi de 1844 : M. Roger Casimir

Maire de la Ville : M. Destrez.

ANNEXE n° 45

FAMILLES HABITANT VAILLY DEPUIS PLUS D'UN SIECLE

Batier, Berton, Borgoltz, Bouvier, Brizard, Brocheton, Brodin, Bruneaux, Charpentier, Dalmasse, David, Debacq, Desmarets, Desplanches, Devienne, Duchesne, Dumont, Duval, Eniscourt, Eschoyer, Garet ,Genty, Godfrin, Guéry, Haraux, Housset, Joset, Labranche, Langinier, Laurandeau, Lefèvre, Lemaigre, Martin, Michel, Pestel, Pillet, Potier, Renard, Rozeaux, Sampité, Thinot, Vignier, Vilain, Wafflard, Watellier.

Annexe n° 46

PROCES-VERBAL DE MESURAGE DU DOMAINE DE LA SEIGNEURIE DE VAISLY, SITUE EN LA VILLE DE VAISLY ET SUR LE TERROIR DE LA COMMUNE

17 Août 1754

Aujourd'hui Samedi dix-sept Août mil-sept-cent-cinquante-quatre, à la requeste de très haut et très illustre Prince Son Altesse Monseigneur Armand-Jules, Prince de Rohan, Archevêque Duc de Reims, premier Pair de France. Je Pierre Villain, Notaire et Arpenteur Royal, demeurant à Reims, commis à la confection du papier terrier général de l'Archevêché, Duché et payrie du dit Reims et aux mesurages, bornages, plans, et divisions des Domaines dudit Archevêché a des prétentions, droits et revenus, soussigné, certifie m'être transporté dudit Reims à Vaisly distants de dix lieux ou étant à lassistance et judication de Maître Nicolas Mullot, Receveur de la Seigneurie dudit Vaisly dépendante dudit Archevêché, j'ay appenté les terres, prez, et autres bien en Domaine de la ditte seigneurie de Vaisly scitués en la Ville et sur le terroir du dit Vaisly et es environs, conformément à la paisible possession et jouissance, tant ancienne que moderne, et notamment depuis le premier janvier mil sept cent-cinquante, commencement du bail de la recette du dit Vaisly fait au dit sieur Mullot, ainsy

qu'il me la déclaré, jusqu'à ce jour, sans trouble n'y interruption, et ce à la mesure de quatre-vingt-seize verges pour l'arpent, vingt-deux pieds pour la verge et douze pouces pour le pied, qui est la mesure ordinaire du baillage terre et seigneurie dudit Vaisly.

Desquelles terres, prez et autres héritages de la ditte seigneurie de Vaisly, la déclaration et figuire en suit:

Premièrement, en la Ville de Vaisly attenant de la rue d'Aisne, vis à vis la place du marché, un petit terrain contenant dix pieds de chacun côté faisant 100 pieds carrés en superficie, ledit terrain vulgairement appelé *la bouche des plaids* au dessus duquel a été anciennement édifié sur pilliers de pierre, une avance de maison du consentement du Seigneur Archevêque, sous la condition par le propriétaire de laditte maison de tous entretiens et de souffrir l'attache d'un carcan de fer pour la punition des délinquants, à l'un desdits piliers, et des crampons pour servir aux poids et balances du pesage dépendant de la Seigneurie de Vaisly, à l'une des solives ou poutrelles qui soutiennent ladite avance sur piliers de pierre au-dessus du dit terrain, ce qui a été exécuté d'ancienneté et s'exécute encore actuellement, sans contestation par Maître Michel Menot, propriétaire et détempteur de laditte maison et avance en dépendante. Item une petite halle appelée la *halle aux boucheries*, parce que la ditte halle est accoutumée à être louée par le Receveur de l'Archevêché aux bouchers de Vailly ; contenant trente pieds de long sur huit à douze de large, faisant trois cents pieds carrez en superficie, couverte en tuilles,scituée en la rue d'*Aisne* près et au-dessus du *Beffroy*, tenant pardevant du septentrion à la ditte rue d'Aisne, d'autre à la place de l'Eglise d'un bout plus haut à la petite boutique de

Marie-Joseph Galand, Veuve de deffunt Nicolas-le-Long et d'autre bout au dit Beffroy.

Item, une tour de pierre de taille carrée, qui est sans ouverture de temps immémorial appellé le *Beffroy* dans la quelle est une écurie au rez de chaussée couverte d'un planché sur poutres et solives contenante deux cent-vingt-cinq pieds carrez de superficie en dedans œuvre, et à côté dudit Beffroy une chambre à feu au rez de chaussée contenant dix-huit pieds de long sur treize de large en dedans œuvre faisant deux cent trente-quatre pieds en superficie carrée, la ditte chambre tenant d'un côté et d'un bout au *passage* et *place de l'Eglise*, d'autre côté à la maison de P. Petit Procureur à Soissons et d'autre bout au dit Beffroy, le dessus de laquelle chambre appartient au dit sieur Petit qui est obligé à l'entretien de tous planchers et couvertures de l'Archevêché nétant obligé pour le regard de la ditte chambre, qu'à l'entretien des murs à la hauteur de son ébergement déduction faite des charges.

Item, une autre tour couverte de tuilles servant de *prison*, scituée en la rue de Sommecourt, entre l'écurie du Presbitaire et la ditte rue.

Item l'Auditoire et chambre de Conseil du Baillage de Vaisly, scituée dans le bâtiment édifié sur la porte de Vaisly, ditte la *porte de la rivière*, laquelle auditoire et chmbre du Conseil, la ville fournit à l'Archevêché, pour tenir les audiences du Baillage de Vaisly de toute ancienneté (1).

---

(1) Terrier de la Chatellenie de Vaisly. Archives Nationales. T. 288.

Annexe n° 47

PEAGE AU BAC DE VAILLY EN 1750

1° Une personne à pied, 6 deniers.

2° Une personne à cheval, 1 sol.

3° Cheval, mulet ou bête de somme compris le conducteur, 1 sol.

4° Par chariot, carosse ou autre voiture attelée de plus de deux bœufs, chevaux, mules ou mulets, 6 sols.

5° Par chaise, littière, charrette ou autre voiture attelée de deux bœufs, chevaux, mules ou mulets, 3 sols.

6° Par bœuf ou vache, 6 deniers.

7° Par chaque porc ou mouton, 2 deniers.

Les personnes ayant payé une fois les droits dans la journée, peuvent paser la rivière sans être tenues de les payer à nouveau.

Les habitants de Vailly sont exempts des dits droits tant pour eux que pour les bestiaux, denrées et marchandises à eux appartenant en payant chacun 6 deniers par an. Ne sera exigé aucun droit sur les vaches, bêtes de somme, chevaux, bestiaux, denrées et marchandises passant à gué la dite rivière.

Annexe n° 48

DIVISION JUDICIAIRE AU XIII[e] SIECLE

La fédération était divisée en deux arrondissements judiciaires ; celui de Vailly, Chavonnes, Filain, Pargny, — et de plus, Aizy et Jouy qui adhérèrent postérieurement, — administré par Vailly, et celui de Condé et Celles administré par Condé. La justice était rendue dans chaque arrondissement par un maire et vingt-deux jurés ; les rapports judiciaires de ces deux tribunaux étaient minutieusement réglés, sur le pied de la plus absolue réciprocité. Coucy servait de lieu de réunion pour les délibérations nécessitées par les affaires communes : c'est à Coucy qu'étaient promulgués les bannissements et perçues les amendes sur les communiers pris en flagrant délit. Dans toutes les charges pesant sur la commune, dans l'entretien de la prison sise à Vailly et des ponceaux, le premier arrondissement fournissait les 4/5 des sommes nécessaires, le deuxième l'autre cinquième. Les délits commis par les communiers sur les hommes du roi étaient jugés après citation du bailli ou du prévôt à la Cour Saint-Pierre de Corbie, à Vailly, soit par les jurés de Vailly, soit par ceux de Condé, selon les cas.

Les actes collectifs portaient : « nous li maires et li jurés de toute la communauté de Vailly et des viles de cele commune. »

ADDITIF à la page 190

Avant : BIBLIOGRAPHIE

Lire : Les Moines de *Hesdins* avoient des vignes au lieu dit : *les Hesdins*.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DU

TROISIÈME VOLUME

(4e série).

DU BULLETIN

DE LA

Société Archéologique, Historique et Scientifique

DE SOISSONS

A

Abbaye bénédictine de N.-D. de Soissons xx, xli
Abbaye des Bénédictins de Saint-Crépin-le-Grand xx
Abbaye des Augustins de Saint-Crépin-en-Chaye ..... xx, xxvi, xvvii
Abbaye de Saint-Paul xx
Abbaye des Augustins de Saint-Léger xx
Abbaye des Chanoines réguliers de St-Victor de Saint-Jean des Vignes .. xxi
Abbaye de Saint-Michel ..... xxv, xxvi, xxvii
Abbaye de Saint-Denis xxxi
Abbaye de Saint-Médard xxvii
Abondin (montagne de l') à Vailly 13, 14, 121
Académie de Soissons xxii
Académie Française xxii
Acy-le-Haut 17

Adoration des Bergers (de Rubens) .. XXXII
Adalbert (Saint), Evêque de Soissons .. XX
Afrique (Camp d'), dans la Voivre .. XXIX
Agriculture (Société d') de Soissons .. XXII
Agriculture (Société d') de Laon XXII
Aisne (Rivière d') XVIII; XXVI; XXVIII,
13, 15, 23, 44, 115, 117 et 121
Ailette (Rivière d') 87, 121
Aizy, 54, 61, 68, 69, 103 et 121
Albâtre (Château d'), X, XVII, XIX et 26
Alésia 28
Andelle (Rivière d'), XXX et XXXI
Anizy 125
Ange Gardien (l') 116
Ansery (Saint), Evêque de Soissons XX
Arnoul de Palmele (Evêque de Soissons) XX
Arc (Confrérie des Chevaliers de l') . XXV
Arc (Jeanne d') 64
Arquebusiers de Soissons XXVII
Arcy-Sainte-Restitue 21
Armagnacs (Les) 63
Arouaise, XXVII et XXX
Assemblée Littéraire XXII
Attila, 42 et 45
Athies, XXVIII et 120
Attichy, XXII, XXIV, XXVIII et XLVI
Augustines de St-Pierre (religieuses) .. XX
Audebert (Saint) 17

B

Barbares (les) 41
Baluc (Cardinal) XI
Baillet XVII
Barre (Ch. de la) XXIII
Bandry (Saint), Evêque de Soissons ... XX
Bailliage de Soissons XXII
Barbier (médecin-major) 11
Bar (Maison de) XIX
Bandry (Saint), Evêque de Soissons .. XX

Batier Paul, 11, 177 et..... 247
Bazoches 84
Beaupré (Comte) XXII
Béaurieux 113
Beaumont, 60, 63 et..... 64
Béguines de Soissons XXI
Béguines de Guise XXI
Béguines de Saint-Quentin XXI
Bettohin (Evêque de Soissons) XX
Berthe (la princesse) XXVII
Beauval (de) XLV
Bertin XXII
Belle-Porte (la), à Vailly, 5, 126, 149, 151
165, 167 et 227
Bettenger, 101 et 132
Berry-au-Bac, 22,. 39, 111, 113, 114 et 116
Bellovaques (les) 28
Béthune (la maison de) 102
Boglot 128
Beliard (Général) 117
Bethisy 85
Binet (Son Eminence le Cardinal), XI,
LXXIX, LXXXI et 10
Blanchard 73
Blérancourt, XXIII et XLVI
Bocquillon XXII
Boislogé (Jean Esméry de) XLV
Bourgeois (les) de Soissons XXVI
Bourgogne (le duc de) XXVII, 54 et 63
Bossuet (le sacre de) XXXI
Bourbon (Duc de) XIX
Bourbon (Henri de) XIX
Bourbon (Charles de) XX
Bourbon (de), Evêque de Soissons ... LIX
Bourdonnaye (comte de Blossue de la)
Intendant de la généralité de Soissons XXXVII
Boutanquoi, XLVI et XLVIII
Bouvier XVII
Bouchel IX
Bois de Saint-Jean XV
Bochum 6

Borgoltz-Borgoltz (Mme) 11
Bois de St-Pierre, à Vailly, 13 et 14
Boismorin (Château du) 17
Boves (les) 17
Bovettes (les) 17
Boves (Chapelle de N.-D. des) 17
Boujot 99, 100, 105, 114, 117 et 124
Borgoltz (Colonel) 278
Borgoltz (Emile) 201
Bourgay (Mme) 275
Boulanger 277
Brayer (Louis) x
Braine, XXIV, 13, 38, 39, 63 74, 76, 80, 84, 102, 112, 114 et 125
Brun (Félix), 64, 72, 75, 86 et 87
Bruneaux, géomètre à Vailly, 11 et .. 278
Bruyères 79
Brucelles 109
Broux III
Bruys 113
Brenelles 121
Bucy-le-Long, 77, 80, 103, 115, 120 et 121

C

Cadot (Albert), 11 et 137
Castrop 6
Cabaret (Chanoine), x et XVIII
Calvinistes (les), XXVI et 71
Capitaineries du Duché de Valois XVIII
Callay (Abbé), 74 et 82
Cat (Le) XXIII
Cathédrale Saint-Gervais et Saint-Protais de Soissons XX
Catherine de Médicis, LIV et LXVII
Carlier, 76 et 78
Carignon (Prince de) XX
Célestins de Villeneuve (les) XX
Celles, 17, 50, 77, 102, 103 et 111
Champfleury (Hugues de) XXII

Chantre (Pierre le) XXII
Chapitre de la Cathédrale de Soissons .. XX
— de Saint-Pierre XX
— de Saint-Louis XXI
— de Saint-Vaast XX
— de Saint-Jean de Laon XVII
Chanoines réguliers de Saint-Augustin, XX et XXVI
Chaumont-Quitry (marquis de) XXXII
Chassemy, 17, 39, 92 et 103
Chavonne, XLI, 50, 61, 72, 102, 103 et .. 123
Chimy (Ferme de) 15
Chivres (le prieuré) XXVI
Christophe (le prêtre) XXVII
Chelles XLVI
Chauny, XXIV, 22 et 79
Château d'Albâtre, X, XVII, XIX et 26
Chalons, XVII, 64 et 112
Chatillon de Blois (Maison de) XIX
Château-Thierry, 22, 37, 42, 45, 64, 104, 112 et 120
Chatillon (Guy de) XIX
Chartier (Jean) 78
Chivres 89
Chaudun 89
Chavignon, 102, 103, 115, 116, 120 et .. 121
Champaubert 112
Chemin des Dames,15, 39, 162, 170, 171 et 199
Charpentier (le Général), 57, 114 et 261
Chamouilles 121
Civitas Suessionnum 37
Clouet, 39 et 40
Clacy 120
Clair-sur-Epte (Traité de Saint) XXXI
Claire (Prieuré de Sainte) XXVIII
Cliton (Guillaume de) XXXI
Clugny (Prieuré de) XXI
Condé (Prieuré), XIX, XXIV et 85
Condé (village), 13, 17, 50, 52, 77, 103 et 117
Coincy XXI
Collèges de Soissons (Les) XX

Collège de Presles, XXIII et XXIV
Coucy, XXIV, LXXIII, 79, 115 et 116
Coucy (Enguerrand de), XIX et XX
Coucy (Marie de) XIX
Cordeliers de Soissons, XXXI et XXXII
Corps de ville XXII
Courtonne (Gérard de) XXI
Colombes, 13 et 15
Corbeny, 75 et 120
Cour Soupir (Ferme de la) 15
Corbie 50
Corbie (Pierre de), 51 et 161
Commercy (le Sire) 76
Courval (Vicomte de) 77
Cœuvres 103
Colligis 121
Courtecon 121
Crouy, XXIV, 113 et 115
Crouy (Château), XIX et XXVI
Crise (Château) XIX
Crochard (Mlle), 11, 134, 139, 208 et .. 280
Crépy-en-Valois, 38, 54 et 104
Craonne, 39, 54 et 116
Crugny 42
Cramailles 113
Creutes (Les) 121
Cys-la-Commune, 17, 103, 105, 106 et .. 207

D

David le Roux XIX
Danger 130
Dagobert (Le Roi) XXXI
Denis (Saint) XXII
Denis (Abbaye de Saint) XXXI
Devigne (Chanoine) LXI
Deharbe (Doyen) 135
Demarle (Doyen) 273
Destrez (Docteur), 40, 45, 58, 59, et 65
Dhuizel 39 et 104

Divitiac (roi de Soissons) XIX
Divitien (Saint), Evêque de Soissons .. XX
Diocèse de Soissons (Le) XXIII
Ditte (Général) 148 et 149
Dominicains de Soissons (Les) XX
Dortmund, 5, 6 et 7
Dormans XXII
Douai (Université de) XXII
Drausin (Saint), Evêque de Soissons .. XXII

E

Ebroin XX
Ecoles gratuites de Soissons XXI
Edouard III, roi d'Angleterre, 58, 59, 60 63
Eglises de chez nous (les) 74
Egmont (La comtesse), LXXXVII et .. LXXX
Election de Soissons XXII
Engelmont, évêque de Soissons XXII
Epernon (Le Duc d') LXXV
Esgrigny (Famille d') XLV
Estrées (Maréchal d') 83
Essentis 102
Etampes (Léonce d'), Arch. de Reims 94
Eude (le roi) XXVII

F

Farjon (Capitaine) 128
Faron (Saint) X
Ferté-Milon (La), LXI et 239
Féria (Duc de) XXVII
Fère-en-Tardenois, 17, 112, 113, 115 et 125 260
Félix (Général), 219 et XX
Feuillants de Soissons (Les) 126
Firino, x, 88, 89, 118 et 125
Fismes, 37, 84, 113, 114 et 115
Filain, 57, 61, 102, 103, 104 et XXII
Fleury (l'abbé) .....

Flavy (Guillaume de) 65
Floquet, 73 et 108
Forges-les-Eaux XXXI
Forzy (Albert) XIII
Forzy (Emile) XIII
Foulet XXXII
Foy (Médailles à l'effigie du général) XXXIII
Folemprise 15
Folie (Château de la) 76
Folliard 106
Fontenoy 116
Foissac-Latour (Général de) 267
Frémicourt (Martin de) LXIV
Fromentin 79
Fromentel 103
Francs-Tireurs (Les) 130

G

Galba, 22 et 28
Gaillard (H.) XI
Gaillard (Emile) XLVIII
Gandelu 42
Garnison de Soissons XV
Garcin (Evêque de Senlis) 54
Gauchic (Jean de) XXII
Gaudin (Saint), Evêque de Soissons .. XX
Gautier de Coincy XXXII
Généralité de Soissons XXII
Genlis 79
Gérard (Commandant), 115, 117, 118 et 124
Gervais (Saint) XX
Gisors, XXX et XXXI
Godelle (Docteur) 22
Gonnelien XXII
Gontant-Biron LXXV
Goye XXII
Grenier à Sel de Soissons XXII
Grimblot (Le Chanoine) LX
Grégoire de Tours 41

Guillaume de Dôle (roman de) XXXII
Guise, XXX et 104
Guillaume le Breton 53

H

Hallstatt (Epoque de) XXIX
Hainant (Guerre du) 63
Hartennes 115
Heinrich (Mlle), 134 et 281
Héricourt (Julien d') XXII
Histoire ecclésiastique et civile du diocèse de Laon, par Nicolas Le Long, XVII et XXVIII
Histoire de Soissons (Chanoine Cabaret), X et XVIII
Historique de Soissons par Nicolas Le Long XVIII
Histoire des Cardinaux français XXII
Histoire ecclésiastique de l'abbé Fleury XXII
Hilduin, abbé de St-Médard, XXV et XXVI
Hincmar 44
Hocquincourt (Maréchal d') 84
Houssaye (Henri) 121 et..... 126
Hubert 124
Huns (Les) 41

I

Ile de France (Gouvernement de l') XXII
In Pace (l') de Neuville Saint-Jean, X et XIII
Invasion de 1544 dans le Soissonnais .. LXXVII

J

Jacobins (Couvent des) de Vailly 188
Jean VIII (Le Pape) XXI
Jean de Laon (Chapitre de Saint) XXVII

Jeanne d'Arc 75
Jouy, 52, 61, 103 et 104
Joffroy 90
Juvigny 89
Juvenot des Ursins 102
Justice (La) à Vailly, 13 et 14

K

Kleitz, 112 et 115

L

Laffaux, 102, 103 et 116
Lannez 36
Laon, xxx, 3, 17, 22, 37, 44, 59, 64, 74, 104, 113 et 116
104, 113 et 116
Largnier 108
Launoy 15
Lambert (Prieuré de Saint) xxvii
Laurent (Eglise Saint), à St-Médard xxvi
Lecer (Colonel), 22 et 29
Léger (Abbaye) xx
Leloutre (Stanislas), x et 11
Léocade (Prieuré de Saint), à Vic-sur
Aisne xxvii
Lévesque de Pouilly 124
Lefèvre 114
Leclère 108
Legry, 108, 129 et 274
Lepaulard (Dom) 82
Le Double (Chanoine) 83
Le Long (Le Père) 58, 62 et 63
Leroux, 78 et 82
Lhuys 113
Liesse xxiv
Lierval 14
Livre Parisis (valeur de la) 57
Longues Raies (Cimetière des), xxxiv et xxxv

Lorraine (Duc de) LXXV
Loup (Saint), Evêque de Soissons XX
Lombard 130
Longpont, XXII et XLVI
Luxembourg (Maison de) XIX
Lud (Plaine du) 16
Lünen 6

M

Main Morte (La) 48
Majot de Guerne X
Maréchaussée de Soissons XXII
Maîtrise des Eaux et Forêts XXII
Maur (Congrégation de Saint) XXIII
Mayenne, 41 et 80
Manche (La) XXX
Malmaison, 15 et 170
Mard (Saint) 17
Mauchamps, 24 et 25
Margival, 89 et 116
Mareuil-en-Dôle 113
Marjolaine (La) 114
Mangin (Général) 175
Maistre (Général) 171
Mémoires pour servir à l'Histoire de Soissons, par le Chanoine Cabaret .. X
Médard (Saint) XXIV
Mesbrecourt 120
Ménessier, 127 et 129
Menot 105
Meaux 42
Mennejean 15
Metz 41
Minimes (Annales des) XXII
Missy, XXVII, 17, 80, 83, 102 et 117
Michel (Maurice) 11
Michel (Charles) 275
Michel (Colonel) 276
Miette (La), 25 et 28

Milice communale de Vailly 52
Mouzon, 60 et 63
Moreau-Nélaton 74
Mons-en-Laonnois 80
Mont-Notre-Dame, 84 et 113
Mont-de-Soissons 89
Mont-Saint-Martin 113
Mortier (Maréchal) 113
Monampteuil 121
Moreau (Antoine), 207 et 260
Montigny-Lengrain XLVIII
Montmirail, 37 et 112
Montécouvé (Orme de) 39
Moreaux de Boncour (Mme) XI

N

Navarre (Collège de) XXII
Nampcel XLVI
Nanteuil-Notre-Dame 69
Nanteuil-la-Fosse, 102, 104 et 115
Nancel XXII
Neuville-St-Jean (In Pace), x et XII
Neuville 116
Nesles, XXIV et 101
Nivelon de Chérizy, évêque, XX et 67
Noyon, XIX, 22, 39, 54, 64 et 104
Notre-Dame des Boves, 118 et 182
Notre-Dame des Vignes XLIX
None (Colonel de) 128

O

Obré 103
Odeline de Bucy XXVII
Onésime, Evêque de Soissons XX
Oratoire (les Pères de l') XX
Orléans (Duc d') XIX
Orcamps XXVIII

Ostel 101, 138
Ourcq 114
Oulchy 17, 42, 45, 69, 113, 115, 125

P

Passavant 63
Paissy 121
Paroisses (les) de Soissons XXI
Paris (Blocus de) XXVIII
Pancy 121
Pargny 50, 61, 102, 105
Pelletier (famille le) XLV
Perin 29, 65, 105
Peigné - Delacourt 30
Péronne 57
Peste (la) à Soissons 86
Picpus (couvent de) 21, 185
Pique (Richard), Archevêque de Reims 60
Pierrepont (Jeanne de) 76
Pinon 77, 104, 115
Pierret 273
Pilloy 29
Pontoise XXX
Pont-de-l'Arche XXXI
Pontarcy 13, 44, 58, 63, 65, 104
Pommiers, ... 24, 29
Pontavert 58, 83
Poilly (de) 11
Pontarcher 89
Présidial de Soissons XXII
Presles-et-Boves 64, 105
Presles 17, 39, 104, 105, 106, 117, 121, 207, 254
Prié (la) 15, 17

Q

Quinquet XLVI
Quincampoix 38, 39, 114, 199

R

Radbert XXII
Ramée (La) XXII
Radegonde (Sainte) XXIII
Racine LXV
Règlement de la Capitainerie du Duché de Valois XVIII
Remy (Saint) XX
Regnault de Chartres, Archevêque de Reims ..... XXII, 75
Retz (Plan de la forêt de) 1743 XXXIX
Rêmes (les) 22
Rethel 83
Riez XXII
Ribaut (Doyen) 33, 67, 74
Romains (les) ..... XIX, XXIX, 21, 28
Roncy (Comte de) ..... XXVI, 76
Rothomagus XXX
Rohart XLVIII
Rouge-Maison 13, 15, 86, 129, 231
Royères (La) 15
Rosland (Mlle) 17
Roye (Guy de), Archevêque de Reims .. 62
Rohan (Prince de), Archevêque de Reims 76, 92, 98
Rozières 89
Roger 106
Roucy 77, 82
Ruel XXII
Rubens XXXII
Rusca (Général) 111, 113

S

Saint-Bandry XIX
Saint-Médard XIX
Saint-Sixte XIX
Saint-Pol 54

Saint-Audebert 59
Saint-Marcoul 75
Saint-Précord ..... 82, 104, 106, 123 ,179
Saint-Paul 102
Saint-Cyr (Général Carra 104
Saint-Mard 104
Saint-Michel 25
Saint-Sébastien 181
Sainte-Berthe 77
Sainte-Marguerite xxv
Sainte-Sophie 104
Sancy xx
Savoye (Thomas de) 113
Saponay 76
Sarrebrück (Robert de) xxii
Scudéry xvii
Seneuze xix
Sedan 98
Sermoise xxxi
Servenay 22
Senlis xx
Sixte, Evêque de Soissons 25
Sigebert xlv
Silly-la-Poterie 89
Sorny 38, 42, 44, 54, 113, 115, 118
Soissons ..... xx, xli
SOISSONS, Abbaye Notre-Dame .....
— Abbaye de Saint-Crépin-en-Chaye ..... xx, xxvi, xxvii
— Abbaye de Saint-Crépin-le-Grand xx
— Abbaye de Saint-Paul xx
— Abbaye de Saint-Léger .. xx
— Abbaye de Saint-Jean des Vignes xxi
— Abbaye de Saint-Médard xxv, xxvi, xxvii
— Albâtre (le Château) .... x, xvii, xix
— Adolbert (Evêque de) xviii
— Ansery (Saint), (Evêque de) xx
— Académie de xxii
— Société d'Agriculture de .. xxii

SOISSONS, Adoration des bergers, tableau de Rubens, à la Cathédrale XXXII
— Baillage de XXII
— Bénédictins (les) de XX
— Bénédictins (les) de XX
— Béguines (les) de XXI
— Bouquets (les) de XXVI
— Bourdonnaye, comte Blessac (de la), intendant de XXXVII
— Bourlon (Mgr de), évêque de LIX
— Binet (Mgr), évêque de Soissons ..... XI, LXXIX, LXXXI
— Bureau des Finances de .. XXII
— Chapitre de la Cathédrale .. XX
— — de Saint-Pierre .. XX
— — de Saint-Louis ... XX
— — de Saint-Vaast ... XXI
— Cathédrale Saint-Gervais et Saint-Protais XX
— Congrégation (Les Filles de la) XXI
— Collèges (les) XX
— Cordeliers (les) ..... XXXI, XXXII
— Corps de ville (le) XXII
— Crépin (Saint), apôtre de, XX, XXI, XXII et XXVI
— Crespinien (Saint) apôtre de XX, XXI et XXVI
— Divitiac (roi) de XIX
— Divitien, évêque de XX
— Diocèse (le) de XXIII
— Dominicains (Les) de XXI
— Drausin (Saint), évêque de XXII
— Ecoles gratuites (les) de .. XVII
— Election de XXII
— Engelmond, évêque de XXII
— Evêché de XX
— Evêques (Les) de ..... XIX, XX, XXIV

SOISSONS, Feuillants (Les) de XX
— Garnison de XV
— Gaudin (Saint), Evêque de XX
— Généralité de XXII
— Grenier à sel de XXII
— Histoire de Soissons (Mémoires pour servir à l'), par le chanoine Cabaret ..... X, XVIII
— Histoire de Soissons, par Louis Brayer X
— Historique de Soissons, par Le Long XVIII
— Hôpital général de XXI
— Inondations de 197
— Jeslen, évêque de XXII
— Juridiction de consuls XXII
— Longues Raies (cimetière des) ..... XXXIV, XXXV
— Loup (Saint), évêque XX

T

Tardieu (Devant l'Obstacle) XLV
Taux 21
Thinot, 128 et 130
Tillemont (Mémoires) XXIII
Truchy 74

U

Urcel 68

V

Vailly (Documents pour servir à l'histoire de) 13
Valère (Saint) 39

Vaucelles 184
Vauclère, 58 et 72
Vaudesson, 104 et 115
Vauxrain 15
Vauxrezis 21
Vandales (Les) 41
Vauxtin 39
Verly XXIX
Vexin XXX
Vernon XXXI
Vermandois, XXXIII et 13
Vesles (la), 13, 38, 44, 92, 114, 128 et .. 193
Vieil-Arcy, X et XX
Vigneux (Nicolas) XI
Villemontoire XIII
Villers-Cottereis XVIII
Vic-sur-Aisne, 113 et 117
Villesavoye 113
Vismes (Famille de) XLV
Villers-Hélon XLV
Vignier (Alexandre), lieutenant-colonel 282
Vignier (Albert), lieutenant-colonel, 11 et 167
Vignier (Joseph), 24 et 282
Vorges 68
Vuigner 105

W

Warlet 105
Waroquier XVIII
Wauwermans (Général) LXXIV
Wisbaden 72
Wimpffen (Baron Charles de), 127, 129 et 279

Y

Yao (Empereur chinois) XXXVI

TABLE DES MATIÈRES

du Tome III 4e série)

PREMIÈRE PARTIE

Procès-verbaux des séances de l'année 1927 ..... XI, LXXXIII

La Ferme de Neuville-Saint-Jean, par le Général Vignier XII

Histoire de Soissons d'après Nicolas Le Long, par le Docteur Billon XVIII

Notice sur Etienne Moreau Nélaton, par M. Fossé d'Arcosse XLII

Compte-rendu de l'excursion à Villers-Cotterets et à La Ferté-Milon, par M. Fossé d'Arcosse L

Liste des Présidents et des Membres du Bureau depuis l'origine de la Société LXXXV

Liste des membres de la Société XCI

Liste des Sociétés avec lesquelles celle de Soissons est en correspondance CV

DEUXIÈME PARTIE

Documents et Souvenirs pour servir à l'Histoire de la Ville de Vailly-sur-Aisne, rassemblés par le Général Paul Vignier 13

Table Alphabétique 401

ERRATA

Page XXII, à la 27e ligne, lire d'Héricourt, au lieu de d'Héricoudt.

Page 172, lire 27 mai 1918, au lieu de 13 mai.

TABLE DES DESSINS, GRAVURES CARTES ET PLANS

En faux-titre :
Portrait du Général Vignier.
A Saint-Précord. — La rue de l'Eglise. — Une noce en 1895 15
L'Aisne. — Le Moulin rebâti en 1626 33
L'Eglise N.-D. — Le Portail. — L'intérieur 40-41
Le Clocher de l'Eglise N.-D. à différentes époques .. 49
La Roche d'Ostel 65
La Place des Jacobins en 1914 et en 1918. — La Place de l'Hôtel-de-Ville en 1914 et en 1918 .. 80-81
Le Faubourg de la Rivière. — Le Cimetière militaire. — La Place de l'Hôtel-de-Ville. — En 1915 avec les Allemands. — En 1918 88-89
La Belle-Porte. — Château de Vauxcelles (ancien Couvent) 97
La Porte de Sommecourt en 1914 113
Porte de Sommecourt en 1922 (Plan) 117
Le centre de la Ville en 1750 (Plan) 120-121
Le coin Thierry. Maison du XV^e^ siècle, incendiée par les Allemands le 31 octobre 1919 .. 125
Rouge-Maison. — Le Château. — L'orangerie (emplacement du Couvent de Picpus) 129
Général Carra Saint-Cyr 145
Général Charpentier. — Lieutenant-Colonel Vignier. 152-153
Commandant Michel 161
Jeanne d'Arc et les Vignerons de Sommecourt. — Les petits musiciens du Roi 169

ACHEVÉ D'IMPRIMER

LE

TRENTE-ET-UN AOUT MIL NEUF CENT VINGT-NEUF

SUR LES PRESSES DE

L'ARGUS SOISSONNAIS

9 A 17, RUE SAINT-ANTOINE, A SOISSONS

POUR LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS

Les **Bulletins** suivants peuvent être cédés aux *Sociétaires* au prix de **10** francs.

S'adresser au Bibliothécaire.

Première série : Tomes II, VI, IX, X, XI, XIV, XV, XVI, XVII, XVIII et XIX.

Deuxième série : Tomes I, IX, XIX, XX.

Troisième série : Tomes I, II, III, IV, V, VI, VII, VIII, IX, X, XI, XII, XIII, XV, XVII, XVIII, XIX, XX et suppléments.

Quatrième série : Tomes I et II.

Manquent aux Collections de la Société :

Première série : Tomes III et VIII.

Deuxième série : Tomes III, VII, XII, XIII et XV.

Prière de faire le nécessaire pour aider à les récupérer.